TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 11 11 — DERNIÈRE ÉDITION — VENDREDI 24 OCTOBRE 1980

NOUVELLE ALERTE A LA BOMBE

Pas de cotations à la Bourse de Paris

LIRE PAGE 43



Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,50 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 2,30 dir.; Tunisie, 220 m.; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr.; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 255 CFA ; Danemark, 5 kr. ; Espagne, 60 pes. ; G.-B., 35 p. ; Grèce, 40 dr.; Iran, 125 rls. ; Irlande, 55 p.; Italie, 700 L ; Liban, 300 p. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 225 CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,30 fr.; E.-U., 95 cts; Yougoslavie, 36 din.

Tarif des abonnements page 14

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

LA CRISE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE ET LES CONSÉQUENCES DU CONFLIT IRANO-IRAKIEN

Du blé américain pour la Chine

Les grandes manœuvres céréalières se poursuivent à travers le monde. Les Etats-Unis, en particulier, se servent de l'atout que représentent leur capacité de production et le contrôle des cinq grandes sociétés de négoce international. Ils vont ainsi, aux termes de l'accord signé mercredi 2. octobre à Pékin, livrer à la Chine 6 millions de tonnes de céréales par an, de 1981 à 1985. Le contrat, portant sur un cinquième de maïs et quatre cinquièmes de blé, représenterait, aux prix actuellement en vigueur, un montant annuel d'à peu prè. 1 milliard de dollars.

Les Etats-Unis, qui assurent environ 60 % des exportations mondiales de céréales, deviendront ainsi le premier fournisseur de la Chine, qui a déjà conclu des accords de ce type avec l'Argentine, l'Australie, le Canada et la France. Le contrat sino-américain est toutefois l'un des plus importants qui aient jamais été signés : les ventes céréalières des Etats-Unis à la Chine, très irrégulières, n'ont porté que sur 5,5 millions de tonnes entre 1973 et 1979.

Washington attendait avec impatience la signature de cet accord (qui pourra être porté sans notification à 9 millions de tonnes), dont les termes étaient établis depuis un certain temps. Alors même que le contrat ne devrait avoir qu'une valeur symbolique l'an prochain, puisque déjà la Chine a passé des commandes céréalières pour 2 milliards de dollars, son annonce, avant les élections présidentielles du 4 novembre, est pourtant susceptible d'améliorer les positions de M. Carter dans le Middle-West. De nombreux producteurs ne lui pardonnaient pas, en effet, l'embargo partiel décrété à l'encontre de l'Union soviétique après l'invasion de l'Afghanistan.

Un accord officiel avec Pékin ne risque-t-il pas d'indisposer un peu plus le Kremlin ? Il ne le semble pas. Depuis 1975, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sont liés par un accord du même type que celui qui vient d'être signé à Pékin. Cet accord, qui permet des livraisons annuelles de 8 millions de tonnes, n'a pas été affecté par l'embargo du début de l'année.

Or l'Union soviétique souffre à nouveau de difficultés agricoles, ce qui, pour le « Washington Post », prouve d'ailleurs l'intérêt de l'embargo, auquel s'oppose M. Reagan. La récolte soviétique de céréales n'atteindrait cette année que 180 ou 190 millions de tonnes, soit à peu près le même volume que l'an dernier, très en dessous des 235 millions prévus par le Plan. On estime de sources américaines que Moscou cherchera à importer en 1981 quelque 30 millions de tonnes de céréales et même davantage.

L'arme céréalière face à des pays qui souffrent chroniquement d'un déficit alimentaire peut donc se révéler efficace, d'autant que les événements de Pologne ont sensibilisé les dirigeants de l'Est à la question du niveau de vie faute de pouvoir répondre aux aspirations politiques. Elle peut paraître immorale, dans la mesure où elle frappe les populations et non pas directement ceux qui sont responsables de leurs difficultés. En matière de stratégie, la morale n'a pas cours : globalement, alors que la situation mondiale dans le domaine des céréales est satisfaisante, plus de cinq cents millions d'êtres humains risquent de mourir de faim au cours de l'actuelle décennie.

En Espagne

UNE SOIXANTAINE D'ENFANTS SONT TUÉS DANS L'EFFONDREMENT DE LEUR ÉCOLE

(Lire page 44.)

● *PÉTROLE*

Les prix se rapprochent de leurs niveaux records de 1979

Les prix du pétrole se rapprochent sur le marché libre de leurs records de 1979. Ils ont augmenté de plus de 20 % depuis le début du conflit entre l'Iran et l'Irak. Cette évolution inquiète le Venezuela, qui vient de lancer un appel pour une conférence extraordinaire de l'OPEP afin d'étudier « la situation du marché ». *L'Organisation des pays exportateurs de pétrole, qui devait se réunir à quatre reprises en octobre et novembre, avait annulé ces rencontres du fait de la guerre entre deux de ses membres. La France, le pays industrialisé le plus touché par cet événement, tente de diversifier ses approvisionnements.*

D'autre part, malgré les déclarations conciliantes faites mercredi 22 octobre par le premier ministre iranien, M. Ali Radjaï, sur le problème des otages, Washington demeure extrêmement prudent. Le président du Parlement, l'ayatollah Rafsandjani, nous a déclaré que les élus pourraient poser de nouvelles conditions pour la libération des otages (lire page 44 l'article d'Eric Rouleau).

Le Venezuela a demandé, le 22 octobre, la convocation immédiate d'une réunion extraordinaire de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole « *pour étudier la situation du marché* ». Celle-ci se dégrade, en effet, lentement, du fait de la prolongation des hostilités entre l'Irak et l'Iran.

Le prix du pétrole brut a ainsi augmenté de 20 % en un mois, et continue de s'inscrire à la hausse. Le baril d'arabian light, le pétrole léger saoudien, qui sert de référence aux transactions de l'OPEP, est vendu entre 37,50 et 37,75 dollars ; son prix officiel est toujours de 30 dollars, et avant le conflit la différence entre marché libre et prix contractuel était minime. Les autres pétroles du Proche-Orient — disponibles en très faible quantité — sont écoulés à plus de 35 dollars, contre un cours moyen de 32 dollars lors du troisième trimestre.

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 43.)

● *SIDÉRURGIE*

Les tergiversations de Bonn irritent vivement Paris

A la demande du gouvernement ouest-allemand, qui paraît de moins en moins favorable à la mise en œuvre de l'article 58 du traité de la CECA permettant à la Commission européenne d'imposer autoritairement des quotas de production d'acier à tous les sidérurgistes du Vieux Continent, une session spéciale du conseil des ministres des Neuf consacrée à la sidérurgie est convoquée samedi 26 octobre.

Les Allemands, à cette occasion, assoupliront-ils leur position ? Utiliseront-ils au contraire leur droit de veto en dépit des déclarations faites ces dernières semaines ? Pour l'heure, les tergiversations de Bonn irritent vivement Paris.

D'autre part, le cap des sept millions de chômeurs vient d'être dépassé dans la C.E.E. (lire page 44).

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — M. Thorn, le ministre luxembourgeois des affaires étrangères, qui préside les travaux des Neuf a convoqué pour samedi matin 26 octobre à Luxembourg, à la demande de la R.F.A., une session spéciale du conseil des ministres sur l'acier. Les Allemands ont en effet fait savoir mercredi que, contrairement aux engagements pris le 7 octobre lors de la dernière session ministérielle, ils n'étaient pas en mesure de se prononcer par la procédure écrite sur l'opportunité de déclencher l'« état de crise manifeste » (article 58 du traité de la CECA) et de mettre en place pour neuf mois un programme de contingentement autoritaire de la production d'acier.

En l'absence de l'avis des Allemands, la Commission — qui devait arrêter les décisions nécessaires le 22 octobre — n'a pu rien faire.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 43.)

AU JOUR LE JOUR — Ça va barder !

Dans la majorité, à l'heure actuelle, M. Giscard d'Estaing représente la majorité présidentielle, M. Chirac, la minorité de la majorité parlementaire et M. Debré, la minorité de la majorité de la majorité parlementaire. C'est dire si la majorité présidentielle apprécie le zèle de la minorité de la majorité de la majorité parlementaire.

Dans l'opposition, M. Mitterrand représente l'opposition à la division de l'opposition, M. Rocard, l'opposition au candidat de la majorité au second tour, et M. Chevènement l'opposition à M. Rocard. Quant à M. Marchais, il représente l'opposition à la réélection de M. Giscard d'Estaing au premier tour. Et ce dernier le lui rend bien.

BERNARD CHAPUIS.

La vermine

par PHILIPPE BOUCHER

Rien ne démontre que la France soit sur le point de divorcer de ses libertés. Tout le fait craindre. Rien ne permet d'affirmer que ce soupçon deviendra certitude. Trop d'éléments conduisent à s'en inquiéter, qu'il s'agisse des faits politiques ou qu'il s'agisse des faits quotidiens, s'il convient de les distinguer.

Quant aux faits quotidiens, ce n'est pas la douleur, fût-elle intense, qui signale la gravité d'une maladie, ni le fracas qui justifie l'alerte Copernic, dès lors qu'il s'agit de considérer l'évolution d'une nation, est moins significatif, profondément, que des dizaines d'incidents, ignorés du public ou de la presse, ou non relatés par elle, et qui dépeignent ce pays plus exactement que n'a pu le faire l'attentat contre une synagogue, en plein Paris un soir de Sabbat.

Car cet attentat aurait pu être seul de son espèce et, si on ne peut douter de son inspiration, on ne peut davantage tenir pour avéré que les habitants actuels de l'Hexagone en soient les auteurs ou même les inspirateurs. L'attentat qui s'est produit en Belgique contre un car transportant de jeunes juifs n'a pas fait dire que ce pays glissait vers le nazisme ou vers sa forme mineure, l'intolérance à autrui. On pouvait déjà le craindre, pour ce qui concerne la France, avant Copernic.

(Lire la suite page 13.)

L'apartheid en Afrique du Sud : le vent du surplace

L'équipe de France de rugby s'envole dimanche 26 octobre pour une tournée, controversée, de deux semaines en Afrique du Sud. L'Organisation de l'unité africaine a notamment demandé au gouvernement français, mercredi 22 octobre, de suspendre cette tournée. Paris a fait savoir à plusieurs reprises qu'il n'existait aucun moyen légal d'empêcher ce déplacement.

En Afrique du Sud, où la venue du Quinze de France de rugby est considérée comme un événement politique de première importance, l'évolution du régime de l'apartheid (développement séparé) fait l'objet d'un débat animé, comme a pu le constater notre envoyé spécial.

I. — Chez les Afrikaners

De notre envoyé spécial JEAN-CLAUDE POMONTI

Hazyview. — Oranges contre bananes. C'est le match de rugby de la fête annuelle chez les planteurs afrikaners de ce petit coin de l'est du Transvaal. Le vendredi, les camions des plantations reconduisent les ouvriers agricoles noirs au Gazankulu, un bantoustan voisin où vivent leurs familles. Le dimanche, les planteurs blancs partagent leurs loisirs entre d'austères services religieux et les piscines de leurs résidences. Quelques-uns vont se promener dans le parc national Kruger, une immense réserve d'animaux sauvages le long de la frontière du Mozambique. Le samedi, c'est la fête.

Sur le terrain de l'école primaire, en fin d'après-midi, les planteurs de bananes — des vétérans un peu essoufflés — vengeront l'honneur de leurs enfants, des minimes qui jouent encore nu-pieds et qui ont pris une sacrée tripotée. Dans la bonne humeur, la fête se poursuivra la nuit autour d'un barbecue et au son de l'accordéon. Viande de bœuf et bière, fox-trot et jerk. Quelques valses musettes. Loin de Johannesburg et des grands centres industriels de l'Afrique du Sud, les occasions de se distraire sont rares. « *En semaine, quand les enfants sont au pensionnat, les soirées peuvent être longues* », observe Fred, un planteur d'une cinquantaine d'années. « *Heureusement, il y a la télé* », ajoute-t-il. Et puis, il y a le grand sujet du moment : le « changement ».

« *Regardez*, explique un autre, *si les Noirs avaient été invités à notre fête, ils l'auraient gâchée. Les indigènes ne savent pas encore se tenir. Ce sont des êtres primitifs. Mais je suis d'accord avec le gouvernement : il faut améliorer leur niveau de vie, investir dans leur instruction, leur transférer des responsabilités dans leurs homelands (bantoustans). Il faut les aider à s'aider eux-mêmes, et c'est ce que nous faisons. Mais le processus est long. C'est une évolution lente qu'il nous faut, non une révolution. Si vous les associez au pouvoir dès aujourd'hui, ils ruineront ce pays.* »

Tout le monde approuve. Chacun cite son exemple, avec la volonté de convaincre le visiteur.

(Lire la suite page 7.)



POINT

L'Université sous contrôle

La vie reprend progressivement dans les universités où, traditionnellement, la rentrée s'échelonne sur les mois d'octobre et de novembre. Traditionnellement aussi — du moins depuis l'arrivée de Mme Saunier-Seïté en 1976 — chaque rentrée universitaire est marquée par une réforme. Après le statut des assistants, le recrutement et les carrières des universitaires, vient le tour de la « remise en ordre » des formations de deuxième et de troisième cycles et des conseils d'université.

Cette accumulation de bouleversements s'inscrit dans une logique que les universitaires commencent seulement à percevoir : le gouvernement — M. Raymond Barre est intervenu personnellement — prend le contrôle des universités. Un contrôle politique qui s'appuie sur le pouvoir des « mandarins » réhabilités après ce que le gouvernement considère comme les égarements de l'après-mai 68.

Rien d'étonnant que le milieu universitaire — souvent pris au dépourvu par des réformes dont la cohérence n'apparaissait pas immédiatement — commence à se mobiliser.

La lenteur avec laquelle cette réaction se fait jour traduit non seulement la surprise des universitaires devant le mépris avec lequel Mme Saunier-Seïté traite ses fonctionnaires, mais aussi un désarroi plus profond, qui tient aux finalités mêmes de l'enseignement supérieur. Aucune réflexion, aucun débat n'est engagé dans le pays, alors que l'université doit faire face à des demandes contradictoires : accueillir le plus grand nombre d'étudiants et en même temps — selon les souhaits du ministre — développer des « centres d'excellence », c'est-à-dire un enseignement supérieur élitiste.

(Lire page 13.)

LES CONTRADICTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LE DÉBUT D'UNE ÉTUDE DE JEAN VINCENS

LIRE PAGE 14

YOURCENAR, GAUTIER, BEAUJOUR

L'autoportrait cette ascèse

Raconter sa vie est à la portée de n'importe qui. Le moindre notable occupe désormais sa retraite à dicter au magnétophone ses goûters d'enfant et ses dîners en ville.

Se peindre est une autre affaire. Plus question d'oser et de doser des aveux sur le « misérable tas de secrets » à quoi Malraux réduisait l'autobiographie. Au-delà des péripéties, l'autoportrait vise à exprimer, sous les formes les plus variées et les moins complaisantes, la totalité d'un être, un regard sur le monde, une aventure spirituelle. Travail d'artiste ascète, conscient de moins refléter une individualité rare que l'effort du langage pour cerner un sujet.

A travers Saint Augustin, Montaigne, Loyola, Rousseau, Leiris et Barthes, Michel Beaujour tente de montrer, dans « Miroirs d'encre », que ces efforts s'apparentent à ceux de la rhétorique de la Renaissance.

A la façon des peintres de cette époque, qui se représentaient en divers personnages de leurs tableaux, J.-J. Gautier se regarde de « face, trois quarts, profil », dans une série de nouvelles où la ressemblance compte moins que les mécanismes de l'invention romanesque.

Avant de rejoindre J.-J. Gautier sous la Coupole, en janvier prochain, Marguerite Yourcenar approfondit, avec Matthieu Galey, l'autoportrait qu'ont déjà esquissé ses archives familiales. Loin des vaines confidences, l'abbesse de Mount-Desert se révèle une mystique de la connaissance, mais aussi une sensuelle à qui la nature aura offert les plus purs instants de sa vie.

(Lire en pages 17 et 20 du « Monde des livres » les articles de Bertrand Poirot-Delpech et de Jacqueline Piatier.)

A nos abonnés

Nous rappelons à ceux de nos abonnés qui en ont reçu la proposition par lettre qu'ils peuvent souscrire un renouvellement anticipé jusqu'au vendredi 31 octobre.

Le Monde

idées

PEINE DE MORT

Pour la première fois depuis seize mois, des condamnations à mort — deux — ont été prononcées en France, le samedi 18 octobre, par les assises du Pas-de-Calais. *L'assassin de deux policiers* est, d'autre part, jugé à Paris à partir de ce *jeudi 23 octobre*. Ainsi se trouve relancé le débat *sur la peine de mort*, dont Pierre Gonzalez de Gaspard relève l'anachronisme grandissant. Thierry Lévy, de son côté, estime que l'abolition prévisible *ne doit pas conduire* au renforcement de la prison, *mais à son déclin*. Mais n'est-il pas dangereux, demande Jean-François Mattéi, de substituer à l'horreur du crime celle du châtiment ?

Un anachronisme en voie de disparition

par PIERRE GONZALEZ DE GASPARD (*)

BEAUVAIS... SAINT-OMER. Le Nord de la France. Normalement un même climat, au propre et au figuré. En tout cas, peu de distance. Et pourtant, entre ces deux villes si proches en *tout*, un *monde*.

Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà, disait-on. Doit-on désormais penser que cette *barrière d'incompréhension se serait* déplacée pour arriver jusqu'à la hauteur de villes comme Amiens et Péronne.

Pour que chacun puisse en juger, il est peut-être bon de rappeler ce qui s'est passé il n'y a pas un mois devant la cour d'assises de Beauvais, dans une affaire criminelle ayant, pour le moins, autant défrayé la chronique que l'affaire de Saint-Omer.

Le 26 septembre donc la cour d'assises de l'Oise, statuant sur le cas d'Albert Dida, dit « Bébert les clignotants », malgré les réquisitions formelles de l'avocat *général réclamant, au* nom de la société, la mort, c'est-à-dire la mort à la française, par la guillotine, la cour *se borna à prononcer* la peine de réclusion criminelle à perpétuité.

C'est un peu l'inverse de Saint-Omer, où l'avocat général avait suggéré et non demandé la peine de mort qui devait être finalement prononcée.

Les faits étaient si peu contestés que l'accusé, par son aveu, avait évité une erreur judiciaire, l'accusation s'orientant, à l'origine, vers la culpabilité éventuelle d'un innocent. Au travers de trois jours d'audience, de la forêt des expertises de balistique, médico-légales et mentales, l'affaire semblait se dérouler normalement et devoir aboutir à une décision exempte de sang nouveau à verser lorsque l'avocat *général* demanda, en conscience, dans son prestige et dans sa solitude, la tête de l'accusé.

M[e] Christian Garnier, avocat de la défense, piqué au vif, contre-attaqua en affirmant que, par sa demande même, demande extrême, *l'accusation avait* « sublimé » ce cas et fait de cette affaire, jusqu'alors personnelle au seul Dida, l'affaire de son défenseur lui-même, ce qui exacerba le talent de ce dernier.

La cour, présidée par M. Jean Crassous, ne retint pas la peine suprême, alors que, cependant, elle avait répondu « oui » à la plupart des questions.

En ces temps de violence apparemment accrue, violence couvrant les deux bords, celui des malfaiteurs et celui des honnêtes gens qui se croient, à tort, autorisés à l'employer, cette violence, sous prétexte de légitime défense, à constituer des milices privées, etc., la sérénité d'une cour d'assises refusant, en toute indépendance, *la* main *tendue* de la vengeance collective est déjà remarquable.

Mais ce qui est nouveau, peut-être, *c'est le comportement* de deux des parties civiles et de leur avocat.

Ce dernier, tout en refusant de trahir les intérêts des victimes, rappela, en guise d'exergue, que ses *clientes* ne venaient pas réclamer l'application d'une quelconque loi du talion. Et d'ajouter qu'il ne se ferait jamais le serviteur *d'une haine ou le valet* d'une vengeance.

Cela, précisa-t-il, alors surtout qu'il se voulait *farouche* adversaire *de cet article 12 du* code pénal qui prévoit que tout condamné à mort aura la tête tranchée, et farouche adversaire, bien sûr, par principe, de la peine de mort elle-même.

Il *en* avait prévenu ses clientes, longtemps à l'avance et *formellement, et, en connaissance* de cause, celles-ci, pourtant meurtries dans leur affection, avaient accepté cette forme de présentation de la défense de leurs intérêts.

L'affaire est donc intéressante. Elle semble montrer une évolution, sinon des pourcentages, pour ou contre la peine de mort, révélés par les sondages, mais, tout au moins, une évolution des mœurs.

Si, en dehors d'une enceinte de justice, dans les cercles, même dans les cafés, on légifère pour s'occuper, on se déclare même parfois, à la légère, partisan de la peine suprême, dans une enceinte de juste, j'allais dire sur le tas, désormais, on hésite.

On hésite alors parce que l'on prend conscience de la portée de ses actes. On voit, là, devant soi, celui qui, par l'effet d'un grain de sable dans la machine judiciaire, pourrait être conduit tout droit à l'aube de son dernier jour.

Cependant, l'avocat d'une partie civile, qui pourrait après tout se dire que, expressément, il n'a rien demandé d'irrémédiable, serait peut-être en mesure de penser que l'accusation, puis la *cour sont seules responsables* d'un verdict de mort.

En tout cas, pour cette affaire des assises de l'Oise, l'accusation était vraiment *seule, totalement* seule, à brandir, d'ailleurs avec scrupule, d'ailleurs avec conscience, ce qui la rendait *plus dangereuse* encore, le couperet *sur* la tête de l'accusé. Les autres participants estimaient, eux, que le ton choisi était peut-être trop haut, alors pourtant que l'accusé, par sa manière de narguer chacun, par son comportement à la Julien Sorel, ou à la Jean-Luc Rivière (Saint-Omer), avait indisposé plus d'une personne présente à l'audience.

De toute façon, seul donc le ministère public semblait considérer que l'article 12 du code pénal existait encore.

Et le ministère public, c'est le pouvoir exécutif, c'est l'expression concrète et active des lois votées par le pouvoir législatif.

Alors, une *fois de plus*, la question se pose après Beauvais, après Saint-Omer.

Sondages ou pas sondages, le *législateur ne devrait-il pas se* saisir de l'examen des propositions de loi tendant à la disparition de la peine capitale ?

Ne *devrait-il pas, sous* peine d'être considéré, en lui-même ou en ses expressions judiciaires, comme anachronique, en discuter *et, sans jeu de mots horrible*, trancher au plus vite ?

(*) Avocat à la cour de Paris, ancien président de l'Union des jeunes avocats à la cour de Paris.

N.D.L.R. — Pour apprécier la véracité des faits ci-dessus relatés, il suffit de noter que l'avocat des parties civiles qui prit, en plaidant, ses distances à l'égard de la peine de mort, était le signataire du présent article lui-même.

Ce qu'en disait « le Radical » en 1837

Le 6 novembre 1837 paraissait le premier numéro du *Radical journal du Lot et de la Corrèze*.

Relatant un procès d'assises au cours duquel un assassin avait échappé à la peine capitale il faisait le commentaire suivant :

« Grâces soient rendues [aux jurés] d'avoir éloigné de notre population cet horrible et démoralisant spectacle d'un sacrifice humain ! d'avoir porté un rude coup à la puissance de l'échafaud, ce *dernier étai de la vieille société !*

*» Grâces leur soient rendues d'avoir reconnu publiquement qu'une longue vie de peines et de misères est pour le criminel une expiation plus efficace que l'immolation ! d'avoir fourni à un coupable une voie pour retremper et épurer son âme au sein de la souffrance, de reprendre sa dignité morale par le repentir. Ils ont respecté le rayon d'intelligence qui anime son corps et ne l'ont pas envoyé à l'*abattoir *comme une brute. Grâces leur soient rendues, ils ont proclamé bien haut l'inviolabilité et la sainteté de la vie humaine. Ces nobles principes doivent inspirer un grand espoir aux cœurs généreux, car ils sont féconds en heureuses conséquences. Là où l'on conserve pour le plus grand criminel les égards que commande sa qualité d'homme, les pauvres et les malheureux doivent trouver appui et protection. Là le sentiment de la fraternité humaine est profondément enraciné et doit nécessairement consacrer à jamais l'égalité des citoyens. »*

Le marquis, la mouche et le capucin

par JEAN-FRANÇOIS MATTEI (*)

UN passage peut-être négligé de *l'Histoire de Juliette ou les Prospérités du vice* nous remet heureusement en mémoire comment l'humanisme du marquis de Sade justifiait les crimes de sang et condamnait d'un même élan la sanction que la société osait encore imposer en 1797 :

« Pourquoi donc punir un homme de ce qu'il a rendu un peu plus tôt aux éléments une portion de matière qui doit toujours leur revenir ? (...) Une mouche est-elle donc d'un plus grand prix qu'un capucin ? »

Oserons-nous ajouter : « Et un meurtrier qu'une victime ? » Considéré dans sa seule forme, l'argument abolitionniste n'a qu'un défaut : il prouve trop. En toute rigueur, il ne conduit pas seulement à supprimer la mort légale, mais à rejeter l'existence même d'une sanction pénale, pour cause d'« irréversibilité ». Aussi voit-on maints beaux esprits récuser la peine de remplacement incompressible — « *plus cruelle encore* » que la guillotine, nous assure-t-on (1) — avant de proposer la suppression de toute espèce d'emprisonnement : le *temps, cette mort différée*, n'est-il pas lui aussi irréversible ? A l'horreur du crime se substitue peu à peu, pour une sensibilité délicate qui craint plus, semble-t-il, de donner que de recevoir, l'horreur du châtiment, le fondement de cette généreuse attitude tenant évidemment au caractère « inhumain » de la peine.

Trois postulats

Nous n'avons pas ici à soutenir que celui dont les actes l'excluent de l'humanité doit s'attendre à être traité avec des égards analogues, ni à nous pencher sur la nature et les limites de cette même « humanité ». Il s'agit plutôt d'examiner si les trois postulats qui soutiennent la thèse abolitionniste n'entraînent pas certains effets pervers pour la dignité de l'homme qu'elle prétend sauver.

1) Postulat de la *matérialité* de l'acte : l'idéologie matérialiste, présente dans les sciences « humaines » comme dans les discours « humanitaires » de la néo-droite ou de la paléo-gauche, considère tout acte comme le *produit* de déterminismes biologiques, économiques et sociaux ; elle s'interdit en conséquence de supposer l'existence d'une volonté mauvaise, ni bien entendu d'une « bonne volonté » au sens *kantien*. Quand règne la production, il n'y a plus de volonté du tout. Comme Marx affirmait que l'homme est produit par le travail, les petits marquis vont çà et là répétant que le coupable est secrété par la société, heureux d'avoir substitué *une métaphysique* du Social à la métaphysique, combien plus étrange, du Divin.

2) Postulat de l'*irresponsabilité* de l'homme : dès lors que le justiciable n'est plus reconnu comme une conscience libre, il se réduit à une donnée matérielle dont on se demandera légitimement ce qui en fait la valeur. Pourquoi ne pas suivre jusqu'au bout l'impeccable raisonnement de l'auteur de *Juliette ?* Une « *portion de matière* » n'est, à l'évidence, digne d'aucun « respect » : que sa vie soit plus ou moins brève, à l'abri de quatre murs ou à l'air libre, ne changera guère l'ordre de la nature et n'affectera en rien une justice envisagée désormais comme un pur conflit de forces.

3) Postulat de l'*égalité* des êtres : si le ciel est vide et le déterminisme mesure de toutes choses, on ne saurait établir de distinctions entre la victime et le bourreau, le juge et l'accusé, l'insecte et le disciple de saint François. Quel principe autorisera en effet à choisir le capucin contre la mouche, si l'homme n'est qu'un animal pour les uns, « passion inutile » ou « *machine désirante* » pour les autres, dont la grandeur ne saurait s'apprécier qu'en termes d'homéostasie ? A *qui imputer une faute illusoire* et au nom de qui proposer une sanction inacceptable, dans cet univers indifférent où « Tout est égal » ?

Une commune lassitude

A l'origine de ces postulats, une *commune lassitude : celle d'une* société médiocre qui brade les indulgences et cherche moins à éduquer le coupable qu'à innocenter sa propre impuissance, selon un retournement tout pascalien : ne pouvant justifier la faiblesse, *elle a affaibli la justice*. Les bien-pensants dénieront ainsi au criminel le peu d'humanité qui lui reste afin de manifester *plus aisément* la leur. *Et l'on* verra tel avocat célèbre se montrer d'autant plus « humain », dans son réquisitoire contre la peine capitale, que le client dont il sauve la tête — à défaut de l'âme — s'avère à ses yeux plus « monstrueux ».

On oublie que le *coupable aussi* est respectable : et c'est parce qu'il est respectable qu'il doit être sanctionné, la loi reconnaissant ce qu'il y a de libre en lui. Il n'y a qu'un seul châtiment digne de l'homme : celui qui frappe le criminel de telle sorte qu'il rencontre, voire suscite, son approbation — pensons à Buffet, sinon à Raskolnikov. Paradoxe, dira-t-on ? Peut-être, mais ne vaut-il pas mieux soutenir le paradoxe du châtiment plutôt que le préjugé de la vengeance, et traiter le criminel, selon le vœu de Hegel, « *comme un être rationnel (2)* » ? *Ne faut-il pas en finir* avec ce jésuitisme qui se refuse à considérer les effets réels d'un acte, au profit de ce qu'une *conscience pétrie de casuistique* veut bien admettre des circonstances (toujours atténuantes) et des conséquences (toujours atténuées) ? Ne convient-il pas, enfin, d'avouer que la grandeur indubitable des adversaires de la peine de mort s'accommode mal d'une argumentation sophistiquée qui tend à nier la responsabilité de la personne, la nécessité de la sanction et l'existence même du droit ?

Il restera aux adeptes d'une justice sans responsabilité ni sanction à évoquer une fois de plus l'image révoltante des petits matins blêmes ou l'horreur lente du grand enfermement. A quoi répondront, d'une voix égale, les partisans du talion en décrivant les visages souillés des victimes. A défaut de raisons, les belles âmes se jetteront des corps sanglants à la tête pour préparer l'avènement d'une société où la force, ultime refuge de leur faiblesse, fera toute équité.

Nous avons *voulu ce monde* humain, trop humain, où ne subsiste guère de *divin* que les jeux dérisoires de tous les disciples attardés du *marquis*.

(*) Docteur ès lettres, agrégé de philosophie.

(1) Cl. Dennery : *Peine incompressible et droit de grâce* (voir *le Monde* du 28 mars).

(2) Hegel : *Principes de la philosophie du droit*, § 100.

Une distinction de boutonnière

par THIERRY LÉVY (*)

BIEN qu'elle ne soit jamais symbolique, puisqu'il suffit qu'elle soit appliquée une fois pour tout ébranler en profondeur, la peine capitale occupe aujourd'hui une place insignifiante dans la justice répressive. N'est-ce pas là une raison supplémentaire d'approuver la solu*tion précautionneuse*, mais définitive, proposée par M. Alain Peyrefitte en suggérant une abolition par étapes. S'il réussit, les quelques années d'atermoiements qu'il aura imposées seront vite oubliées. Mais le projet de loi qu'il s'est engagé à soumettre au vote du Parlement ne se limite pas à instituer une période probatoire, il prévoit de créer *une peine de remplacement !*

Sous prétexte que les condamnés à perpétuité *ou à vingt ans* de réclusion criminelle n'exécutent jamais la totalité de leur peine, on s'imagine que la durée *effective de la détention pourrait* être utilement prolongée pour les crimes les plus graves.

Cette idée repose sur une totale méconnaissance de la réalité pénitentiaire et des causes qui ont entraîné une érosion progressive de la peine. On peut énumérer les principales d'*entre elles* :

— La peine d'emprisonnement ne réprime plus qu'une minorité d'infractions, les moins coûteuses du *point de vue de l'intérêt général* ;

— La corrélation, qui existe entre la durée de la peine et le condamné, ne tient pas à la gravité de son crime, mais à sa personnalité sociale ;

— La prison ne rend aucun service aux victimes des *infractions qu'elle sanctionne* ;

— L'administration a pratiquement renoncé à atteindre les objectifs fixés par le législateur de 1945 : amendement du condamné en vue de sa réinsertion sociale.

Ces quelques vérités sont connues de tous ceux qui ont un rôle à jouer au sein de l'institution pénitentiaire. Dans ces conditions, la durée moyenne effective de la peine perpétuelle (dix-neuf ans) n'apparaît pas comme un minimum, mais comme le maximum de ce qui peut être toléré *socialement* si l'on veut éviter l'aggravation du taux de récidive et une explosion de violence à l'intérieur des lieux de détention.

C'est *si vrai* que les *principaux adversaires* d'une *sanction* dont la durée serait incompressible se trouvent parmi le personnel de *surveillance* qui sait bien, lui, qu'aucune cellule n'aurait de murs assez épais ni de fermetures assez étanches pour le mettre à l'abri des violences d'un homme auquel on aurait signifié le verdict d'une vie sans espoir. C'est pourquoi d'ailleurs, il a été envisagé de dresser l'inventaire des forteresses du XIX[e] siècle, isolées sur un rocher insalubre, à des milliers de kilomètres de la métropole, et de les remettre en service. A ce compte, la peine de sûreté qu'on veut pour prix de l'abolition ressemblerait à s'y méprendre à une exécution dif*férée de l'arrêt de mort*.

En fait de progrès, une lente consomption remplacerait, dans ces prisons mouroirs, la guillotine. *C'est à quoi l'auteur* du projet tend inconsciemment car il n'a pas saisi ce que gagne une société à extirper la mort de ses œuvres *judiciaires*.

L'enjeu est si énorme qu'il ne doit pas être apprécié dans la sphère de la sensibilité. Il ne s'agit pas ici de *comparer* des mesures de douleurs et de rechercher dans une subjectivité offensée par le crime le moyen le moins inhumain de réagir contre la violence, mais plutôt de mettre dans notre vie sociale un peu de la lucidité dont nous sommes capables dans les crises de notre vie quotidienne. Ce n'est pas vrai que la vie humaine est respectée comme une valeur inestimable. Elle a son prix discernable, et variable à l'infini des inégalités que la société perpétue. Si nous risquons plus volontiers celle des autres que la nôtre, nous n'ignorons pas cependant que rien ne nous protège contre la fatalité de l'accident ou la résignation du suicide.

La mort de ceux que nous *aimons, décidément irréparable*, nous fait toucher l'insignifiance des recours que nous avons l'habitude d'exercer sur autrui. Mais s'il s'agit du crime, et surtout de son expiation, tout change, comme si la volonté de tuer avait le pouvoir d'ajouter à la souffrance et celle de punir, celui de la soulager. Il se pourrait qu'il y eût en nous un besoin de vengeance. Si la justice nous interdit de l'assouvir, ce n'est *pas qu'elle veuille*, chose impossible, nous faire accéder à une humanité supérieure, c'est qu'elle se ruinerait à appuyer *de son autorités la force* d'intérêts privés illimités et contraires.

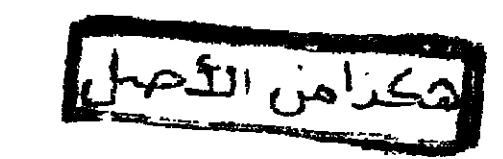
Réparer le malheur

Le droit moderne ramène les choses à l'essentiel quand il prescrit de réparer le malheur causé par un risque probable sans se soucier de déterminer la faute *qui l'a engendré*. A l'égard du crime, le plus odieux, fût-il, le même principe nous invite à témoigner à la victime une solidarité *active qui fait le plus souvent* défaut et à lui assurer une réparation intégrale de son préjudice. Il reste à dominer le sen*timent d'effroi que nous inspire* le criminel et à se montrer à son endroit d'une compréhension implacable. Cet effort nous révèle *que la chaîne des causes spécifiques* qui l'a conduit à emprunter la voie sommaire de la *violence a la plus grande probabilité* de le détourner d'y avoir recours à nouveau.

Si notre seul but est d'en em*pêcher le renouvellement*, pourquoi serions-nous moins aptes à opposer une *ferme sérénité* au cataclysme humain dont il a été le *vecteur qu'à nous protéger des* cataclysmes naturels avec les ressources de notre intelligence ? Ce *langage* est accessible aux jurés lorsque le crime est commis sous le coup d'une passion amoureuse. L'administration pénitentiaire ne l'entend pas si mal non plus puisqu'elle inflige en moyenne une détention moins longue aux condamnés à mort dont la peine a été commuée qu'aux condamnés à perpétuité. C'est *un fait aussi qu'en France*, pays beaucoup plus pacifique qu'on ne le dit, le nombre des crimes de sang n'a pas varié depuis un siècle (cinq *cents par an*), *ce* qui signifie qu'il a relativement diminué... La peine de sûreté qui « remplacerait » la peine de mort n'aurait guère l'occasion de s'appliquer aux crimes les plus atroces à propos desquels on démontrerait aisément que leurs auteurs exposent rarement un risque de récidive. Elle serait plus souvent employée pour remettre dans « le droit chemin », c'est-à-dire étouffer, les rebelles de tout acabit qui font encore trop parler des quartiers de haute sécurité.

Produits par un *système* qui punit plus durement les actes contre les biens que les actes contre la vie, ils sont la véritable *cible d'un projet d'exil* intérieur qui caricature les bagnes de jadis. La France vient trop tard pour s'octroyer l'abolition de la *peine de mort* comme une distinction de boutonnière qui faciliterait en sous-main le grignotage des libertés. Par-delà l'abo*lition, il* faut aboutir au déclin de la prison et non pas à son aménagement.

(*) Avocat à la cour.



Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

LA GUERRE DU GOLFE ET LE PROBLÈME DES OTAGES

Sur le plan diplomatique, plusieurs démarches se poursuivent pour désamorcer le conflit irano-irakien. Le Conseil de sécurité se réunit ce jeudi soir, et une nouvelle session des ministres des affaires étrangères de la Conférence islamique pourrait être aussi convoquée, quelle que soit la réponse de l'Iran aux dernières propositions de « bons offices » du secrétaire général de la Conférence, M. Habib Chatti.

Sur le terrain, les forces irakiennes encerclant Abadan empêchent désormais l'évacuation des blessés et le ravitaillement de la ville, a annoncé l'agence iranienne Pars. Il semble que l'armée de Bagdad ait choisi d'imposer un blocus d'Abadan en s'abstenant de toute tentative d'y pénétrer. Toujours selon Pars, des combats « au corps à corps » se poursuivent à Khorramchahr et des quartiers résidentiels d'Ahwaz et d'Abadan ont été endommagés par l'artillerie irakienne.

Le Croissant-Rouge iranien a rendu public un rapport sur les pertes iraniennes depuis le début du conflit. Selon ce document les villes les plus touchées sont Abadan et Khorramchahr, où, entre le 23 septembre et le 19 octobre, 562 personnes ont été tuées et 3 000 blessées. Ensuite vient la ville d'Ahwaz, où 516 personnes ont été tuées et 2 100 blessées entre le 23 septembre et le 21 octobre. A Desfoul, ville bombardée par des missiles irakiens, 215 civils ont été tués et 730 blessés. — (A.F.P.)

Dans Bassorah frappé de paralysie

De notre envoyé spécial

Bassorah. — Le port toujours grouillant d'activité de cette ville, où rôde encore le fantôme de Sinbad le marin, est depuis un mois comme un corps soudain frappé de paralysie. Le Chatt-el-Arab, voie d'eau majestueuse qui connaissait naguère un incessant trafic de navires partant de Bassorah et des ports iraniens — Khorramchahr, Abadan, l'île de Kharg — ou s'y rendant, présente aujourd'hui un aspect étrangement contrasté. Dans la partie nord des quais de Bassorah, où les bateliers interpellent les rares passants étrangers pour les presser de faire une promenade jusqu'à Aboul-Keassib, à une vingtaine de kilomètres, règne une paix qui semble anachronique : les deux rives sont irakiennes. Au-delà, dans le secteur sud, où se font face les deux rives animées — en flammes — de Khorramchahr jusqu'à Fao, à l'embouchure de la voie d'eau, c'est la guerre. Jour et nuit.

Les bateliers ne vont guère au-delà d'Aboul-Keassib, moins parce que cela leur est interdit que de crainte d'être pris au milieu d'un tir d'artillerie ou d'être la cible des tireurs isolés. Mais déjà, dans cette partie, le calme est trompeur et les contrastes violents. Le gigantesque hôpital moderne a arboré à des mâts de fortune une bonne dizaine de drapeaux blancs frappés du croissant rouge pour éviter toute méprise en cas de bombardement. Une corniche domine le Chatt-el-Arab, jalonnée de guinguettes, où l'on sert la bière — et même du vin — à condition de consommer quelque nourriture. L'habitude veut que l'on aligne sur la table les boîtes et les bouteilles vidées, et il est fréquent qu'un client en boive dix à douze à lui seul. Ces lieux ne désemplissent pas.

Tout le long, témoins de ces agapes, une trentaine de gros boutres indiens, amarrés par groupes de trois ou cinq, ont quasiment un statut d'assistés : venus embarquer des cargaisons de dattes, leurs équipages, livrés à eux-mêmes, ne bénéficient d'aucune police d'assurance et n'ont pratiquement plus de vivres. Ne pouvant regagner le large, ils ont été pris en charge par les autorités irakiennes.

Des cargos plus importants comme le *Golfo-di-Palermo* (Gênes), le *Wanjang* (Londres) et quelques autres disposent encore de vivres, mais pour combien de temps ? En cas de difficulté, toutefois, ils pourront être aidés facilement. Au-delà du *no man's land*, que ne dépasse pas notre batelier, la situation est tragique pour quelques-uns des cargos battant pavillon de vingt-quatre pays, pris littéralement entre deux feux.

L'image de l'exode

Quelques grosses unités, dépendant de puissantes compagnies, sont ravitaillées de nuit et leurs équipages sont relevés périodiquement. D'autres, bénéficiant de diverses solidarités, sont évacuées à la faveur de l'obscurité. Ce fut notamment le cas du navire *Mollendo*, transportant les cadets de la marine péruvienne qui devaient rendre visite à des ports iraniens et avaient épuisé leurs provisions. Mais les autres ? L'Iran a accepté que ces bâtiments soient évacués en arborant le pavillon des Nations unies. Mais l'Irak, qui vient d'affirmer sa souveraineté sur l'ensemble du Chatt-el-Arab, a implicitement refusé, en proposant, au cas où une autre solution n'aurait pas été trouvée, d'apporter une aide humanitaire aux équipages en difficulté.

Le Chatt-el-Arab, large de près de cinq cents mètres dans certaines de ses parties, offre des paysages parmi les plus beaux qui soient. Au-delà de petites îles sur lesquelles prospèrent les roseaux, s'étale, à perte de vue, la plus vaste palmeraie du monde, d'un seul tenant, avec plus de quatre millions de dattiers. Comme toutes les oasis bien entretenues, la palmeraie comprend trois niveaux de cultures. Le maraîchage au sol puis les petits arbres fruitiers répartis entre les palmiers qui se dressent haut dans le ciel. Bananiers, grenadiers, treilles de vignes se mêlent aux bougainvilliers.

Mais, à ces images pleines d'insouciance, se juxtaposent celles de l'exode. Un peu plus au sud, les habitants de Fao et de Siba, qui ont fui leurs villes bombardées, ont organisé des campements dans les palmeraies. Tout à côté de ces réfugiés, des ouvriers continuent à charger sur les docks les cargaisons de dattes qui s'accumulent. Celles destinées à la consommation locale seront sans doute enlevées ; celles prévues pour l'exportation...

Passé les bombardements des premiers jours du conflit visant les installations pétrolières et quelques centres économiques, la ville même apparaît comme une oasis de calme : les Irakiens la ménagent parce que sa population est chiite et les autorités irakiennes se sont empressées de rendre à la cité son aspect habituel qui contraste avec le strict couvre-feu imposé à Bagdad, sachant que Bassorah a toujours été turbulente.

C'est là en effet, dans cette région de marais propice aux insurrections et au Khouzistan, que se développa, au neuvième siècle, la révolte des Zendj — esclaves noirs, dont le mouvement fait penser à celui de Spartacus, — qui entraîna la chute du califat abbasside.

Ce fut, comme l'écrit Louis Massignon, « *une guerre de classe typique, une véritable guerre sociale* ». C'est là encore que naquit plus tard le mouvement des Karmates, qui n'est pas sans analogie avec la Commune de Paris. C'est là enfin qu'est né le parti communiste irakien et que le mouvement syndical a vu le jour sous la monarchie. Aujourd'hui, le parti communiste a des ramifications clandestines à Bassorah et les syndicats y sont particulièrement nombreux et bien structurés. Le régime avait d'ailleurs, en mars dernier, accusé les communistes d'avoir participé à Qom à une réunion avec les intégristes du mouvement *Al Daoua* en présence de l'imam Khomeiny, en vue de provoquer des troubles en Irak pour entraîner la chute du pouvoir baassiste.

Toutes ces raisons sans doute, s'ajoutant au fait que Bassorah est le meilleur poste d'observation de la situation militaire et que ses habitants n'hésitent pas à parler, ont conduit les autorités à inviter impérativement les journalistes à remonter à Bagdad ou à quitter le pays. Sans doute aussi ont-elles voulu empêcher que ces envoyés spéciaux trop curieux se déplacent sans « *encadrement* ». Désormais, les visites sur le front seront organisées à partir de la capitale, où les moyens de s'informer sont plus difficiles. Cela paraît d'autant plus paradoxal que l'armée irakienne progresse à la manière d'un rouleau compresseur, lentement mais sûrement...

PAUL BALTA.

Le président du Parlement iranien estime que les députés pourraient poser de nouvelles conditions à la libération des Américains

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Le problème des otages américains est loin d'être réglé, malgré les déclarations apparemment encourageantes du premier ministre iranien, M. Ali Radjaï. C'est du moins ce que l'on pourrait conclure d'un entretien que nous a accordé en fin de matinée, ce jeudi 23 octobre, l'ayatollah Rafsandjani, président du Parlement.

« *Les quatre conditions posées par l'imam Khomeiny pour la libération des otages*, nous a-t-il déclaré, *ne sont pas nécessairement exhaustives. Il est probable que les députés auront des conditions supplémentaires à formuler dans le cadre de celles déjà énoncées. C'est le Parlement dans sa majorité qui aura le dernier mot dans la mesure où il décidera de retenir ou de repousser les propositions des parlementaires.*

— Va-t-on exiger le retrait par les Etats-Unis des avions-radars Awacs d'Arabie Saoudite, comme l'a laissé entendre récemment le premier ministre ?

— *Il n'est pas exclu qu'une telle condition soit posée. Après tout, nous souhaitons obtenir réparation de tous les torts que l'Amérique nous a infligés tant en Iran qu'à l'étranger. Mais, là encore, c'est à la commission* ad hoc *de faire une proposition et c'est au Parlement d'en décider.*

— Combien de temps faudra-t-il au Parlement pour prendre une décision définitive ?

— *Si la commission* ad hoc *soumet son rapport ce jeudi, comme on l'espère, je ne pense pas que les débats à l'Assemblée se prolongent au-delà d'une séance, celle de dimanche prochain.*

— Si les Etats-Unis acceptent vos conditions, allez-vous relâcher immédiatement les otages ou attendrez-vous que Washington mette en œuvre les engagements pris ?

— *Il y a certaines conditions que les Américains peuvent exécuter sur-le-champ, par exemple débloquer nos avoirs dans les banques, s'engager à mettre un terme à toute ingérence dans nos affaires intérieures, renoncer définitivement aux complots qu'ils n'ont cessé de fomenter contre nous. S'il y a d'autres conditions qui seraient difficiles à satisfaire dans l'immédiat, le Parlement pourrait demander des garanties qui restent à définir, et libérer sans attendre les otages.*

— En cas de normalisation avec Washington, exigeriez-vous la livraison d'armements et de pièces de rechange que l'Iran avait achetés et payés ?

— *L'opinion et le Parlement iraniens sont à tel point hostiles à l'Amérique pour les crimes qu'elle a commis — le dernier en date étant l'agression irakienne qu'elle a fomentée — qu'il n'est pas exclu que nous demandions seulement le remboursement des armes que nous avons achetées.*

— Quel est exactement votre objectif de guerre : chasser les Irakiens du sol iranien seulement ou renverser aussi le régime de M. Saddam Hussein ?

— *Avant ce conflit armé, nous n'envisagions pas de renverser le régime baasiste par la force. Depuis l'agression militaire de Bagdad, qui a infligé à nos deux pays des dégâts et des pertes humaines considérables, nous considérons Saddam comme un criminel. Nous estimons que cette guerre ne peut se terminer que par sa chute et par la libération du peuple irakien de la dictature baasiste. Nous n'allons pas nous satisfaire de l'expulsion des envahisseurs. C'est au peuple irakien, bien entendu, qu'il revient d'en finir avec les despotes qui le gouvernent, et il peut compter pour cela sur notre plein soutien, sous la forme qu'il déterminera souverainement lui-même.* »

ERIC ROULEAU.

WASHINGTON A ACCUEILLI AVEC UNE EXTRÊME PRUDENCE LES PROPOS OPTIMISTES DE M. ALI RADJAI

Les déclarations du premier ministre iranien, M. Ali Radjaï, selon lesquelles le Parlement iranien évoquera, dimanche 26 octobre, le sort des otages américains et selon lesquelles les Etats-Unis seraient prêts à accéder aux quatre conditions posées pour leur libération par l'imam Khomeiny (*le Monde* du 22 octobre) ont été accueillies avec une extrême prudence à Washington.

C'est avec « *réalisme plutôt qu'optimisme* » qu'il faut accueillir l'annonce d'un prochain débat au Majlis sur le sort des cinquante-deux otages, faite par M. Ali Radjaï, a déclaré mercredi le porte-parole du département d'Etat, M. John Tratner. Interrogé sur les déclarations de M. Radjaï sur les quatre conditions posées le 12 septembre (restitution de la fortune du chah, déblocage des avoirs iraniens gelés aux Etats-Unis, abandon des réclamations américaines contre l'Iran et garantie de non-ingérence), le porte-parole s'est borné à dire qu'il ignorait ce qui fondait les déclarations du chef du gouvernement iranien.

Le Monde

publiera demain

- IDÉES : L'égalité des chances à l'école.
- ENQUÊTES : Afrique du Sud : une pilule mal dorée (J.-C. Pomonti) ; enseignement supérieur : bientôt la crise ? (J. Vincens).
- DOSSIERS : Les investissements face à la crise ; les professions libérales et l'assurance-maladie.

EUROPE

Grande-Bretagne

APRÈS LA MISE EN VENTE DES DEUX JOURNAUX

Le propriétaire du « Times » et du « Sunday Times » regrette le manque de coopération des syndicats de l'imprimerie

De notre correspondant

Londres. — Lord Thomson, P.-D.G. canadien de Thomson British Holdings (T.B.H.) a confirmé mercredi soir 22 octobre sa décision d'abandonner la publication des journaux du groupe Times (le *Times*, ses suppléments éducatif et littéraire et le *Sunday Times*) dont T.B.H. est propriétaire (*le Monde* du 23 octobre). Cette décison « *irrévocable* », a précisé lord Thomson, a été prise avec « *grand regret* », la coopération indispensable des travailleurs de l'entreprise ne s'étant pas concrétisée et continuant à faire défaut.

Interrogé plus tard par les journalistes, lord Thomson s'est montré plus brutal, accusant les syndicats ouvriers d'être responsables de l'éventuelle fermeture des journaux. En effet, faute de trouver un acheteur d'ici au 31 mars, le *Times* et le *Sunday Times* devront fermer. Les syndicats, selon le P.-D.G. de Thomson, n'ont pas observé les accords conclus en novembre 1979 qui avaient permis la reparution du journal après onze mois de grève. Ni les engagements sur le licenciement du personnel en surnombre, ni ceux concernant les règlements des conflits n'ont été tenus. Lord Thomson a souligné d'autre part que, faute d'un accord sur leur emploi, les nouvelles installations technologiques mises en place n'avaient pu être encore utilisées. « *Nous avons dépensé une fortune mais nous avons échoué...* », a-t-il ajouté.

Pour ses propriétaires successifs, le *Times* a été une sorte de maîtresse prestigieuse, mais qui devenait trop coûteuse, même pour un consortium aux intérêts diversifiés comme Thomson (exploitation pétrolière, chaînes de journaux, organisation de tourisme). Le groupe *Times*, en effet, après avoir reçu 70 millions de livres depuis son achat par Thomson British Holdings en 1966, s'apprêtait à lui demander 22 millions supplémentaires en prévision d'une perte évaluée à 15 millions de livres pour cette année.

Une « maîtresse » trop coûteuse

A cela s'ajoute, selon les directeurs du *Times*, un sentiment de déception créé par la grève des journalistes en août dernier, et surtout par les nombreux arrêts de travail imprévus dans l'atelier et la salle des machines, qui, au cours de ces dernières semaines, ont abouti à une perte de plus d'un million d'exemplaires du *Sunday Times*.

La menace de fermeture est considérée comme très sérieuse dans les milieux professionnels. En effet, pour reprendre la formule d'un éditorial du *Times*, « *les acheteurs éventuels sont comme les taxis... on en trouve beaucoup quand il fait beau, mais ils sont rares quand il pleut...* ».

M. Maxwell, ancien député travailliste et directeur d'un certain nombre de magazines spécialisés, a exprimé son intérêt. En revanche, le groupe Lonhro, dont le P.-D.G. est M. Rowland, s'est d'ores et déjà désisté, de même que M. Murdoch, propriétaire australien du *Sun*. Sir James Goldsmith, propriétaire de l'hebdomadaire anglais *Now* et de *l'Express* français, considéré comme un acheteur éventuel), reste silencieux, de même que les dirigeants d'autres groupes de presse britanniques. D'autre part, les capitaux étrangers, américains notamment, hésiteraient beaucoup à investir dans une entreprise où les relations industrielles sont jugées particulièrement mauvaises.

Vers la création d'une société de rédacteurs ?

A la surprise et à la satisfaction des journalistes auxquels il s'était opposé au moment de la grève du mois d'août, le directeur du *Times*, M. Rees-Mogg, a proposé la création d'une sorte de « syndicat » analogue à une société de rédacteurs qui aurait une participation financière à la propriété de l'entreprise. « *Notre salut ne doit pas dépendre de l'extérieur, nous devons nous sauver nous-mêmes* », a-t-il dit, sous les applaudissements des journalistes.

Apparemment, les chaînes de T.B.H. lui pesaient : « *La leçon des années Thomson est que les subventions détruisent les opérations commerciales des journaux... Je ne crois plus dans la vertu d'un système qui n'associe pas ceux qui font les journaux à leur propriété* », a-t-il ajouté en se référant spécialement à la formule du *Monde*. Il a précisé qu'étant données les circonstances, les journalistes et les cadres ne disposeraient que d'une minorité d'actions, mais que « *la formation de ce syndicat... devient maintenant la solution naturelle de la crise actuelle* ».

M. Rees-Mogg juge enfin souhaitable de séparer le *Times* du *Sunday Times*, « *un mariage peu satisfaisant qui a fonctionné au détriment des deux journaux* ». Il partira la semaine prochaine pour le Canada pour faire part au consortium Thomson des préoccupations des journalistes, estimant qu'à long terme une organisation de journalistes et de cadres sera mieux en mesure que les représentants d'intérêts privés de négocier un accord durable avec des syndicats ouvriers.

HENRI PIERRE.

PRÉCISION. — L'appel d'intellectuels lancé à propos de la conférence de Madrid (*le Monde* du 23 octobre) a été également signé par MM. Alain Ravennes et Pavel Tigrid.

RECTIFICATIF. — Une erreur s'est glissée dans l'article d'André Fontaine, « *Remettez-nous ça...* » (*le Monde* du 4 octobre) : la famille de M. Helmut Schmidt est originaire de Hambourg, où il est né, et non de Prusse.

EUROPE

Belgique

Le nouveau gouvernement Martens est assuré de la confiance

De notre correspondant

Bruxelles. — Le vingt-sixième gouvernement de l'après-guerre, le troisième depuis janvier, a prêté serment au palais royal de Bruxelles le mercredi 22 octobre, et le programme gouvernemental sera exposé par le premier ministre devant le Parlement vendredi. La confiance ne fait aucun doute, car la coalition de chrétiens et de socialistes dispose d'une majorité de 140 députés sur 212 à la Chambre et de 125 sur 181 au Sénat.

Le gouvernement « Martens IV » comprend, outre le premier ministre, social-chrétien, vingt-cinq ministres et sept secrétaires d'Etat. Il y a treize ministres flamands, douze francophones, quatre secrétaires d'Etat flamands et trois francophones. Il n'y a plus de femmes ministres, mais quatre sont secrétaires d'Etat.

Le C.V.P. (parti social-chrétien flamand) et le P.S. francophone disposent chacun de sept portefeuilles ministériels, le parti social-chrétien francophone et les socialistes flamands chacun de cinq ministères. Il y a trois secrétaires d'Etat C.V.P., un socialiste francophone, deux sociaux-chrétiens du P.S.C. et un socialiste flamand. L'âge moyen des ministres est de quarante-sept ans, le plus âgé a soixante-quatre ans et le plus jeune trente et un.

Onze ministres, dont celui des *affaires étrangères, conservent les* attributions qu'ils avaient dans le cabinet précédent. D'autres changent *de portefeuille :* deux disparaissent et six nouveaux arrivent.

La répartition des portefeuilles a été très difficile, et le premier ministre n'a pas pu, comme il en avait l'intention, regrouper de grands départements nationaux comme la santé publique, la prévoyance sociale, le travail et les pensions. M. Martens a dû tenir compte d'une répartition des « points » attribués à chaque parti de la coalition. La formule a été appliquée aux présidences des Assemblées. La Chambre sera présidée par M. Joseph Michel, social-chrétien francophone, et le Sénat par M. Ward Leemans, social-chrétien flamand.

PIERRE DE VOS.

LA COMPOSITION DU CABINET

MINISTRES A COMPETENCE NATIONALE

Premier ministre : M. Wilfried Martens (C.V.P.).
Vice-premier ministre et communications : M. Guy Spitaels (P.S.).
Vice-premier ministre et affaires économiques : M. Willy Claes (S.P.).
Vice-premier ministre, classes moyennes et plan, ministre adjoint à la communauté française : M. José Desmarets (P.S.C.).
Travaux publics et réformes institutionnelles (secteur néerlandais) : M. Jos Chabert (C.V.P.).
Affaires étrangères : M. Charles-Ferdinand Nothomb (P.S.C.).
Education nationale (secteur néerlandais) : M. Willy Calewaerts (S.P.).
Agriculture : M. Albert Lavens (C.V.P.)
Prévoyance sociale et santé publique : M. Luc Dhoore (C.V.P.).
Intérieur et budget : M. Guy Mathot (P.S.).
Commerce extérieur : M. Robert Urbain (P.S.).
Finances : M. Mark Eyskens (C.V.P.).
Emploi et Travail : M. Roger De Wulf (S.P.)
Justice et réformes institutionnelles (secteur français) : M. Philippe Moureaux (P.S.).
Coopération au développement : M. Daniel Coens (C.V.P.).
Fonction publique, politique scientifique et environnement : M. Philippe Maystadt (P.S.C.).
Pensions : M. Pierre Mainil (P.S.C.).
Postes, télégraphes, téléphones : M. Freddy Willockx (S.P.).
Défense nationale : M. Franz Swaelen (C.V.P.).
Education nationale (secteur français) : M. Philippe Busquin (P.S.).

***

EXECUTIFS DE COMMUNAUTES ET DE REGIONS

EXECUTIF FLAMAND

Président, ministre de la communauté flamande et ministre adjoint à l'éducation nationale (néerlandais) : M. Gaston Geens (C.V.P.).
Communauté flamande : M. Marc Galle (S.P.).
Secrétaire d'Etat à la communauté flamande : Mme Rika De Baker-Van Ocken (C.V.P.)
Secrétaires d'Etat à la communauté flamande : M. Paul Akkermans (C.V.P.), Mme Rika Steyaert (C.V.P.).
Membre titulaire, en qualité de ministre de l'éducation nationale (néerlandais) : M. Willy Calewaert.

EXECUTIF DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Président, ministre de la communauté française : M. Michel Hansenne (P.S.C.).
Membre en qualité de ministre adjoint à la communauté française : M. José Desmarets (P.S.C.).
Membre en qualité de ministre de l'éducation nationale : M. Philippe Busquin (P.S.).

EXECUTIF DE LA REGION WALLONNE

Président, ministre de la région wallonne : M. Jean-Maurice Dehousse (P.S.).
Secrétaires d'Etat à la région wallonne : MM. Elie Deworme (P.S.), Melchior Wathelet (P.S.C.).

EXECUTIF DE LA REGION BRUXELLOISE

Président, ministre de la région bruxelloise : M. André Degroeve (P.S.).
Secrétaires d'Etat à la région bruxelloise : Mmes Cécile Goor-Eyben (P.S.C.), Lydia De Pauw-Deveen (S.P.).

***

P.S.C. : parti social-chrétien (francophone).
C.V.P. : parti social-chrétien (flamand).
P.S. : parti socialiste (francophone).
S.P. : parti socialiste (flamand).

Pologne

Les syndicats refusent les modifications de statuts exigées par les autorités pour l'enregistrement de Solidarité

De notre envoyé spécial

Varsovie. — Quelques indices laissent encore espérer le coup de théâtre improbable : l'enregistrement, vendredi 24 octobre, des statuts du syndicat libre Solidarité par la *chambre du travail du tribunal de* Varsovie. Mais l'espoir est mince, car, à moins de vingt-quatre heures de cette audience tant attendue, le blocage politique ne cesse apparemment de s'aggraver.

Les autorités, d'un côté, exigent avec de plus en plus de vigueur *que le projet de statut soit modifié* de manière à affirmer explicitement le respect du caractère socialiste de la Pologne, de son système d'alliances et du rôle dirigeant du parti. C'est là, pour le pouvoir — M. Rakowski, directeur de l'hebdomadaire *Polityka*, l'a dit mardi soir à la télévision, et de discrets émissaires le répètent avec insistance, — la condition *sine qua non* à l'enregistrement.

Les dirigeants syndicaux, de l'autre côté, confrontés à la colère et à la *radicalisation que cet ultimatum* suscite à la base, convaincus aussi qu'on veut avant tout les soumettre publiquement, se disent maintenant décidés à ne rien céder. Pour que les choses soient claires, M. Walesa a refusé de participer à la nouvelle négociation officieuse et préliminaire proposée par le tribunal, en arguant que le compromis trouvé la semaine dernière (déclaration orale des syndicats enregistrée par le tribunal) (*le Monde* daté 19-20 octobre) avait été enterré par le pouvoir.

On voit mal dans ces conditions comment des magistrats sans pouvoir propre pourraient faire avancer les choses, et la Pologne risque *de connaître bientôt une tension* grave et difficilement maîtrisable. La commission nationale de Solidarité, qui se réunira brièvement vendredi matin à Varsovie avant l'audience, doit siéger lundi prochain à Gdansk pour en examiner les résultats. S'ils sont négatifs, un appel à la grève générale a toutes les chances d'être adopté ce jour-là.

En dehors même de cette affaire d'enregistrement — capitale puisque c'est la légalisation des nouveaux syndicats qui est en cause, — l'ébullition est de plus en plus grande dans le pays. Lundi, le très officiel mouvement catholique Pax a été touché à son tour : quatre de ses dirigeants — MM. Jerzy Hagmajer, Zygmunt Przetakiewicz, Jerzy Ruthkowski et Janusz Stefanowicz — ont été éliminés du présidium à l'issue d'une réunion extraordinaire de la direction.

Cette organisation — créée après-guerre par le pouvoir pour contrebalancer l'influence de l'épiscopat, propriétaire d'un quotidien (1), d'une maison d'édition et de coopératives qui lui assurent d'importants revenus — a été jusqu'à la mort, il y a deux ans de son fondateur Boleslaw Piasecki, un allié particulièrement zélé du parti.

Sérieusement menacée par la *radicalisation des milieux catholiques*, surtout depuis le voyage du pape, elle avait tenté depuis quelques mois de faire oublier son passé et de se poser en opposition légale et modérée. Les rivalités personnelles ont joué leur rôle dans le petit putsch de lundi. Mais, plus profondément, Pax est maintenant confronté à une contestation intérieure, menée par la jeune génération qui exige un engagement clair du mouvement en faveur des nouveaux syndicats. Cet allié n'est pas encore, loin de là, perdu pour le parti, mais l'ébranlement est certain.

Vendredi, l'événement est spectaculaire, l'université de Varsovie accueillera dans son grand auditorium « l'université volante » pour son premier cours de l'année. Créée en 19[…] par l'opposition, « l'université volante » avait dû interrompre ses activités il y a un an à la suite de violences policières répétées, dans les appartements où se réunissaient ses étudiants. La semaine prochaine se tiendra à Varsovie un congrès *extraordinaire de l'union des journalistes* qui devrait déboucher sur la création d'un syndicat indépendant. Mercredi, M. Kania a présidé à Varsovie une nouvelle réunion de *l'appareil avec cette fois-ci l'ensemble des premiers secrétaires de* Voïvodies.

A Wroclaw, trente-quatre représentants des cheminots ont entamé *mardi soir une grève de la faim pour* protester contre la lenteur avec laquelle seraient, selon eux, menées, dans leur branche, les négociations sur les augmentations salariales.

Enfin, les possibilités de voir une crise grave éclater dans les campagnes augmentent. Des rumeurs *font état depuis mercredi d'une* grève des livraisons entamée par les paysans de la région de Bialystok, à l'est du pays, près de la frontière soviétique. Elles n'ont pas *encore été vérifiées mais semblent* corroborées par les allusions alarmistes faites à des projets de ce genre par le président de Pax, M. Ryszard Reiff, dans le discours qu'il avait prononcé lundi devant ses amis et que le quotidien du mouvement a publié mercredi. Mercredi encore, le tribunal de Varsovie *a remis d'une semaine sa décision* sur la demande d'enregistrement présentée par le syndicat solidarité paysanne dont les animateurs affirment regrouper déjà quarante mille agriculteurs membres de coopératives ou salariés des fermes d'Etat.

Dernier et très important point qui donne la mesure du bouleversement général : le cardinal Wyszynski, qui *est arrivé ce jeudi matin à Rome* pour un séjour de deux semaines, compte s'y entretenir avec le pape, outre de la situation polonaise, de sa succession à la tête de l'Eglise de Pologne. Le primat, qui est depuis longtemps déjà une figure historique *du pays, estime en effet qu'il est* maintenant trop fatigué — il est âgé de soixante-dix-neuf ans — pour assumer encore longtemps sa charge. Il envisagerait donc de proposer à *Jean-Paul II sa démission*, ce qui permettrait de mettre en place de son vivant et sans crise un homme ayant la force nécessaire en cette période. On estime aussi dans les milieux catholiques que le moment serait bien choisi pour cette passation de pouvoirs.

En attendant, les entretiens que le cardinal a eus mardi avec *M. Kania — et dont il n'a été fait* état que mercredi — semblent annoncer, après la réactivation de la commission mixte Eglise-Etat et l'autorisation de la retransmission de la messe à la radio, de nouvelles concessions faites à l'Eglise. Très peu de choses ont filtré, mais le *premier secrétaire se serait montré* encourageant sur le problème de l'enregistrement. C'est là l'élément, ajouté à la rumeur, persistante dans les milieux officiels, sur un règlement de l'affaire, vendredi, qui laisse penser que l'engrenage dangereux qui menace pourrait être évité.

Dans cette hypothèse optimiste, on peut imaginer que le pouvoir, *après les pressions virulentes de* ces dix derniers jours, se contenterait de faire demander aux syndicats, vendredi, par la Cour, de préciser officiellement que les références qu'ils font dans leur procès à la Constitution et aux accords de Gdansk concernent bien les trois *points qui leur tiennent à cœur.* Cette solution (qui est le compromis trouvé et abandonné la semaine dernière) devrait être acceptée par les syndicats, et les autorités pourraient *ainsi faire état à l'intérieur et à* l'extérieur d'une victoire politique.

Ce scénario implique cependant que le blocage actuel n'ait pas été créé — ou amplifié volontairement après avoir été créé par maladresse — par certains responsables qui souhaitent l'affrontement afin d'imposer ensuite une reprise en main brutale. Le poids dont ont pesé les *déclarations de la semaine dernière* des capitales socialistes sur la volonté affichée des autorités polonaises de ne pas céder maintenant montre en tout état de cause les *possibilités d'intervention « civile »* dont disposent les alliés de la Pologne.

BERNARD GUETTA.

(1) *Slowo Powszechne.* M. Stefanowicz, qui en était le rédacteur en chef, a été remplacé par son adjoint, M. Jerzy Slaski.

Italie

M. Forlani a présenté un programme d'austérité économique

M. Arnaldo Forlani, le nouveau chef du gouvernement italien, a présenté devant la Chambre des députés, le mardi 22 octobre, le programme d'investiture de son cabinet quadripartite (composé de démocrates-chrétiens, de socialistes, de républicains et de *sociaux-démocrates*). *Il a communiqué par ailleurs le texte de* ce programme aux sénateurs. Après deux heures de débat et la réponse de M. Forlani, la Chambre votera probablement l'investiture à la fin de cette semaine, puis ce sera le tour du Sénat.

De notre correspondant

Rome. — Parlant plus d'une heure et demie, M. Forlani, en présentant son programme d'investiture, a, comme le veut la circonstance, abordé — au moins en quelques mots — toutes les questions brûlantes du moment.

En politique intérieure, la déclaration d'intention du nouveau gouvernement tourne autour d'une idée force : un appel à la « *cohésion nationale* ». Cette formule résume assez bien la volonté de M. Forlani de ne pas définir son cabinet comme un simple « centre gauche » refermé sur lui-même. Il compte sur un certain soutien à droite du parti libéral — qui a déjà annoncé son abstention — et espère même certaines « convergences » possibles avec le libertaire parti radical, d'où l'importance accordée dans le discours au problème de la faim dans le monde.

M. Forlani a aussi tendu la main vers les communistes, dont il souhaite une opposition plus compréhensive, annonçant qu'il ne voulait « *être jugé que sur ses actes et qu'il jugera les autres sur leurs actes* ».

Sans nier la réalité de la « période sombre » que traversent les économies occidentales — et notamment l'Italie — M. Forlani s'est déclaré plutôt optimiste sur l'avenir économique de la péninsule, faisant remarquer que, depuis 1975, le pays a reconstitué ses *réserves* de devises, que le revenu par tête a augmenté, tout comme les investissements et l'emploi.

M. Forlani compte avant tout affronter l'inflation « *en tentant de contenir ses racines internes* » et « *éviter une dévaluation de la lire* » par un sévère contrôle des *changes. Le nouveau cabinet* reprend aussi à son compte certaines des mesures d'austérité — *sur lesquelles M. Cossiga avait été* mis en minorité — augmentant les impôts indirects, la lutte *contre la fraude fiscale*, appliquant une politique de vérité des prix des services publics et il reprend même l'idée combattue alors durement par le P.C.I. d'un « fonds de solidarité » pour les *secteurs en difficulté par une* retenue de 0,50 % sur les salaires. Le nouveau gouvernement prévoit *aussi des plans d'intervention* dans les secteurs stratégiques comme l'automobile, la sidérurgie *et la chimie*.

Enfin, pour redonner confiance aux Italiens dans leurs institutions, M. Forlani prévoit d'accélérer l'entrée en vigueur de réformes, celle de la police mais aussi celle du code de procédure pénale. En politique étrangère enfin, le nouveau chef du gouvernement a surtout rappelé la fidélité de l'Italie à ses alliances et notamment à l'OTAN. Ainsi elle acceptera l'installation sur son sol des missiles américains Cruise et Pershing, tout en souhaitant une conclusion positive des négociations de désarmement *entre les Etats-Unis et l'Union* soviétique.

Ce programme n'est donc pas très différent de celui du précédent cabinet. Les communistes néanmoins sont restés prudents dans leur jugement. M. Alessandro Natta faisait remarquer aux journalistes — *et ses déclarations sont* reprises en première page du quotidien communiste *l'Unita* — que si M. Forlani avait énuméré tous les problèmes en suspens, « *il était difficile de définir encore quels sont les engagements prioritaires du nouveau cabinet* ». Le P.C.I. réserve donc pour le moment son jugement.

(Intérim.)

Avant la conférence de Madrid

LE C.D.S. ENTEND ÊTRE « EN POINTE » SUR LA QUESTION DES DROITS DE L'HOMME

M. Bernard Stasi, président délégué du C.D.S., a déclaré au cours d'une conférence de presse, ce jeudi 23 octobre, que, puisque la décision de participer à la conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe était prise, il fallait désormais en profiter pour obtenir que les participants dressent un bilan sans concession de l'application des accords d'Helsinki.

Les dirigeants du C.D.S. ont aussi envoyé aux élus de leur parti un modèle de lettre en leur demandant *de l'adresser avec leur signature au* chef de la délégation française à Madrid. Ce texte demande « que soient libérés les membres des comités de surveillance des accords d'Helsinki actuellement détenus dans les pays du bloc soviétique » et ajoute : « Les populations des pays de l'Est... attendent que sous la pression du monde libre, le gouvernement soviétique tienne les engagements qu'il a pris. Il est de notre devoir de ne pas les décevoir. »

Présent à la conférence de presse, M. *Victor Fainberg*, représentant des syndicats libres en U.R.S.S., a estimé que les démocraties occidentales n'avaient pas fait face à la crise polonaise de manière satisfaisante. Il a aussi rendu hommage à l'action du C.D.S. en faveur des droits de l'homme. M. Stasi a souligné à cette occasion que son parti entend « être le plus en pointe de la majorité » sur cette question.

Union soviétique

LA SESSION DU SOVIET SUPRÊME

Le président du Gosplan confirme le ralentissement de la croissance économique

De notre correspondant

Le Soviet suprême poursuit à Moscou l'examen du plan et du budget. On remarque l'absence à cette session de M. Kossyguine. Le chef du gouvernement, malade, n'a eu aucune activité publique depuis le 3 août.

Moscou. — Le discours prononcé le mercredi 32 [sic] octobre par M. Baïbakov, président du Gosplan, devant les mille cinq cents députés du Soviet suprême, a confirmé le ralentissement du rythme de la croissance économique au cours du dixième plan qui s'achève, sans avoir été pleinement réalisé, et la modestie des objectifs pour le prochain quinquennat (1981-1985).

Encore doit-on se demander si les chiffres avancés officiellement *correspondent à une quelconque* réalité. Ils ne sont en tout cas pas exempts de contradictions *internes. Ainsi les investissements* globaux pour 1981 s'élèveront à 14[…] milliards de roubles (1), selon *l'administration du plan*, alors que les investissements de l'Etat seul sont fixés à 162 milliards de *roubles par le projet de budget*.

M. Baïbakov a indiqué que cette année le revenu national augmentera de 3,8 % pour atteindre 436 milliards de roubles ; le revenu moyen par habitant de *3 [%] (contre 2,9 % prévus par le* plan). La production industrielle croîtra de 4 %, alors que l'objectif *du plan était de 4,5 %*. La productivité du travail progressera également moins vite que ne l'auraient souhaité les responsables. Enfin, M. Baïbakov a été très discret sur les résultats agricoles *de cette année* en se contentant d'expliquer que la production agricole globale avait en moyenne *augmenté* de 9 % par an au cours de ce quinquennat par rapport aux cinq ans précédents, et il a prévu une croissance encore plus faible en 1981 (7,[…] %), insuffisante sans doute pour satisfaire les besoins de la population en produits alimentaires.

Si les grandes lignes *du onzième* plan quinquennal sont déjà sur le papier, il n'en a rien été révélé *pendant la session du Soviet* suprême qui a officiellement adopté le projet de plan pour *1981... Selon ce texte*, le revenu national devrait augmenter de 3,4 %, le revenu moyen par habitant de 2,9 %, la production industrielle de 4,1 % avec un léger avantage au secteur B (biens de consommation) par rapport au secteur A (industrie de base). Le projet de budget prévoit, lui, que « *le gros des investissements ira à l'industrie lourde, base de l'économie socialiste* ». La priorité pour les biens de consommation annoncée par *M. Brejnev* est donc modestement prise en compte.

M. Baïbakov a annoncé que le salaire mensuel moyen des ouvriers et des employés passerait de 168 à 171 roubles avec un effort particulier pour les citoyens les plus défavorisés (médecins, enseignants et travailleurs des services...). La rémunération mensuelle des kholkhoziens augmentera de 4,1 % pour atteindre 123 roubles.

Construction de centrales nucléaires

Dans le secteur de l'énergie, qui sera une des priorités du *prochain* plan, la production d'électricité devrait passer à 1 335 milliards de kilowatts-*heures (soit une augmentation* de 3,5 %). L'accent sera mis sur la construction des centrales nucléaires, notamment dans la fédération de Russie où les sources traditionnelles d'énergie sont en voie d'épuisement. La croissance de la production pétrolière sera très faible, puisqu'elle n'est fixée qu'à 1,7 % (600 à 610 millions de tonnes). La production de gaz s'accroîtra au rythme actuel d'environ 5 %, alors que le charbon, dont l'extraction a baissé au cours des dernières années, devrait faire un bond de 15 %.

M. Baïbakov a *annoncé que les* échanges avec les pays socialistes augmenteront plus vite l'année *prochaine que ceux* avec le reste du monde. La part de ces Etats dans le commerce extérieur *soviétique* devrait augmenter de 3 points. Si cet objectif se réalise, il sera contraire à l'évolution de *ces dernières années : malgré les* déclarations des dirigeants soviétiques sur le renforcement de la coopération avec les *pays frères*, les échanges commerciaux avec le monde capitaliste ont augmenté à un *rythme* beaucoup plus rapide.

La présentation du budget par M. Garbouzov n'a réservé aucune surprise. Les recettes et les dépenses sont équilibrées à 298 milliards de roubles. Quant aux dépenses militaires, elles continuent à baisser *régulièrement* (17,05 milliards de roubles en 1981 contre 17,1 milliards de roubles en 1980), *ce qui ne manque pas d'étonner pour un pays* qui met sans cesse en avant le *renforcement de sa capacité* défensive.

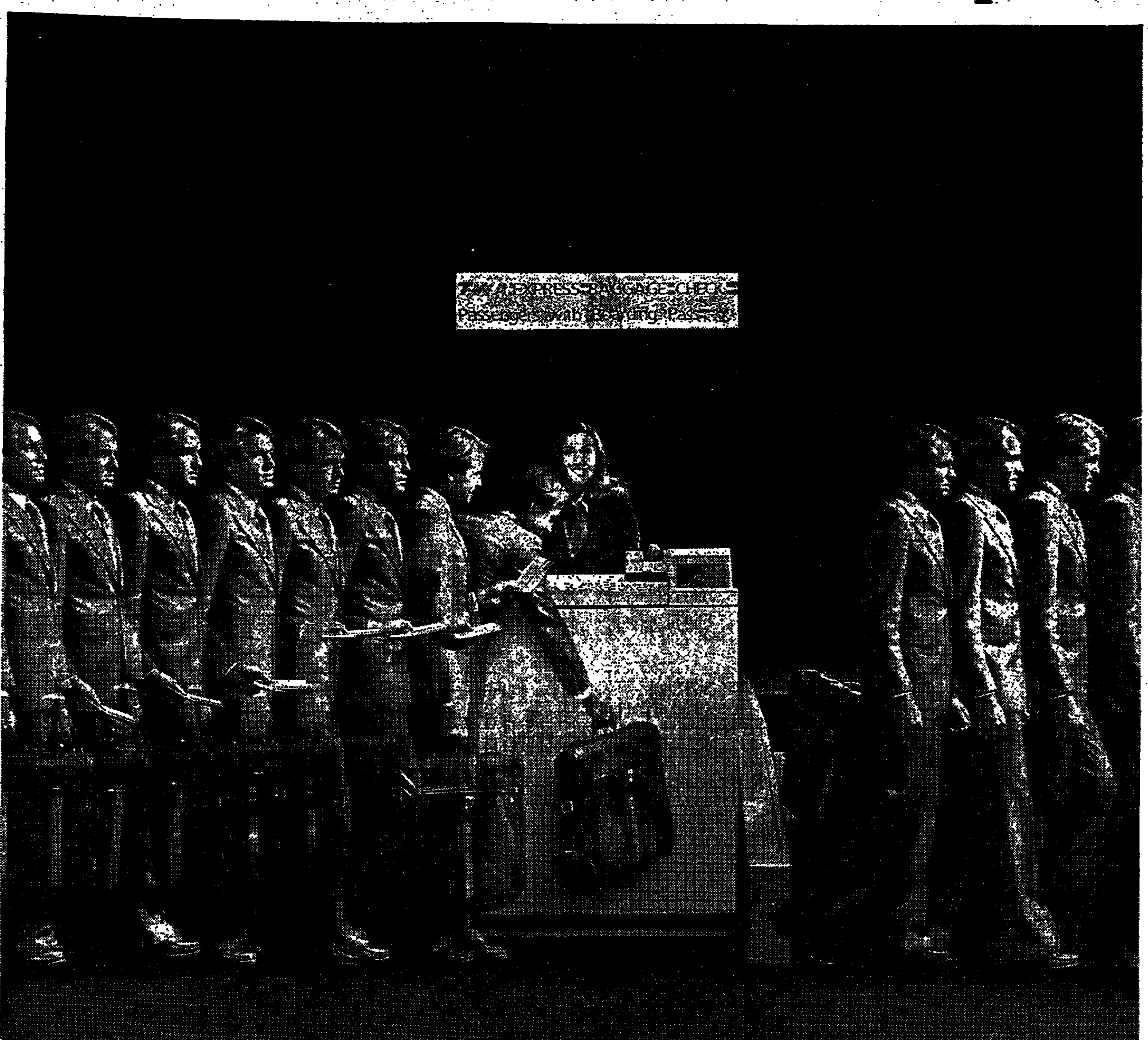
DANIEL VERNET.

(1) 1 rouble = 6,50 F au cours officiel.

● *Un appel de M. Sakharov pour un poète ukrainien.* — L'académicien, exilé depuis janvier 1980 à Gorki, a, par le truchement de sa femme, demandé aux « écrivains et poètes du monde entier » de prendre la défense du poète ukrainien Vassili Stouss, condamné la semaine dernière à quinze ans de détention pour « *agitation et propagande antisoviétique* ». — *(A.F.P.)*

هكذا من الأصل

TWA lance Airport Express : le record de vitesse dans les aéroports.



Finies les attentes aux comptoirs d'enregistrement.

Avec Airport Express seule TWA vous délivre toutes vos cartes d'embarquement au moment de l'achat de votre billet, sur tous les vols TWA vers les USA et à l'intérieur des USA.

Airport Expres. TWA à la réservation.

Rien de plus simple : quand vous effectuez votre réservation, vous demandez Airport Express avec votre billet. Vous choisissez d'avance votre place sur chacun de ces vols. Fumeur, non fumeur, fenêtre ou allée. TWA vous transmet alors les cartes d'embarquement correspondant à toutes les étapes de votre voyage, de l'aller au retour en passant par tous les vols intérieurs. Et vous retrouverez d'un avion à l'autre votre siège préféré.

Airport Express TWA à l'aéroport.

C'est évidemment à l'aéroport qu'Airport Express prend tout son sens. Là encore, rien de plus simple : vous vous présentez au comptoir spécial "Express Baggage Check", reconnaissable à son fronton, vous remettez vos bagages et vous vous dirigez vers la salle d'embarquement. Sans file d'attente, facilement et rapidement.

Et cela se répètera dans tous les aéroports où vous passerez aux USA.

Airport Express TWA : imaginez le temps gagné, la fatigue évitée, le plaisir de l'avion retrouvé.

N'imaginez plus : demandez Airport Express TWA.

TWA

Vous plaire, ça nous plaît.

AMÉRIQUES

États-Unis

M. Reagan affirme qu'il a le soutien de M. Eugène McCarthy

De notre correspondant

Washington. — Les milieux libéraux américains ne sont pas seulement en perte de vitesse : ils étalent leurs divisions au grand jour à l'occasion de l'élection présidentielle. En septembre, le petit parti libéral, qui n'existe que dans l'Etat de New-York, avait rompu sa tradition de soutien aux démocrates et appuyé la candidature de M. John Anderson. « *Ce fut une erreur*, a déclaré jeudi 22 octobre le vice-président de cette formation, M. Edward Morrison. *Soutenir Anderson dans une élection aussi serrée pourrait très bien favoriser la victoire de Reagan.* »

Un raisonnement similaire a été fait le même jour à Washington par soixante et onze personnalités libérales, dont l'économiste John K. Galbraith et les syndicalistes Douglas Fraser et Cesar Chavez. Selon eux, le candidat indépendant est « *un républicain conservateur, plus proche de Reagan que de Carter* ». Il n'a *aucune chance d'être* élu mais risque de faire basculer la Maison Blanche à droite.

Plusieurs signataires de ce document avaient *soutenu en 1972* et 1976 un autre candidat indépendant, M. Eugène McCarthy. Or celui-ci semble s'être rallié à... M. Reagan. L'ancien gouverneur de Californie l'a annoncé lui-même le 21 octobre, soulignant combien un tel soutien l'aiderait à se débarrasser de son image de dangereux belliciste.

Ancien sénateur démocrate du Minnesota, M. McCarthy avait milité contre la guerre du Vietnam dès 1966, et réussi, deux ans plus tard, à empêcher le président Johnson de briguer un second mandat. Il se lança lui-même dans la course mais n'obtint pas l'investiture démocrate. Aux deux élections suivantes, il se présentait comme indépendant.

Agé de soixante-trois ans, M. McCarthy ne compte plus beaucoup dans la vie politique américaine. *Il reste cependant le* symbole d'un courant libéral et pacifiste qui souleva beaucoup d'enthousiasme sur les campus. Est-ce *seulement* une *rancune* tenace à l'égard du parti démocrate qui l'aurait poussé à rejoindre M. Reagan, lequel définissait en septembre dernier la guerre du Vietnam comme « une noble cause » ? On attend les explications — et la confirmation officielle — de M. McCarthy lui-même. — R. S.

● *L'Association des anciens de sciences politiques* organise le mercredi 29 octobre, à 20 h. 30 à l'hôtel Hilton Suffren (18, avenue de Suffren, 75015) à Paris, une « nuit américaine » à l'occasion de l'élection présidentielle américaine. Un débat sera animé par Jacqueline Grapin, du *Monde*, avec la participation de Richard Eder, du *New York Times*, Ronald Koven, du *Washington Post*, Henry Muller, de *Time*, Mort Rosemblum, de l'*International Herald Tribune*, et Scott Sullivan, de *Newsweek*.

Canada

M. TRUDEAU EST PRÊT A ACCEPTER LA JURIDICTION DES PROVINCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES.

Ottawa (A.F.P., U.P.I.). — La motion de censure présentée mercredi 22 octobre à la Chambre des communes d'Ottawa par les députés conservateurs, à propos des projets constitutionnels de M. Pierre Elliott Trudeau, a été repoussée par 158 voix contre 93. M. Trudeau a fait, d'autre part, une importante concession aux provinces de l'Ouest, riches en ressources naturelles, dans une lettre au leader du parti néo-démocrate (social-démocrate), M. Edward Broadbent, rendue publique par ce dernier mardi 21 octobre dans la capitale fédérale. « *Je suis prêt à accepter un amendement* (à la Constitution)... *qui confirmerait la juridiction des provinces en ce qui concerne la prospection, la mise en valeur et la gestion des ressources naturelles non renouvelables, dans le respect de l'environnement* », écrit M. Trudeau.

La question du contrôle des ressources naturelles des provinces, en particulier des richesses minérales joue un grand rôle dans le débat constitutionnel. M. Trudeau a demandé le « rapatriement » de la Constitution qui est, jusqu'à maintenant, une loi du Parlement de Londres, datant de 1867, l'« Acte de l'Amérique du Nord britannique », mais se heurte à l'opposition conjointe du Québec, qui craint pour sa souveraineté en matière linguistique, et des provinces de l'Ouest, qui veulent garder la haute main sur leurs ressources naturelles non renouvelables.

ASIE

Chine

APRÈS LA VISITE DE M. GISCARD D'ESTAING

Pékin fait état de « divergences » avec Paris à propos de l'Union soviétique

De notre correspondant

Pékin. — Un bilan de la visite *en Chine de M. Giscard d'Estaing* a été dressé, mercredi 22 octobre, par l'agence Chine nouvelle en des termes qui délimitent assez *bien les secteurs d'accord et de* désaccord apparus au cours des entretiens.

L'agence chinoise note les résultats appréciables obtenus dans le domaine des relations bilatérales, mais elle concentre plutôt son attention sur les échanges de vues concernant l'analyse de la situation internationale. Elle *confirme* que Français et Chinois *ont* exprimé des opinions analogues sur divers sujets tels que la recherche d'un nouvel ordre économique international, la *nécessité du retrait des troupes* étrangères d'Afghanistan et du Cambodge, l'espoir d'une solution négociée du conflit entre l'Irak et l'Iran, la situation au Proche-Orient également. Sur ce dernier point, les deux pays sont d'accord non seulement sur les droits des Palestiniens mais également sur « *le droit des pays de la région d'exister sur des territoires qui leurs sont propres* ». Ce n'est pas la première fois que cette formule est employée à Pékin, mais on note qu'elle équivaut à une reconnaissance par la Chine du droit d'Israël à l'existence, dans ses frontières de 1967.

Avec une politesse toute chinoise, l'agence s'applique à employer le vocabulaire même du président français pour affirmer que les deux parties « *sont déterminées à agir pour faire échec à l'agression et à l'expansion et à sauvegarder la stabilité et la paix dans le monde multipolaire contemporain* ». La volonté d'éviter toute interprétation abusive se manifeste toutefois dans cette remarque très ferme : « *Cependant, des divergences de vues subsistent entre les deux parties sur des problèmes tels que les méthodes permettant de faire face efficacement à l'agression et à l'expansion.* » « *Les dirigeants chinois*, poursuit Chine nouvelle, *ont exprimé l'espoir que la France et les autres pays d'Europe occidentale s'uniraient pour faire jouer leur initiative. (...) dans les affaires mondiales afin de préserver la paix et la sécurité. Le président Giscard d'Estaing a affirmé qu'une Europe forte et une Chine forte serviraient à promouvoir la paix du monde et qu'un rôle décisif revenait à la Chine dans un monde multipolaire.* »

Les conceptions que l'on a de part et d'autre de la multipolarité restent donc nettement différentes. Quant à « *l'indépendance* » de l'Europe, le mot n'apparaît même pas.

Le dilemme européen

On comprend mieux, à vrai dire, les réserves chinoises si l'on réfléchit à ce qu'aurait impliqué pour Pékin l'acceptation des *formules* proposées par M. Giscard d'Estaing. Pour la Chine, en effet, *le problème fondamental* est *celui* de la sécurité, qu'il s'agisse de la sienne propre ou de celle de l'Europe, face à « *l'hégémonisme* » soviétique. Pour les Français, la notion d'une « *indépendance* » européenne dans un monde multipolaire signifie que cette sécurité ne doit pas être assurée uniquement par des moyens militaires — que seul dans ce cas, pourrait efficacement garantir un renforcement de l'alliance atlantique, voire la formation d'un « front uni » à l'échelle de la planète — mais également par des méthodes diplomatiques. Autrement dit par le maintien d'un dialogue avec le « pôle » soviétique comme avec le « pôle » américain, dans l'esprit qu'illustrait au printemps dernier la rencontre de Varsovie entre MM. Brejnev et *Giscard d'Estaing*.

Il n'était guère concevable que Pékin, dans les circonstances *actuelles tout au moins, accepte*, pour sa part, que l'établissement d'un dialogue avec Moscou puisse constituer une manière efficace d'assurer la sécurité du monde en général et celle de la Chine en particulier. Ce dialogue s'est ébauché en 1979 et, peut-être, à cette époque, les idées de M. Giscard d'Estaing auraient-elles été examinées à Pékin avec plus de compréhension. La suspension *sine die* des pourparlers préliminaires sino-soviétiques montre, parmi bien d'autres signes, que *la diplomatie chinoise* est aujourd'hui engagée dans une voie toute différente.

ALAIN JACOB.

Laos

LES AUTORITÉS ONT PLACÉ LES FORCES ARMÉES EN ÉTAT D'ALERTE ET PROCÉDÉ A PLUSIEURS CENTAINES D'ARRESTATIONS.

Bangkok *(A.F.P.)*. — Le gouvernement laotien a placé les unités provinciales des forces armées en état d'alerte pour « *répondre aux opérations de sabotage des expansionnistes de Pékin qui coopèrent avec les impérialistes et autres réactionnaires* ». Radio Vientiane a précisé, le mercredi 22 octobre, que « *sans les sabotages et les ingérences de l'ennemi, le niveau de vie de la population laotienne se développerait rapidement* ».

Un appel à la vigilance a été lancé à un moment où des informations en provenance du Laos font état de l'arrestation de plusieurs centaines de personnes soupçonnées d'avoir des sympathies pour la Chine ou, du moins, de ne pas se montrer suffisamment favorables au Vietnam. Dans les milieux diplomatiques de Bangkok, on estime qu'il s'agit *plus d'une opération* dirigée contre des mécontents que pour prévenir une tentative de coup d'Etat. Ces arrestations, font-ils remarquer, ont lieu quelques jours avant le cinquième anniversaire, le 2 décembre, de l'instauration d'un régime communiste pro-vietnamien. L'année dernière, à la même époque, une série d'arrestations avaient également été opérées.

Le régime de Vientiane continue de faire face à une guérilla endémique, principalement dans le sud du pays. Radio Vientiane a accusé, le 21 octobre, la Chine d'avoir créé, « *dans la province du Yunnan, des camps d'entraînement* » de Laotiens. Le mois dernier, plusieurs groupes de résistants anti-vietnamiens ont annoncé qu'ils se regroupaient au sein d'un « *Front uni national de libération du peuple Lao* ».

Corée du Sud

● LA NOUVELLE CONSTITUTION proposée par le général Chon Too-hwan a été adoptée, mercredi 22 octobre, par référendum à une majorité de 92 % des votants. Les résultats officiels font état d'une participation de 95,5 % des électeurs inscrits.

A TRAVERS LE MONDE

Bangladesh

● TRENTE-QUATRE DETENUS ONT ETE TUES, le 20 octobre, au cours d'une bataille rangée, entre prisonniers appartenant à deux bandes rivales, dans le pénitencier de Khulna, au nord-ouest du pays.

Espagne

● ENLEVEMENT D'UN INDUSTRIEL AU PAYS BASQUE. — M. José Garavilla-Legarra, important industriel basque, a été enlevé, *mercredi 22 octobre*, à Bermeo, un port de pêche situé *au nord de Bilbao, dans la province* basque de Biscaye. D'autre part, l'ETA politico-militaire aurait fixé à 1 milliard *de pesetas (environ 57 millions* de francs) la rançon de M. Pedro Abreu Almagro, un industriel cubain installé au Pays basque, enlevé le 22 septembre, a affirmé, mercredi, le quotidien madrilène *Diario 16*. — *(A.F.P.)*.

Finlande

● PROCHAIN VOYAGE DE M. KEKKONEN EN U.R.S.S. — La cinquième visite officielle du chef de l'Etat finlandais à Moscou aura lieu du 12 au 17 novembre. Il passera deux jours dans la capitale, puis se rendra en Azerbaïdjan. Les visites officielles précédentes avaient eu lieu en 1958, 1960, 1970 et 1977. — *(A.F.P.)*

Hongrie

● VISITE DE M. ALAIN POHER A BUDAPEST. — Le président du Sénat français *s'est entretenu mercredi* 22 octobre avec le président de l'Assemblée nationale hongroise, M. Antal Apro. Arrivé *mardi* à Budapest pour une visite officielle, M. Poher se rend jeudi en province. — *(A.F.P.)*

Tchad

● PROJET DE REGLEMENT. — Le sous-comité *ad hoc* de l'Organisation de l'unité africaine, chargé de trouver une solution au conflit tchadien (*le Monde* du 21 octobre), a mis au point, mardi 21 octobre, à Lomé, un projet de règlement qui prévoit l'intervention d'un cessez-le-feu, la démilitarisation de N'djamena (avec le retrait des forces en présence à 100 kilomètres de la capitale tchadienne) ainsi que l'envoi, sur place, d'une force neutre et d'une commission d'observation.

Tchécoslovaquie

● MORT DE M. PROKOP DRTINA. — L'ancien secrétaire personnel du président Eduard Benes est décédé jeudi 16 octobre, à Prague.

[M. Drtina, né avec ce siècle, était juriste de formation. Avant la guerre, il fut secrétaire personnel du président de la République Eduard Benes, qu'il suivit *à Londres en 1939. Il travailla* à la B.B.C. pendant la guerre sous le pseudonyme de Pavel Svaty.

Après la libération, en tant que *ministre socialiste-national de la* justice (de 1945 à 1948), il prit une position très ferme vis-à-vis du ministre de l'intérieur communiste, Vaclav Nosek, réclamant le départ de nombreux commissaires de police communistes.

Arrêté après le « coup de Prague », en février 1948, après une tentative de suicide, il resta six ans en prison avant d'être *condamné* pour « *trahison* » à douze ans de détention. Amnistié en 1960, il vivait depuis avec sa femme dans un minuscule appartement d'une pièce à Prague. M. Drtin a écrit des Mémoires qui, selon sa volonté, devraient être publiées après sa mort. Le dramaturge Vaclav Havel, actuellement en prison, avait reconnu avoir fait passer le manuscrit à *l'étranger*.]

ONU

MALGRÉ L'OPPOSITION DU BLOC COMMUNISTE

Une large majorité de l'Assemblée générale demande une conférence internationale *sur le Cambodge*

De notre correspondante

New-York. — Une résolution, présentée par les Philippines le 15 octobre et proposant une conférence internationale *sur le* Cambodge, a été votée à une large majorité, mercredi 22 octobre, par l'Assemblée générale des *Nations unies*. *Le texte indique que « l'Assemblée convoquera au début de 1981 une conférence internationale, comportant la participation de toutes les parties en conflit au Cambodge, ainsi que celles qui sont concernées, dans le but de rechercher une solution politique globale »* au problème cambodgien.

La résolution, qui comportait cinq points — retrait total des troupes étrangères, élections supervisées par les Nations unies, garanties contre toute intervention *étrangère*, installation d'une équipe d'observateurs des Nations unies à la frontière thaïlandaise et adoption de mesures pour accueillir les civils cambodgiens, — a été votée par 97 pour, 23 contre et 22 abstentions.

L'an dernier, une résolution qui demandait seulement le retrait des troupes étrangères avait obtenu 91 voix pour, 21 contre et 29 abstentions. Les déplacements de voix les plus significatifs ont eu lieu parmi les pays arabes : la Syrie, qui s'était abstenue en 1979, a voté non cette fois-ci, *mais le Koweït, le Bahrein*, le Qatar et les Emirats arabes unis, qui s'étaient abstenus, ont voté oui cette année. Le Liban et la *Jordanie se sont* abstenus cette année comme l'an dernier. Les pays du bloc socialiste, opposés à la conférence, ont fait savoir qu'ils n'y participeraient en aucune façon.

Parlant au nom de l'opposition, M. Sourinho, représentant le Laos, a vu dans ce débat « *une violation flagrante du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats* ». Il l'a jugé non seulement « *illégal* », mais « *futile* », étant donné le peu de résultat obtenu par la résolution votée l'an passé. Observant que les derniers rapports de l'UNICEF et des journalistes occidentaux indiquent que « *la situation au Cambodge s'améliore et la vie devient plus normale* », il a lancé un appel à la compréhension de la *Thaïlande* et des autres pays de l'Association des nations du Sud-Est asiatique.

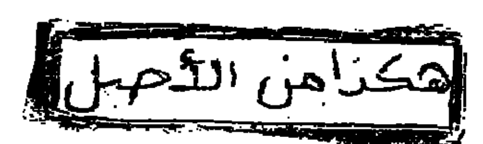
M. Tommy Koh, délégué permanent de Singapour et l'un des plus actifs des diplomates de l'ASEAN, répondit dans des termes modérés. S'adressant au représentant de Hanoï, il assura que tout règlement politique de la question cambodgienne ne léserait aucun *intérêt légitime du* Vietnam. Mais il indiqua aussi que l'économie vietnamienne était en danger. Que les populations *souffraient et que le fait que le* Vietnam était devenu dépendant de l'une des super-puissances lui ôtait tout droit à se *considérer comme* un pays non aligné. Et M. Koh rappela le vote qui a confirmé, le *13 octobre*, l'accréditation du représentant de M. *Pol Pot* aux Nations unies par un peu plus de voix que l'année dernière (1). Ce vote, selon M. Koh, a prouvé que « *le monde n'a pas accepté, et n'acceptera pas, le fait accompli de l'intervention militaire vietnamienne au Cambodge* ».

La réponse du représentant du Vietnam, M. Ha Van Lau, ne laissa guère d'espoir de compromis : le véritable but des pays de l'ASEAN, a-t-il dit, est de se servir des Nations unies pour imposer une solution contraire à leur charte, dangereuse pour la paix, la sécurité internationale et la détente. Le représentant de Singapour, a-t-il dit, a oublié de *signaler qu'il y avait vingt mille* conseiller chinois auprès du régime Pol Pot jusqu'en décembre 1978.

Le vote de la résolution a été accueilli avec une certaine satisfaction aux Nations unies, où on y voit l'amorce, non pas d'un dialogue entre les parties adverses, mais de l'émergence d'un important groupe de pression favorable à un règlement global de l'affaire cambodgienne.

NICOLE BERNHEIM.

(1) Le vote favorable aux représentants khmers rouges a été finalement de 74 voix pour (et non 72 comme nous l'indiquions dans nos éditions du 15 octobre), 35 contre et 32 abstentions. L'an dernier, le scrutin avait donné 71 voix pour, 35 contre et 34 abstentions.



AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD : le vent du surplace

(Suite de la première page.)

« L'échec des Etats noirs africains est la conséquence de cette absence de culture », résume l'instituteur. *« Pourquoi voudriez-vous que nous changions ce paradis ? »*, s'est exclamé récemment le Dr Treurnicht, chef de la puissante branche du Transvaal du parti nationaliste, porte-parole des *Verkrampte* (crispés), les Afrikaners conservateurs, et, à ce titre, *« bête noire »* du premier ministre, M. Botha, qui, lui, est *Verligte* (éclairé). Les planteurs de Hazyview font, eux, confiance aux trois Botha : Pieter, le premier ministre, Pik, le ministre des affaires étrangères, et Fannie, le ministre du travail. *« Si, disons dans dix ans, il n'y a pas eu de sérieux changements, je serai très déçu »*, assure Wilhem, un planteur de bananes hostiles aux positions « extrémistes » du Dr Treurnicht.

Le sentiment d'une urgence

Un entrepreneur afrikaner — lui aussi *Verligte* déclaré, — qui vit près de Johannesburg, résume un sentiment assez répandu parmi les descendants des Boers — près de trois millions — qui monopolisent pratiquement le pouvoir depuis 1948. *« Nous sommes le dernier bastion de la chrétienté face à la subversion communiste et marxiste. La Bible nous enseigne que le Noir a beau être inférieur, notre devoir est de l'aider à s'élever, car c'est un être humain. Nous remplissons notre mission, qui est difficile ; je suis pour la suppression des lois raciales, car, de toute manière, le Noir veut vivre de son côté, comme l'Indien, comme le* Coloured. *Et comme le Blanc. »*

Selon le dernier recensement, publié en septembre, la population de l'Afrique du Sud est d'environ 26 millions d'habitants, dont 4,5 millions de Blancs, 2,5 millions de *Coloured* (pour beaucoup des descendants de Mélanésiens et de Malgaches installés surtout dans la province méridionale du Cap) et moins d'un million d'Indiens. Mais ces chiffres n'englobent pas la population des trois bantoustans (Tanskeï, Bophuthatswana et Venda) sur neuf qui ont accédé à l'« indépendance ». Deux pourcentages méritent cependant d'être retenus : le taux de croissance démographique chez les Noirs est évalué à 31 % pour les dix dernières années, contre 18 % pour les Blancs.

Chez ces derniers, surtout depuis la révolte, en 1976, le sentiment d'une urgence commence à se développer. Il est avivé par les troubles, parfois sanglants, qui ont affecté ces derniers mois les écoles noires du Natal et les communautés de métis du Cap, ainsi que par les attentats perpétrés en juin contre les installations pétro-chimiques de Sasol. Les Blancs voient avec inquiétude des syndicats noirs s'organiser — et prendre conscience de leurs moyens de pression — alors que la direction du mouvement politique noir paraît avoir été désorganisée par la répression policière Les officiels, eux aussi, parlent volontiers d'*« assaut final »* contre le *« dernier bastion de la chrétienté »*.

Mais l'argument de la « survie », abondamment invoqué, n'a pas contribué jusqu'ici à renforcer les partisans de l'immobilisme, dont le doteur Treurnicht semble l'avocat exemplaire. L'idée de Verwoerd, auteur de l'*apartheid* — le développement séparé des races, — selon laquelle les bantoustans noirs, qui occupent 13 % de la superficie sud-africaine, formeraient des entités à part, non seulement politiques mais économiques, a été abandonnée pour des raisons pratiques. Depuis qu'il a pris, il y a dix-huit mois, la succession de M. Vorster, le premier ministre, M. Botha, a lancé plusieurs ballons d'essai. D'un côté, les manifestations des « non-Blancs » ont été sévèrement réprimées. De l'autre, le secteur le plus conservateur de la communauté des Afrikaners a été invité à s'adapter, par avance, aux « changements » annoncés à plusieurs reprises.

Ce réalisme a peut-être été encouragé par le boom économique que connaît la République depuis l'an dernier. Après une longue récession — la plus grave depuis la seconde guerre mondiale, — le taux d'expansion a atteint 7 % pendant les sept premiers mois de l'année. Parallèlement, le prix de l'or — dont l'Afrique du Sud est le premier producteur mondial — a fait des bonds prodigieux sur le marché international. A Johannesburg, la confiance est revenue dans des milieux d'affaires qui ont trouvé, en M. Botha, un interlocuteur plus sensible à leurs intérêts que ses prédécesseurs.

La relance de la croissance n'a pas encore sensiblement réduit les énormes écarts de revenus d'une économie qui demeure essentiellement dualiste, avec un secteur agro-industriel très moderne et des poches de sous-développement, les bandoustans. Les derniers chiffres connus, ceux de 1977, indiquent que le revenu annuel par tête chez les Blancs s'élève à 5 940 dollars, contre 560 dollars pour les « non-Blancs ». Encore cette différence de dix pour un ne tient-elle pas compte du fort écart, chez les Noirs, entre le revenu de ceux qui sont intégrés dans le secteur moderne et celui des habitants des bandoustans, lequel avoisine 100 dollars.

La révolte de 1976 avait correspondu au plus fort de la récession. Elle n'avait sûrement pas contribué à encourager des investissements étrangers alors très réticents. L'Afrique du Sud perdait, chaque mois, des dizaines de cadres, de médecins, d'ingénieurs blancs tentés par des régions plus stables. Aujourd'hui, l'optimisme étant de nouveau de mise, un mouvement en sens inverse s'est amorcé. Pour des raisons diplomatiques, le gouvernement a encouragé un certain degré d'intégration raciale dans le domaine des sports. On parle maintenant beaucoup d'intégration économique, à l'échelon local, avec l'espoir que la consolidation d'une bourgeoisie noire contribuera à faire tampon entre la masse déshéritée et la classe dirigeante blanche, quitte à mécontenter les « petits Blancs » — chauffeurs de taxi, petits employés, techniciens, — qui se sentent les plus vulnérables.

Pour être éloignés des grands centres urbains, les quelques centaines de planteurs afrikaners de Hazyview n'en ont pas moins senti que quelque chose s'y tramait. Pourtant, leur environnement et leur mentalité ne s'y prêtent guère. *« A l'époque de la révolte noire de Soweto,* nous raconte l'un d'entre eux, *le seul incident local a été l'apparition de trois minibus chargés de manifestants au Gazankulu : ils ont été se servir dans l'échoppe noire du coin. L'épicier a exigé d'être payé. Le ton a monté. Un manifestant a levé la main sur le chef local. Ici, c'est une chose qu'il ne faut pas faire. Les chefs sont très respectés chez les Noirs. La population s'est fâchée. Elle a brûlé les trois véhicules et tué deux manifestants. Les autres se sont enfuis. »*

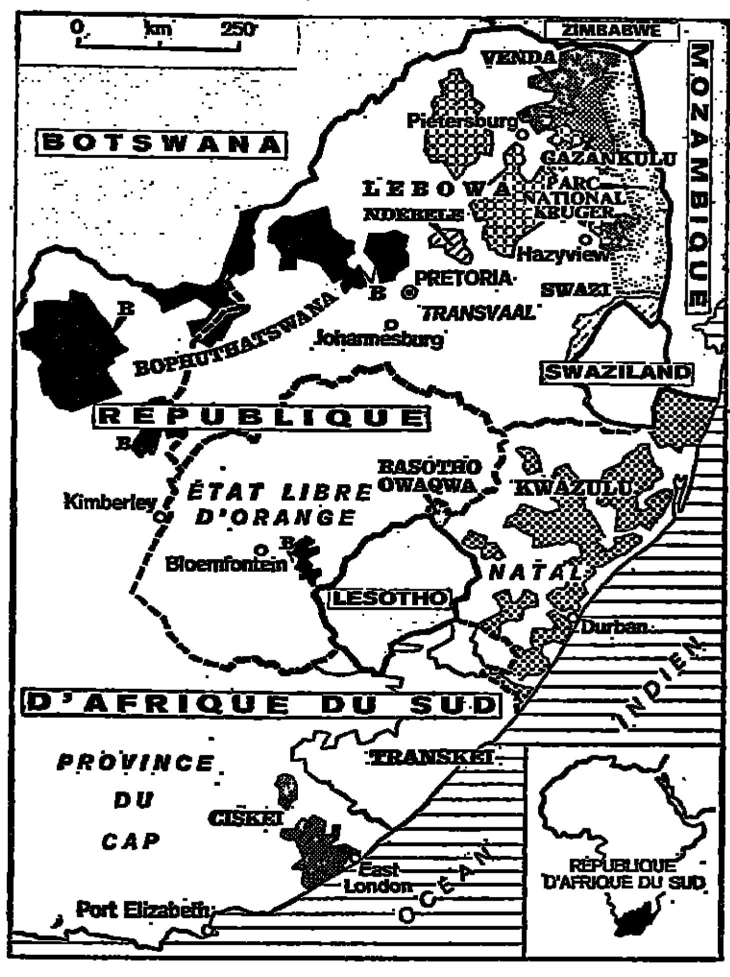
Les Américains sont jaloux

Organisée autour de ses plantations, cette région subtropicale donne l'impression de vivre à son propre rythme. Avant l'éradication du paludisme, entre les deux guerres, elle était très peu peuplée. Les planteurs afrikaners qui ont atteint aujourd'hui la cinquantaine sont ceux de la première génération. Ils vivent un peu en vase clos ne « montant » à Johannesburg qu'à l'occasion d'achats et à Pretoria que pour assister à un congrès de fermiers. Beaucoup de communautés rurales afrikaners sont ainsi repliées sur elles-mêmes. Les petites villes du Transvaal leur offrent toutes les facilités, y compris de magnifiques pensionnats pour leurs enfants.

Il leur est difficile de comprendre comment et pourquoi, dans un futur proche, leur style de vie paisible et bien confortable pourrait être affecté par un changement. Leur bonne conscience de ruraux austères et travailleurs, nourrie du mythe de la conquête des pionniers, contribuerait plutôt à les convaincre de la mauvaise foi d'une planète manipulée par Satan. *« La presse occidentale est négative »*, *« les Américains sont jaloux de notre réussite »*, *« les libéraux travaillent pour l'étranger »*, tels sont les sentiments souvent exprimés. Ils sont confirmés par la pratique très répandue du voyage organisé, dans leur vision, dans leurs préjugés sur un monde extérieur vu par les yeux de touristes peu avertis.

Wilhem développe le raisonnement qui est celui de beaucoup de ses amis : *« L'ouverture d'un marché intérieur noir ? Bien entendu, nous y sommes favorables. Cela nous permettrait de mieux écouler nos bananes et nos oranges. De même, nous approuvons l'effort fourni par le gouvernement pour créer des unités industrielles et former des enseignants au Gazankulu. »* Et sur un ton plus ironique : *« Les Occidentaux doivent continuer de maintenir une certaine pression sur nous. Sinon, nous ne ferons rien. Mais, méfiez-vous des Afrikaners : quand la pression devient trop forte, vous risquez, avec eux, un retour de flamme. »*

JEAN-CLAUDE POMONTI.



La République Sud-Africaine s'étend sur plus de 1,2 million de km2 et sa population serait de 26 millions d'habitants, dont 4,5 millions de Blancs. Elle est divisée en quatre provinces (Transvaal, Etat libre d'Orange, Natal et Cap). Les Bantoustans (réserves noires) sont au nombre de neuf. Trois d'entre eux ont déjà accédé à l' « indépendance » (Transkeï, Venda et Bophuthatswana) et un quatrième (Ciskeï) est sur le point de recevoir le statut. Les autres sont le Gazankulu, le Lebowa, le Swazi, le Basotho-Qwaqwa et le Kwazulu.

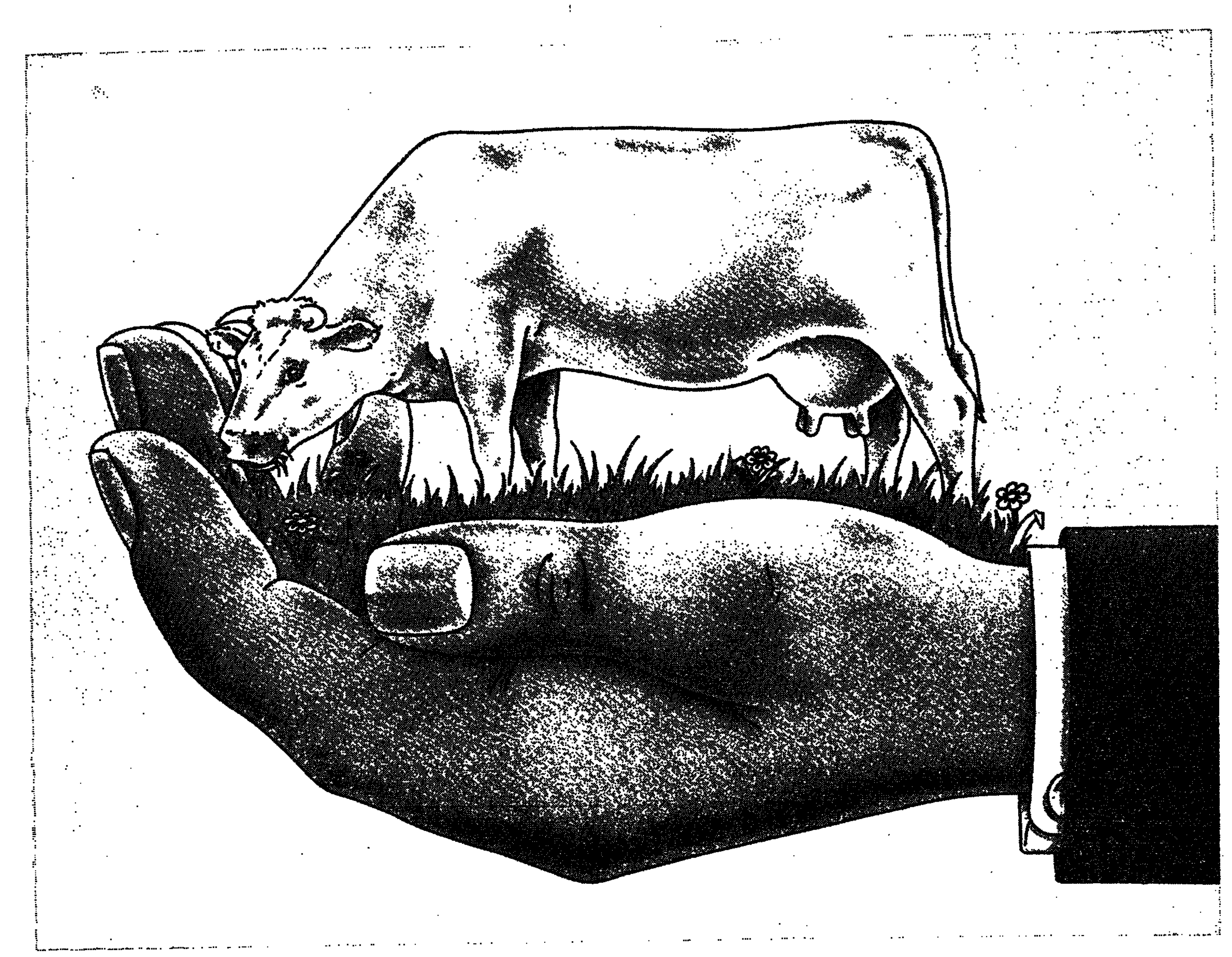
Prochain article :

UNE PILULE MAL DORÉE



Flats Féret & Associés

L'AVENIR DU LAIT EST ENTRE DE BONNES MAINS.



Si la production laitière est une grande industrie aujourd'hui, le mérite en revient sans conteste aux producteurs de lait... et aux coopératives!

Des faits:

Les coopératives ont créé très tôt un centre de recherches et une école laitière. Les coopératives ont investi parmi les premières dans des matériels et techniques de contrôle de qualité et de transformation du lait. Les coopératives laitières ont défendu et diversifié les produits de transformation du lait, fait des révolutions comme celle du traitement U.H.T. et celle des laits en granulés solubles, amélioré les techniques de production du lait pasteurisé: elles ont trouvé de nouveaux marchés en France et à l'étranger, où elles représentent plus de la moitié des exportations.

Les coopératives laitières, c'est-à-dire 300 000 producteurs égaux selon la loi qui régit la coopération: un homme: une voix!

Ces hommes, simples éleveurs, qui se sont donnés volontairement et solidairement les moyens les plus modernes de fournir des produits de qualité, sont les meilleurs garants de l'avenir du lait en France. Ils ont fait de leur mouvement une puissance économique nationale et un terrain de progrès, comme les unions de coopératives puissantes: G.A.M.A. Nova, Sodima, Union Laitière Normande, France Lait, les Coopératives de l'Ouest...

Par la simple force de la solidarité et de la fierté humaine.



__France Lait : une marque, des produits de qualité sur les marchés mondiaux.__

Avec 450 millions de litres de lait, au service de 35.000 familles paysannes, à travers ses 50 coopératives du Nord-Est, de l'Est, de Bourgogne, du Massif Central et de la région Rhône-Alpes, France-Lait constitue un régulateur et un facteur d'équilibre de la production laitière française.

En développant, le premier en Europe, la technique des laits instantanés en granulés solubles, en particulier sous sa marque Régilait, France-Lait s'est hissée au rang des plus grandes sociétés alimentaires; elle est devenue la première entreprise française de fabrication de lait de conserve destiné à l'alimentation humaine, sous toutes ses formes: lait évaporé, lait en poudre, lait condensé, lait instantané.

Dès sa création, France-Lait a su investir dans une politique de marque très active et très efficace tant en métropole qu'à l'exportation. C'est ainsi qu'en 1979, France-Lait a exporté en produits de marque, les mieux valorisés, l'équivalent de près de 200 millions de litres de lait.

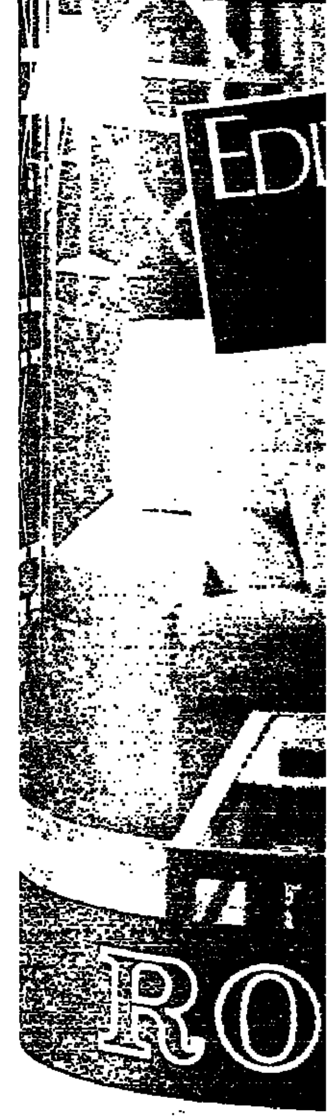
Par ailleurs, France-Lait a su exporter sa technologie en créant, dans plusieurs pays, des usines de reconstitution de lait.

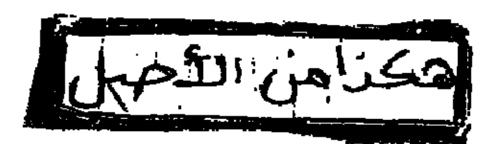
Les marques: Régilait, France-Lait, Quick-Lait, sont aujourd'hui connues et réputées dans le monde entier.

FRANCE-LAIT

COOPÉRATIVES LAITIÈRES

LE PARI GAGNÉ DES HOMMES DE BONNE VOLONTÉ





AFRIQUE

Zambie

Un couvre-feu a été décrété à Lusaka

Un couvre-feu a été décrété, jeudi 23 octobre, à Lusaka et dans plusieurs autres villes de Zambie, à la suite d'un engagement entre une unité de l'armée régulière et « un groupe d'inconnus fortement armés », selon un communiqué de la présidence. D'autre part, les protestations contre la détention au secret par les autorités zambiennes, depuis le 17 octobre, de M. François Cros, correspondant à Lusaka de l'A.F.P., se multiplient. M. M'Bow, directeur général de l'UNESCO, est intervenu mercredi 22 octobre auprès du président Kaunda pour obtenir la libération du journaliste.

On ignorait encore jeudi en fin de matinée le résultat de la demande d'« habeas corpus » introduite l'avant-veille auprès de la cour d'appel de Lusaka par un avocat, Mᵉ Rundall (« le Monde » du 23 octobre). De son côté, le gouvernement zambien n'avait toujours pas communiqué le motif de la détention de M. Cros, dont nous publions ci-dessous la dernière dépêche avant son arrestation, laquelle avait suscité un vif mécontentement dans les milieux officiels de Lusaka.

Une situation explosive

Lusaka (*A.F.P.*). — La Zambie connaît actuellement une série de grèves sauvages de diverses catégories de travailleurs qui trouvent le coût de la vie intolérablement élevé et qui ont cessé le travail sans attendre le mot d'ordre de grève générale de la confédération des syndicats zambiens. M. Frederick Chiluba, président de cette confédération, avait en effet annoncé fin septembre que le pays devait se préparer à une grève générale avant la fin de l'année, le gouvernement et le parti unique n'ayant pas répondu aux demandes des travailleurs. Le ministre du travail, M. Joshua Lumina, s'était empressé de rétorquer par une mise en garde aux fauteurs de troubles, sur lesquels « *les autorités n'hésiteraient pas à faire tirer* ».

Le pays est également le théâtre d'une vague de banditisme sans précédent, contre laquelle les forces de l'ordre essaient de lutter par des contrôles renforcés et le bouclage de quartiers entiers pendant des journées. Alors que les approvisionnements en biens de consommation courante sont déjà défectueux et obligent les zambiens à de longues queues pour se procurer savon, huile, lait, etc., la perspective d'une grave famine se dessine.

La Zambie n'a récolté cette année que quatre millions de sacs de maïs, aliment de base, au lieu des huit millions nécessaires. Ce déficit céréalier devra être comblé par des importations en provenance de l'Afrique du Sud pour la troisième année consécutive. Ainsi, les ressources en devises provenant de la vente du cuivre et du cobalt devront être, une fois de plus, employées à payer ce que la Zambie devrait produire elle-même, alors que sa facture pétrolière st déjà fort élevée.

Le président Kaunda a annoncé un plan décennal d'un montant de 500 millions de dollars visant à assurer l'autonomie alimentaire du pays en 1990.

Les moyens envisagés suscitent de sérieuses réserves : les expériences précédentes d'immenses fermes d'Etat et de coopératives se sont soldées par des échecs.

Tandis que la vie quotidienne est une lutte difficile pour le citoyen ordinaire, la corruption s'étale dans les milieux dirigeants. Au début du mois, le chef de la police a été condamné à sept ans de prison pour avoir volé une boîte de vitesses sur un véhicule appartenant à l'Etat.

Le président Kaunda, qui se méfie des chefs de son armée, procède régulièrement à des changements dans la hiérarchie militaire. Le dernier remonte à la semaine passée, mais à peine le général Christopher Kabwe avait-il été nommé commandant de l'armée de l'air que la police procédait à son arrestation. De source informée, on indique que le général importait des véhicules automobiles pour l'armée de l'air et les revendait à des civils, alors que les importations de voitures sont réduites au minimum. Que l'étincelle provienne des travailleurs ou d'un mécontentement de l'armée, la situation peut exploser en Zambie, où la population attendait de la fin de la guerre en Rhodésie une amélioration de la vie quotidienne qui ne s'est pas produite.

FRANÇOIS CROS.

Centrafrique

● **M. BANGUI ANNONCE LA CREATION D'UN RASSEMBLEMENT DU PEUPLE.** — Dans une déclaration qu'il nous a fait parvenir, mercredi 22 octobre, M. Sylvestre Bangui, vice-président centrafricain chargé des affaires étrangères, nous fait savoir qu'il a décidé de créer un Rassemblement du peuple centrafricain, à la suite du départ du gouvernement du vice-président Maïdou et du premier ministre Ayandho (*le Monde* du 11 juillet) : « *L'indispensable changement d'hommes ne sera pas suffisant et une nouvelle politique s'impose pour assurer la stabilité permettant la remise en ordre économique et sociale du pays* », explique-t-il. C'est la première fois que M. Bangui, qui est membre du gouvernement depuis la chute de l'Empire, prend publiquement ses distances à l'égard du président Dacko. »

Kenya

Acquitté, parce que blanc ?

De notre correspondant

Nairobi. — Une affaire criminelle défraie actuellement la chronique. Ce fait divers sordide s'est produit le 3 août dans un « *quartier chaud* » de Mombasa, principal port kényan. Marin américain en bordée, Frank Sundstrom, dix-neuf ans, a assassiné sauvagement Monica Njeri, une prostituée. Tous deux avaient forcé sur la bière et fumé du « bhang », la marijuana locale. Quelques jours plus tard, une commission d'enquête de la marine américaine, arrivée en toute hâte à Mombasa, a recueilli les aveux du meurtrier.

Le procureur ne l'a pas accusé de meurtre, mais seulement d'« *homicide involontaire* ». Sundstrom a plaidé coupable. Il risquait la prison à vie. Le 30 septembre, le juge Harris a prononcé son verdict. Stupéfaction : *le marin a été acquitté. Le* magistrat lui a accordé des circonstances atténuantes : l'empire de l'alcool, son jeune âge, son « repentir sincère », ses bons antécédents dans la « Navy ». Pas la moindre amende. Il a seulement dû signer une caution de 500 shillings (300 F), qui lui seront rendus dans deux ans s'il manifeste entre temps un « bon comportement ».

Sundstrom a été le premier ébahi. Il était libre. Il a souri aux photographes. « *J'aime votre pays et son peuple*, a-t-il lancé. *J'espère revenir au Kenya un jour* » Sa mère, venue de Rhode Island, a assisté au procès. « *Dieu est grand*, s'est-elle exclamée, *justice est faite.* »

Peu de Kenyans sont de cet avis. Ce jour-là, dans sa maison de Gatundu, la mère de Monica Njeri a pleuré d'amertume. La vie de sa fille valait-elle seulement une poignée de shillings ? L'opinion publique s'est émue. Elle a mal saisi les raisons de la clémence du juge Harris. Sundstrom est un assassin. Il a admis sa culpabilité. Ivre ? Peut-être, mais il a manifesté assez de sang-froid pour voler Monica pendant son sommeil. Au cours de leur querelle, il l'a frappée six fois. Dans tous les procès similaires récents, les accusés se sont vu infliger entre cinq et sept ans d'emprisonnement. Alors ? Un fait, essentiel, trouble l'opinion. Le juge Harris, Kényan d'origine britannique, est un Blanc, comme le procureur et comme Sundstrom. La victime, seule, était Noire. « *Ce fut une parodie de justice* », disent en privé d'éminents hommes de loi.

Après quelques jours de flottement, la presse kényane s'empare de l'« affaire Sundstrom ». Dans la *Weekly Review*, l'éditorialiste le plus connu, M. Hilary Ngweno, écrit : « *C'est un cas parmi beaucoup d'autres illustrant la manière inéquitable dont est rendue la justice dans les tribunaux kényans.* » Le *Daily Nation*, de Nairobi, conclut, pour sa part, qu'« *une énorme erreur a été commise : le juge doit être mis à la retraite et le procureur limogé* ».

L'affaire Sundstrom embarrasse le gouvernement kényan et l'ambassade américaine. Elle pourrait affecter des relations interraciales, au demeurant excellentes. Surtout, l'impartialité de la magistrature — qui comprend encore beaucoup de Kényans d'origine britannique et indienne — est gravement mise en cause. Enfin, il n'est pas bon qu'un ressortissant américain soit maudit des « *Wananchi* » (« citoyens ») au moment où le Kenya resserre sa coopération militaire avec Washington.

Le Parlement va *se saisir* de cette affaire au cours d'un débat qui promet d'être animé. Sundstrom, indique-t-on de *source américaine*, est aux arrêts dans une base militaire aux Etats-Unis, et la Navy pourrait prendre contre lui des mesures disciplinaires. Restent les deux jeunes enfants de Monica Njeri. Nul n'a à leur égard la moindre obligation légale. L'ambassade américaine à Nairobi laisse toutefois entendre que leur éducation pourrait être prise en charge grâce à des donations privées.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Ouganda

● *La situation au Karamoja.* — La situation dans la province du nord-est de l'Ouganda, frappée par la famine, va demeurer « *très grave* » durant les douze prochains mois, a déclaré, mardi 21 octobre, à Nairobi, le nouveau directeur régional de l'UNICEF pour l'Afrique orientale et australe, le Suédois Karl Eric Knutsson. Le docteur Knutsson a dénoncé l'« *absence de volonté politique* » des autorités de Kampala pour améliorer les opérations de secours aux populations sinistrées. D'après lui, deux cent mille personnes, soit environ la moitié de la population du Karamoja, dépendront pour leur alimentation de l'étranger. — (*A.F.P., Reuter.*)

Le Monde

politique

M. Barre n'entend pas être "stérilisé" durant la campagne électorale

A l'hôtel Matignon, la prochaine échéance présidentielle ne suscite, pour l'instant, aucun préparatif particulier. Inutile de demander aux collaborateurs de M. Raymond Barre quel sera le rôle du premier ministre pendant la campagne électorale. Ils répondent que la question « ne se pose pas » pour deux raisons : d'une part, parce que M. Valéry Giscard d'Estaing n'a pas encore divulgué ses intentions ; d'autre part, parce que l'élection présidentielle est une affaire personnelle entre chacun des candidats et le corps électoral. *Corollaire : si le président de la République* sollicite un nouveau mandat, il lui appartiendra de définir personnellement les modalités d'une éventuelle participation du premier ministre à *la campagne électorale. De toute* façon, le gouvernement poursuivra sa tâche suivant les directives fixées par le chef de l'Etat.

Mais ce n'est pas parce que la question « ne se pose pas » qu'à l'hôtel Matignon personne ne se la pose. Car il faudra bien qu'il y soit répondu si, comme tout le laisse à penser, M. Giscard d'Estaing brigue un second *septennat*.

Dans cette hypothèse, la seule référence historique qui puisse servir de point de repère est le rôle tenu par Georges Pompidou pendant la campagne présidentielle de 1965, qui vit pour la première fois l'élection du président de la République française au suffrage universel.

Premier ministre depuis trois ans et demi, Georges Pompidou avait pris, au soutien de la candidature du chef de l'Etat, le général de Gaulle, une part d'autant plus grande que celui-ci n'avait fait officiellement acte de candidature qu'un mois à peine avant le premier tour de scrutin (5 décembre), puis avait dédaigné de mener campagne, dissuadant même ses principaux compagnons de le faire pour lui.

Pour éviter de laisser le champ libre à l'opposition, le chef du gouvernement avait personnellement ouvert la précampagne deux mois avant le scrutin, en exposant à la télévision sa conception de l'élection présidentielle en des termes que M. Barre ne renierait pas aujourd'hui : mise en garde contre le danger d'un « *retour au régime des partis* », ironie sur les divisions de l'opposition, les « *marchandages de groupes* » et les « *querelles de personnes* », appel à la « *stabilité* » et à l' « *efficacité* ».

Après le ballottage du premier tour, Georges Pompidou avait amplifié son rôle de chef d'orchestre de la majorité en réunissant les parlementaires gaullistes et républicains indépendants pour leur donner des consignes de tactique électorale, puis en tenant une conférence de presse trois jours avant le scrutin décisif.

Pour M. Barre, les choses se présentent différemment. M. Giscard d'Estaing, contrairement au général de Gaulle, n'est pas homme à laisser le champ libre à ses adversaires, et, dans son entourage, nombreux sont les prétendants au rôle de *chef d'orchestre* de sa campagne électorale. En outre, bon nombre de giscardiens ne sont pas convaincus qu'une participation trop voyante de M. Barre à la campagne du président serait souhaitable, compte tenu de l'impopularité du premier ministre et des médiocres résultats de sa politique contre *l'inflation* et *le chômage*. A leurs yeux, M. Barre ne représente pas non plus la meilleure incarnation du « *dialogue républicain* » devenu cher au chef de *l'Etat. A l'état-major de l'U.D.F.*, comme à l'Elysée, d'aucuns souhaitent donc que le premier ministre, qu'ils jugent « *usé* » et dont ils redoutent les débordements verbaux, *fasse* preuve de discrétion au cours de la campagne.

« On viendra le consulter »

M. Barre accueille ce genre de considérations avec des haussements d'épaules. Il rappelle que les mêmes voix redoutaient, en 1978, que sa politique ne fît perdre les élections législatives à la majorité et, en 1979, qu'elle ne compromît les chances de la liste de Mme Simone Veil à l'élection européenne. Cette fois, le scrutin présidentiel étant essentiellement personnalisé, il n'est pas question, certes, que le premier ministre mène directement campagne, comme en 1978, ou conduise une campagne « parallèle », comme en 1979. Toutefois, il ne saurait être question non plus, laisse-t-on entendre à l'hôtel Matignon, que subitement le chef du gouvernement se tienne coi, accepte d'être en quelque sorte « *stérilisé* » durant la campagne électorale. Une telle hypothèse est peu concevable — et elle ne saurait, en tout cas, obtenir l'agrément du premier ministre — dans la mesure où le *bilan du septennat de M. Giscard* d'Estaing sera surtout jugé par les électeurs de l'opposition à l'aune du bilan de la politique économique et sociale du gouvernement de M. Barre.

Le premier ministre n'entend pas rester muet quand les gaullistes, les socialistes, les communistes et les candidats des autres formations critiqueront les effets de l'action gouvernementale. Le soutien de M. Barre à M. Giscard d'Estaing *prendra* ainsi, vraisemblablement, la forme d'une sous-campagne, d'une campagne en filigrane, consacrée à la défense des orientations économiques et sociales définies jusqu'à présent par l'Elysée. Sauf si le président, en dépit de ses conseilleurs, en décide autrement.

A l'issue du deuxième tour de scrutin, le premier ministre remettra au président de la République sa démission et celle de son gouvernement. Pour l'hôtel Matignon, comme pour l'Elysée, il ne fait évidemment aucun doute que M. Giscard d'Estaing sera réélu quel que soit son principal adversaire. Dans l'entourage du premier ministre, on exprime également la quasi-certitude que M. Barre quittera l'hôtel Matignon pour permettre au président de la République de marquer, par le choix d'un nouveau chef de gouvernement, sa volonté d'engager l'action des pouvoirs publics dans une nouvelle phase, prolongeant la politique « barriste ». A moins que l'évolution de la situation économique et sociale — par exemple un nouveau « choc pétrolier » ou des attaques contre le franc — ne conduise le chef de l'Etat à demander à M. Barre de demeurer en fonction. M. Barre serait ensuite mis « en réserve de la République », comme Georges Pompidou naguère. Il est au moins un homme politique qui le souhaite déjà publiquement : il s'agit de M. Gilbert Grandval, président de l'Union gaulliste pour la démocratie, qui écrit dans le bimensuel de sa formation : « *Nous souhaitons qu'à son départ de Matignon il* (M. Barre) *se considère comme en réserve de la République et ne perde pas de vue qu'en 1988 il aura cinq ans de moins que Michel Debré en 1981* (1). »

Les proches de M. Barre assurent qu'après avoir quitté l'hôtel Matignon il retournera à ses chères études en reprenant sa chaire à l'université de Paris-I. « *On viendra le consulter* », disent-ils. Ils ajoutent que M. Barre se représentera sans doute aux élections législatives à *Lyon* en 1983. On peut avoir, en effet, deux certitudes : s'il quitte l'hôtel Matignon, M. Barre, quoi qu'il fasse, restera fidèle à sa vocation professorale, *mais il ne se retirera* pas complètement de la scène politique.

ALAIN ROLLAT.

(1) « L'Action gaulliste pour la démocratie », 30 septembre.

LA PRÉPARATION

Libre opinion

Halte !

par GUY BOIS, RENÉ BUHL et STELIO FARANDJIS (*)

NOMBREUX sont les hommes et les femmes qui, aux prises avec des difficultés sans précédent, confrontés à la montée de la violence, du racisme, à la résurgence du fascisme, s'interrogent sur les moyens susceptibles de sortir le pays de cette situation.

Il est vrai que depuis un peu plus d'un an la détérioration des conditions de vie et de travail, les atteintes aux droits et aux libertés démocratiques se sont brutalement aggravées. Indiscutablement, cette dégradation relève d'une stratégie mise au point par le pouvoir et le grand patronat. Il s'agit, en exploitant au maximum la rupture de l'union de la gauche et l'échec de 1978, de faire payer plus chèrement encore aux travailleurs les conséquences de la crise et d'assurer la politique de redéploiement visant à rentabiliser *le capital au prix de la destruction du potentiel économique et d'un* chômage record.

Jusqu'alors, la politique concertée du gouvernement et du patronat se traduisait par une résistance systématique aux revendications économiques et sociales ; l'ampleur de l'offensive actuelle se mesure au fait que, de surcroît, les droits acquis, les garanties du code du travail, les statuts, sont remis en cause dans tous les domaines, les droits démocratiques, les libertés syndicales, sont ouvertement bafoués.

Certes, une telle stratégie est partiellement mise en échec par le développement des luttes sociales et politiques et par le fait que les forces vives ne sont pas résignées. Des résultats partiels sont obtenus ; le gouvernement recule sur certaines revendications. *Mais le bilan global est maigre au regard* de la régression sociale et démocratique d'ensemble.

La raison essentielle de cette grave insuffisance tient à la situation de la gauche syndicale et politique, qui s'est encore dégradée au cours de la dernière période et notamment des derniers mois. Certes le potentiel de lutte n'est pas entamé et la volonté de changement demeure. Mais les forces organisées qui ont porté l'espoir du changement s'affrontent, se divisent, se déchirent... Cette bataille fratricide met gravement en péril la confiance placée dans l'avenir qu'*elles représentent, mais qu'aucune d'entre elles ne peut promouvoir* seule. L'évolution du rapport des forces est défavorable aux travailleurs : la régression du pouvoir d'achat et le gonflement parallèle des profits capitalistes, la mise à sac de l'Université, l'entreprise de *démantèlement des services publics, en témoignent particulièrement.* Voilà pourquoi, de plus en plus nombreux, des hommes et des femmes s'inquiètent des graves conséquences de cette division et recherchent inlassablement les voies qui permettraient de la surmonter.

Même si l'on apprécie différemment les responsabilités des uns et des autres et sans considérer *a priori* qu'elles sont équivalentes, il n'est pas possible d'accepter le comportement manichéen fondé sur la seule affirmation : « c'est la faute de l'autre ». Quelles que soient la sincérité et la valeur de l'analyse de chaque protagoniste, force est de constater l'engrenage qui entraîne deux logiques contradictoires et paradoxalement complémentaires dans une sorte de spirale de la polémique et de la division aux effets les plus *dévastateurs. Elles se traduisent par le repli de chacun sur soi-même* et par des efforts pour se renforcer au détriment de l'autre et non, comme il serait éminemment souhaitable, par la recherche des éléments d'une réflexion commune et de points de rencontre sur le chemin permettant d'unir les efforts des uns et des autres. Autant est nécessaire le souci de clarification, autant il ne saurait se réduire à la mise à nu de la responsabilité de l'autre.

L'objectif constructif réside dans la volonté déterminée de gagner la conscience du plus grand nombre aux données de classe qui *doivent sous-tendre tout le processus de la lutte contre la politique* d'austérité et du combat pour le changement. Il est dangereux de cultiver le découragement, d'abaisser la barre des exigences, d'en appeler à la bonne volonté du pouvoir et du patronat. Il ne suffit *pas non plus de maintenir l'apparence d'une démarche unitaire par* un discours devenu un dialogue de sourds... ou par un volontarisme s'épuisant à rassembler tous les travailleurs dans l'action à l'appel de sa seule organisation.

Le concert d'accusations réciproques (destiné à stimuler les patriotismes d'organisation et à prévenir les critiques internes) ne saurait tenir lieu de solution au problème posé par l'indispensable coopération de la gauche, par le nécessaire rassemblement de toutes les forces dans la lutte revendicative quotidienne, dans le combat *pour la transformation de la société.*

***

Camarades, n'est-il pas temps d'apprécier les effets de l'action de ces deux stratégies ? Si douloureuses, si difficiles que soient les rectifications, l'enjeu ne vaut-il pas que l'on s'arrête pour s'interroger, que l'on ouvre le dialogue, la réflexion commune, que l'on admette que l'un n'a pas complètement raison et l'autre tous les torts ?

N'est-il pas venu, le temps du ressaisissement ? Ou bien, ira-t-on en cultivant le dogmatisme et le sectarisme jusqu'au bout du processus, c'est-à-dire jusqu'à compromettre pour longtemps les échéances d'un changement ressenti aujourd'hui beaucoup plus qu'hier comme un impératif ?

Que faire alors pour briser la spirale dans laquelle nous sommes *encore enfermés ? Avant tout, ne pas baisser les bras, ne pas* tomber dans le piège tendu : celui du découragement et du repli sur soi. *L'exemple polonais devrait d'ailleurs être un puissant stimulant* : souci d'une pratique authentiquement syndicale, appel à la responsabilité de chacun, recherche de la démocratie la plus scrupuleuse. Cet exemple témoigne d'une maturation souterraine du mouvement ouvrier qui dépasse certainement le cadre de ce pays ; il montre la force décisive que représente l'intervention unie des travailleurs ; il s'inscrit dans une démarche semblable en bien des points à celle des militants unitaires qui se retrouvent chez nous dans l'union dans les luttes.

La *perspective d'un vaste mouvement populaire (seule issue* et seule condition du changement) n'est peut-être pas aussi éloignée qu'on le croit généralement. Mais une telle perspective ne peut s'ouvrir spontanément : elle suppose l'action opiniâtre, quotidienne de tous sur tous les terrains. Sur le terrain social, en se battant *pour* le développement de l'action, *pour* l'unité à la base des travailleurs et de leurs organisations, pour l'élaboration démocratique des objectifs et des formes de lutte, pour le rejet des préalables et de la polémique stérile. Sur le terrain politique, en refusant l'écartèlement qui pourrait résulter de l'élection présidentielle, en exigeant un débat clair et au grand jour sur tous les problèmes de l'union, sans se tromper d'adversaire, sans s'enfermer dans les luttes fratricides. Les efforts pour promouvoir un tel débat ne sauraient être *hypothéqués par l'ouverture* de la campagne électorale — ce n'est pas un obstacle, ce doit être un aliment.

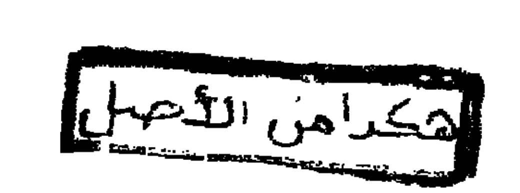
Il reste à s'engager résolument, assuré que ces confrontations prenant appui sur un développement nécessaire de la lutte unitaire peuvent *permettre de retrouver le chemin* des convergences et donner un coup d'arrêt à la division. En renforçant ainsi le courant de l'union, *nous* pouvons, nous devons battre Giscard

(*) Signataires de la pétition « Pour l'union dans les luttes ». Pour *toute correspondance* avec *Pour* l'union dans les luttes, s'adresser à Guy Bois, B.P. 18, 92162 Anthony Cédex ; Stélio Farandjis, 46, rue de Fécamp, 75012 Paris.

N.D.L.R. — M. Bois est membre du P.C.F. ; M. Farandjis, membre du P.S., et M. Buhl, membre du bureau confédéral de la C.G.T.





DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

M. CHIRAC : si l'on veut changer de politique il faut changer de président

C'est en raison des événements qui peuvent se produire au cours des prochains mois que M. Chirac ne fera connaître son intention de se présenter — ou non — à l'élection présidentielle qu'au début de l'année prochaine. Le maire de Paris, hôte mercredi 22 octobre de l'émission « Face au public » de France-Inter, l'a répété à plusieurs reprises : la situation aujourd'hui est trop floue et les candidats déclarés sont de faux artistes qui jouent dans un faux décor.

M. Chirac a utilisé avec insistance un nouvel argument — qu'il n'avait encore employé qu'une seule fois, devant les Jeunes Dirigeants d'entreprise (« le Monde » du 16 octobre). Selon lui, la notion de majorité, essentielle sous la Vᵉ République, est occultée. M. Chirac rejette sur la « politique menée depuis plusieurs années » la responsabilité de cette déviation. Mais s'il refuse l'idée de « convergences » avec les socialistes tant que ceux-ci n'auront pas renié la notion d'union de la gauche, il n'exclut pas pour autant une redistribution des forces. Il va même plus loin en disant aussi que « si l'on veut changer de politique, il faut changer de président ou que le président fasse l'effort de changer lui-même ». Manifestement, tout au long de son propos, M. Chirac a montré qu'il ne croyait pas en cette dernière hypothèse.

En fait, c'est donc de l'élection présidentielle, du « nouveau président » que M. Chirac attend le changement, et c'est pour cela qu'il se refuse à ouvrir dès maintenant une crise politique. C'est là une équivoque qu'il n'a pas pu dissiper entièrement.

Ayant estimé que dans l'esprit des institutions une candidature doit être présentée lorsqu'elle est véritablement susceptible de gagner (est-ce une allusion à M. Debré ?), ayant assuré que, de toute façon, il participerait au « grand débat national », M. Chirac s'est bien comporté en candidat potentiel et surtout comme concurrent éventuel de l'actuel chef de l'Etat dont l'action n'a bénéficié d'aucune indulgence.

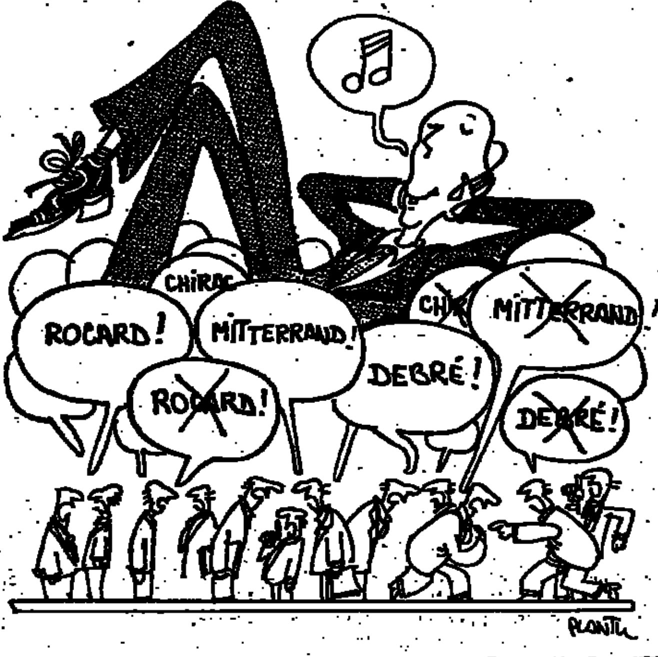
ANDRÉ PASSERON.

M. Chirac a notamment déclaré : « *Nous évoluons petit à petit vers un système où il n'y a plus de majorité ni actuelle, ni virtuelle. Ce qui se passe au sein de la majorité actuelle le démontre ; ce qui se passe au sein de l'opposition le confirme. Nos institutions ne sont pas faites pour fonctionner avec un tel système. Demain, nous serions bien obligés d'une manière ou d'une autre de prendre conscience de la nécessité soit de changer les institutions pour les adapter à cette situation nouvelle qui est, à mon avis, la conséquence la plus grave de la politique menée depuis plusieurs années, soit au contraire de reforger une majorité quelle qu'elle soit, mais il faudra bien passer par l'une ou l'autre de ces portes de sortie à la crise actuelle. (...)*

Si on veut changer de politique, ou il faut changer de président, ou il faut que le président fasse l'effort de changer lui-même. Cela dépendra essentiellement de la fermeté et de la volonté qui se seront manifestées dans le corps électoral. »

A propos d'éventuelles « convergences » avec les socialistes, le président du R.P.R. indique : « *Le parti socialiste devient très ferme en matière de respect de l'indépendance nationale et, à cet égard, s'éloigne de ce qui avait été un moment ses tentations à la fois un peu plus atlantistes ou européennes. Sur ce plan, nous pensons que cette évolution est positive. Il est vrai qu'en matière de défense il soutient aujourd'hui des thèses (...) qui nous semblent positives. C'est vrai que sur le plan de l'analyse économique, la priorité qu'il donne à la lutte contre le chômage est la même que celle que nous faisons. A partir de là, ici ou là, on parle de « convergences ». C'est tout à fait ridicule ! En effet, je n'ai jamais entendu dire sérieusement, par aucun socialiste responsable, qu'il souhaitait la rupture de l'union de la gauche. Je n'ai jamais entendu M. Mitterrand remettre en cause ce principe qui a été le principe fondamental de la stratégie socialiste.* »

Evoquant la politique étrangère de M. Valéry Giscard d'Estaing, M. Chirac a déclaré : « *Je ne crois pas que l'on puisse sérieusement dire que la politique étrangère actuelle soit d'inspiration ou de facture gaulliste. (...) J'espère qu'il y a un grand dessein dans la politique étrangère de M. Giscard d'Estaing. Je veux bien le croire si on me l'affirme. Je n'arrive pas personnellement à le déceler clairement.* »



(Dessin de PLANTU.)

M. PISANI : François Mitterrand ne sera pas candidat.

M. Edgard Pisani, sénateur (P.S.) de la Haute-Marne, proche de M. Michel Rocard, a fait jeudi 23 octobre au micro d'Europe 1 l'éloge du caractère démocratique de la procédure de désignation du candidat socialiste à l'élection présidentielle.

Il a ensuite déclaré : « *Quand j'ai demandé à François Mitterrand de passer la main, je ne lui ai pas adressé une injonction. J'ai seulement voulu dire que selon ce que je comprends de lui, je suis sûr qu'il ne sera pas candidat. (...) Il est souhaitable dans tous les cas que François Mitterrand reste le leader moral et politique de la formation qu'il a recréée. Si en définitive, il était désigné comme candidat le 25 janvier prochain, Michel Rocard et moi-même le soutiendrions, car nous n'avons qu'un adversaire, c'est Valéry Giscard d'Estaing.* ».

UN COLLOQUE SUR RENÉ CASSIN

L'Association pour la fidélité à la pensée de René Cassin organise avec le concours du C.N.R.S. un colloque sur René Cassin, l'homme et l'action, la conception des droits de l'homme, la mise en œuvre des droits de l'homme.

Le colloque aura lieu le 14 et 15 novembre au 15, quai Anatole-France, Paris-7ᵉ.

SEPT ÉLECTIONS LÉGISLATIVES PARTIELLES AURONT LIEU LES 23 ET 30 NOVEMBRE

Les élections législatives partielles rendues nécessaires en raison de l'élection de six députés au Sénat lors du renouvellement sénatorial du 28 septembre dernier se dérouleront les dimanche 23 et 30 novembre.

Les scrutins auront donc lieu dans le Doubs (troisième circ. pour remplacer M. Edgar Faure, non inscrit), dans la Gironde (quatrième circ. M. Philippe Madrelle, P.S.), dans la Dordogne (deuxième circ., M. Michel Manet, P.S.), dans l'Ardèche (deuxième circ., M. Torre, app. U.D.F.), dans l'Ain (troisième circ., M. de la Verpillière, U.D.F.), dans le Cantal (première circ. où M. Chauvet, R.P.R., a démissionné de son mandat après son échec aux sénatoriales) et dans l'Aveyron (deuxième circ. où M. Robert Fabre a été nommé médiateur).

En revanche, l'élection partielle qui devait avoir lieu dans l'Eure (quatrième circ.) où M. René Tomasini, député R.P.R., est devenu sénateur, est repoussée à une date ultérieure, un recours ayant été déposé à propos de la représentation des villes nouvelles dans le collège électoral sénatorial.

● *M. Jean Poperen*, membre du secrétariat national du P.S., devait animer jeudi soir 23 octobre (à 20 h. 30, 44, rue de Rennes, à Paris) un débat autour de la plaquette qu'il a publiée, intitulée *1981, changer le pouvoir*.

Un appel de cent cinquante personnalités en faveur de M. Debré

M. Debré a publié, jeudi 23 octobre, un appel en sa faveur signé de cent cinquante personnalités. Ce texte est surtout un hommage à la personne du candidat et un rappel de son rôle passé.

Vingt-huit députés R.P.R. et quatre sénateurs ont apporté leur soutien. Parmi eux, figurent plusieurs suppléants de ministres et les parlementaires des régions où M. Debré est lui-même élu. Aucun nom nouveau par rapport à ceux des personnalités qui avaient déjà pris position en faveur de M. Debré ne figure sur cette liste. Parmi les autres personnalités, on relève plusieurs anciens élus, des hauts fonctionnaires à la retraite et d'anciens gaullistes qui avaient pris leurs distances avec le R.P.R., ou qui avaient adopté des attitudes critiques envers M. Chirac.

Le texte de l'appel en faveur de la candidature de M. Debré indique notamment :

« *La démarche qu'il entreprend, courageuse et volontaire, est celle d'un homme qui perçoit les périls intérieurs et extérieurs, n'hésite pas à les désigner, et montre les voies qu'il faut choisir pour les surmonter. Il dénonce avec force, et à juste titre, les dangers qui menacent notre société de liberté. Il fait passer « l'air des hauteurs » sur le débat politique, qui en a grand besoin.*

» *C'est pourquoi nous jugeons naturelle et opportune la décision qu'il a prise. Nous nous félicitons qu'elle demeure dans la bonne tradition qui veut qu'une candidature soit extérieure aux formations politiques. Nous souhaitons que les Français et les Françaises, dépassant les cloisonnements politiques, en comprennent le sens et l'importance.* »

Les parlementaires signataires sont :

MM. Beaumont (Val-de-Marne), de Benouville (Paris), Berger (Côte-d'Or), Bizet (Manche), Boinvilliers (Cher), Castagnou (Indre-et-Loire), Cressard (Ille-et-Vilaine), Delhalle (Aube), Dhinnin (Nord), Mme Dienesch (Côtes-du-Nord), Druon (Paris), Eymard-Duvernay (Seine-et-Marne), Foyer (Maine-et-Loire), de Gastines (Mayenne), Godefroy (Manche), Guéna (Dordogne), Guichard (Loire-Atlantique), Hamelin (Ille-et-Vilaine), Lacombe (Maine-et-Loire), Marie (Pyrénées-Atlantiques), Moulle (Cher), Neuwirth (Loire), Roux (Paris), Rufenacht (Seine-Maritime), Sourdille (Ardennes), Taugourdeau (Eure-et-Loir), Thibault (Indre), Voisin (Indre-et-Loire). Quatre sénateurs, MM. Gautier (Maine-et-Loire), Moreau et Fortier (Indre-et-Loire) et Repiquet (Réunion).

Parmi les autres personnalités, on relève les noms de MM. Jean-Christophe Averty, réalisateur de télévision, Vincent Badie, ancien ministre radical de la IVᵉ République, Etienne Burin des Roziers, ancien ambassadeur, Mme Sophie Desmarets, comédienne, MM. Michel Droit, de l'Académie française, Bernard Fournier, président de l'Union des jeunes pour le progrès, André Frossard, journaliste, le général Gallois, Hubert Germain, ancien ministre, François Goguel, Mme Marielle Goitschel, ancienne championne de ski, MM. Gilbert Grandval, président de l'Union gaulliste pour la démocratie, Léo Hamon, ancien ministre, Pierre Lefranc, René Massigli, ancien ambassadeur, Pierre Mazeaud, ancien ministre, André Roussin, de l'Académie française, Louis Seignier, doyen honoraire de la Comédie française, Marc Zamanski, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Paris.

● *Le Comité de soutien à la candidature de M. Jean-Marie Le Pen* à l'élection présidentielle a indiqué, mardi 21 octobre : « *Bien qu'il soit évident pour tous, et d'abord pour la police — et ce depuis le début de l'enquête — que la droite nationale n'a strictement aucune responsabilité ni directe ni indirecte dans l'attentat de la rue Copernic, bien que cette position soit confirmée par le gouvernement, la police continue d'effectuer des perquisitions chez des journalistes, des responsables et des militants nationaux. Il s'agit là d'une intolérable campagne d'intimidation menée sans doute à l'instigation des éléments révolutionnaires infiltrés dans la police, d'investigations faites au bénéfice du parti communiste.* »

● *Au secrétariat d'Etat auprès du ministre de la santé et de la Sécurité sociale* sont nommés auprès de M. Rémy Montagne : chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat, M. Philippe Faure, sous-préfet ; chargé de mission, M. Jean-Louis Buhl, inspecteur des affaires sociales.

POLITIQUE

LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Recherche : une priorité du VIIIe Plan

Mercredi 22 octobre, l'Assemblée nationale examine les crédits du secrétariat d'Etat à la recherche. Ce budget a été analysé dans le Monde *des 18 et 19 septembre.*

M. CHEVENEMENT (P.S.), rapporteur spécial de la commission des finances, souligne la priorité accordée à la recherche finalisée ou à la recherche-développement au détriment de la recherche fondamentale et note « *la poursuite de l'appauvrissement* » de la recherche sociale de 1978 à 1981. *Il insiste également sur* l'absence de renseignements relatifs à la recherche en matière nucléaire.

M. PASTY (R.P.R.), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, met l'accent sur l'insuffisance du taux de croissance annuel de l'emploi scientifique et appelle de ses vœux différentes mesures pour favoriser la recherche industrielle.

M. PORCU (P.C.), rapporteur pour avis de la commission de la production, déclare que les recrutements de personnels sont insuffisant.

Dans la discussion générale, M. CHENARD (P.S., Loire-Atlantique) assure que le projet de budget délaisse la recherche fondamentale.

M. DEVAQUET (R.P.R., Paris) estime que ce budget représente un « *espoir* » pour les chercheurs et la recherche. Il souligne l'acuité du problème de la « *relève* » des chercheurs et note que celui-ci n'est pas évoqué.

M. RALITE (P.C., Seine-Saint-Denis) assure que le budget montre « *la volonté de voir la recherche se plier aux choix de quelques multinationales à base française* » et estime que celle-ci est soumise « *aux géants de l'industrie* ».

La mise en place d'une politique de la recherche dynamique, déclare M. BIRRAUX (U.D.F., Haute-Savoie), ne saurait se faire « *au sein de structures issues de la dernière guerre, fortement centralisées et hiérarchisées* ».

M. LAURAIN (P.S., Moselle) souligne la faiblesse de la recherche industrielle, et M. BEAUMONT (N.I., *Val-de-Marne*) déplore que les chercheurs « *soient jugés sur des critères idéologiques* ».

M. Pierre AIGRAIN, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé de la recherche, émet des réserves sur l'opportunité d'une loi de programme et estime que la procédure d'audits lui semble mieux adaptée que la création d'un corps d'inspection générale de la recherche, d'autant, ajoute-t-il, qu'au sein de *la* D.G.R.S.T. des procédures de « *contrôle scientifique sur place* » sont en train d'être développées. M. Aigrain indique que le nombre d'I.T.A. par chercheur dans les organismes publics est, en France, l'un des ulps élevés au monde et ajoute que les crédits du Fonds de la recherche vont être notamment employés pour favoriser des actions régionales en matière de recherche.

Les crédits du secrétariat d'Etat à la recherche sont ensuite adoptés.

Services du premier ministre

Mercredi 22 octobre, l'Assemblée examine les crédits relatifs aux services du premier ministre. Ce budget regroupe les crédits des services généraux divers, du secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.), du Conseil économique et social et des journaux officiels.

M. RIEUBON (P.C.), rapporteur spécial de la commission des finances pour les services généraux divers, indique que les crédits progressent de 58,4 à 70,5 millions de francs, soit une augmentation de 20,6 %. Ils sont consacrés au secrétariat général du gouvernement et à la direction des services administratifs *et financiers, ainsi qu'à quelque* personnels rémunérés ou indemnisés par d'autres ministères. A propos du programme civil de défense, M. Cressard souligne que « *notre réseau d'alerte, qui ne touche que 55 % de la population, reste constitué à hauteur de 40 % par des sirènes ayant plus de quarante ans* ».

M. MAUGER (R.P.R.), rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, rappelle ensuite les différentes attributions du S.G.D.N., et M. AUROUX (P.S.), rapporteur de la commission des finances, évoque la situation des journaux officiels.

Après l'exposé de M. DOMINATI, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, M. EMMANUELLI (P.S.) présente un amendement tendant à réduire de 82,8 millions de francs les crédits

De plus en plus spéciaux, de plus en plus secrets...

Comme il l'avait fait le 7 novembre 1979, M. Henri Emmanuelli, député socialiste des Landes, a présenté, mercredi 22 octobre 1980, un amendement destiné à réduire les crédits alloués aux fonds spéciaux de 82 893 740 F.

Expliquant que si les fonds spéciaux mis à la disposition du gouvernement et ceux dont dispose le S.D.E.C.E. (1) sont « *conformes à la tradition républicaine* » la plus ancienne ; en revanche, a indiqué le député, il ne saurait en être de même pour la « *ligne budgétaire* » *dite* des « dépenses diverses », qui représente plus de 8 millions de *centimes*.

Dans le budget pour 1981, les fonds spéciaux — qui n'augmentent que de 6,9 % — sont répartis comme suit : 1) fonds spéciaux du gouvernement : 25 848 412 F ; 2) fonds spéciaux « à destination particulière » (S.D.E.C.E.) : 116 202 073 F + 82 893 740 F (ligne des « dépenses diverses » = 199 095 813 F + 8 834 407 F (mesures acquises) + 6 852 873 F (*mesures nouvelles*) = 214 783 093 F. Soit, fonds spéciaux du gouvernement + *fonds spéciaux* « *à destination particulière* » = 240 631 505 F.

M. Dominati, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, demandant le rejet de l'amen*dement, a expliqué que les cré*dits en question étaient « *de même nature que ceux qui sont inscrits aux autres lignes* », précisant : « *Cette ligne de* « *dépenses diverses* » *n'a été créée que pour des raisons techniques* ».

M. Emmanuelli a *affirmé* : « *Nous savons bien qu'en fait il s'agit là de la caisse électorale du pouvoir.* » Refusant « *de se laisser entraîner dans ce débat* », M. Dominati a observé : « *Le groupe socialiste laisse poser une telle question par de jeunes parlementaires, alors qu'il* compte *des hommes de gouvernement qui savent très bien ce quoi il s'agit.* » Devenu rouge de colère, le secrétaire d'Etat a répété : « *Les fonds spéciaux, ce sont les fonds spéciaux... Pour moi, le débat est clos !* »

Pour les contribuables aussi. — L. Z.

(1) Les fonds spéciaux du premier ministre, destinés au S.D.E.C.E., soit environ 130 millions de francs, s'ajoutent aux crédits propres aux services secrets français qui sont inscrits dans le projet de budget de la défense, administration de tutelle. Pour 1981 (*le Monde* du 20 septembre), le budget propre du S.D.E.C.E. s'élèvera au total à 267 millions de francs (crédits de fonctionnement et d'équipement exprimés en crédits de paiement) pour un service qui réunit environ mille huit cents civils et militaires.

trente-neuf missions, comités, commissions ou délégations divers.

M. BOINVILLIERS (R.P.R.), rapporteur pour avis à la commission des affaires culturelles pour les services d'information, note : « *Alors que ne cesse de grandir le besoin d'information du public sur l'action administrative, on persiste à refuser, dans nombre d'administrations, le principe du recrutement de personnels qualifiés, ou on procède à un tel recrutement de façon empirique, et, au lieu de rechercher les meilleurs instruments pour cette information du public, on persiste à éditer des publications luxueuses, qui apportent les plus grandes satisfactions à leurs auteurs et responsables, mais sont totalement inutiles pour les citoyens.* »

M. CRESSARD (R.P.R.), rapporteur spécial de la commission des finances pour le S.G.D.N., indique que ce budget s'élève à 32,9 millions de francs (+ 6,15 %), *auxquels il convient d'ajouter* 49,6 millions de rémunérations et charges sociales afférentes aux des fonds spéciaux. Cet amendement est repoussé, après que M. Dominati eut affirmé que l'on ne pouvait débattre des fonds spéciaux.

Les crédits du S.G.D.N. du Conseil économique et social et le budget annexe des journaux officiels sont successivement adoptés.

Formation professionnelle

L'Assemblée examine les crédits relatifs à la formation professionnelle qui, en augmentation de plus de 600 millions de francs, passent de 7 milliards 578 millions à 8 milliards 182 millions.

M. DEHAINE (R.P.R.), rapporteur de la commission des finances, indique que les actions des universités bénéficient de crédits accrus de 24,7 % tandis que l'apprentissage dispose de moyens de fonctionnement accrus de 15,4 %.

M. ZARKA (P.C.), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, déclare que l'insuffisance des crédits pour la formation professionnelle conduit à « *normaliser la précarité du travail pour les jeunes* ». Les contrats emploi-formation, estime-t-il, « *sont beaucoup plus favorables aux employeurs qu'aux travailleurs dont ils favorisent la déqualification* ».

Dans la discussion générale, M. PERRUT (U.D.F., Rhône), indique que les délais d'attente pour l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) « *découragent souvent les bonnes volontés* ».

M. GAU (P.S., Isère) rappelle que les contrats emploi-formation *s'adressent* aux jeunes ayant acquis une formation initiale plutôt qu'à ceux qui en sont dépourvus, et souligne que les manœuvres et les O.S., qui représentent 33 % de la main-d'œuvre, « *ne sont que 15 % à être bénéficiaires de la formation continue* ».

M. GISSINGER (R.P.R., Haut-Rhin) déclare que la part des employeurs dans la formation professionnelle, a été de 9,5 milliards en 1979, et insiste sur la *nécessité de mieux contrôler* l'utilisation des crédits.

M. LEGENDRE, secrétaire d'Etat à la *formation professionnelle*, assure que l'effort budgétaire en faveur de la formation professionnelle a progressé de 50 % en francs constants en quatre ans. Il déclare que 750 millions de francs supplémentaires ont été affectés à la formation professionnelle agricole, et indique que l'objectif du gouvernement est de substituer aux pactes pour l'emploi, après le 31 décembre 1981, « *un dispositif permanent qui permettra aux jeunes d'obtenir une qualification professionnelle et un début d'expérience* ». M. Legendre affirme, en ce qui concerne le nombre de contrats-formation qui ont été *transformés en créations d'emploi* que « *le taux de placement est de l'ordre de 70 à 80 %* ».

Le vote des crédits de la formation professionnelle est réservé jusqu'à celui des crédits de l'information.

La séance est levée jeudi 23 octobre à 1 h. 10.

Le programme des travaux

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances de l'Assemblée nationale :

***Jeudi 23 octobre :* budget de la défense nationale.**

Vendredi 24 : éducation.

Lundi 27 : travail et participation.

Mardi 28 : intérieur, D.O.M.-T.O.M.

Mercredi 29 : services du premier ministre : industries agricoles et alimentaires ; aménagement du territoire ; commissariat au Plan ; questions au gouvernement.

Jeudi 30 : environnement et cadre de vie.

Vendredi 31 : commerce et *artisanat* ; commerce extérieur.

« L'HUMANITÉ » : M. Elleinstein n'a plus rien de commun avec le P.C.F.

L'Humanité du jeudi 23 octobre publie, sous le titre « *Jean Elleinstein n'a plus rien de commun avec le P.C.F.* », une déclaration du comité du P.C.F. du douzième arrondissement. Le comité estime que l'historien communiste contestataire, « *qui ne participe à aucune activité et discussion dans sa cellule* », s'est placé « *hors du parti, de sa politique, de son organisation* ».

Comme le comité du douzième arrondissement, M. Guy Hermier, membre du bureau politique, directeur de *Révolution*, hebdomadaire du P.C.F., reproche à M. Elleinstein d'avoir accepté une collaboration au *Figaro Magazine*, publication au « *contenu anti-communiste, ouverte aux pires idéologies de la droite la plus extrême* ». Dans une lettre adressée à M. Elleinstein, M. Hermier lui signifie qu'il s'est, en *conséquence, placé de lui-même* en dehors du conseil de rédaction de *Révolution*.

L'Humanité publie également la reproduction d'une photographie parue dans *le Figaro Magazine* sur laquelle on voit M. Elleinstein qui « *converse aimablement avec Louis Pauwels, connu pour sa prose raciste* ». Le quotidien du P.C.F. reproduit aussi une annonce parue « *dans* le Provençal *appartenant à Gaston Defferre* » qui fait état de la participation, le dimanche 26 octobre, de M. Elleinstein à la « fête de la rose » (fête du P.S.) de Marseille.

M. Jean Elleinstein a déclaré : « *Le P.C. n'ose pas exclure clairement les gens avec lesquels il est en désaccord. S'ils veulent m'exclure, qu'ils m'excluent selon les règles adoptées depuis deux ans.* »

M. Elleinstein observe qu'il n'a jamais pu écrire dans *Révolution* et affirme qu'il ne fait pas de politique dans *le Figaro-Magazine* où il collabore à la rubrique « Idées ».

AU SÉNAT

La commission des lois veut atténuer certaines dispositions du projet Peyrefitte

M. Alain Peyrefitte a été entendu pendant trois heures, mercredi 22 octobre, par la commission des lois du Sénat qui examine le le projet « sécurité et liberté ». Le garde des sceaux n'a pas fait de commentaires après cette audition au cours de laquelle il a donné à M. Charles Lederman (P.C., Val-de-Marne) le sentiment de « rester sur ses positions ». Cette déclaration tranche sur celle du président de la commission, M. Léon Jozeau-Marigné (R.I., Manche), qui prédit que, à l'issue des travaux, le ministre de la justice « ne reconnaîtra pas son enfant ».

On sait, depuis la déclaration du R.P.R. sur ce texte « indigne », qu'il ne faut pas prendre de tels propos au pied de la lettre. Néanmoins, les sénateurs peuvent donner du fil à retordre aux auteurs du projet réclamant, sur plusieurs points, des aménagements destinés à rendre « buvable » un texte que M. Edgar Tailhades (P.S., Gard) qualifie de « périlleux pour les libertés ». Jusqu'où ira cette manifestation d'indépendance qu'on aurait tort de prendre pour une fronde ? C'est l'enjeu des travaux de la commission, qui se prolongeront jusqu'à la veille des débats en séance publique, prévus pour les 4, 6, 12 et 13 novembre.

Les travaux de la commission ne sont pas suffisamment avancés pour qu'on sache jusqu'où ira cette manifestation d'indépendance. Néanmoins, le rapporteur, M. Pierre Carous (R.P.R., Nord), a tracé pour ses collègues les limites que ce texte ne doit pas, selon lui, franchir. Une des réformes qu'il souhaite introduire a trait à la « saisine directe ». Selon les vœux de la chancellerie, le procureur de la République aura *la faculté de déférer* immédiatement un délinquant devant un tribunal, sans saisir un *juge d'instruction. Cette procédure*, qui revient à généraliser les flagrants délits, est jugée avec *sévérité par M. Carous : « Il est inconcevable*, a-t-il déclaré en commission, *que des individus puissent être condamnés à des peines (...) allant jusqu'à vingt, voire quarante ans d'emprisonnement en cas de récidive, selon cette procédure sommaire.* »

La solution envisagée consisterait à limiter la « saisine directe » aux délits punissables de moins de cinq ans d'emprisonnement On reviendrait *grosso modo* à la procédure actuelle des flagrants délits. Cette solution, en opposition avec l'esprit du projet, n'est pas satisfaisante pour autant. L'essentiel, ce n'est pas que le juge d'instruction soit saisi de toutes les affaires — cela prolonge souvent sans nécessité la détention provisoire — *mais qu'il le soit à bon escient.*

Pour prendre deux exemples, une information sérieuse aurait sans doute permis de disculper certains des manifestants condamnés après les incidents du 23 mars 1979 à Paris. En revanche le meurtre, il y a quelques jours, à Saint-Ouen, d'un gardien *de la paix par un malfaiteur* arrêté sur-le-champ est un de ces crimes flagrants qui ne nécessi*tent pas une information approfondie*. Il y a là une difficulté que la suggestion de M. Carous ne résout pas.

Celui-ci, qui ne conteste pas la nécessité du projet, critique *néanmoins* avec sévérité la redéfinition de certaines infractions, sous une forme si vague qu'elle permet de sanctionner à peu près n'importe quoi. L'exemple le plus souvent cité de ces nouvelles incriminations, dont le garde des sceaux vante le caractère « synthétique », est celle d'une destruc*tion* ou d'une détérioration par un individu d'un « *bien quelconque lui appartenant* ». M. Carous, lui, préconise, « *conformément au principe de la légalité des délits et des peines* », dont il *regrette implicitement* la *méconnaissance*, une rédaction plus précise.

Garde-fous

D'autres divergences existent, comme le rôle dévolu aux juges de l'application des peines (JAP) dont le projet de loi limite sérieusement les prérogatives. Pour la chancellerie, la décision d'accorder une permission de sortir à l'auteur d'une des infractions de violence énumérées par le texte, ne peut être prise qu'avec le feu vert de l'administration. M. Carous au contraire, fait davantage confiance au JAP, même s'il pré*conise quelques garde-fous* pour éviter les décisions « inconsidérées ».

Sur ces trois points — saisine directe, définition des nouvelles infractions et pouvoir des JAP — il *y a plus que des différences* d'appréciation entre la chancellerie et le rapporteur. C'est la philosophie même du projet qui est en cause. On saura, lorsque la commission aura à se prononcer sur des amendements touchant à ces points précis, qui l'emporte.

L'unanimité des membres de la commission et de la chancellerie devrait, en revanche, être plus facile sur les modifications rédactionnelles destinées à rendre le projet présentable aux yeux du Conseil constitutionnel. Les députés ont adopté au printemps une série d'amendements légalisant les contrôles d'identité dits de police administrative. Le texte *voté autorise la police à retenir* au commissariat toute personne qui ne peut justifier son identité, *pendant un temps non précisé*. Si on se réfère à certaines décisions du Conseil constitutionnel, cette imprécision est rédhibitoire. Soucieuse d'éviter de telles difficultés, la chancellerie pourrait fixer le délai de « rétention » à trois ou six heures. C'est un mieux. Cela ne lèvera pas les préventions des socialistes et des communistes.

Une même unanimité pourrait se faire pour écarter une des dispositions du texte qui prévoit des sanctions contre celui qui aura *gêné* « *le fonctionnement du service public des transports* ». Destinée à prévenir les barrages de voies ferrées par des usagers mécontents, cette disposition est une atteinte au droit de grève garanti par la Constitution. Au grand soulagement des syndicats, elle sera supprimée, mais pas celle prévoyant des poursuites contre ceux qui « *entravent la circulation* ».

Seuls les treize premiers articles du projet (sur soixante et un) avaient été examinés mercredi. Encore la commission a-t-elle « réservé » les articles 3 et 6. L'analyse des amendements adoptés montre que les bonnes *dispositions affichées par le rap*porteur se sont dans plusieurs cas concrétisées Ainsi la commis*sion proposera-t-elle* aux sénateurs de ne sanctionner que par une amende ou une peine d'emprisonnement certaines infractions que le projet prévoit de punir de l'un et de l'autre. Ainsi, a-t-elle précisé que les sanctions prévues en cas de détérioration d'un objet mobilier ou immobilier ne joueraient pas s'il s'agit d'une détérioration « légère ». Il fallait le dire...

Des premiers pas de la commission, il résulte que les sénateurs ne veulent pas faire mentir leur réputation de gardiens sourcilleux des libertés, même si les audaces de leur rapporteur paraissent, à quelques-uns, tactiques. Ils veulent aussi se faire entendre. M. Michel Dreyfus-Schmidt (P.S. Territoire de Belfort) n'est pas le *seul à juger « scandaleuse » la* procédure d'urgence qui ne permettra pas aux députés de se sai*sir en séance publique du texte* voté par les sénateurs. Interrogé sur une éventuelle renonciation *à cette procédure, M. Peyrefitte* a dit que cela ne relevait pas de sa compétence et que, en tout état de cause, *le texte devait être* définitivement voté à la fin de l'année. Sous-entendu avant l'élection présidentielle. Et avant le changement d'équipe gouvernementale qui suivra.

BERTRAND LE GENDRE.

Les socialistes soulèveront l'exception d'irrecevabilité

Le groupe socialiste du Sénat, que préside M. André Méric (Haute-Garonne), a réuni mer*credi 22 octobre une conférence* de presse pour critiquer le projet « sécurité et liberté ». Les socia*listes soulèveront, au début* de l'examen du texte en séance publique, l'exception d'irrecevabilité tendant à écarter le projet, qu'ils jugent contraire à la Constitution, et déposeront après la discussion générale une motion de renvoi en commission (1).

Les arguments qui, selon eux, plaident en faveur de l'inconstitutionnalité du projet sont les mêmes que ceux développés au printemps à l'Assemblée par M. François Mitterrand (*le Monde* du 13 juin). A cela s'ajoutent les dispositions adoptées par les députés sur les *contrôles* d'identité. Le P.S. estime en outre que le texte est contraire à la Déclaration des droits de l'homme et à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

Le groupe socialiste, qui se plaint de la hâte avec laquelle les sénateurs doivent examiner le *texte en commission, regrette que* l'ouverture des débats publics, prévue pour le 4 novembre, ne leur permette pas de procéder à suffisamment d'auditions. Outre M. Christian Bonnet, ils aimeraient que la commission entende notamment le Syndicat de la magistrature et l'Union syndicale des magistrats. Ils regrettent la rapidité avec laquelle le gouvernement a soumis le texte au Parlement et veulent obtenir de *M. Peyrefitte qu'il renonce* à la procédure d'urgence.

(1) Les communistes ont également déposé une motion d'irrecevabilité et ont l'intention de poser la question préalable.

Concurrence entre associations de conseillers généraux

Réunis sous la présidence de M. Léon Jozeau-Marigné (mod. maj.), sénateur de la Manche, les représentants de quatre-vingt-douze assemblées départementales participent, depuis jeudi matin 23 octobre à la préfecture des Yvelines à Versailles, au cinquante et unième congrès de l'assemblée des présidents des conseils généraux.

Les congressistes débattent notamment des incidences de la ré*forme des collectivités locales* dans les domaines de l'éducation et de la santé ainsi que de la proposition de loi « *tendant à faciliter l'exercice du mandat de conseiller général* » déposée en mai dernier au Sénat par le bureau de leur association. Ce texte propose d'accorder aux conseillers généraux des indemnités journalières de fonction, d'instituer en leur faveur un « *droit de formation* » et d'obliger les employeurs à laisser à chaque salarié élu conseiller général le temps nécessaire à l'exercice de son mandat.

En ouvrant le congrès, M. Jozeau-Marigné se proposait de répliquer aux propos tenus le 8 octobre à Troyes par les organisateurs du premier congrès de l'Union des conseillers généraux de France (U.C.G.F.). Ceux-ci avaient réclamé l'élaboration d'un « *véritable statut du conseiller général* », reprochant implicitement à l'assemblée des présidents des conseils généraux de ne pas se préoccuper suffisamment des problèmes des élus départementaux. Cette nouvelle association d'élus locaux, qui revendique six cent soixante-cinq adhérents (sur trois mille cinq cent vingt-neuf conseillers généraux) est présidée par M. André Nicolas (radical), conseiller général des Deux-Sèvres. Soutenue par l'U.D.F., elle se propose de tenir un rôle « *essentiellement technique* » dans un « *apolitisme total* » et elle se défend d'aspirer à devenir « *une sorte de rivale* » pour l'association dirigée *par* M. Jozeau-Marigné (*le Monde* du 9 octobre). L'assemblée des présidents des conseils généraux *voit* néanmoins dans cette initiative « *ambiguë* » une atteinte à ses prérogatives et une source de complication. Elle entend demeurer, en ce qui concerne les problèmes des assemblées départementales, l'unique interlocutrice des pouvoirs publics. — A. R.

LES SÉNATEURS D'OUTRE-MER S'INQUIÈTENT DE L'AVENIR DU TOURISME

Le Sénat s'est préoccupé mercredi 22 octobre, de l'avenir du tourisme, spécialement dans les départements et territoires d'outre-mer.

Ce fut l'occasion pour M. VALLON (Un. cent., Rhône), parlant notamment au nom de M. MILLAUD (Polynésie), et MM. VIRAPOULLE (Un. cent., la Réunion), HENRY (Un. cent., Mayotte), GARGAR (app. P.C., Guadeloupe), DAGONIA (P.S., Guadeloupe) d'exposer les problèmes qui se posent dans ces départements et leurs inquiétudes pour l'avenir.

M. SOISSON, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, qui a créé dans son ministère une « mission touristique d'outre-mer », « *souligne le développement considérable du tourisme sportif* ». « *Le tourisme,* poursuit-il, *est-il gagné par la crise ? En quinze ans, il a été multiplié par deux et demi. La progression n'a pas été ralentie par le premier choc pétrolier. L'expansion touristique en 1979-1980 s'est poursuivie au rythme de 20 % l'an pour les pays de l'O.C.D.E. Mais il faut s'attendre à un ralentissement et à une modification des habitudes.* »

« *Des centres régionaux d'observation touristique seront mis en place pour mieux connaître les flux.* » Le ministre a ensuite répondu point par point aux différents orateurs. — A. G.

● *La commission des finances du Sénat,* réunie sous la présidence de M. Edouard Bonnefous (Gauche dém., Yvelines), a décidé *le* 22 octobre d'ajourner l'adoption des crédits des P.T.T. Elle entend ainsi protester contre la dégradation du *service* postal, la prolifération des sociétés filiales et l'importance des réalisa*tions télématiques* qui engagent l'avenir avant toute consultation du Parlement.

Le Monde

société

La vermine

(Suite de la première page.)

La vermine paraît s'installer dans les cœurs, et nulle voie officielle ne s'élève, durablement et chaleureusement, pour qu'elle en soit chassée. *On n'en finit* pas de dérouler la liste des hommes, des groupes ou des croyances, des convictions ou des comportements qu'il faudrait éliminer de la nation si chacun qui réclame l'épuration de la France voyait son vœu exaucé.

Les étrangers, c'est entendu, et ceux que *leur* complexion fait paraître tels, dehors ! Les juifs, qui sont moins que *des étrangers, puisque* le pays où certains voudraient les expédier est censé, pour d'autres, ne pas exister, dehors ! Les acheteurs nordiques et bien blancs de « nos » terres ensoleillées du Périgord, dehors ! Les Portugais, qui mangent le pain de nos Arabes, dehors !

Nous voici donc, en principe, entre Français. Ce qui n'apaise rien puisque cela ne signifie pas que l'on soit pour autant entre gens respectables ou fréquentables. Les Français eux-mêmes ne sont pas à l'abri *des soupçons*, s'ils sont à l'abri des expulsions, nationalité oblige.

Les jeunes à cheveux longs, à l'oreille parfois bouclée d'or, les *homosexuels (ce ne sont pas* forcément les mêmes...) ; les hommes à cheveux ras et les fascistes débusqués (là non plus, ce ne sont pas forcément les mêmes...) ; les avorteuses patentées, héritières des trois cent quarante-trois créatures en cheveux qui s'étaient vantées de ne pas être des lapines (le procès de Bobigny en 1972) ; les vieillards, qui ne cesseront donc jamais de toucher leur retraite ; les délinquants petits et grands, à moins que leurs infractions ne soient bien « digérées » par la collectivité ; les drogués, mais pas ceux que pourvoient le SEITA ou les « chais » de Charenton ; les contestataires en tout genre, fabricants de tracts ou rédacteurs de journaux, tous ceux à qui l' « ordre » ne tient pas lieu de « loi » : en prison, à l'asile, à l'hôpital, à l'hospice, dans les oubliettes, au cimetière grâce aux défenses légitimes ; pour eux la guillotine, la piqûre qui tue, la castration, la lobotomie, l'amputation ; mais qu'on ne les voie plus, qu'on ne les entende plus, qu'ils soient contraints de se taire et, mieux, réputés n'avoir jamais parlé. La paix ! La paix ! La paix ! Et la sécurité par-dessus le marché si M. Barre alimente les ASSEDIC, le garde des sceaux tous les lieux de clôture que nous offre encore, en Occident, le vingtième siècle ; et le pouvoir du moment « sa » télévision, nourrie des informations qui lui conviennent et des commentaires qu'il agrée.

Non, c'est vrai, nous n'en sommes pas là. *Mais on y vient. On y vient* dans les voies en forme d'ornières que dessine depuis une génération une majorité politique dont les avatars n'ont pas altéré les lignes de force et qui, en fait de libertés, reprend d'une main ce qu'elle concède de l'autre. Et l'histoire des libertés, ou plutôt de leurs mécomptes, prend ces temps-ci de la vitesse.

On avait déjà une loi anticasseurs et des flagrants délits pour le menu fretin de l'agitation ; la Cour de sûreté de l'Etat pour les poissons de plus forte taille. On va maintenant garantir la liberté grâce à la sécurité, et le droit d'aller et venir grâce aux contrôles d'identité. N'y insistons pas, la loi est acquise, ou peu s'en faut.

Le café de la du Barry

Retenons toutefois qu'avec la disposition sur les contrôles d'identité, au moyen bientôt d'un terminal d'ordinateurs et d'une carte magnétique, ce ne sont plus les seuls délinquants qui sont visés, mais *tous les* citoyens, aussi innocents qu'ils se *prétendent*. « *Où l'on voit,* comme disaient les anciens romans d'aventures, *que les malfaiteurs ne sont pas aussi pernicieux qu'on le croyait.* » A force de contrôler, ce serait bien le diable si chaque Français n'en venait pas à être pénétré de l'idée qu'il est un coupable qui s'ignore !

Le tintamarre fait d'autre part autour des permissions de sortir des détenus a permis d'accréditer l'idée que le juge était finalement peu ou prou un complice virtuel de l'assassin et du voleur. On s'étonnera après cela que les Français aient tendance à prendre les magistrats pour des moins que rien.

Ont-ils tort quand l'exemple vient de si haut et qu'on voit le ministre de l'intérieur refuser, à propos de l'affaire Curiel, de se soumettre aux injonctions d'une commission présidée par un magistrat et qui, très modestement, le rappelle aux exigences d'une loi que fit récemment voter... le gouvernement.

La police est xénophobe et raciste ? *Comment ne le serait-elle pas* quand, à journées faites, ici M. Stoléru, là M. Bonnet, expliquent à qui veut l'entendre que les étrangers troublent la paix sociale et compromettent le crédit du pays, puis transforment en lois, en décrets, en directives et en circulaires ce qui est le fond de leurs discours. Allez donc, après ces officiels, parler de droits de l'homme, cette fariboie, cette vieillerie.

La France, doucement, s'enveloppe dans ses haines, sous la conduite de ses lois. Le vichysme rampant, les lâchetés du temps de paix, ne sont pas encore dans toutes les maisons mais s'adossent aux portes. La télévision, qui, en ce domaine, moderne instituteur, pourrait tant faire, a d'autres soucis. Le tissu social se délite, au gré d'une démocratie *brownienne*, en une constellation d'intolérances que rien ne vient corriger dans « *un monde incontrôlé* », comme le déplorait le président de la République, qui devait alors penser à autre chose.

Le *Bateau ivre*, qu'on disait être celui de la France en mai 1968, n'est-ce pas maintenant que nous en sommes les passagers à la dérive, faute que quelqu'un, qui y était appelé, soit à la barre ?

On ne saurait critiquer le chef de l'Etat de s'adonner avec le soin que l'on sait à ses visites d'Etat. Charles de Gaulle, déjà, trouvait la France trop petite. Son successeur ne pourrait-il cependant lui rendre visite plus attentivement ? Non pas certes *pour la regarder au fond des urnes* comme on le vit trop lors d'un récent voyage dans le Nord. Non pas pour y rechercher un improbable *consensus politique*, un *parti national*, dont Jaurès dénonçait, en octobre 1909, l'illusion puisqu'il aboutit à ce que « *la nation entière* [devienne] *la clientèle du gouvernement* » et transformerait l'électorat en « *une masse amorphe, sans voix et inerte, dans une époque de corruption et de conservatisme* » (1).

Mais pour y constater que la France et ses habitants ressemblent de plus en plus à ce café dont la du Barry disait à Louis XV qu'il débordait, et en termes plus vifs.

PHILIPPE BOUCHER.

(1) Cité par Harvey Goldberg dans son livre traduit de l'américain, *Jean Jaurès, la biographie du fondateur du parti socialiste français* (Fayard).

SCIENCES

Richesses et limites de la recherche agronomique

A quoi peut servir l'INRA ? Pour ceux qui se poseraient cette question, l'Institut national de la recherche agronomique vient de préparer quatre-vingt-deux fiches décrivant chacune un aspect de la recherche pratiquée par cet organisme. Comment conserver les races d'animaux domestiques, comment utiliser le triticale (hybride de blé et de seigle), comment augmenter les naissances d'agneau, comment économiser l'énergie à la ferme... Quatre-vingt-deux propositions, toutes intéressantes, beaucoup applicables à court terme. Chaque fiche contient, outre le descriptif des recherches, un exposé des problèmes qui ont orienté cette recherche et un commentaire prospectif sur les possibilités d'application. Il faudrait être de bien mauvaise foi à la lecture de ces dossiers pour conclure que l'INRA ne sert à rien.

Présentant mercredi 22 octobre ces « quelques illustrations » de la recherche agronomique, M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture, a indiqué ce qu'il attend de l'INRA. Il faut revaloriser les atouts de l'agriculture française par l'innovation et « desserrer l'étau entre les revenus agricoles et les coûts de production » *Les prix des produits agricoles, que le ministre a qualifiés de* « remarquablement sages », *croissent presque deux fois moins vite que celui de l'énergie, qui est, directement ou indirectement (engrais), le principal facteur des coûts. Il faut trouver des remèdes en créant une agriculture moins consommatrice d'engrais, en fondant plus la protection phytosanitaire sur la biologie et moins sur la chimie, en développant de nouveaux modes de cultures.*

En aval de la production agricole proprement dite, l'INRA a aussi un rôle à jouer pour aider les industries agro-alimentaires à sortir de leur actuel sous-développement technique. Ces entreprises, dont il a été souligné qu'elles ne font pas assez de recherches, peuvent s'appuyer sur les travaux de l'INRA, surtout si cet organisme sait faciliter les transferts de technologie. Une douzaine des quatre-vingt-deux fiches présentent d'ailleurs des activités de recherche orientées vers l'industrie agro-alimentaire, et un ouvrage plus complet fait le point de ces recherches.

Ecrit dans un langage très sobre, cet ensemble de fiches — même s'il ne se lit pas comme un roman, ainsi que le souhaitait M. Poly, directeur de l'INRA — montre bien les perspectives offertes par la recherche agronomique. Il est vrai que celle-ci est facile à justifier. C'est une recherche souvent fondamentale, et dont pourtant les applications sont proches ; une recherche qui est en prise directe sur de sérieux problèmes. Mais apporte-t-elle des réponses à toutes les questions ?

Stopper la désertification de plusieurs régions, donner à l'agriculteur un mode de vie qui ne lui fasse plus envier le citadin ; équilibrer une offre qui varie avec les saisons, les caprices du temps, les mille et un aléas de la production agricole et une demande essentiellement inélastique ; donner aux jeunes agriculteurs un accès à la terre, ce sont là des problèmes qui dépassent la recherche agronomique, bien que celle-ci puisse contribuer à leur solution. Et l'on pourrait sans doute reprocher aux travaux de l'INRA — malgré une dernière fiche sur l'aide à la décision économique au niveau des exploitations — d'être encore trop orientés vers l'amélioration de la production et de négliger un peu des problèmes socio-économiques qui ne sont pas moins importants. — M. A.

MÉDECINE

POUR PROTÉGER LEUR EMPLOI, DES PRÉPARATEURS EN PHARMACIE APPELLENT AU BOYCOTTAGE DES OFFICINES « QUI NE RESPECTENT PAS LA LOI ».

(De notre correspondant.)

Le Mans. — Les préparateurs en pharmacie du principal syndicat de la profession, l'UNAP PH 7, ont réuni leur congrès national au Mans les 18 et 19 octobre. Des préparateurs, inquiets de voir leur profession se déprécier d'année en année : « *Si les préparateurs en pharmacie ne veulent pas se substituer aux pharmaciens, ils ne veulent pas non plus voir des gens sans qualification se substituer à eux.* »

La loi du 8 juillet 1977 aurait dû être une garantie en ce sens, dans la mesure où elle précise que seuls les pharmaciens et les préparateurs sont habilités à délivrer les médicaments dans les officines. « *L'ennui c'est que non seulement cette loi n'est pas appliquée mais qu'elle est détournée par des décrets qui en violent l'esprit* », estime le secrétaire général de l'UNAP PH 7, M. Raphaël Dion. Et de citer cet arrêté de mai 1980 qui crée un C.A.P. d'employé de pharmacie : « *C'est un C.A.P. destiné à des élèves qui n'ont pas pu aller jusqu'au bout de leur scolarité. Qu'on ne vienne pas nous dire qu'on veut leur donner une chance d'accéder au brevet professionnel de préparateur quand ils n'ont aucune des notions élémentaires de chimie et de botanique. En fait, les pharmaciens ont réussi à s'offrir des « petites mains » à bon marché, dont ils se sépareront une fois leur apprentissage terminé.* »

Et les infractions se multiplieront encore : « *Il n'y aura plus seulement les conjoints des pharmaciens à servir dans les pharmacies !* » M. Raphaël Dion a dénoncé les risques qu'une telle situation fait courir aux usagers : « *Tout médicament est dangereux. Y compris l'aspirine contre-indiquée en cas de traitement anticoagulant* », et il en appelle aux consommateurs directement : « *Il faut boycotter les officines où les insignes (1) ne seraient pas portés. Si les pouvoirs publics sont incapables de faire appliquer une loi (mais il est vrai que les pharmaciens sont des notables), les infractions commenceront à diminuer quand le consommateur fera sa propre police !* »

ALAIN MACHEFER.

(1) Ces insignes sont prévus par la loi du 8 juillet 1977. Il s'agit, pour les pharmaciens, d'un caducée et, pour les préparateurs, d'un mortier.

ÉDUCATION

Dix-huit conseils d'université refusent d'appliquer les modifications de la loi d'orientation

Au mois de juin, les sénateurs puis les députés adoptaient sur proposition de M. Jean Sauvage, sénateur (Union centriste du Maine-et-Loire) une loi tendant à transformer la composition des conseils d'université. Cette modification de la loi d'orientation entraîne la mise en place, avant le 16 décembre 1980, de nouveaux conseils d'université, comprenant 50 % de professeurs de rang magistral alors que cette catégorie ne représente que 24 % des enseignants du supérieur. La loi ainsi modifiée vise à redonner aux professeurs plus de pouvoirs en réduisant la représentation des maîtres-assistants et des assistants. Selon Mme Alice Saunier-Seité, « l'objectif de cette loi est de permettre aux libéraux de s'exprimer » *en mettant fin à la* « domination marxiste dans les conseils ».

Les syndicats d'enseignants du supérieur s'opposent à ces transformations qu'ils jugent « réactionnaires » *et appellent leurs membres à refuser de modifier les statuts des conseils actuellement en place. Pour empêcher l'application de cette loi, qu'ils ont baptisée* « loi sauvage », *des membres du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup) et du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), élus dans les conseils souvent avec le soutien de non-syndiqués, n'ont pas accepté de rédiger de nouveaux statuts. Actuellement dix-huit conseils d'université et de nombreux conseils d'unité d'enseignement et de recherche (U.E.R.) ont décidé de ne modifier en rien l'ancien système. Des manifestations ont lieu dans des villes universitaires : sept cents personnes ont défilé à Reims, mercredi 22 octobre, en proclamant qu'elles laissent* « au ministre la responsabilité de remanier et de choisir la sauce à laquelle ils seront mangés ». *A la date du 1er novembre, le ministre pourra, en cas de défaut d'application de la loi,* « prendre toutes mesures nécessaires à la constitution des nouveaux conseils ». *Le conflit est donc engagé entre les universitaires et Mme Saunier-Seité qui, dans une déclaration au* Parisien libéré, *reproche aux conseils animés par des représentants syndicaux de ne traiter que* « très minoritairement des problèmes scientifiques et très majoritairement des problèmes politiques ».

A l'université de Rennes-II, les enseignants n'entendent pas transformer leur conseil, ils ne veulent pas perdre la « démocratie » *qui, selon eux, existait jusqu'à présent dans cet établissement.*

Rennes-II dans l'attente d'un président, d'un conseil et d'une « large mobilisation »

De notre envoyé spécial

Rennes. — A l'université de Haute-Bretagne (Rennes II), le travail a déjà repris, ou, plutôt, les examens s'achèvent. Conséquence des grèves étudiantes du printemps dernier au sujet des *étudiants étrangers*, les sessions d'examens ont été reportées au mois de septembre. Les étudiants, qui ont terminé leurs épreuves ou passent encore quelques oraux de rattrapage, parcourent les couloirs ou attendent sagement devant la porte des bureaux des enseignants. Tout le monde est présent et les parkings du campus de Villejean affichent complet. Pourtant, un bureau est inoccupé dans cette université. Celui du président.

M. Michel Denis, élu le 23 janvier 1976, a, en effet, démissionné, le 15 septembre, pour protester contre les modifications de la loi d'orientation, afin, selon ses propres termes « *de dénoncer le danger mortel que fait courir aux universités la nouvelle loi* » et contre « *la restauration du mandarinat* » (*le Monde* du 9 juillet). Mme Alice Saunier-Seité, ministre des universités, a bien essayé de refuser cette démission. Le recteur a, lui, tenté de convaincre M. Denis d'assumer son mandat. Mais celui-ci a maintenu sa décision, « *sa détermination à ne contribuer en rien à l'application de la nouvelle loi étant définitive* ».

Devant ce vide, devant l'approbation « *sans réserves* » et unanime du conseil d'université, le recteur a dû chercher un administrateur provisoire. Il n'a pas été facile de trouver un homme de transition qui accepte de diriger l'université jusqu'à l'élection d'un président par le nouveau conseil qui doit, selon les termes de la loi, *entrer en fonction* le 16 décembre. Le recteur a consulté les directeurs d'unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) et quelques professeurs de rang magistral. Mais il n'a essuyé que des refus. Personne, dans cette université, ne souhaite accepter des responsabilités, même transitoires, contre l'avis d'un conseil élu il y a à peine un an. Le recteur a *alors nommé un fonctionnaire* pour gérer ou plus simplement permettre, par délégation de signature, la vie quotidienne de l'université.

M. Maurice Reux, ancien secrétaire général de l'académie de *Rennes, a interrompu ses premiers* jours de retraite pour regagner Rennes le 17 septembre. « *J'ai choisi de ne pas occuper le bureau du président et de m'installer de façon provisoire* », explique-t-il, dans une pièce austère que n'arrivent pas à meubler un bureau et une armoire métallique.

Après une longue carrière dans des établissements du second degré et dans des rectorats, *il a* accepté « bénévolement » de se plonger dans les dossiers administratifs ou de représenter l'université dans des manifestations extérieures. Il rencontre les enseignants — « *certains viennent me voir ici* » — et reconnaît que les rapports sont courtois. Mais il sait que la position de la majorité d'entre eux est très ferme. *Ils ne veulent pas adopter* les statuts du conseil.

« *Nous nous prononçons contre la loi et nous refusons de participer de quelque façon que ce soit à son application* », commente Mme Michèle Touret, responsable de la section du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup). Pour elle, cette consigne nationale du syndicat *doit* être appliquée de la même manière par tous les élus du SNE-Sup dans les soixante-seize universités françaises. Elle pense aussi qu'il est nécessaire de convaincre les non-syndiqués, de les « mobiliser » en leur montrant la nocivité de cette loi. « *Il faut comprendre que la loi sauvage entraîne aussi d'autres bouleversements*, précise M. Jean Le Nay, *membre du Syndicat général de* l'éducaton natonale (S.G.E.N. - C.F.D.T.). *Ainsi, dans cette université, il existe neuf U.E.R. dont certaines ne comptent, dans leur effectif enseignant, que quelques professeurs, parfois même un seul. Donc l'application de la loi oblige à regrouper des unités.* »

Que va-t-on faire ?

A Rennes-II, comme dans les autres universités, on accepte assez mal une restructuration des U.E.R. uniquement motivée par le nombre de professeurs de rang magistral qu'elles doivent comporter (50 % des sièges du conseil d'U.E.R.). « *Où sont les critères pédagogiques ou scientifiques qui justifient que l'on rattache les arts à la littérature ou les sciences et techniques à l'histoire ?* », demande M. Le Nay. Les élus du SGEN, cinq enseignants et un membre du personnel administratif, ont d'ailleurs annoncé leur démission du conseil lors de la dernière réunion, le 13 octobre. « *Nous appliquions un mot d'ordre national de notre syndicat* », explique M. Le Nay.

Les enseignants de l'université de Rennes-II semblent s'opposer à cette dernière réforme, qui les motive plus que ne l'avaient fait les transformations apportées aux carrières universitaires pendant l'année 1979. Dans cette université créée après les bouleversements de 1968, nombreux sont les jeunes enseignants, assistants ou *maîtres assistants qui ont accepté* des responsabilités dans le fonctionnement de leur établissement. Beaucoup se sont engagés, qu'ils soient membres du conseil ou non, dans les commissions pédagogiques ou financières, et d'autres ont participé, bien au-delà de leurs heures de service, à la vie et à l'animation de leur U.E.R.

« *Tous ceux qui ont préféré s'impliquer pour aider au fonctionnement et au développement de l'université plutôt que de courir de façon solitaire après une thèse, se trouvent aujourd'hui rejetés* », constate M. André Lespagnol. Ce membre du conseil parle avec fougue de « *la démocratie* » qui règne à l'intérieur de l'université de Haute-Bretagne. Il cite les *commissions* où siègent même des représentants du syndicat autonome, bien que celui-ci n'ait pas d'élus au conseil. Il parle des assemblées générales prévues dans les statuts de l'université qui permettent à tout le monde, enseignants et personnel administratif, syndiqués ou non syndiqués, de s'exprimer. M. Lespagnol craint que cette liberté, que cette participation du plus grand nombre à la vie de l'université ne soit remise en cause. Il pense que le conseil ne fera pas de proposition de modification de ses statuts avant la date fatidique du 31 octobre. « *Alors, autoritairement, le recteur sera obligé d'appliquer la loi et de décider que, dans l'hypothèse d'un conseil composé de 80 membres, 65 professeurs éliront 40 membres, 95 maîtres-assistants en éliront 12. Quant aux 83 assistants, ils se partageront 4 sièges.* »

Comme beaucoup de ses collègues de Rennes-II, M. Lespagnol guette avec anxiété les réactions du monde universitaire. Combien de conseils vont refuser de modifier leurs statuts ; et ensuite, « *que va-t-on faire ?* ». A Rennes, on souhaite « *une large mobilisation* » et on attend.

SERGE BOLLOCH.

LES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE DÉNONCENT LA POLITIQUE DE M. SOISSON

Malgré le retrait — à la dernière minute — du patronage de l'Union nationale du sport scolaire (U.N.S.S.), que préside le directeur des sports, M. Bernard Monginet, quelque douze mille élèves ont participé aux « trois heures pour le sport scolaire », organisées, mercredi 22 octobre, à *Choisy-le-Roi (Val-de-Marne)*, par les syndicats d'éducation physique de la région parisienne (SNEP et SNEEPS).

Ce cross des associations sportives était, en fait, une manifestation des professeurs d'éducation physique contre la réduction de trois à deux heures du forfait des heures d'animation sportive (« plan Soisson » de 1978).

Reçu le même jour avec une délégation de la FEN au ministère de la jeunesse et des sports, le Syndicat national de l'éducation physique (SNEP) a protesté contre la réduction des postes prévus au budget 1981 (trois cents postes contre neuf cent soixante l'an dernier). Selon le SNEP, il faudrait, au moins, deux mille postes nouveaux pour assurer les horaires actuels (trois heures au collège et deux heures au lycée), ainsi que l'animation du sport scolaire du mercredi. La réduction du forfait horaire des professeurs aurait entraîné une baisse importante de la pratique du sport scolaire (huit cent mille « pratiquants » cette année contre un million cent mille en 1978).

Mme SAUNIER-SEITÉ ACCUSE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE D'ÊTRE RESPONSABLE DE L'ÉCHEC DES ÉTUDIANTS « DÉFAVORISÉS »

« *Je crois que la rentrée se passera tout à fait normalement* », a déclaré Mme Alice Saunier-Seité, ministre des universités, au *Parisien libéré* du 23 octobre, qui l'interrogeait sur les conséquences de la nouvelle carte universitaire et les modifications de la composition des conseils d'université. Sur le premier point, le ministre estime que « *cette réforme est dans l'intérêt des étudiants et de la France de demain* ». Quant aux nouveaux conseils, la loi « *donne la priorité à la science puisque 50 % des membres du conseil seront des scientifiques et je crois que tous les Français raisonnables peuvent le comprendre* ». D'autant que, jusqu'ici, selon le ministre, les problèmes traités dans les conseils « *étaient majoritairement des problèmes politiques, c'est-à-dire les motions de la place du Colonel-Fabien* ».

Mme Saunier-Seité estime, d'autre part, que 20 % de « *chaque classe d'âge* » entre aujourd'hui à l'université contre 5 % en 1960. « *Mais nous sommes loin*, ajoute-t-elle, *de la vraie démocratisation.* » « *Il est évident*, explique-t-elle, *que la démocratisation du second degré, se traduisant obligatoirement par une certaine décadence de cet enseignement, les jeunes gens d'origine modeste sont, en définitive, plus défavorisés aujourd'hui qu'autrefois (...). Aujourd'hui, les professeurs ont tendance à traiter tous les enfants comme des béotiens. C'est-à-dire que ceux qui n'ont pas le supplément de culture dans leur famille sont très défavorisés. Et le handicap des jeunes gens d'origine modeste, c'est le niveau, le comportement des études du second degré. Et, lorsqu'ils arrivent à l'université, certains ont un handicap qui est assez irrécupérable.* »

Mme Saunier-Seité accuse l'attitude « *élitique* » (sic) des professeurs du second degré d'être responsable du « *fantastique taux d'échecs dans le premier cycle de l'enseignement supérieur* » qui « *affecte d'abord les jeunes gens d'origine modeste* ».



ÉDUCATION

LES CONTRADICTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Depuis vingt-cinq ans, la politique française de l'enseignement supérieur est fondée sur une contradiction. Elle s'efforce de concilier deux impératifs opposés.

Le premier est l'obligation de répondre à la formidable croissance de la demande d'éducation prolongée qui devait mener à ce que l'on a abusivement appelé l'université de masse. Comme *cette* demande émane en grande partie des couches sociales qui soutiennent le régime — les classes moyenne et aisée, — aucun gouvernement ne peut la combattre ouvertement.

Le second impératif est dicté par la fraction agissante des mêmes couches sociales, celle qui détient les pouvoirs institués dans l'administration et les entreprises, et c'est le désir de conserver *un enseignement supérieur élitiste*. A long terme, le conflit est inévitable, sauf si l'un des impératifs s'efface ou si un compromis acceptable est trouvé grâce à l'évolution des deux impératifs.

Pendant longtemps cette contradiction n'a pas été gênante, mais nous sommes entrés depuis *quelques années dans une* phase de crise plus aiguë. En témoignent, parmi bien d'autres signes, les grands coups frappés par le ministre des universités à propos des habilitations.

I. — La masse et l'élite

par JEAN VINCENS (*)

Les données du problème sont simples. Premièrement, les classes moyennes françaises ont obtenu le *« droit au bac » ou*, plus exactement, le droit aux études secondaires longues. Deuxièmement, le baccalauréat a conservé son rôle de passeport pour l'enseignement supérieur. Aucun gouvernement n'a, jusqu'ici, réussi à maîtriser ces deux éléments, et, à chaque rentrée, le ministère des universités répète qu'il ne saurait être question de limiter les inscriptions.

Le nombre de bacheliers a presque doublé de 1950 à 1960 et presque triplé de 1960 à 1970. La pression s'atténue ensuite, et l'augmentation, de 1970 à 1980, n'est plus que de 30 %. Nous voilà, *cette année, avec plus de* 220 000 bacheliers nouveaux. La proportion d'une génération obtenant le baccalauréat passe de 6 % environ, en 1950, à 12 % en 1966 ; bondit à *20 % en 1970* et dépasse *25 %* aujourd'hui. Malgré les progrès de la démocratisation, les études secondaires longues *restent la* grande affaire des classes moyennes et aisées. Cela explique que les bacheliers ne s'arrêtent pas là. La proportion de ceux qui continuent leurs études ou tentent de le faire se maintient au-dessus de 80 % et semble même augmenter lentement.

Ces flots de jeunes sont d'abord allés là où on les acceptait, c'est-à-dire surtout dans les sections de techniciens supérieurs des lycées et dans les universités traditionnelles qui ont reçu l'essentiel du choc dès avant 1960. Les nouveaux étudiants ont été accueillis avec joie, car le gonflement des effectifs s'accompagnait *d'un accroissement accéléré des* moyens. Quelquefois des réticences se manifestaient cependant. Certains craignaient le bouleversement des habitudes ou évoquaient *la rituelle baisse du* niveau des candidats.

La résistance des facultés

La mutation des facultés a été lente parce que toutes n'ont pas été touchées en même temps, d'abord les sciences et les lettres, *puis la médecine et le droit* : ensuite, parce que l'accroissement des flux d'inscrits en première année ne donne toutes ses conséquences que plusieurs années après. C'est pourquoi les structures traditionnelles des facultés ont pu résister assez longtemps.

Dans cette perspective, la loi *d'orientation de 1963 n'apparaît* pas comme la traduction institutionnelle des idéaux surgis dans la vigueur de mai. Plus banalement, elle détruit pour mieux conserver. Elle adapte les structures aux nouvelles données de fait : la multiplication des étudiants, des enseignants de diverses catégories et des personnels administratifs n'est pas compatible avec le modèle uniforme des vieilles facultés où quelques professeurs se réunissaient, deux ou trois fois l'an, pour résoudre des problèmes sans périls et de mince portée, car les programmes, les enseignements, les modalités d'examen, étaient *fixés par le ministère, et il ne* restait qu'à repartir les cours en suivant l'ordre du tableau.

La loi d'orientation donne *toutes les apparences du changement* de manière à garder ce qui est provisoirement intouchable, la liberté d'accès à l'université après le baccalauréat, la liberté de s'inscrire presque là où l'on veut et d'y rester longtemps si on en a les moyens et l'envie. Sous couvert d'autonomie, elle introduisait la souplesse, la capacité d'adaptation aux conditions du lieu et du moment, pour le meilleur et pour le pire. Répondre à la demande d'éducation a été d'autant plus facile dans un premier temps que le thème du *savoir, condition de la croissance* économique, était à la mode et que les diplômés trouvaient assez facilement des emplois, surtout dans les secteurs qui les employaient traditionnellement, l'enseignement, l'administration, les professions libérales.

Mais ce grossissement tous azi*muts ne conduisait pas, par lui*-même, à une université de masse, c'est-à-dire à une société suffisamment transformée pour confier de nouveaux rôles aux études longues. Le processus de multiplication des étudiants restait toujours sagement asservi au flux de bacheliers, et celui-ci reflétait sans défaillances le mécanisme de sélection que constitue l'enseignement secondaire.

Cependant, le gonflement des effectifs étudiants effrayait une bonne partie des groupes dirigeants. Leur analyse était développée en trois points.

● Les diplômés de l'enseignement supérieur veulent des emplois de haut niveau, et s'ils ne les obtiennent pas, ou s'ils échouent après des études déjà *longues, ils seront aigris. Et il y* a en France une vieille crainte du chômeur intellectuel.

● Les emplois de haut niveau sont en nombre limité et le resteront puisque ce sont les postes d'encadrement, de direction, de conception et que, par définition, la tête est toujours plus petite que le corps. D'autant que l'accès aux emplois supérieurs se fait de deux manières : d'abord grâce *au diplôme qui doit attester* la valeur de l'individu, sa supériorité sur les non-diplômés. C'est l'élitisme du diplôme. Ensuite par des promotions. C'est l'élitisme de la force du poignet ou l'élitisme du *self-made man*. Il faut conserver les deux modes d'accès, ce qui limite les débouchés offerts aux diplômés.

● Les mécanismes du marché ne sont pas assez efficaces pour réguler le nombre de diplômés. Par conséquent, il faut mener une politique de régulation qui doit orienter en fonction des besoins de l'économie et qui doit limiter la production de diplômés au *nom* du principe d'excellence. Le raisonnement est circulaire : le diplôme doit conduire à l'élite. Or celle-ci est peu nombreuse. Donc les diplômés doivent être peu *nombreux. Ne discutons pas ici* cette argumentation. Il suffit de savoir qu'elle a toujours été écoutée. L'augmentation des flux de diplômés, y compris dans les grandes écoles, semble, à partir de 1960, signifier que le premier *impératif* — répondre à la demande d'éducation — l'a emporté.

Cependant, le second impératif n'est jamais oublié. Malgré la création et le développement des baccalauréats techniques, les études post-secondaires ont de plus en plus de succès auprès d'une population de bacheliers elle-même en forte expansion. Aussi, de multiples mesures vont être prises pour canaliser ce flux. Quelques exemples seulement :

● Les études courtes sont développées, I.U.T. (Institut uni*versitaire de technologie*) et sections de techniciens supérieurs. L'opération réussit. 21 % des bacheliers de 1978 sont entrés dans des filières courtes dépendant des ministères de l'éducation ou des universités, contre 17 % en 1973. Bien qu'une proportion non négligeable de ces diplômés poursuivent ensuite des études longues, les filières courtes remplissent leur fonction. De plus, elles effectuent une présélection et appliquent un *numerus clausus* qui n'est guère mis en cause.

● Le ministère des universités a été moins heureux en essayant d'introduire un *numerus clausus* en fin d'études pour l'entrée en maîtrise ou en troisième cycle. *On se souvient* des remous soulevés par la réforme des seconds cycles en 1976.

● Le droit à l'échec a été limité en principe. Un seul redoublement est admis pour le DEUG (diplôme d'études universitaires générales), sauf dérogation. Appliquée strictement, cette règle signifierait qu'un étudiant qui, après deux années infructueuses dans une filière, voudrait tenter sa *chance dans une autre ne le* pourrait pas.

● La limitation à l'entrée a été appliquée en médecine et *vient d'être étendue aux autres* filières de la santé. Rien n'empêcherait chaque université de limiter les nouvelles inscriptions en fonction de ses capacités d'accueil, et certaines universités parisiennes le font.

Le résultat de cette série d'actions, joint à l'influence de *la détérioration des débouchés*, a été bien mis en lumière par Bertrand Girod de l'Ain (1) : le nombre des diplômes de premier cycle délivrés par les universités dans les filières ouvertes a diminué de 1966 à 1978. Mais la proportion des bacheliers de l'année qui s'inscrivent dans les filières longues des universités reste stable, environ 44 % en 1978 comme en 1973. Comme le nombre de bacheliers s'accroît toujours légèrement, cela signifie que les inscriptions *à l'université sont stabilisées* à un niveau élevé.

Dès lors, le conflit latent entre les deux impératifs politiques devient plus apparent.

Prochain article :

BIENTOT LA CRISE ?

(*) Professeur de sciences économiques à l'université des sciences sociales de Toulouse-I.

(1) *Où va l'enseignement supérieur ?* (*le Monde* du 14 au 18 novembre 1978).

A Saint-Nazaire

LES ENSEIGNANTS D'UN LYCÉE DÉDOUBLENT QUATRE CLASSES

(De notre correspondant.)

Saint-Nazaire. — Une vingtaine d'enseignants du lycée Aristide-Briand de Saint-Nazaire ont décidé de dédoubler pendant quinze jours les enseignements donnés dans quatre classes de seconde et de terminale. En raison des effectifs très importants de ces classes, 35 ou 36 élèves, ils ont décidé de diviser ces classes en deux. Dans les matières principales, un groupe suit le cours *prévu dans le programme avec* l'enseignant titulaire de la classe, le second est pris en charge par un autre professeur. Les heures supplémentaires effectuées par *ces derniers ne sont pas rémunérées.*

L'objectif de cette action est de dénoncer la surcharge des effectifs. Les enseignants syndiqués à la *FEN* ou à la *C.F.D.T.* et les associations de parents d'élèves considèrent qu'à trente-cinq élèves par classe, il n'est pas possible de faire un cours correctement. Les élèves apprécient ces classes moins chargées où il est enfin possible *« de demander des explications et d'en recevoir »*.

MICHEL LE TALLEC.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	222 F	371 F	521 F	670 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	387 F	701 F	1 016 F	1 330 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	254 F	436 F	618 F	800 F
I. — SUISSE - TUNISIE	324 F	576 F	828 F	1 080 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

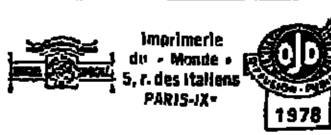
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



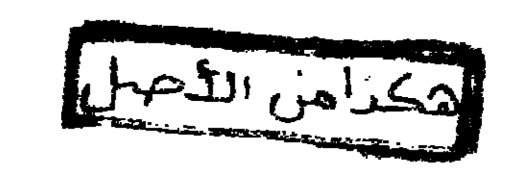
Commission paritaire n° 57 437.











هكذا من الأصل

RELIGION

Les « propositions finales » du synode pourraient faire droit à la valeur du mariage civil

Rome. — Le synode — qui doit terminer ses travaux le 26 octobre — s'est-il réveillé « in extremis » ou bien les informations officielles qui en donnaient une image non conformiste induisaient-elles en erreur ? Toujours est-il que, à l'avant-veille de la fin de la session, une vague d'optimisme se dessine. Certes, le « message aux familles » a été jugé plat et vainement exhortatif par les Pères, qui l'ont si clairement fait savoir à ses auteurs que ceux-ci ont dû se remettre à l'ouvrage. Le style académique d'un tel document n'aura de toute manière qu'une portée limitée.

En revanche, le synode a abouti à des « propositions » au pape où est synthétisé l'essentiel de ce que désirent les évêques. Celles-ci, au moins dans leur avant-dernier stade, offrent un intérêt certain. Elles ont bénéficié d'une méthode d'élaboration judicieuse, et le cardinal Joseph Ratzinger, archevêque de Munich, dont on entend dire parfois qu'il pourrait succéder au cardinal Franjo Seper, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, avait été chargé de leur rédaction, mais il avait déclaré forfait.

De notre envoyé spécial

« Après avoir péché toute la nuit, je n'ai rien trouvé », c'est ainsi que le cardinal Ratzinger a justifié son refus de rédiger les « propositions », précisant qu'il souhaitait les voir confiées, partie pour partie, aux onze carrefours linguistiques. Ainsi fut fait, et le résultat a été heureux, dans la mesure où la « base » était davantage concernée.

Il faudra attendre l'intégration de tous les amendements pour en avoir le cœur net, mais, dès à présent, selon les premiers votes, ces « propositions » ont un souffle indéniable.

Le préambule donne le ton en trois temps :

● Premièrement, ce serait une erreur de croire que le dogme et la morale tombent tout faits d'en haut. L'expérience du peuple de Dieu enrichit l'un et l'autre en apportant des éclaircissements dont il y a lieu de tenir compte. Déjà le cardinal Newman au dix-neuvième siècle le pressentait à ses risques et périls ;

● Deuxièmement, ce que Jean XXIII appelait les *« signes des temps »* est source de progrès, de décantation et de clarification. La foi n'est pas pure répétition du donné révélé. *Elle est appropriation à travers l'histoire, ce qui évite fixation ou sclérose et entraîne une relative évolution ;*

● Troisièmement, la conscience des fidèles introduit une notion de « progressivité » (à Rome on dit « gradualité »). Elle ne remet pas en cause la visée fondamentale ; toutefois elle met en lumière que tout n'est pas possible dans l'immédiat et qu'il convient de tenir compte des capacités de chacun et d'admettre que des étapes sont nécessaires pour atteindre le dessein prêté à Dieu sur l'homme. Le propre du christianisme est de dépasser la notion puérile ou paternaliste de miséricorde pour jeter un regard évangélique d'amitié sur le « pécheur », qui n'est pas forcément coupable subjectivement parlant.

La doctrine est pour l'homme

Ces trois points convergent pour renouveler profondément non seulement l'éthique, mais aussi une conception de la doctrine qui avait tendance à faire bon marché du respect des personnes au profit d'une foi abstraite élaborée pour un homme théorique et désincarné.

Les conséquences de tout cela sont multiples et fondamentales. Elles atteignent l'ensemble du champ de la problématique chrétienne, qui semblait négliger depuis trop longtemps le fait que la doctrine est pour l'homme et non l'homme pour la doctrine.

Tenons-nous en pour l'instant à un seul exemple, qui intéresse un nombre croissant de couples. Selon le droit canon, des baptisés qui se sont mariés civilement sont considérés par l'Eglise comme des concubins. L'Eglise envisagerait maintenant de reconnaître, à certaines conditions, la valeur humaine du lien matrimonial qui les unit, c'est-à-dire de prendre en considération leur consentement mutuel à la mairie. D'autre part, les baptisés qui demandent à être mariés à l'église *sans raison suffisante pourraient* être l'objet d'une plus grande sévérité, afin que le sacrement ne soit pas dévalorisé comme c'est assez souvent le cas actuellement.

S'il n'est pas question de revenir sur le principe de l'indissolubilité du mariage sacramental, certains Pères du synode suggéreraient que l'Eglise catholique étudie la possibilité de s'inspirer de la pratique de l'Eglise orthodoxe qui admet, dans certaines circonstances, le remariage des divorcés. On doit songer que certains divorcés remariés peuvent être plus proches de Dieu que d'autres.

On saura, bientôt, dans quelles mesures ces vœux seront répercutés dans la rédaction définitive des « propositions » lorsque tous les amendements seront incorporés.

Si le pape en décide ainsi, toutes ces propositions seront rendues publiques à la fin de l'assemblée. Rappelons qu'elles ont seulement valeur de vœu, que le synode n'est que le conseil du pape et que celui-ci est libre de leur donner ou non des suites. Mais les options des Pères du synode ont un poids moral considérable.

HENRI FESQUET.

LE SECRÉTARIAT ROMAIN POUR LES NON-CROYANTS ANNONCE UNE RÉVISION DU PROCÈS DE GALILÉE

Cité du Vatican (A.F.P.). — Le vœu exprimé en novembre dernier par Jean-Paul II de voir une révision du procès de Galilée va se réaliser, a annoncé Mgr Paul Poupard, vice-président du secrétariat pontifical pour les non-coyants, mercredi 24 octobre, devant le synode des évêques.

Dans le rapport qu'il a fait sur l'activité de son secrétariat, Mgr Poupard a précisé que la prochaine assemblée plénière du secrétariat aurait pour thème « Science et non-croyance ». *« Dans ce cadre, a-t-il ajouté, pour répondre aux vœux du pape, on a commencé des recherches sur l'affaire Galilée de manière à aborder cette question avec une complète objectivité. »*

Le 10 novembre dernier, Jean-Paul II, dans le discours qu'il avait prononcé devant l'Académie pontificale des sciences, avait déclaré : *« Je souhaite que des théologiens, des savants et des historiens, animés par un esprit de sincère collaboration, approfondissent l'examen du cas Galilée et, dans une reconnaissance loyale des torts de quelque côté qu'ils viennent, fassent disparaître les défiances que cette affaire provoque encore chez beaucoup d'esprits à l'égard d'une concorde fructueuse entre science et foi, entre l'Eglise et le monde. Je donne tout mon appui à cette tâche pour pouvoir honorer la vérité de la foi et de la science et ouvrir la porte à de futures collaborations. »* (Le Monde du 13 novembre 1979.)

[Reprenant les idées de Copernic qui, dans sa théorie des mouvements planétaires, passait du géocentrisme aux notions de double mouvement des planètes sur elles-mêmes et autour du soleil, Galilée fut déféré à l'Inquisition. Agé de soixante-dix ans, il comparut devant le tribunal en 1633. Après vingt jours de procès, il dut, à genoux, abjurer sa doctrine. La légende veut qu'en se relevant, il ait frappé la terre du pied en s'écriant : « Et pourtant, elle se meut ! »

La décision annoncée par Mgr Poupart fait suite à une longue étude effectuée notamment par le Père Dubarle, des minutes du procès de Galilée, conservées aux Archives du Vatican. Amenées en France par Napoléon, elles n'ont été rendues au Saint-Siège qu'une fois donnée l'assurance que leur étude serait ouverte aux chercheurs.]

POLICE

LES NOMINATIONS A LA DIRECTION DE LA P.J.

La direction centrale de la police judiciaire a procédé, mercredi 22 octobre, à un mouvement de personnel en raison du départ à la retraite de M. Honoré Gévaudan, directeur central adjoint de la police judiciaire.

[M. Honoré Gevaudan est né à Sète le 22 octobre 1920. Licencié en droit, il exerce ses fonctions jusqu'en 1952 en Algérie, où il est successivement commissaire de police à Alger, commissaire de la surveillance du territoire à Oran et commissaire principal à la police judiciaire à Alger. Il entre en 1960 au ministère de l'intérieur à la direction de la P.J., dont il devient, en 1974, le directeur central adjoint. Depuis vingt ans M. Gévaudan a dirigé ou participé aux grandes affaires judiciaires. Son nom reste attaché aux enquêtes sur l'O.A.S., au démantèlement de la « French Connection », au « casse » de la Société générale de Nice et, plus récemment, à l'affaire Mesrine et l'enlèvement de M. Maury-Laribière. Il vient de publier un livre intitulé *Flic, ou les vérités de la police* (J.-C. Lattès édit.).]

M. Marc Billaud, contrôleur général, est nommé directeur central adjoint de la police judiciaire en remplacement de M. Gévaudan. Il conserve ses fonctions de sous-directeur chargé des affaires économiques et financières.

[M. Marc Billaud est né le 2 novembre 1921 à Paris. Nommé en 1974 contrôleur général de la préfecture de police de Paris, il a pris la même année la sous-direction des affaires économiques et financières à la direction centrale de la P.J.]

M. Pierre Touraine, chargé de la sous-direction des services généraux et chargé de liaison avec les dix-neuf services régionaux de la police judiciaire est nommé sous-directeur des affaires criminelles, poste occupé par M. Gevaudan.

[M. Pierre Touraine est né le 1er août 1928 à Paris. Après avoir été commissaire à la préfecture de police, il a été nommé, en décembre 1971, conseiller technique du directeur central de la P.J. Promu contrôleur général le 1er décembre 1978, il a pris, l'année suivante, la sous-direction des services régionaux et de liaison.]

M. Gilbert Thil est nommé sous-directeur des services généraux et de liaison. Il est lui-même remplacé à la direction de la siaire en remplacement de M. Géthial, chef du S.R.P.J. d'Orléans.

[M. Gilbert Thil, né le 4 décembre 1929 à Alençon (Orne) était depuis cinq ans chef de la sixième section de la P.J.]

LA FORMATION DES GARDIENS DE LA PAIX

M. Christian Bonnet a répondu, mercredi 22 octobre, à l'Assemblée nationale, à trois questions posées par MM. Bernard Derosier (P.S., Nord), René La Combe (R.P.R., Maine-et-Loire) et Abe. Thomas (U.D.F. Paris) sur les moyens dont dispose la police et sur la formation des policiers. Le ministre de l'intérieur a rappelé qu'avant de se présenter au concours de gardien de la paix, les candidats doivent se soumettre à un « test de comportement ». « Dans notre pays, a-t-il ajouté, les concours privilégient sans doute trop les connaissances intellectuelles au détriment de la motivation des candidats. Il n'y a pas de raison d'écarter, sous prétexte qu'il fait un peu plus de fautes d'orthographe qu'un concurrent issu d'un milieu plus cultivé, un candidat qui est fils et petit-fils de policier. »

M. Bonnet a indiqué que, en 1981, les crédits affectés à l'entraînement au tir seront majorés. Il a souligné que le plan quadriennal d'équipement prévoit le remplacement, chaque année, de trois mille cinq cents pistolets par des revolvers Manurhin et que le budget permettra en 1981, comme cela a été le cas cette année, l'achat de casques et de gilets pare-balles.

UNESCO

LE RAPPORT MAC BRIDE SUR L'INFORMATION FAIT L'OBJET D'UN PROJET DE RÉSOLUTION COMMUN

Après une semaine de laborieuses négociations, la commission Culture et Communication de la conférence générale de l'UNESCO a publié, mercredi 22 octobre à Belgrade, un texte de compromis représentant l'« accord général » sur le rapport Mac Bride pour un nouvel ordre mondial de l'information.

Au terme du débat, le 14 octobre, trois résolutions étaient en concurrence (le Monde du 17 octobre). Chaque tendance — Occidentaux, pays socialistes, non-alignés — souhaitait en effet voir prévaloir sa conception de l'information, ce qui avait obligé le président de la commission, M. Iba der Thiam (Sénégal), à mettre sur pied un groupe de travail pour la rédaction d'un texte commun.

Le texte retient la nécessité de *« la pluralité des sources et des canaux de l'information »* et demande la *« liberté d'information »* pour les journalistes — revendications « occidentales ». — pourvu que cette liberté s'exerce avec *« responsabilité »*, précision réclamée par le groupe socialiste. Enfin, à la demande des pays en développement, le texte appelle à *« l'élimination des déséquilibres et des inégalités qui caractérisent la situation actuelle, l'élimination des effets négatifs de certains monopoles, publics ou privés »*, ce qui fait référence à la situation privilégiée des agences de presse internationales.

● RECTIFICATIF. — A la suite de l'article sur la « bavure » policière de Marseille, paru dans *le Monde* du 22 octobre, le secrétaire général de la fédération des Bouches-du-Rhône de la Confédération générale du logement (C.G.L.) nous prie de préciser que l'Amicale des locataires des Flamants (affiliée à la C.G.L.) n'est pas de « tendance socialiste » *comme il a été écrit, mais se veut* rigoureusement indépendante de *tous les partis politiques.*

JUSTICE

AUX ASSISES DE PARIS

Philippe Maurice est jugé pour le meurtre d'un policier

Quelques heures après l'arrestation de Philippe Maurice, le ministre de l'intérieur, M. Christian Bonnet, avait, pour la première fois, évoqué l'existence d'une « nouvelle génération de criminels qui n'hésitent pas à tirer pour tuer » (le Monde du 8 décembre 1978). Le jeune homme, âgé de vingt-quatre ans, qui comparaît, à partir de ce jeudi 23 octobre, devant la cour d'assises de Paris, est de ces délinquants, souvent moyens, qui, par leur refus désespéré de la prison, gravissent, brutalement, les plus hauts échelons du banditisme, en ouvrant le feu dès qu'ils sont surpris ou sur le point d'être arrêtés.

Après avoir participé, en septembre 1979, à une fusillade dans un parking de la rue Lecourbe à Paris, au cours de laquelle un vigile avait trouvé la mort, Philippe Maurice avait tué, dans la nuit du 6 au 7 décembre 1979, à Paris, un gardien de la paix, et blessé légèrement un autre policier. Avant d'être abattu, son complice, Serge Attuil, avait tué un second gardien de la paix.

Seule cette dernière affaire, pour laquelle Philippe Maurice encourt la peine de mort, est soumise au jury des assises de Paris. Elle intervient dans un climat passionné, un mois après la mort de deux gendarmes à Montrouge, et quinze jours après celle d'un gardien de la paix à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Comme Jean-Louis Le Commandoux, l'auteur du meurtre de Saint-Ouen, Philippe Maurice était un détenu permissionnaire en fuite.

La scène avait débuté comme une banale interpellation de voleurs de voitures. Le 7 décembre 1979, vers 1 h. 50, trois gardiens de la paix, de la compagnie de sécurité de nuit du cinquième arrondissement, patrouillaient, rue Monge, à bord d'une voiture pie, quand ils avaient aperçu une Peugeot 104 qu'ils avaient jugée — à quel signe ? — suspecte. Contrôle de routine, sans méfiance particulière. L'un des policiers avait fait un geste aux deux occupants du véhicule pour qu'ils s'arrêtent.

Aussitôt, le conducteur de la 104 accélérait et engageait sa voiture dans la première rue, sur la droite, l'impasse du square Adanson. Le piège : la grille d'un parking empêchait toute fuite. Coups de freins.

Surgissant à leur tour dans le cul-de-sac, les trois policiers s'apprêtaient à bousculer un peu ces fuyards pressés. Pas à affronter des malfaiteurs armés. Le premier, Serge Attuil, faisait face, un revolver 8 mm à la main, visait le brigadier Jean Ruelle, âgé de trente-trois ans, qui s'approchait, l'arme à l'étui, pour le ceinturer. Le gardien de la paix avait à peine crié : « Tirez, les gars ! », qu'il s'effondrait, mortellement touché.

Un second gardien de la paix, Robert Lorrain, âgé de trente-deux ans, *tirait immédiatement sur* Serge Attuil et le tuait. Mais, de l'autre côté de la voiture, Philippe Maurice, armé d'un pistolet de calibre 9 mm, visait le troisième policier, Gérard Croux, âgé de trente-deux ans, qui n'avait pas dégainé, l'abattait, tirait encore plusieurs fois, en direction de Robert Lorrain, avant d'escalader la grille du parking.

Grâce à des faux papiers et une liste de numéros de téléphone, trouvés sur Serge Attuil, les policiers de la brigade criminelle étaient mis, très vite, sur la piste de Philippe Maurice. Celui-ci se laissait arrêter, sans arme, le lendemain soir, devant un hôtel du quartier du Châtelet, reconnaissait le meurtre de Gérard Croux et sa participation, avec Attuil, à la fusillade de la rue Lecourbe, deux mois plus tôt.

La diligence du parquet

La mort des deux gardiens de la paix avait suscité une vive émotion dans les rangs de la police. Plusieurs syndicats avaient regretté, une nouvelle fois, le « manque d'effectifs » qui contraignait les fonctionnaires à trop s'exposer. La fédération C.F.T.C. avait suggéré au législateur de prévoir des *« peines spécifiques pour tous les individus portant atteinte à la vie d'une fonctionnaire d'autorité »*.

Nul doute que ces appels aient été entendus. La justice a réagi avec empressement, répondant, en cela, au vœu du chef de l'Etat qui avait demandé, le 10 décembre 1979, le *« maximum de diligence pour aboutir le plus rapidement possible à un jugement »*. L'information, confiée à M. Jean-Louis Bruguière, n'a pris que trois mois (du 7 décembre au 7 mars), et la comparution du meurtrier devant les assises de la Seine, neuf mois après les faits, a nécessité — fait rare au tribunal de Paris — le report de deux affaires régulièrement inscrite pour ce mois d'octobre.

Les policiers ont cependant une autre raison de penser que cette « diligence » est destinée à calmer leur colère. Une tentative est faite à l'occasion de ce procès, d'imposer une nouvelle jurisprudence. Le procureur général de la cour d'appel de Paris, dans son réquisitoire, de renvoi, a en effet assorti les chefs d'inculpation de Philippe Maurice — assassinat, tentative et complicité d'assassinat d'agents de la force publique, infraction à la législation sur les armes — de la notion aggravante de préméditation.

Le parquet semble considérer que tout malfaiteur, porteur d'une arme à feu, se trouve dans l'intention potentielle de s'en servir contre ceux qui sont chargés de l'arrêter. La préméditation de meurtre sur les agents de la force publique pourrait donc devenir permanente et être immédiatement retenue pour toutes les fusillades, même accidentelles. La protection juridique des policiers en mission avait déjà été sensiblement renforcée en mai dernier, lorsque le parquet du tribunal de Paris avait légitimé les tirs, sans sommation, des policiers qui avaient tué Jacques Mesrine (*le Monde* du 7 mai).

L'importance que prend, indirectement, ce procès, place Philippe Maurice dans la situation d'un des plus redoutables criminels de ces dernières années. Mais l'est-il vraiment ? Trouvera-t-on, dans le récit de sa vie, le portrait d'un « tueur de flics » ? Davantage, sans doute, celui d'un petit jeune homme, veule et un peu perdu, dépassé par la délinquance à laquelle il s'est abandonné. Philippe Maurice et ses frères ont subi, très tôt, le divorce de leurs parents, l'amertume d'une mère et l'absence d'un père, remarié, inspecteur divisionnaire, en poste au service régional de la police judiciaire (S.R.P.J.) de Tours.

L'aîné, le premier, s'essaie à la version « gendarmes et voleurs » du conflit des générations. Le premier, il fait de la prison pour de menus larcins. Philippe l'admire et l'imite, nargue son père à son tour et prend, peu à peu, les habitudes faciles de la délinquance primaire. Avec son copain d'école, Serge Attuil, un vrai dur celui-là, et Claire, sa petite amie, il s'offre, en 1977, une tournée des grands ducs en Aveyron, égrène les chèques volés et les faux billets. Leur rencontre avec des policiers, au détour d'une route, est déjà mouvementée. Philippe et Serge n'aiment pas se rendre.

Ils sont finalement arrêtés. Philippe Maurice est condamné, à Millau, à huit ans de prison, dont quatre avec sursis. Mais les affaires de fausse monnaie, cette année-là, sont jugées à Paris. Nouvelle condamnation, à cinq ans de prison. Détenu modèle, il obtient, en janvier 1979, une première permission de sortir. Il rentre à l'heure dite.

Serge Attuil est déjà libre. Quand arrive la seconde permission, Philippe Maurice choisit la clandestinité.

Il appartiendra à ses défenseurs, Mes Philippe Lemaire et Jean-Louis Pelletier, d'expliquer que la peur de l'enfermement a peut-être conditionné le jeune accusé au point de provoquer, en quelques mois, cette escalade irréversible, brutalement stoppée dans une impasse du cinquième arrondissement. Il leur appartiendra, aussi, de persuader le jury que la mort d'un policier, même dans le contexte actuel, doit demeurer inférieure, dans l'échelle de l'horreur, à l'assassinat d'un enfant. La double condamnation à mort, prononcée la semaine dernière par les assises du Pas-de-Calais, pour le meurtre d'une femme et de sa petite fille, est évidemment de mauvais augure.

PHILIPPE BOGGIO.

● *Suicide d'un détenu.* — Carlos Dos Santos, vingt ans, de nationalité portugaise, qui était incarcéré à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis depuis le 31 mai dernier pour infraction à la législation sur les stupéfiants a été trouvé mort dans sa cellule mardi 21 octobre en fin de matinée. Il s'était pendu à l'aide de sa chemise. Il était incarcéré au quartier disciplinaire de la maison d'arrêt, indique-t-on à la Chancellerie, après une rixe au cours de laquelle il avait blessé *l'un de ses co-détenus.*
Ce suicide est le trente et unième *depuis le début de l'année.*

LES SEPT MEMBRES PRÉSUMÉS DE « PRIMA LINEA » POURRONT ÊTRE EXTRADÉS

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, que présidait M. Jean Bertholon, a donné mercredi 22 octobre, un avis favorable partiel à l'extradition des setp Italiens, accusés d'être des membres de l'organisation d'extrême gauche Prima Linea (nos dernières éditions). Si le gouvernement, comme il l'a toujours fait jusqu'à présent dans des cas semblables, suit l'avis des magistrats, MM. Vito Blanco-Rosso, vingt et un ans, Pietro Crescente, Graziano Esposito, Peter Freeman, tous trois âgés de vingt-deux ans, Stefano Moschetti, vingt-six ans, Pascalino Bottiglieri, vingt-trois ans et Mlle Rosalda Bosco, vingt-trois ans, pourront être remis aux autorités italiennes dès que le premier ministre aura signé le décret d'extradition.

La chambre d'accusation qui avait examiné l'affaire, le 8 octobre (*le Monde* du 10 octobre), a suivi l'avocat général, M. Pierre Guest, concluant à la nécessité d'un avis favorable. M. Guest avait précisé que si les accusés, comme ils le soutenaient, étaient *« complètement étrangers aux organisations terroristes italiennes »*, ils n'auraient aucun mal à le démontrer à la justice de leur pays qui a donné *« la preuve de son indépendance »* en libérant M. Franco Piperno, accusé de complicité dans l'assassinat d'Aldo Moro et extradé par les autorités françaises, le 18 octobre 1979 (*le Monde* du 19 octobre 1979).

Les magistrats ont estimé qu'*« aucun élément n'était de nature à établir le but politique »* des infractions reprochées aux sept jeunes gens, ce qui les aurait obligés — aux termes de la loi du 10 mars 1927 sur l'extradition — à donner un avis défavorable.

La cour a donc autorisé l'extradition pour la majorité des accusations portées : vol, séquestration de personnes, tentative d'homicide volontaire, incendie volontaire, falsification de cartes d'identité et coupures de fils téléphoniques. Pour M. Freeman, contre lequel est portée la plus grave des accusations — la participation à l'incendie du bar Angelo Azureo à Turin en 1977, au cours duquel une personne est morte — la cour n'a pas tenu compte du non-lieu dont il avait bénéficié. Après ce non-lieu, M. Freeman avait été mis en cause par un transfuge de Prima Linea.

En revanche, la chambre d'accusation a donné un avis défavorable à la demande d'extradition pour participation à bande armée, détention et transport d'armes, chefs d'inculpation qui ne figurent pas dans la convention franco-italienne de 1870 sur l'extradition.

Faits et jugements

La cour d'appel d'Aix-en-Provence et l'affaire du Palais de la Méditerranée.

Aix-en-Provence. — Par un arrêt rendu le 21 octobre, la cour d'appel d'Aix-en-Provence a fait droit à la fin de non-recevoir soulevée par Mme Renée Le Roux, ancien président-directeur général du casino du Palais de la Méditerranée, à Nice, au sujet du comblement du passif de la société exploitant l'établissement. A l'initiative du syndic de la liquidation des biens, M. Jean-Claude Roaldès, le tribunal de commerce de Nice avait, le 2 mars 1979, mis à la charge de Mme Le Roux 85 % de l'insuffisance d'actifs soit 5 850 000 francs.

La cour d'Aix-en-Provence a estimé *« irrecevable en l'état »* la demande du syndic, ce qui rend sans effet la décision du tribunal de commerce en attendant que soit connu exactement le montant du passif. — *(Corresp. rég.)*

M. Jean-Marie Benoist critiqué ou diffamé ?

M. Jean-Marie Benoist, maître assistant au Collège de France a-t-il été diffamé par M. Jacques Bouveresse, professeur de philosophie à Genève ? On en a débattu le mardi 21 octobre devant la 17e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris présidée par Mme Jacqueline Clavery.

Auteur d'un livre intitulé *Chronique de décomposition du P.C.F.*, M. Benoist n'a pas apprécié la critique qu'avait faite de son ouvrage M. Bouveresse dans la revue *Critique* sous le titre « La preuve par zéro ». L'article, rédigé en termes polémiques motiva en tout cas de la part de M. Benoist une assignation en diffamation pour atteinte à son honneur et à sa considération. Cités comme témoins dans ce débat sur les droits de la critique MM. Wladimir Jankélévitch, Raymond Aron et Jean-Baptiste Pontalis ont fait savoir en des termes divers que ce procès leur paraissait regrettable et que, selon une phrase de M. Jankélévitch, *« cela ne se fait pas, entre philosophes, de se traîner devant les tribunaux »*.

Jugement le 18 novembre.

Le Monde des LIVRES

L'irrésistible ascension d'un « monstre froid »

● *Carnassiers : surveillez vos dents !*

AVEC les armes du cinéma, de l'essai et de la littérature, quelques poignées de Suisses en colère nous disent tout aujourd'hui de leur aimable pays, avec une étonnante franchise et une particulière férocité. On chercherait en vain, de notre côté, des critiques aussi virulentes du conformisme national dans le ronronnement de bon aloi où s'engourdit notre intelligentsia, plus encline à épouiller les voisins que sa famille.

Il est vrai que brocarder les institutions et les divers pouvoirs ne va pas sans risques même en la paisible Helvétie, modèle de démocratie, du reste, à bien des égards. A cause d'une approximative homonymie entre le héros des *Mémoires d'un carnassier* et une personnalité en vue de la classe fortunée, l'auteur, Richard Garzarolli, qui est un journaliste, a été sanctionné dans sa vie professionnelle.

Pourtant, une lecture, même succincte, de l'œuvre « sacrilège » donne la vraie dimension du héros : celle d'un archétype qui réunit des comportements symboliques et que la grâce romanesque fusionne dans un seul personnage, mais que la réalité ignore, sauf dans le cas improbable de dédoublement...

Qui pourrait se reconnaître, en effet, dans cet impitoyable chevalier d'industrie qui *« jouit lorsqu'on lui lèche les bottes »*, se réjouit quand son chien Dollar met à mal le facteur, ne se plie qu'à la règle élastique de l'opportunisme intégral ? Et dont le parcours jalonné de cadavres provoque un rire aussi irrésistible que l'ascension ? Seule la satire, ce subterfuge ricanant du moraliste, donne l'occasion à un affreux bonhomme de séduire sans entraîner la répulsion.

Cette séduction, qu'on nomme fascination chez le serpent, Marcel Pache, qui décide le jour de ses cinquante ans et d'une irritante rage de dents, de confier à des Mémoires les secrets de sa réussite, en a usé toute sa vie. Il le dit avec toute la naïveté du parvenu, ce premier état des dynasties.

Il naît entre les deux guerres, en Suisse, dans une petite ville de la région lausannoise, d'un père sous-officier et d'une mère fille de salle, affectés de ce dévot respect des puissants qui rend les pauvres vulgaires lorsqu'ils se soumettent aux riches. Le jeune Marcel Pache, maltraité et plongé dans un *« abîme de crétinisme »*, pourrait, au plus, atteindre l'ambition limitée au palvillon « Sans Souci » à force d'aplatissements et de conformisme social.

BERNARD ALLIOT.

(Lire la suite page 20.)

Le temps des femmes

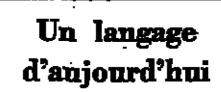
● *Natacha Michel, l'amour et la guerre.*

AVEC *Ici commence*, le premier roman de Natacha Michel, commençait, en effet, un écrivain. L'élan était déjà si vigoureux, la jeunesse si drue, la résonance si personnelle qu'on sentait que la romancière pousserait bien. Mais à cette hauteur ? En sept années, trois romans, qui sont des romans d'amour si on veut rendre à cette *formule affadie toute* sa puissance, parfois sauvage. Et, chaque fois, un amour mêlé à la politique, à la guerre, à l'insurrection. Dès le premier était prononcé le mot *absolu* (et aussi, mais presque invisible, le mot *amazone*). Absolu, cette fois, l'amour l'est bien : à la vie, à la mort, et porté jusqu'au mythe. Mais attention : un mythe fait chair, incarné dans le présent.

Le style — écriture et démarche du récit — d'*Ici commence* était encore, si on veut, celui de Mme de La Fayette. Avec le second, *la Chine européenne*, l'histoire, qui du coup appelait la majuscule, vous était jetée à la figure, de l'avant-68 au maoïsme ingénu, dans les ruptures, les fractures d'un récit qui doit quelque chose au cinéma.

Cette fois, on est au-delà. Aussitôt entré dans ce roman, qui est pleinement un roman et quelque chose de plus, on est *saisi* : pétrifié, vitrifié, et pourtant emporté, transporté, « déporté », comme ces villes, ces sites que tant de distance séparait, jetés l'un contre l'autre, la bouche d'un volcan sur la bouche du métro : la guerre a traité la terre comme un cataclysme géologique des commencements. Anéantie là, accélérée ici, la vie n'a pas disparu : *« Elle va seulement aussi vite que la mort, il faut la rejoindre à la course. »* Mais le galop des chevaux y suffit. Au cœur de cette vie bouleversée, campent les Amazones, et au cœur des Amazones, Penthésilée. Dans ce prologue de la tragédie, les Amazones sont occupées de leur musée, qui est leur histoire et leur mémoire. Etrange que, dans ce monde de femmes vouées à elles-mêmes, ce musée expose l'amour unique d'un homme et d'une femme.





★ *Dessin de Bérénice CLEEVE.*

En voici d'abord la version simplement humaine. Nous sommes à Athènes aujourd'hui : à la veille de cette guerre où le début nous a précipités. Pierre Indemini, personnage un peu flottant, un peu absent comme sont les hommes qu'enfantent les femmes dans leurs fictions. Uranie, belle, bien armée, invulnérable et tendre. De ce roman dans le roman, je vous dirai seulement que la romancière y renouvelle l'approche amoureuse, le dialogue amoureux, le couple même. Et qu'elle renverse la mode : *« Je suis, comment dites-vous* (dit Uranie), *chaste... »*

Pas le temps non plus de décrire cette quête haletante, pathétique de l'amour à travers les assauts fascistes, les partisans, la confusion, le sang. Cela seulement : Indemini à la recherche d'Uranie, ne possédant plus qu'un seul mot, le nom d'Uranie, interroge les gens en héraclitéen, en parménidien et *« tombe dans un néant de lettré »*. Tout comme Robineau, le philologue de *Siegfried* harangue les derniers insurgés romantiques allemands en bas-saxon du XI[e] siècle. Car, sans le savoir sans doute, Natacha Michel se *déclare* (mot très giralducien qu'elle emploie volontiers) comme une fille de Giraudoux, Bella, Suzanne ou Isabelle, qui *se* serait mise à écrire à la place de son auteur. Mais pas *comme* lui ; *comme* elle. Première fin de l'histoire : Uranie trouvée et perdue, cherchée sous la terre, le mythe d'Eurydice s'enlace à celui de Penthésilée.

Le mythe et la fatalité

Retour de Penthésilée. Et, avec elle, dans cette dernière partie, retour et paroxysme du langage superbe — et neuf — de la première. Voici l'armée des femmes, séparée de celle des hommes : *« Deux races inutiles l'une à l'autre. »* Tout est confondu, contemporain, la légende et l'histoire la plus vive, *l'Iliade* et notre dernière guerre qui a lieu, les partisans, leurs chefs Bréaud, Bergher (les mêmes que dans *la Chine européenne*), Indemini retrouvé, côtoyant Ulysse et Achille. Le plus dangereux pour les Amazones, Achille, parce qu'il penche vers elles : l'homme à tuer. Tombé dans un piège, désarmé, il voit venir à lui Penthésilée, rouge de sang. Elle le délivre et lui sourit.

Puisque le mythe et la fatalité *le veulent, Achille blesse Penthésilée*. Ni lui ni personne ne saura jamais comment. Blessure symbolique ou non ? Celle dont une femme ne meurt que pour renaître ? Trouble chez les Amazones ; révolte, jalousie, douleur de Prothoé, l'amie, la seconde ; désarroi dans cette nation d'étranges vierges-mères, n'approchant l'homme un instant que pour sa semence, confondant leurs chevelures, reposant leur tête sur un sein unique, versant l'une à l'autre « un instant inoubliable d'homosexualité ». Et chastes, comme l'a dit Uranie.

Un langage d'aujourd'hui

Achille, qui a « déclaré Penthésilée semblable à lui » — même être, même combat, — célèbre *« l'enjambement ailé qui n'a pas connu de soumission, une virginité fière à l'outrage, de celle qui parcourt la terre attachée aux jambes des chevaux »*. On voudrait pouvoir beaucoup citer ; et d'abord ce *cantique des cantiques qu'ils se* chantent l'un à l'autre, Achille offrant sa vie, restant attaché au lit de celle qu'il a blessée. *« Elle était l'Amazone, femme allant vers un homme, et l'ordre du monde était changé. Qu'il se livrât à son amour inépuisable, ah ! il était vraiment sans fin ! »* Cependant que les hommes de toujours se détruisent en détruisant ce qui leur est donné. Mais puisqu'il « est venu le temps des femmes », peut-être que les femmes changeront l'« ordre du monde ».

Parce qu'il faut que les choses finissent comme il est écrit, et que les héros finissent aussi comme Tristan et Yseult, Antoine et Cléopâtre, Achille rentre dans le combat. Il ne meurt pas bêtement d'une piqûre au talon, mais d'une salve en plein corps, et surtout de cette mort qui est, ma foi, celle d'Euripide : déchiré par des chiens. Sur ce corps se jette Penthésilée : une bouche dévorant un cœur. Ce tragique que seuls les Grecs ont inventé descend sur l'écrivain d'aujourd'hui, en langage d'aujourd'hui, pour un mythe d'aujourd'hui. Si, dans cette trace neuve, on veut en retrouver d'autres, ce n'est plus celle de Giraudoux ; l'auteur attendrait Kleist, qu'elle-même salue, et qui va de soi ; je me bornerai à Eschyle.

« Ici finit » cette tragédie. Un très beau livre. On brave la banalité publicitaire de la formule parce que, cette fois, c'est vrai.

YVES FLORENNE.

★ **LE REPOS DE PENTHESILEE, de Natacha Michel, Gallimard, 218 p. Environ 50 F.**

Le rêve du Moyen Age

● *Benoist-Méchin ressuscite l'aventure de Frédéric II de Hohenstaufen, prince de la jeunesse.*

PARMI tous les grands desseins qui ont remué l'Occident médiéval, celui de la régénération de l'Empire romain constitue sans doute le rêve le plus tenace de l'histoire du Moyen Age, voire au-delà. Sans doute pas le plus fou. Dans une société déchirée par « l'anarchie féodale », avec des Etats-nations encore dans les limbes, où les « intellectuels », clercs et laïcs, s'expriment et pensent en latin de Londres à Brindisi, ce rêve apparaît raisonnable, tangible. Remise en ordre du monde chrétien ou retour d'un âge d'or, il fut une question cruciale pendant près de cinq siècles, depuis le fameux couronnement de Charlemagne à Rome à Noël 800.

L'Empire, assuraient tous ces rêveurs, c'est la paix... Un empire chrétien, cela allait de soi, mais dominé par qui ? Par le pape qui s'appelait lui-même « verus imperator », tel un Innocent III dont la devise — « moins qu'un dieu mais plus qu'un homme » — se passe de commentaire. Ou par un prince venu de Germanie, qui passait le Brenner avec ses barons bardés de fer, et se proclamait l'héritier des Césars « toujours Auguste » et roi des Romains.

Car l'idée même de la restauration de l'Empire fut empoisonnée par le problème de la prééminence entre l'élu du Saint-Siège et celui du Saint Empire romain germanique. Les prétendants n'ont pas manqué. Au cours de la première moitié du treizième siècle, Frédéric II de Hohenstaufen fut peut-être celui qui incarna le rêve impérial avec le plus d'obstination et d'intelligence. Un « rêve excommunié », pour reprendre l'expression de Jacques Benoist-Méchin, qui vient de *consacrer* à ce personnage hors du commun une biographie à sa mesure.

Le premier acte de cette histoire pourrait s'intituler « l'enfant du miracle ». Frédéric Roger de Hohenstaufen naît, par surprise, le lendemain de Noël 1194, à Iesi — une petite ville de la marche d'Ancône — où sa mère, Constance de Hauteville, accouche en public sur la place du marché, pour montrer à toutes les mauvaises langues que le nouveau-né — fruit d'une union demeurée stérile pendant neuf ans — est bien son enfant, le rejeton d'Henri VI, l'empereur d'Allemagne. Par sa mère, Frédéric descend directement de Tancrède de Hauteville, son trisaïeul, ce fabuleux aventurier normand parti en 1035 pour l'Italie, qui, avec ses fils, se tailla un royaume en Italie du Sud et en Sicile ; par son père, le gibelin Hohenstaufen, il est le petit-fils du légendaire Frédéric Barberousse.

ANDRÉ ZYSBERG.

(Lire la suite page 25.)

« FACE, TROIS QUARTS, PROFIL », de J.-J. Gautier
« MIROIRS D'ENCRE », de M. Beaujour
Est-il sot de se peindre ?

IL y a deux façons, pour un écrivain, de s'occuper de soi, si tant est qu'il fasse jamais autre chose : suivre le fil de ce qu'il a vécu, ou peindre sans suite ce qu'il croit être.

En qualifiant le second projet de « sot », Pascal a repris contre Montaigne la condamnation chrétienne de tout autoportrait, qui obligeait les peintres de la Renaissance à se représenter *in figura*, c'est-à-dire sous les traits d'un personnage religieux, tel Dürer en *Christ aux outrages*.

Cette obligation semble peser encore sur les écrivains de notre siècle, à voir la faveur que gardent les métaphores picturales : Joyce se portraiturant *as a young man, Dylan Thomas as a young dog, Butor en jeune singe*. La tradition de ces détours s'est d'autant mieux maintenue qu'elle permet de pallier une impotence congénitale de la littérature. Incapable d'écrire, Narcisse ne peut que tourner autour du miroir et peindre *« son propre cœur en l'attribuant à un autre »* (Chateaubriand, *Génie du christianisme*, II, I, 3).

TOUT en paraissant inaugurer une méthode inédite, ce qui est le propre du genre, Jean-Jacques Gautier inscrit son dernier livre, *Face, trois quarts, profil*, dans cette lignée d'efforts pour suggérer l'in-regardable *moi* par la somme de ses apparences, de ses *personae*.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le préoccupent les approches, nécessairement indirectes et trompeuses, de la personnalité. Dès son Histoire d'un fait divers (Goncourt 1946), il *s'interrogeait sur le mystère que laisse planer la rationalisation forcée des mobiles criminels par la machine judiciaire. Deux de ses livres récents, Cher Untel* (1974) et *Je vais tout vous dire* (1976), tournaient déjà autour de l'impossible face-à-face avec soi-même, selon un mélange très personnel de complaisance et d'insatisfaction pudique.

Le héros de ce « roman en quelque sorte » endosse une série de personnages et de destins voisins des siens, comme un comédien essaie, devant une glace, maquillages et déguisements. Ici, c'est un gamin de province à qui le professeur d'une autre classe inspire, par sa seule réputation, la rage d'écrire et la crainte de n'atteindre jamais à la pure beauté. Là, c'est le fils d'un pharmacien qui en veut à son père de n'être qu'un sous-médecin, et s'en veut à lui-même de sa prétention.

par Bertrand Poirot-Delpech

LA nouvelle principale met en scène un comédien en *renom, face à sa propre image télévisée et à sa* réussite. Le critique dramatique du *Figaro* en profite pour imaginer avec humour ce que les acteurs pensent de sa profession, et pour redire ce qu'on sait de sa croyance en des canons esthétiques opposables à tous, tandis que le romancier déploie son art des bilans intimes. Contrairement à Malraux, pour qui la proximité des agonies rend oiseuse la question « que suis-je ? », le comédien tire d'un récent accident de santé un surcroît de narcissisme blessé, et de peur orgueilleuse. A travers ses rôles, ne poursuivait-il pas un besoin fou d'immuable, qu'attestent ses costumes identiques et le dégoût de sa progéniture ?

Les personnages de médecin et de quincaillier qui font suite ont, en commun avec l'acteur, une même répulsion à l'égard de fils réputés adipeux, mous, sales, affublés de vêtements informes. Cette répugnance, que le fils des premiers textes craint lui-même d'inspirer à son père, semble viser toute descendance, tout Autre en tant qu'il diffère du narrateur et lui survivra. C'est une des constantes, et une des zones d'ombre, de cet autoportrait à transformations, parmi d'autres thèmes repris d'une incarnation à l'autre : complexe social rebelle à toutes les preuves d'accomplissement, indifférence à peine cachée sous une politesse excessive, hésitation lancinante du créateur sur la valeur de son travail, et ses chances de durer.

LE portrait est-il ressemblant ? S'agit-il ou non d'un roman, fût-ce « en quelque sorte » ? Personne ne peut le dire, et là n'est pas l'important. Ce qui compte dans *la Joconde*, ce n'est pas ce qu'elle révèle sur Mona Lisa, mais sur l'art de peindre. Gautier ne raconte pas plus Jean-Jacques que Montaigne un certain Michel. Un livre vaut moins pour ce qu'il débat que pour ce avec quoi il se débat. Depuis que le projet de se peindre les tenaille, les écrivains cherchent avant tout à forger avec des mots un simulacre du miroir perdu, et à maîtriser le chaos du monde.

QU'ILS ne représentent jamais que leur démarche, et non leur *ego*, n'a rien d'un échec. C'est même ce qu'ils peuvent tenter de plus haut et de plus révélateur de notre condition. Telle est la leçon que propose Michel Beaujour, dont *Miroirs d'encre* complète excellemment, sur les problèmes propres à l'autoportrait, les études de Philippe Lejeune sur l'autobiographie *(le Pacte autobiographique, Je est un autre)*.

Thèse centrale de l'essai : le discours sur soi — c'est son tragique — n'a rien à avouer ni à cacher. Il n'est qu'un produit de la rhétorique issue de la Renaissance. Loin de disparaître, les recettes de l'éloquence antique reprises au seizième siècle ont continué de servir souterrainement à l'expression de l'individualité telle qu'elle s'est développée depuis lors en Occident.

(Lire la suite page 20.)

la vie littéraire

La disparition d'un grand *seiziémiste*

Le 30 mai dernier, les collègues et les disciples de Verdun-Léon Saulnier fêtaient, au cours d'une cérémonie intime et chaleureuse, ses trente années d'enseignement à la Sorbonne. Vingt-neuf des « doctorants » français et étrangers, dont il avait dirigé les travaux, maîtres aujourd'hui, à sa suite, des études littéraires sur la Renaissance, lui remettaient un superbe recueil d'articles écrits en son honneur. Nul ne soupçonnait alors que ce sommet de sa carrière en marquerait aussi la fin. L'annonce de sa mort, survenue le 29 septembre, a causé une douloureuse surprise.

C'était un grand universitaire, dont la carrière exceptionnellement précoce atteste les espoirs tôt placés en lui. Maître de conférence, puis professeur à l'université de Lyon, il était élu, en 1949, à l'âge de trente-deux ans, à la Sorbonne. L'admiration unanime dont il était l'objet de la part de ses pairs l'avait porté récemment à la présidence de la Société française des seiziémistes.

Son œuvre concerne dans une large mesure le seizième siècle français. Il n'est pas de grand écrivain de cette époque dont la connaissance n'ait été enrichie par ses travaux, à commencer par celle de Maurice Scève, objet d'une thèse où la science n'a d'égales que la pénétration critique et la sensibilité. Mais sa compétence était universelle : la série de brèves synthèses qu'il donna sur les siècles littéraires français dans la collection « Que sais-je ? » a été un best-seller et témoigne d'un esprit aigu et novateur. — J. M.

La Vache Vie

Camille Descossy, qui vient de mourir à l'âge de 76 ans, fut durant vingt-sept ans professeur, puis directeur de l'école des Beaux-Arts de Montpellier. En même temps que peintre et poète amateur, il fut écrivain. Un recueil de dix de ses nouvelles était paru peu avant sa mort. *Malevida* (la Vache Vie), aux éditions Eole (171, rue Saint-Jacques, Paris-5e). Ce sont des récits qui se situent dans les aspres catalanes, à l'ombre du Canigou et, pour la plupart authentiques, ont été vécus entre 1930 et 1960, à la charnière du siècle, avant que l'urbanisation n'en pollue les paysages et n'affadisse les hommes. Histoires d'héritages, de bêtes légendaires, de braconnages tragiques, de filles folles et de mauvais œil, de mœurs paysannes, sont un folklore en voie de disparition, capté par l'œil ironique et respectueux, sensible et fervent d'un esprit provincial attentif et patient, un de ceux que Valéry Larbaud qualifiait du beau mot d'amateur : celui qui aime. — *P.M.*

Huit mille auteurs en quatre « Bouquins »

La collection « Bouquins » lancée par Guy Schœller en 1979 affirme sa vocation qui est de mettre à la portée du plus grand nombre, dans son format doux et souple, classiques et ouvrages de références. N'a-t-elle pas lancé le mois dernier les quatre principaux romans de Stendhal en un volume et l'*Encyclopédie des vins et alcools* d'Alexis Lichine, ce qui prouve son éclectisme.

Après avoir réédité au printemps le *Dictionnaire des œuvres* de Laffont-Bompiani, elle lui donne aujourd'hui sa suite normale avec le *Dictionnaire des Auteurs*, issu en 1954 de la même entreprise et devenu introuvable.

Mais l'ouvrage s'est enrichi de mille trois cents noms nouveaux et part est faite aujourd'hui aux écrivains vivants. Pour ceux-là deux conditions sont mises à leur entrée : l'une, qui assure un certain recul, c'est d'être né avant 1910 ; l'autre c'est d'avoir reçu le prix Nobel, même l'année dernière. C'est ainsi que l'on trouve dans la nouvelle édition Aragon, Marcel Béalu, Nathalie Sarraute, Borges, William Saroyan ou Ernst Jünger qui ne figuraient pas dans l'originale, aussi bien qu'Odysseus Elytis et Vicente Aleixandre, prix Nobel en 1979 et 1978.

Si le *Dictionnaire des auteurs*, nouvelle formule, verse sa contribution à la connaissance de la littérature contemporaine, il maintient son apport pour les siècles antérieurs et la vogue des rééditions le rend d'autant plus précieux (Laffont, quatre volumes sous emboîtage, l'ensemble environ 240 F).

« Le fou que nous sommes »

« C'est tout cela qu'il faut amener au jour : le fou que nous sommes », écrivait Jean Paulhan. Plusieurs voix s'efforcent de lui donner raison, dans le numéro 14 du *Fou parle* : Roland Bacri, Séda, Jacques-Pierre Amette, André Laude, Guy Hocquenghem, Georges Perec... C'est sans doute Roland Topor qui se montre le plus inventif, avec son *Manifeste de l'art pluvieux*. Dans les temps que nous vivons, l'humour permet de respirer un peu. Ce numéro s'est constitué autour de deux thèmes : le voyage, et la guerre d'Algérie. Celle-ci n'est pas terminée dans nos mémoires.

On retrouve avec plaisir dans ce numéro les habituels dessinateurs du *Fou* : Copi, Tetsu, Cardon, Siné, Topor, Kerleroux, Lise Le Cœur, Olivier O. Olivier... Ils prouvent une fois encore les vertus de l'humour, quand le siècle est gris. *(Le Fou parle,* 10, rue de la Félicité, 75017 Paris.)

vient de paraître

Romans

JEAN EGEN : *le Partage du sang-Louis Freyburger.* — La saga d'une famille alsacienne et aussi le portrait d'une Alsace déchirée par trois guerres. Par l'auteur des *Tilleuls de Lautenbach.* (Stock, 260 p.)

PATRICK BESSON : *Vous n'auriez pas vu ma chaîne en or ?* — Un jeune couple *fantaisiste* vit aux crochets de la société et fuit en avant de voyages en dérives. Par l'auteur de *Lettre à un ami perdu.* (Presses de la Renaissance, 143 p.)

RENE DE CECCATTY : *Jardins et rues des capitales.* — Les croisements des rues et la halte des jardins des capitales forment un réseau propice aux rencontres amoureuses. (Editions de la différence, 223 p.)

Lettres étrangères

JUAN JOSE SAER : *les Grands Paradis.* — Wenceslao, pêcheur et paysan du Parana, sa femme, sa famille vivent entre île et fleuve au rythme du temps. Au-delà de la description *matérialiste* du vécu et de l'appréhension douloureuse du monde, l'approche multiple et imperceptible de la mort. Traduit de l'argentin par Laure Guille-Bataillon. (Flammarion, 236 p.)

Autobiographie

AGATHA CHRISTIE : *Autobiographie.* — La vie privée et publique de la créatrice de Miss Marple et d'Hercule Poirot. Traduit de l'anglais par Marie-Louise Navarro. (Librairie des Champs-Elysées, 660 pages.)

Biographie

SYLVAIN REINER : *Grand-mère patrie.* — L'épopée fabuleuse de Golda Meir qui incarne l'espoir et les drames de son pays. (Albin Michel, 390 p.)

Philologie

MICHEL CHAILLOU : *la Petite Verte.* — Une présentation et un commentaire de la langue française telle qu'on la pratiquait sous la Régence pour herboriser, guérir, disserter, voyager, cuisiner, chasser, jardiner, correspondre, etc. (Balland, 375 p.)

Art

BERNARD LEFORT : *Opéra, mon métier.* — La carrière du directeur de l'Opéra et aussi une réflexion sur l'art lyrique. Avec la collaboration de André Burgaud. (La Table Ronde, 210 p.)

Document

FREDERIC POTTECHER : *le procès Pétain.* — Les vingt journées d'audience au procès du chef de l'Etat français reconstituées par un brillant chroniqueur judiciaire. J.-C. Lattès, 542 p.)

Essais

LUCIEN SFEZ : *Je reviendrai des terres nouvelles.* — Sous-titre *l'Etat, la Fête et la Violence,* cet ouvrage, sous le prétexte d'un « récit de voyage », se veut une réflexion sur la vie, les mœurs, la démocratie en Italie et en France. (Hachette, 291 p.)

HENRI LEPAGE : *Demain le libéralisme.* — L'auteur de *Demain le capitalisme* veut, cette fois, faire connaître les propositions de la « nouvelle économie » et redécouvrir le véritable sens économique et politique du mot libéralisme. (Le livre de poche/Pluriel, 576 p.)

PIERRE NAVILLE : *le Temps, la Technique, l'Autogestion.* — Par de multiples approches — le cas yougoslave, le débat politique en France, la réalisation du travail dans les entreprises nationalisées — l'auteur apporte des réponses à la question : l'autogestion, comment ? (Editions Syros, 128 p.)

ALAIN - GERARD SLAMA : *les Chasseurs d'absolu.* — Analysant deux siècles de débats idéologiques et invoquant le témoignage de onze écrivains, l'auteur retrace la « *genèse de la gauche et* de la droite ». (Gasset, 367 p.)

PIERRE MERLIN : *l'Université assassinée — Vincennes : 1968-1980.* — L'ancien président de l'université de Vincennes, à partir des malheurs et des réussites de son établissement, propose des solutions concrètes aux problèmes de l'université en crise. (Ramsay, 291 pages.)

Psychologie

JEAN PIAGET : *les Formes élémentaires de la dialectique.* — Un dernier livre du célèbre psychologue suisse rédigé avec une vingtaine de ses collaborateurs. (Ed. Gallimard, Collection « Idées », 250 p.)

Philosophie

SARAH KOFMAN : *l'Enigme de la femme.* — Une étude originale de l'embarras de Freud face à la sexualité féminine. (Ed. Galilée, 270 p.)

en bref

● « APOLLINAIRE JOURNALISTE » est le thème d'une exposition qui se tiendra du 29 octobre prochain au 5 janvier 1981 à la salle d'actualité du centre Georges-Pompidou. Aussi bien dans les revues que dans la presse quotidienne, Apollinaire exerça ses talents de découvreur. Il y exprima aussi ses réflexions sur les lettres et les arts, la politique et s'en servit de banc d'essai pour sa production poétique. Le 13 novembre, à 18 h. 30, une conversation-rencontre animée par P. Caizergues, avec la *participation de M. Adema,* G.-E. Clancier, C. Debon, M. Décaudin et L. Forestier se tiendra à cette occasion.

● CONSACREE A JANE AUSTEN et à son œuvre, une exposition se tiendra à partir du 28 octobre à la bibliothèque municipale de Bourges, place des Quatre-Piliers.

● GIONO DANS LA PLEIADE. Le cinquième tome des Œuvres romanesques complètes de Jean Giono vient de paraître dans « la *Bibliothèque de la Pléiade* » *sous* la direction de Robert Ricatte comme les tomes précédents de cette édition critique remarquable. Il contient les six contes des « Récits de la demi-brigade », les sept nouvelles de « Faust au village », les romans des « Ames fortes », des « Grands chemins », du « Moulin de Pologne », la nouvelle « l'Homme qui plantait des arbres », celle beaucoup moins connue « Une aventure ou la foudre et le sommet », le récit « Hortense » tiré du film l'Eau vive, enfin un conte pour enfant « Le petit garçon qui avait envie d'espace » (Gallimard Pléiade, 1 451 pages, environ 170 F).

● LE JURY DU PRIX RENAUDOT a publié sa première sélection, avec douze noms. Il s'agit de Nella Bielski (« Si belles et fraîches étaient les roses », Mercure de France), Nicolas Bréhal (« Portrait de femme, l'automne », Mercure de France), Dan Franck (« Les calendes grecques », Calmann-Lévy), Louis Gardel (« Fort *Saganne* », *Seuil*), *Alain Gerber* (« Une sorte de bleu », Laffont), Guy Lagorce (« La raison des fous », Grasset), Richard Liscia (« Le conscrit et le général », La Table ronde), Jean Lods (« La Morte Saison », Gallimard), Claude Michelet (« Les palombes ne passeront plus », Laffont), Michel Rachline (« La Vie en première classe », La Table ronde), Danièle *Sallenave* (« *Les Portes de Gubbio* », Hachette-Littérature) et Guy Sitbon (« Gagou », Grasset).

● LES EDITIONS HALLIER *retardent leur rentrée littéraire* en raison de la réorganisation de l'équipe éditoriale. Resserrant ses liens tant financiers que rédactionnels avec les éditions Albin Michel (dont le nom figurera sur la couverture), les Editions s'appelleront désormais J.E. HALLIER. Olivier Poivre d'Arvor et Brigitte Soton entrent dans l'équipe littéraire. Jean-Edern Hallier *reste directeur des éditions,* en même temps qu'il devient conseiller littéraire aux éditions Albin Michel. Dès janvier, la publication reprendra, à raison de trois livres par mois, avec des textes de Bernard Chouraqui, de Jean-Marie Turpin, ainsi que la préface de Guy Hocquenghem à une réédition de Balzac. Les éditions Hallier préparent aussi de lancement d'une revue mensuelle : « l'Idiot ».

● LES EDITIONS DU CENTURION LANCENT UNE COLLECTION DE SCIENCES *HUMAINES* : « POINT AVEUGLE » que dirige Pierre Ferrari. Les deux premiers volumes parus sont « la Richesse », de Georges Fagard et « la Candeur d'un monstre », de Silla Consoli. Ce dernier ouvrage, préfacé par Jean Gillibert, traite psychanalytiquement du mythe de la sirène.

● LA REVUE « SEXPOL » SE MEURT. Le numéro d'octobre (15 francs) fait le bilan de cinq années de parution et adresse un appel à ses lecteurs. (44, rue du Ruisseau, 75018 Paris.)

● LE SYNDICAT DE LA CRITIQUE LITTERAIRE vient de décerner son prix de la Critique à Bertrand d'Astorg (« Noces Orientales » Au Seuil) et le prix de l'Edition critique à la collection « la Pléiade » (Gallimard) pour les œuvres complètes de Kafka dirigée par Claude David.

● TOUS LES AMIS D'ALPHONSE ALLAIS auront à cœur de se retrouver, le mardi 28 octobre à midi, pour le soixante-quinzième anniversaire sur le lieu même de sa mort au café-hôtel « le Britannia », 34, rue d'Amsterdam à Paris.

● RECTIFICATIF : « le Temps de la réflexion », dont nous avons annoncé la naissance dans « le Monde des livres » du 17 octobre, comportera 482 pages et non 182, et il est dirigé par Jean-Bertrand Pontalis et non Jean-Baptiste...

en poche

Les confidences de Pierre Herbart

PIERRE HERBART est mort oublié à Grasse, en août 1974. Six ans après, son œuvre, des romans courts et de brefs essais, connaît plus qu'un retour, une consécration à titre posthume, teintée d'ironie ; celle que le sort accorde à ceux qui ont tout perdu, leur temps et leur vie, par paresse, dédain, défi et goût du malheur. On réédite donc deux de ses meilleurs livres, *Alcyon* et *la Ligne de force.* Ils bouleverseront à coup sûr ceux qui ne savent pas qu'il précéda son ami Gide en U.R.S.S., dénonça l'action de la France au Niger ou en Indochine, fut autrement résistant que Malraux et parla toujours sans honte ni complaisance de son amour des garçons.

Alcyon, publié en 1945, est une fable sur la pureté de l'adolescence et la répétition inexorable des caprices de la destinée. Elle a pour cadre une île déserte et oppose un jeune rebelle au vieux gardien d'un bagne pour enfants abandonnés. Herbart, comme dans tous ses autres récits, mesure les temps forts des rencontres qui risquent souvent d'être mortelles. *Il le fait sans frénésie, sur le ton de la confidence,* mais à brûle-pourpoint, comme un homme qui se soucie avant tout de nous faire partager son exigence.

L'arrivée au pouvoir de de Gaulle, en 1958, coïncidant avec la sortie de *la Ligne de force,* la tentative autobiographique d'Herbart *fut ignorée. Elle aurait pourtant mérité* d'être lue par les meilleurs d'une génération qui allait encore être bêtement flouée par le communisme, prenant pour argent comptant sa version mythique de la guerre d'Espagne et de la Résistance. Herbart traversa la première, et fut de l'autre ; il soulève les coins du voile toujours confidentiellement, mais il n'épargne rien ni personne. A sa mort, signalée en quelques lignes dans deux ou trois journaux, il fut vraiment seul. On jeta son corps à la fosse commune, ce qui ne lui aurait pas déplu.

RAPHAEL SORIN.

★ ALCYON, « L'imaginaire », Gallimard, 140 pages.

★ LA LIGNE DE FORCE, « Folio », Gallimard, 155 pages.

● PARMI LES REEDITIONS. — Les romans de Cazotte : « le Diable amoureux » (Garnier-Flammarion, préface et notes de Max Milner) : de Louis Guilloux : « le Sang noir », (« Folio ») ; dans le domaine étranger : « la Proie des flammes », de William Styron, (« Folio », deux volumes) ; la Mort de Virgile », d'Hermann Broch, « L'imaginaire », « La Storia », d'Elsa Morante, (« Folio », deux volumes).

essai

BLANCHOT « L'INSOMNIAQUE »

On lit Maurice Blanchot, comme un voleur. On s'empare furtivement de ses pensées, lorsqu'elles inspirent et raniment celles qu'on recelait en soi. Cet « insomniaque » réveille le savoir silencieux qui dormait en nous. Ainsi, quand il note, dans son dernier livre : *« Il n'y a pas de solitude, si celle-ci ne défait pas la solitude pour exposer le seul au dehors multiple »*, Maurice Blanchot incite son lecteur à se rappeler que le malheur de la solitude ne vient pas d'elle-même, mais de sa mauvaise réputation, et du regard d'autrui. On ne meurt pas d'être isolé, mais d'être assailli, dans sa retraite, par les fantômes des autres.

Ou encore, lorsque Maurice Blanchot se demande : *« Ecrire, serait-ce... devenir lisible pour chacun, et, pour soi-même, indéchiffrable ? »*, il nous conduit à formuler, sur la pratique littéraire, une opinion qui était déjà inscrite dans notre entendement. La politesse de l'écrivain, c'est en effet de se rendre accessible à ses lecteurs, tandis que sa vocation, c'est de se rendre impénétrable pour lui-même, en utilisant des mots qui viennent de la profondeur de son histoire, et qui lui apparaissent comme la conspiration de ses arrière-pensées. « *Tout ouvrage,* disait Joubert, *doit être une énigme claire dont le mot dernier est le mot.* »

Dans cet essai, Maurice Blanchot évoque le « *désastre obscur* », dont chacun ressent la menace. Il désigne, par ce mot, l'infortune des ombres ; l'absence infinie qui nous a précédés, et qui nous succédera. Cette mort que nous avons traversée, avant de naître, et que nous irons rejoindre, nous a laissé notre « *plus profond souvenir* ». Elle nous a donné, mystérieusement, la mémoire de notre avenir, mais c'est une mémoire privée de visage, comme l'oubli...

La « *pensée du désastre* » ne supporte pas les bavardages intempestifs. Cela explique sans doute la discrétion de l'auteur, ou plutôt sa complicité avec le silence. Lorsqu'il « *écoute l'époque* », il en tire cet enseignement : *« Elle te dit à voix basse, non pas de parler en son nom, mais de te taire en son nom. »*

FRANÇOIS BOTT.

★ L'ECRITURE DU DESASTRE, de Maurice Blanchot, Gallimard, 222 pages. Env. 44 F.

romans

La détresse d'un héros solitaire

● *L'étrange dimanche d'André Audureau.*

Le titre du premier roman d'André Audureau, *Un merveilleux dimanche*, est trompeur. Qu'on ne s'imagine pas invité à le suivre pour une joyeuse partie de campagne ou quelque festivité amicale. Le repos dominical correspond ici à une *brève évasion lors d'une* longue détresse, et l'émerveillement est moins manifeste que l'angoisse.

Thomas, l'anti-héros de ce livre, est un outsider. Rien de particulier ne le distingue à première vue des autres : c'est un employé de bureau discret, modeste, qui mène une vie banale et vit seul dans un studio au sommet d'un immeuble déserté parce que voué à la *démolition*. Et pourtant, il ne fait plus partie du lot commun. Le sentiment de déréliction existentielle l'a envahi avec une telle force destructrice qu'il vit une non-existence, absent à tout sous des dehors ordinaires. Cet étranger sur la terre passe comme une ombre parmi ses semblables, subissant douloureusement son inutile passion, au sens sartrien du terme, jusqu'à l'incommunicabilité totale, presque jusqu'à l'étouffement.

Lorsque arrive le long week-end de Pentecôte, Thomas envisage avec terreur cette traversée *du désert qui, pour ses collègues,* est symbole de joie, de détente. Comment vivre seul avec soi-même lorsque soi-même n'est plus qu'une anonyme présence ?

Le hasard vient à l'aide de Thomas. Sur la route qui revient de la plage, il prend en stop un adolescent, l'invite à boire un verre chez lui, pour rompre son insupportable isolement, pour parler, tout simplement. Une présence chaleureuse, un mirage de jeunesse que Thomas ne veut pas perdre. Des somnifères dans une boisson et le jeune homme s'endort. Thomas le veille, renouvelant la dose quand il le faut, accomplissant ainsi dans une sorte d'hébétude le rêve de tenir prisonnier une vie pour meubler la sienne. Jusqu'au moment où la réalité tenace vient montrer son vilain nez...

Livre étrange, *Un merveilleux dimanche* nous fait entrer dans un univers marginal, celui d'une pensée *obsessionnelle guettée* par la folie. On subit l'envoûtement, on suit avec Thomas la marche fatidique d'un destin dépersonnalisé, tandis que l'auteur, avec l'habileté d'un montreur d'ombres, nous entraîne jusqu'à l'une des frontières extrêmes du malaise contemporain. Un singulier voyage qui pose en termes aigus une hantise familière à beaucoup : celle de l'inexistence.

PIERRE KYRIA.

★ UN MERVEILLEUX DIMANCHE, d'André Audureau, Mazarine, 181 pages. Environ 42 F.

Une autobiographie fantasmatique

● *Les amours incestueuses d'Yves Salgues.*

L'ETRANGE livre. Il se présente comme une autobiographie. Et le narrateur se nomme en effet Yves Salgues, comme l'auteur. Mais en même temps, il paraît inventé. Les épisodes, les péripéties, les personnages, les caractères, les situations souvent vrais. Mais l'ensemble fait excessif, invraisemblable, inauthentique. Est-ce le style ? Il est lyrique, hyperbolique, et cependant fruité. Est-ce l'histoire ? Elle est passablement singulière.

Un frère aime sa sœur, d'un amour qui n'est ni fraternel, ni platonique, mais sensuel, sexuel, aux portes de l'inceste. Cette sœur (la mère du narrateur) est également aimée de son jeune fils, d'un amour de même nature. Les conversations entre ces trois êtres sont comme un chant érotique à trois voix, à la limite de l'obscénité. Le frère finira fou. La mère mourra, jeune, de leucémie. Tous deux sont des génies, et le jeune narrateur, dont la précocité sexuelle n'a d'égale que sa maturité intellectuelle, ne leur est en rien inférieur.

Si l'histoire de ces trois êtres est véridique, elle gêne par sa volonté d'impudeur. Mais ne s'agit-il pas plutôt d'un cas de mythomanie littéraire qui amplifie la réalité en lui donnant les dimensions de la tragédie grecque.

Comme il y a un « mentir vrai », il y aurait une sincérité fausse.

PAUL MORELLE.

★ LE TRIANGLE ETERNEL, de Yves Salgues, Julliard, 350 p. Environ 60 F.

La vie des gens ordinaires

● *Sous le regard d'Alain Leblanc.*

LA VIE COMME JE TE POUSSE, rude titre pour un second livre, camarade Leblanc... Et de quelle vie s'agit-il ?

De la vraie vie. Elle n'est pas ailleurs. Elle grouille là, sous nos yeux. C'est la vie des gens ordinaires, dont on ne parle guère.

Bénie, une dame âgée, et sa petite-fille, Loly, s'appuient l'une sur l'autre. Bénie s'est usé les yeux à coudre. Loly commence des études. Sa mère ? Elle est partie pour l'Italie, avec un type. Elle n'écrit plus. Son père a déguerpi, lui aussi. Il partage son temps entre son camion et quelques compagnes de mœurs légères.

Nous sommes en 1968. Bénie est saisie. Pas de stupeur, mais par un huissier. Elle quitte Paris. Loly doit se débrouiller. Elle fera l'hôtesse, dans un club de bridge, où elle repoussera les avances d'un P.-D.-G., puis travaillera dans une maison de crédit.

Voilà pour l'anecdote. Leblanc, à partir de là, pouvait choisir le misérabilisme, le didactisme jdanovien ou la chansonnette. Bénie pouvait gagner au tiercé, Loly se faire violer, ou entretenir. Non. Simplement, ces deux femmes ne s'en sortent pas. Pourtant, Bénie est courageuse, Loly, intelligente, fine, jolie. Et après ? La faute à pas de chance ? Comme si la chance existait... Elles ne s'en sortent pas parce qu'elles ne peuvent pas s'en sortir. Quand vous naissez dans ce qu'on appelle les couches défavorisées, vous y restez. Bien sûr, tout le monde peut vous citer l'exemple d'un fils du peuple qui, parti de rien, est arrivé à... A quoi, au juste ? Au mieux, à servir d'alibi à un système dont la monstruosité ne se perçoit même plus. Les défavorisés ne se disent pas : *« Ce système est injuste... »* Ils se disent : *« C'est ma faute, je n'ai pas su me débrouiller... »*

C'est ce que Leblanc expose. La vie ne fait pas de cadeaux. Il n'y aura pas de sursis pour Bénie, à bout de forces. Et si Loly refuse de vendre son corps, eh bien, elle vendra son temps, au rabais.

Ce livre n'est pas un conte de fées. Il n'est pas récupérable. Et c'est en cela qu'il est tonique. Enfin, enfin, des gens vrais, pris dans l'épaisseur du concret, avec leurs gestes, leurs manies, leur langage. L'auteur ne nous raconte pas d'histoires, et ses personnages ne s'en racontent pas non plus. Loly promène sur le monde le regard décapant d'un jeune loubard unisexe. Curieusement, quelques maladresses d'écriture servent le texte. Leblanc n'a pas voulu faire joli, surtout pas. Il échappe à la fois à la littérature et aux bons sentiments pour nous donner cet objet différent : un livre honnête.

CLAUDE COURCHAY.

★ LA VIE COMME JE TE POUSSE, d'Alain Leblanc, Flammarion, 290 pages. Environ 60 F.

romans

L'irrésistible ascension d'un « monstre froid »

(Suite de la page 17)

Marcel, d'ailleurs, comprend instinctivement, malgré un indéniable abrutissement, que le *« lèchage de bottes »*, subtilement pratiqué, est accepté *comme un implicite hommage.* Heureusement pour lui et malheureusement pour les autres, il rencontre au cours d'une sortie de jeunes dirigée par un prêtre *l'héritier d'un empire industriel*, Marco Ofis. Entre la petite brute collée dans sa *« vieille chemise d'Uniprix »* et l'éphèbe parfumé naît un amour que réprouvait la morale du temps.

On assiste alors à l'affrontement de deux univers, ce qui est bien l'aspect le plus passionnant du roman, et, dans l'analyse des différentes attitudes, Richard Garzarolli se révèle un redoutable observateur. Deux univers moins dissemblables qu'il n'y paraît. Sous l'éducation, le bon usage de la langue, *« la discrétion et la douceur dont héritent aussi les riches »*, la grande bourgeoisie, où Marco précipite son ami, dissimule une violence qui n'épargne pas Marcel malgré d'opportunes reptations.

Il ne s'agit plus de séduire quelques collégiens bigots et un ecclésiastique benêt par *« un arrosage de mots, de gestes véhéments, de regards pleins de sous-entendus théologiques »*, mais de subjuguer un adversaire qui, comme Marco, *« maîtrise l'art d'asservir les autres sans leur donner d'ordre oral, mais en suggérant constamment des comportements, qui en commandent d'autres »*. A l'époque, on ne peut accéder à la bourgeoisie que *« par les voies blèmes de l'enseignement supérieur, et celles, pavées de bonnes intentions, de la prêtrise »* : la veuve Ofis et le Marco chéri paieront donc les études du Marcel adoré qui avalera les programmes avec la boulimie et l'indifférence des besogneux méritants.

« Se retenir d'exprimer sa nature »

Cette période lui permet toutefois d'assimiler les usages bourgeois *« où l'on se retient d'exprimer sa nature »*. La visite de la veuve Ofis à la famille du « *cher Marcel* » est, à cet égard, un petit chef-d'œuvre de méchanceté calculée : la mère du « crétin » *« chétive, verdâtre, le travail et la misère inscrits en lettres terreuses sur son visage ridé, tentant de sourire, mais ne parvenant qu'à esquisser une sorte de sourire hébété, l'autre superbe, la peau lisse et délicatement maquillée, les parfums du luxe et du bonheur de vivre répandus sur toute sa personne, souriant puissamment et dispensant tous les généreux effluves de sa présence... »*.

Grâce à Marco qui lui apprend le plaisir et la manière de se comporter en société, la personnalité de Marcel se débride et s'affine en apparence. Au fond, il ne change pas ; il aime Marco pour sa richesse et lui prodigue des caresses comme on dorlote un magot. Durant ses « études », il se constitue, dans des affaires illégales et à coups de trahisons discrètes, une petite fortune qu'il *« accumule derrière ses livres scolaires »*...

Quand il entre dans une entreprise de Marco, son hypocrisie et son goût de la délation s'exercent à merveille. Il prend *bientôt la direction de l'affaire.* Le jeune Ofis, qui *« songe à sa mort : c'est le problème majeur du capitalisme »*, en fait son légataire. Ce « cher Marcel » *s'éprend alors de la fortune d'une richissime héritière* qu'il épouse après avoir enthousiasmé le père par ses qualités de gestionnaire et de fonctionnaire de l'« injustice sociale ». C'est le moment aussi pour le carnassier d'accéder à la toute-puissance : Marco, l'épouse *« aimée qui sentait l'entrecôte »* et le beau-père meurent *« accidentellement »*...

Une fin « morale »

Héritier de trois empires financiers et industriels, il a les coudées franches pour se lancer dans toutes sortes d'opérations fructueuses et meurtrières. Tout entier au bonheur de conter son triomphe — *« l'écriture est une drogue,* dit-il, *je comprends qu'on enferme les auteurs dans des asiles psychiatriques chez mes amis moscovites »*, — il néglige la chute progressive de ses dents, signe annonciateur de la mort prochaine.

Dans la réalité, la compétence des plus grands médecins l'eût sans doute tiré d'affaire. L'auteur a préféré conclure sur une fin « morale » l'histoire de son carnassier. Et pourtant cet arriviste, *« indemne de tout scrupule »*, déclenche un rire constant, même s'il se glace progressivement, par le décalage qu'il y a entre son comportement et la teneur de ses pensées.

Apte aux bons sentiments et inapte à la dissimulation, le personnage aurait infligé un discours moralisateur et niais qui l'eût réduit à merci entre les griffes des autres carnassiers. Ceux qui l'entourent sont, en effet, du même acabit : ou ils usent du pouvoir avec l'habileté que confère l'habitude, ou ils se prosternent devant lui à l'affût des miettes. Que peuvent les « nobles » sentiments devant le désir de puissance sinon sombrer dans la dérision ?

Richard Garzarolli, au-delà des conventions romanesques, montre avec talent ce qui fait courir ces « monstres froids » non seulement dans la charmante Helvétie aux cliquetants comptes à numéros, mais sur une bonne partie de la planète, ces « monstres froids » qui nous prennent dans les rets de leurs névroses...

BERNARD ALLIOT.

★ **MEMOIRES D'UN CARNASSIER**, de Richard Garzarolli. Denoël, 396 pages. Environ 68 F.



entretiens

Marguerite Yourcenar parle d'elle

● ***Un autoportrait qui est un « livre d'heures ».***

LE 22 janvier prochain, l'Académie française accueillera Marguerite Yourcenar dans son sein. Une date, c'est incontestable, puisque des barrières tombent ! Quelle est donc cette femme à franchir *la première* le seuil du Quai Conti ?

A lire les entretiens que Matthieu Galey a poursuivis avec elle, *pendant* des années, et qu'il organise aujourd'hui *en un livre*, en s'effaçant au maximum pour la laisser parler, elle, on la prendrait volontiers pour une abbesse des *temps anciens*. N'était-ce pas à la tête *de* monastères que les femmes d'antan faisaient le mieux preuve de leurs dons ? Elles développaient leurs virtualités, *elles guidaient d'autres* âmes sur le chemin de la perfection. Or ce perfectionnement intérieur, ces yeux ouverts sur le monde pour mieux en saisir les périls et s'en *garder, ce refus des entraînements* de la mode, ce rappel continuel des réalités fondamentales dont est faite notre vie, situent cet « autoportrait » et peut-être toutes les œuvres antérieures de Marguerite Yourcenar parmi les livres d'heures où l'homme poursuit une recherche de la vérité.

Le monastère, Marguerite Yourcenar n'y a jamais songé. Mais elle a parfois rêvé d'une « commune » comme en bâtissaient les hippies et quand *elle a rencontré sur* sa *route* cette île du Maine où elle s'est établie avec son amie Grace Frick il y a près de quarante ans, elle ne l'a pas laissé passer. Mais c'est une *retraite aux portes grandes ouvertes* d'où la maîtresse sort pour de très longs voyages, dès qu'elle n'est plus contrainte d'y demeurer. L'obligation de la vie « immobile », où pourtant, *dit-elle, on voyage encore avec* la terre qui tourne, a pu venir de la guerre, du manque d'argent, de l'ultime maladie de son amie. Marguerite Yourcenar ne badine ni avec *l'amitié ni avec l'amour. Avec quoi* badine-t-elle ? Avec l'idée que les hommes se font de leur destin quand ils l'ont réussi. Elle qui vient de renverser un bel obstacle ne *cesse d'invoquer le hasard comme* moteur de sa vocation et de son accomplissement. Rien de prémédité, elle a suivi sa pente.

Celle-ci la menait sur des versants divers : *les littératures anciennes*, l'histoire, le mythe, la poésie, le récit contemporain, la critique, les traductions d'œuvres qu'elle aimait. On oublie facilement cette multiplicité à cause de cet empereur romain, de ce médecin de la Renaissance qui ont assuré, mais tard, *sa réputation*, et n'ont *pas* cessé de la hanter. Depuis *Archives du Nord* s'ajoute à ces deux-là la figure *d'un père qui ne fera que grandir.* C'est lui qu'on retrouvera dans *Quoi l'éternité ?*, le troisième volume à venir de sa généalogie familiale. Marguerite Yourcenar sait ce qu'elle *lui doit de son esprit d'indépendance* et d'aventure.

Mais il semble que pour elle l'aventure ait été avant tout intérieure : intellectuelle, voire spiri*tuelle et menée par les voies de la* poésie. Ce livre fait tomber quelques légendes : celle de sa solitude, et plus encore du rationalisme auquel obéirait son œuvre. A l'en*tendre parler, c'est bien une mystique* de la connaissance qui se révèle comme l'était un Montaigne, un Descartes, auxquels elle se réfère. Ne laissant rien dans le flou, *elle précise cette attitude.*

Elle y voit un don de participation à la vie universelle, qu'elle estime d'ordre religieux. Elle se sent reliée à tout, au passé comme au présent, aux êtres humains, mais aussi bien aux animaux, aux paysages, aux pierres. Cette forme de sympathie profonde avec le monde, avec le temps, avec la nature, lui donne sa forme de tendresse. Si attentive qu'elle soit au rythme de la *phrase*, elle n'écrit pas à partir des mots, mais d'une vision à traduire, d'une illumination à transmettre. Toutes deux se forment en elle après une lente maturation, une patiente recherche érudite et soudain les voilà qui jaillissent dans l'évidence poétique et la ferveur qui est peut-être sa qualité maîtresse.

On ne trouvera guère dans ses propos de confidences. Elle ne raconte pas ses amours, elle raconte son travail, ses luttes, ses valeurs, le monde à défendre contre le saccage des hommes, cette liberté toujours préférée à la sécurité, cette primauté accordée au problème moral et la perfection assignée comme but à la vie. La mort, elle dit y *penser amicalement* et, soudain, la voici qui rêve à son heure dernière et aux souvenirs qu'elle voudrait alors voir refluer.

« Que voudrais-je revoir ? Peut-être les jacinthes du Mont-Noir ou les violettes du Connecticut au printemps ; les oranges astucieusement suspendues aux branches par mon père, dans un jardin du Midi ; un cimetière en Suisse, croulant sous les roses ; un autre sous la neige et parmi les bouleaux blancs et d'autres encore, dont je ne connais même pas l'emplacement, ce qui après tout n'importe pas. Les dunes, tant en Flandre que plus tard dans les îles-barrières de Virginie, avec le bruit de la mer qui dure depuis le commencement du monde ; l'humble petite boîte à musique suisse, qui joue pianissimo une ariette de Haydn, et que j'ai fait marcher au chevet de Grace, une heure avant sa mort, au moment où les contacts et les paroles ne l'atteignaient plus ; ou encore les longues coulées de glaçons sur les rochers de Mount-Desert, le long desquels, en avril, l'eau trouve sa pente et rejaillit avec un bruit de source. Le cap Sounion au couchant ; Olympie, à midi ; des paysans sur une route de Delphes, offrant pour rien à l'étrangère les sonnailles de leur mule ; la messe de la Résurrection, dans un village d'Eubée, après une traversée nocturne, à pied, dans la montagne ; une arrivée matinale, à Ségeste, à cheval, par des sentiers alors déserts et pierreux et qui sentaient le thym. Une promenade à Versailles, par un après-midi sans soleil, ou ce jour, à Corbridge, dans le Northumberland, où couchée au milieu d'un champ de de fouilles envahi par les herbes je me suis laissé passivement imprégner par la pluie, comme les ossements des morts romains... »

Ces étranges et belles images gardées d'une vie ne définissent-elles pas une sensibilité et les sources d'un art ?

JACQUELINE PIATIER.

★ **LES YEUX OUVERTS**, de Marguerite Yourcenar. Entretiens avec Matthieu Galey. Le Centurion, 336 pages. Environ 66 francs.

Est-il sot de se peindre ?

(Suite de la page 17)

A preuve : l'autoportrait n'a pour véritables lecteurs que des écrivains en mal... d'autoportraits, tout comme les traités de rhétorique s'adressaient à qui désirait convaincre par la parole. L'auteur qui se peint tient-il seulement à être vu ? En fait, il exclut le lecteur en même temps qu'il le prend à témoin. Il sollicite ses semblables... pour mieux affirmer sa différence !

S*OUVENT poussé par un deuil — perte d'un ami pour* Montaigne, abandon de la poésie chez Leiris, — l'autoportraitiste part généralement de notes, d'une écriture désœuvrée, au sens strict du mot, pour réinventer une machine rhétorique, comme Descartes remonte au cogito. Au-delà *de sa personne, il rêve de bricoler*, à *l'image des artistes* de la Renaissance, une « totalité manipulable ». A l'extrême, cela donne l'utopie mallarméenne d'un Livre simulant parfaitement l'univers et conférant à son auteur un pouvoir absolu.

Sous des formes et à des degrés divers, ce fut le propos *de saint Augustin, de Loyola*, de *Rousseau*, et, *près de nous*, de Borel, de Laporte. Beaujour passe en revue leurs singularités, avec une prédilection pour ceux des autoportraitistes qui vérifient le mieux sa thèse de la résurgence rhétorique : Leiris. Malraux, pour qui c'est l' « illusion narrative » qui crée la biographie, Montaigne, conscient d'avoir moins *« fait son livre que son livre ne l'a fait » (Essais*, 11, 18), et Barthes.

DE ce dernier, certains dépisteurs de modes, eux-mêmes prisonniers de leur hantise, n'ont retenu que les maniérismes. Michel Beaujour aide à pressentir l'enjeu dissimulé sous ces afféteries conscientes. L'inventaire personnel n'est qu'un suave prétexte. *Barthes par Barthes* révèle l'évidence qu'un texte ne peut rien raconter d'autre que sa propre aventure de texte, notamment les effets de langue et d'époque qui le *contraignent, dans ses vibrations* les plus sensibles.

Ainsi élevé au rang d'un exil hautain hors des certitudes de la pensée et de la langue communes, l'autoportrait devient le contraire du « sot » projet dénoncé par Pascal. C'est le *dernier avatar de l'ascèse occidentale.* Et *ceux qui* s'y risquent prennent figure d'ultimes rebelles, d'anachorètes de la modernité !

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ **FACE, TROIS QUARTS, PROFIL**, de Jean-Jacques Gautier. *Plon, 316 pages. Environ 55 francs.*

★ **MIROIRS D'ENCRE**, de Michel Beaujour. Collection « Poétique », Seuil. 378 pages. Environ 85 francs.

édition

La cour d'appel donne raison à la FNAC contre M. Jérôme Lindon

La cour d'appel de Paris vient de confirmer le jugement du tribunal de commerce (le Monde *du 10 mai et du 23 juin 1979) selon lequel la diffusion par la société Le Tilleul de la brochure intitulée* La FNAC et les livres, *parue aux éditions de Minuit et rédigée par M. Jérôme Lindon*, « était consécutive de concurrence déloyale envers la FNAC et contenait des passages constituant un dénigrement de nature à lui porter préjudice ».

La Cour ordonne que la brochure incriminée ne soit distribuée qu'avec un encart « imprimé aux frais des éditions de Minuit » *et rédigé par la FNAC, faisant état des arguments de celle-ci. Elle condamne aussi les éditions de Minuit et la société Le Tilleul à payer solidairement à la FNAC 10 000 F à titre de dommages et intérêts.*

La brochure de M. Lindon, directeur des éditions de Minuit et gérant de la librairie Autrement dit *(société Le Tilleul) reprenait l'intervention qu'il avait faite le 9 novembre 1978 au cours d'un colloque sur l'édition. Dans ce document de quinze pages, mis en vente pour la somme de 2 F dans trois cents librairies françaises, l'auteur dénonçait le discount sur les livres que pratiquait la FNAC.*

M. Jérôme Lindon préside l'Association pour le prix unique, qui lutte pour l'instauration d'un prix fixe du livre et imposé par les pouvoirs publics, système en vigueur dans les autres pays de la Communauté. Il expose ici les réflexions que lui inspirent ce procès et la situation actuelle de l'édition française.

POINT DE VUE

Un procès perdu

POUR avoir osé prétendre en 1978, dans *la FNAC et les Livres*, que la pratique du discount en*traînerait une disparition progressive* des nouveautés de haut niveau et l'augmentation du prix de vente de tous les livres, j'étais accusé par la FNAC de concurrence déloyale. *La cour d'appel de Paris lui donne* aujourd'hui satisfaction. Les éditions de Minuit et la librairie Autrement dit sont condamnées.

***

Simultanément, les statistiques officielles de l'édition française *viennent de montrer que, dans un* chiffre d'affaires global pour la *première fois en baisse*, on assiste à une diminution de la production en littérature et en sciences humaines. Le nombre des titres d'érudition, à lui seul, a chuté de 20 % *en 1979. Quant aux tarifs de vente* des éditeurs, en dehors de quelques nouvelles collections populaires à très forts tirages, nul n'a besoin de statistiques pour constater qu'ils *grimpent* en général bien plus vite que le coût de la *vie*. Les acheteurs de livres n'en sont que plus disposés à demander des rabais et à abandonner les librairies pour les libres-services : en juillet, le chiffre d'affaires de la FNAC *à Paris avait progressé* de 79 % par rapport à l'année précédente (j'espère que cette révélation ne me vaudra pas un nouveau *procès). En somme, le libre-service* se porte d'autant mieux que la librairie va plus mal.

***

Donnons-en un exemple précis. La maison d'édition où je travaille *publie aujourd'hui même un ouvrage*, attendu, de Deleuze et Guattari, *Mille plateaux.* Nos représentants ont prospecté les points de vente depuis plusieurs mois, et, le jour *de la sortie, la mise* en place *totale*, exportation comprise, s'est élevée au chiffre, fort honorable pour ce genre d'ouvrages, de cinq mille trois cents exemplaires. Or, sur ce nombre, les trois magasins parisiens de la FNAC, dont aucun n'existait *encore il y a sept ans, en ont* acheté ensemble mille cinq cent trente, ce qui représente 30 % du total et 75 % de Paris. Ainsi, la FNAC estime pouvoir vendre toute seule, au moment de la sortie du livre, trois fois plus d'exemplaires que l'ensemble des autres détaillants de la capitale. Et c'est probablement en effet ce qui se produira.

Au fur et à mesure de l'extension des libres-services, les libraires sont *dépossédés des ouvrages de vente* massive et rapide, les seuls dont les comptes, dans l'année, étaient en définitive bénéficiaires. Cela signifie *qu'à ce train-là dans trois ou cinq* ans à Paris, dans dix ans en province, il ne restera à peu près plus rien des librairies indépendantes qui constituaient l'un des meilleurs et *peut-être le meilleur réseau du* monde.

***

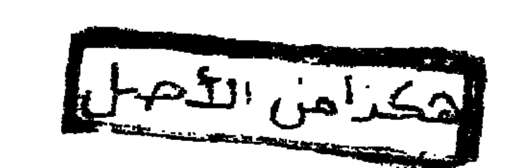
Réduits pour l'essentiel à la clientèle des libres-services, les éditeurs devront renoncer — ils ont, on l'a *vu*, commencé — à publier les innombrables ouvrages littéraires et scientifiques de *vente lente* et incertaine dont encore aujourd'hui à peu près 85 % de la mise en place est assurée par les seules librairies. Des centaines d'auteurs *chaque année ne verront pas le* jour. Mais personne ne s'en apercevra : qui remarque l'absence d'un inconnu ? C'est dans dix, dans vingt ans, qu'on constatera les dégâts, et il *ne sera plus temps* d'y remédier. La France sera définitivement condamnée à *consommer des réimpressions*, des sélections de clubs et ces *romans* qu'on appelait naguère de la littérature de gare. Le reste, s'il en est, il faudra le payer au prix des *produits de luxe.*

Qu'ils *ne viennent pas* se *plaindre* alors, les anciens clients fortunés des librairies qui, pour réaliser dans *l'instant* une économie le plus souvent illusoire, concourent aujourd'hui à la destruction du tissu *nécessaire* à la survie du livre. Ni *nos* dirigeants actuels, dont les initiatives depuis deux ans *ont* surtout contribué à aggraver la situation. Qui songerait, certes, à *blâmer le ministre* de l'économie de ne pas s'intéresser à l'avenir de la littérature ? Mais M. Giscard d'Estaing, qui déclarait en 1976 : *« Le livre n'est pas un produit comme les autres »*, se doute-t-il qu'il a de sérieuses chances de passer, aux yeux de nos enfants, pour celui qui aura *présidé* au désastre de la librairie, de l'édition et, finalement, de la création en France ?

***

Voilà ce que *nous nous efforçons* de dire depuis des années. A la demande de la FNAC, *la FNAC et les Livres* est désormais un livre interdit dans sa forme originale. *C'est pour nous un échec. Provisoire*, j'espère. Mais, quoi qu'il arrive, je ne regretterai jamais d'avoir choisi ce camp-là.

JÉROME LINDON.



lettres étrangères

La lettre perdue


★ Dessin de JULEM.

● ***Un roman et un recueil de nouvelles de Bernard Malamud.***

RACONTER la vie, capter la vie, deux entreprises littéraires différentes. Bernard Malamud illustre la première avec un roman, la seconde avec un recueil de nouvelles, les deux parus simultanément. Capter la vie semble mieux lui convenir comme à tout écrivain. C'est là que nous retrouvons le grand Malamud dont la fougue amère explosait, par exemple, dans *les Locataires*, violente mise en scène d'une obsession meurtrière : celle de l'écriture.

Les nouvelles de *l'Homme dans le tiroir* fixent des instants fugaces, d'ordinaire inaperçus ; repèrent les espaces invisibles que chacun transporte avec soi. Malamud nous amène à entendre ce que nous devinons en nous, autour de nous, qui palpite, circule en silence et crée le désarroi. Un père, un fils, pour communiquer entre *eux*, n'ont que la rupture, le père craint de recevoir une lettre où le fils annoncerait son suicide ; un aliéné, Teddy, s'acharne à faire mettre à la poste une enveloppe vide sans adresse, et le refus qu'on lui oppose devient plus inquiétant que sa propre démarche.

Ces textes, presque tous, tournent autour d'une lettre, comme autant de fragments d'une autre lettre qu'on ne recevra jamais et qui nous dirait qui nous sommes. Peut-être est-ce cela que dit la lettre blanche de Teddy, ce désir qu'expriment les billets doux passés par une jeune hystérique à l'invité compassé de son vieux mari, cela encore qu'espère le médecin à la retraite qui vole, haletant, le courrier reçu par sa trépidante voisine d'immeuble, espérant l'aveu de quelle sexualité totale ? Une autre sorte de lettre encore, le manuscrit que veut faire sortir d'U.R.S.S. un chauffeur de taxi, juif, écrivain, et dont Malamud résume quelques nouvelles, géniales. Nouvelles dans une nouvelle !

Cette lettre, le héros de *la Vie multiple de William D.* semble, à cinquante-six ans, l'avoir déjà reçue. Ce que nous sommes, tout au moins ce que nous devrions être, il en a une idée tout à fait nette : celle que s'en fait sa femme Kitty. Tous deux pataugent dans la différence qui existe entre leurs conceptions conventionnelles et les pulsions ou les alanguissements de la vie.

Raconter une vie, c'est le métier de William Dubin, biographe persuadé que chacune d'elles peut être fourrée dans un schéma préconçu, car elle n'est jamais qu'une variation d'un modèle initial auquel lui-même se confronte sans succès, mais avec remords. Dans le dictionnaire personnel de Kitty, qui fait autorité, mariage signifie sublimation et analyse de chaque éternuement, surveillance de chaque soupir, droit de regard et possession, mais surtout dépendance. Ajoutez à cela une ménopause geignarde et vous comprendrez qu'entre elle et la jeune étudiante, Fanny, qui veut être aimée pour son âme puisque son corps est gentiment rebondi, Dubin peut se poser de sérieux faux problèmes. Il n'y manque pas, d'autant plus qu'il est aux prises, professionnellement, avec ceux, plus solennels mais tout aussi laborieux, de D. H. Lawrence.

L'ennui, c'est que Dubin, à défaut de convaincre les deux femmes ou l'une d'elles et de maîtriser Lawrence, parvient à dominer Malamud, qui adhère à la vie pas si multiple que ça, hélas ! de son héros. Et voici le grinçant romancier-juif-de-New-York qui, entrant dans l'optique d'un Américain moyen, écrit, d'ailleurs magistralement, le roman que celui-ci aimerait lire. Certes, Malamud est assez bon technicien (comme Dubin doit être un excellent biographe) pour que nous investissions dans cette lecture, grâce à laquelle nous apprenons une fois de plus les heurs et les déboires de couples divers qui s'appliquent consciencieusement à être libérés et suivons attentivement le régime de Dubin, ses triomphes héroïques sur ses bourrelets.

Plus touchant, et d'autant plus qu'il n'est jamais énoncé, le déclin de Fanny, au début trouble et spontanée, perverse sans le savoir, et qui vieillit en peu de temps, s'assagit, prête à entrer dans le système de... Kitty. De belles scènes à Venise, et surtout, comme un écho à la nouvelle *Mon fils, l'assassin*, celle où William tente de récupérer le fils de Kitty, né d'un premier mariage, et qui, déserteur, réfugié en Suède, éperdu de malheur, refuse pourtant de se laisser piéger à nouveau dans l'enlisement méthodique de la famille Dubin. Souhaitons que Malamud retrouve la même autonomie.

VIVIANE FORRESTER.

★ LA VIE MULTIPLE DE WILLIAM D., de Bernard Malamud, roman traduit de l'américain par Olga Feodoroff, Flammarion, 460 p. Environ 80 francs ; et L'HOMME DANS LE TIROIR, nouvelles traduites par David Guinsbourg. Flammarion, 212 p. Environ 50 francs.

Le premier roman de William Faulkner

● ***Le retour du soldat.***

INTROUVABLE depuis belle lurette sur les rayons des librairies, *Monnaie de singe*, le premier roman de William Faulkner, vient d'être réédité. Œuvre de jeunesse donc, l'écrivain était âgé de vingt-neuf ans lors de la publication de cet ouvrage aux Etats-Unis, en février 1926, elle n'en mérite pas moins une relecture, ou une découverte.

Le jeune Donald Mahon, après avoir combattu dans l'aviation américaine en Europe, rejoint la petite ville de Caroline du Sud où il a rencontré sa fiancée, Cécile. Surprise ! Nul ne l'attendait, le ministère de la guerre ayant, par erreur, annoncé son décès. Mais il y a pire : Donald n'est plus l'homme que les rues de la cité ont vu partir. Défiguré par les marques d'une affreuse blessure, amnésique, aboulique, il ne semble percevoir du monde extérieur aucune réalité tangible. Une guerre se termine pour l'ex-aviateur, celle des armes cruelles, des avions hurlant dans le ciel, et qui crachent le feu, sèment la terreur, celle des *« chevaux au rire fou »*. Une autre commence, tout aussi meurtrière, dont il sera le témoin silencieux.

Etres de chair, de sang et de désir, les personnages qui l'entourent vont se livrer à l'étrange jeu des passions destructrices. Les femmes, d'abord : au nombre de trois — l'amante et la fiancée d'hier, l'épouse future — elles dansent les figures de la séduction ou du rejet horrifié devant le corps fantomatique du soldat, nouvel inconnu. Les hommes, ensuite : trois, comme les femmes (un quatrième, au loin, écrit des lettres insignifiantes qui marquent le fil du temps). L'un, *séducteur*, l'autre, brave, le dernier, satyre, ils font la roue, paons encagés, persuadés d'arriver à leurs fins.

Sur cette toile d'araignée où se tisse le réseau des relations, souvent complexes parce que perverses, Donald joue le rôle du chef d'orchestre invisible. Son existence, même si elle n'est que biologique, incarne la dimension du temps et des sentiments. Lui, l'homme sans mémoire, focalise celle des autres. Lui, l'homme sans avenir, devient rouage d'un absurde projet dont les tenants et les aboutissants ne visent qu'à satisfaire la fausse compassion d'une femme. Terrible constat : Donald, le mort vivant, un animal presque, est à nouveau désigné comme victime par le doigt du destin, sans possibilité aucune de s'insurger.

Tout ce petit monde n'est pas le seul à faire les frais des accusations, souvent acides, du jeune Faulkner. Il décoche quelques bonne flèches contre les « âmes respectables » qui ont trouvé dans la guerre un moyen efficace de s'enrichir, contre ces veuves « éplorées », enfin reconnues, parce qu'un de leurs fils, une crapule avant les hostilités, a gagné sa place d'ange au ciel, et de héros parmi les hommes, en périssant sur le champ de bataille. Et il nous montre ces hommes, *« résidus de la guerre dans une société qui en avait assez de la guerre. (...) La société jadis avait aimé la guerre ; elle les avait menés à l'âge d'homme en cultivant chez eux l'amour de la guerre. »* Où se trouve-t-elle la fierté du Sud, la légende des glorieux combattants ? Il ne reste plus rien, qu'un silence, des masques et des mensonges, des désespoirs, fruits *« de la séparation et de la mort »*.

Lorsqu'il écrit *Monnaie de singe*, William Faulkner n'a pas encore en main la plume qui le fera signer, deux ans plus tard, *le Bruit et la Fureur*. Les références autobiographiques encombrent le texte et interdisent au futur prix Nobel d'atteindre cette universalité que les critiques et commentateurs évoqueront fréquemment à propos de l'œuvre faulknérienne. Ici et là, on notera également quelques fautes de goût, comme ces curieuses scènes grotesques, fort peu nombreuses heureusement, dont la teneur n'est pas sans rappeler un certain roman anglais du dix-neuvième siècle.

Mais ne boudons pas notre plaisir de lecteur. Pour l'essentiel, ce roman introduit déjà quelques-uns des thèmes qui seront chers à l'écrivain. Ses « premiers héros » subissent durement la loi et les *« fantaisies »* d'un implacable destin. Unis, ces hommes et ces femmes le sont dans les déchirements qu'ils s'infligent. Désunis, ils le seront dans leur désir, cette violence qu'ils exercent par crainte de la mort. La fureur apaisée, le bruit étouffé, ils reprendront un chemin que l'on devine tortueux, semé d'embûches.

Faulkner affirme ici avec force son « coup de patte », ses qualités d'observateur pertinent, et impose sa vision du monde : bref, un tempérament d'écrivain en route pour la gloire !

BERNARD GENIES.

★ MONNAIE DE SINGE, de William Faulkner. Traduit de l'anglais par Maxime Gaucher. Editions Flammarion, 358 pages. Environ 59 F.

Un casse-tête japonais

● ***Délaissé par sa maîtresse, Brautigan bat la campagne.***

IL n'est pire amant qu'un écrivain. Convaincue de cette vérité, Yukko, la maîtresse japonaise de Brautigan, décide de reprendre sa liberté. Ne lui parlez plus d'hommes de lettres ! *« Ça coûte trop cher, côté affectif, et, en plus, c'est trop compliqué à entretenir. C'est comme d'avoir un aspirateur qui n'arrête pas de tomber en panne et qu'il n'y aurait qu'Einstein à savoir le réparer. La prochaine fois, elle se contenterait d'un balai pour amant. »* Qui lui jetterait la pierre ?

Durant deux ans, elle a choyé, dorloté, réconforté le pauvre monstre dont elle partageait le lit. Dès le premier soir, pourtant elle avait découvert qu'il ne méritait pas sa réputation d'humoriste, que ses livres reposaient sur un malentendu qui le plongeait dans l'angoisse, angoisse qui redoublait à son tour l'hilarité des lecteurs. Oui, rien qu'à le voir se déshabiller, Yukko aurait dû s'enfuir. Mais elle se croyait de taille à surmonter l'épreuve. N'avait-elle pas connu le pire lorsque son père s'était fait hara-kiri avec un ouvre-lettres ? Et que son beau-père l'avait baptisée « poupée chinoise » ? Eh bien non, le pire c'était cet Américain candide et pataud qui caressait ses cheveux, y plongeait le nez pour retrouver la paix.

En s'en allant, elle ne lui en a laissé qu'un, de cheveu, un long fil noir qu'il a ramassé dans l'évier, transporté au salon, égaré sur la moquette, et qu'il cherche à présent, armé d'une loupe et d'une lampe de poche, comme si cette relique pouvait lui ramener l'infidèle. Tandis *« qu'il pédale des quatre fers sur le sol »*, les fragments d'un roman interrompu se reconstituent dans la *corbeille à papier*. Autour d'un sombrero tombé du ciel devant le maire, son adjoint et un chômeur qui passait par là, les événements se précipitent. A la surprise succède la colère, l'émeute se déchaîne, la garde nationale intervient, Norman Mailer s'empresse de *« guerre-correspondre »* et le président des Etats-Unis lance un appel à la raison : *« Que tout un chacun s'enlace, oui, que l'Américain enlace l'Américain sous l'œil de Dieu tout-puissant et qui toujours pardonne. »*

Mais l'humoriste au cœur brisé ignore ce que trament ses brouillons. *Lui se ronge les sangs*, se brûle les doigts au téléphone muet, se bat contre les souvenirs. C'est affreux, c'est désopilant. Une souffrance si cocasse porte en elle sa récompense. Demain, après-demain peut-être, la dame nippone, fraîche et reposée, viendra constater les dégâts causés par son absence. Et comme nous, elle ne résistera pas au charme de Brautigan. *« Qu'ai-je donc qui leur plaise? »* s'interrogera à nouveau l'auteur du *Sucre de pastèque* et du *Général sudiste de Big Sur*, confus de son succès.

GABRIELLE ROLIN.

★ RETOMBEES DE SOMBRERO, de Richard Brautigan. Christian Bourgois éditeur, 202 pages. Environ 60 francs.

au fil des rééditions

L'exotisme de Léon Gozlan

QUATRE « dix-neuvième siècle » intéressants. Les deux premiers, du milieu du siècle, deux romans exotiques comme il s'en faisait alors à la chaîne, ne manquent pas de mérite. Les deux (ou plutôt trois) autres, « fin de siècle », sont assez ou très noirs.

Léon Gozlan (1803-1866) fut en son temps un homme en vue. Fêtard, dissipé mais brillant journaliste, ami proche et de Balzac et de Hugo, qui l'estimaient, président, sur son âge mûr, de la Société des gens de lettres, ce n'était pas un grand écrivain, et il le savait.

Il avait cependant beaucoup vu et beaucoup retenu, il savait raconter et imaginer. Ses *Emotions de Polydore Marasquin* (1) témoignent de ce métier très sûr, et finalement d'une ouverture d'esprit surprenante. C'est — racontée en 1857 ! — l'histoire de *la Planète des singes,* en l'espèce une île qu'occupent des quadrumanes parfaitement organisés, sur laquelle échoue Marasquin, peu de temps avant grand négociant en animaux vivants à Macao.

Le récit est prestement enlevé, la satire sociale et la réflexion humaniste y montre congrument le bout de leur nez. Tout juste à mi-chemin entre les récits de La Pérouse et ceux de Wells *(l'Ile du docteur Moreau),* ou même de Kafka *(Rapport à une Académie),* Gozlan n'est pas absolument écrasé par la comparaison. Un livre plaisant et estimable, bien préfacé.

L'Inde imaginaire de Joseph Méry

JOSEPH MÉRY (1798-1865) est de la même génération. Egalement marseillais, poète, ami très fidèle de Balzac, écrivain à toutes mains, polémiste, feuilletoniste, collaborateur plus qu'occasionnel de Gérard de Nerval, brillant causeur de salon, homme d'une culture immense ! Passons-en, pour dire que Méry a été, en fait, la première victime de ses dons multiples et de son goût de vivre.

Héva (2). (1843) est encore un roman exotique, dans l'Inde fatale, farouche, mystérieuse et tutti Brahmi des années 1830. C'est déjà du Kipling, du *meilleur*, mais rêvé, reconstitué par un homme qui, bien sûr, n'avait jamais mis les pieds en Inde.

Et pourtant, pourtant ! On s'y croirait, avec un peu de complicité. L'intrigue est solide, inattendue, d'une honnête invraisemblance. On se tue, on s'égorge, on s'aime, à l'ombre des palétuviers et des éléphants blancs. C'est le vrai roman d'enfant pour adultes. Et quel talent avaient ces bougres !

Le courage de Louise Michel

LA fin du siècle est moins drôle. Louise Michel d'abord. C'était cette année le centenaire, extrêmement discret, de son retour du bagne de Nouvelle-Calédonie, où elle fut admirable de courage et de bonté. On saluera donc avec émotion et sympathie la réédition de deux de ses romans des années 1883-1884, qui marquèrent ses débuts dans la littérature d'éducation révolutionnaire, *les Crimes de l'époque* et *le Claque-Dents* (3).

Hélas, quelque admiration que l'on ait pour cette sainte du peuple, cette visionnaire héroïque, il faut bien dire que son savoir-faire d'écrivain n'est pas à la hauteur de ce qu'elle fut.

A acheter et à lire, « pour marquer le coup ». L'éditeur le mérite. Et l'on attendra avec intérêt la réédition éventuelle d'un gros roman féministe de 1882, *les Méprisées.*

La cruauté de Jehan Rictus

L'ARISTOCRATE Jehan Rictus (c'est un monsieur Gabriel Randon de Saint-Amand, d'authentique noblesse, converti par intelligence et amour à la religion des pauvres) est un véritable écrivain (1867-1933). Son *Fil-de-Fer* (1906), en dépit des similitudes, est beaucoup plus qu'une réplique du *Poil de Carotte* de Jules Renard (1894).

C'est aussi cruel, impitoyable, *noir* d'encre, mais la mère de Fil-de-Fer n'est pas une bourgeoise bête et méchante : c'est une encore jeune femme fort belle, qui s'est toujours refusée à être mère, une actrice et une romancière manquées, qui se venge sur son fils, avec un sadisme de femme frustrée, de ce que la vie lui refuse.

Pas de misérabilisme, pourtant, ni d'apitoiement dans ce texte dense et bien allant. Il méritait tout à fait une réédition (4).

JACQUES CELLARD.

(1) Léon Gozlan, *les Emotions de Polydore Marasquin*, roman (1857), 199 p., coll. « La bibliothèque oubliée ». Ed. France-Empire, env. 32 F.

(2) Joseph Méry, *Héva*, roman (1843), 206 p., « La bibliothèque oubliée », Ed. France-Empire, env. 32 F.

(3) Louise Michel, *les Crimes de l'époque*, roman (1883), 109 p., coll. « Les Feuilles vives ». Ed. Plasma, env. 25 F.

Louise Michel, *les Claque-Dents*, roman (1885), 286 p., coll. « Les Feuilles vives ». Ed. Plasma (1980), env. 54 F.

(4) Jehan Rictus, *Fil de fer*, récit (1906), 277 p., coll. « Les formes du secret », Ed. 102, bd. de La Villette, 75019 Paris. Env. 55 F.

civilisation

Rencontres

Un autodafé pour les orientalistes

● ***Edward Saïd récuse les images que les Occidentaux ont donné de l'univers arabe.***

HENRI GUILLEMIN s'est fait une réputation en remettant en cause tel ou tel personnage historique. Edward Saïd, professeur de littérature anglaise à l'université Columbia, à New-York, s'attaque, lui, à toute une science, vieille de deux siècles, dans sa version moderne : l'orientalisme.

Devant une telle entreprise on incline d'abord au scepticisme. Certes, la discipline visée n'a pas, loin de là, produit que des chefs-d'œuvre, parmi les quelque quatre-vingt mille ouvrages qu'elle a suscités dans les langues européennes depuis 1800 ; mais elle a toute de même contribué à restituer leur passé préislamique à l'Egypte ou à la Mésopotamie, et elle a apporté à l'intelligentsia occidentale une connaissance, certes insuffisante de l'univers arabo-musulman (1), mais mille fois plus large que le savoir sur l'Occident répandu parmi l'élite pensante arabophone — l' « occidentalisme » qui, en deux cents ans, n'a donné que quelques centaines d'études, restant un projet.

Puis on se dit : après tout, pourquoi pas ? Rien n'est sacré, ni définitif. De plus, l'auteur a un profil qui peut séduire : d'origine palestinienne, élevé en Egypte, attentif à la culture française, âgé aujourd'hui d'à peine quarante ans, ne rabâchant pas les vieux clichés marxisants chers à nombre de ses pairs il a en outre la vertu, une fois établi à New-York, de braver, avec le groupe des diplômés arabes américains, le robuste conformisme intellectuel, trop marqué par le sionisme, de cette ville.

De Dante à Kissinger

Et on se lance dans le texte très sérré de *l'Orientalisme*. Dès l'introduction, on bute sur Flaubert, rescapé de Sartre et qui, bien que n'ayant jamais prétendu au titre d'orientaliste, eut l'imprudence de commettre un certains nombre de pages orientales. Cela lui vaut, cette fois, d'inaugurer le jeu de massacre qu'Edward Saïd va mener d'une seule haleine durant quatre cents pages contre les orientalistes, ou assimilés, français et anglo-saxons. Les ébats auxquels Flaubert se livra (à Esneh, en Haute-Egypte, et non pas à Ouadi-Halfa, à la frontière soudanaise, à environ 500 km de là, comme l'écrit E. Saïd), avec l'almée Koutchouk-Hanem, peuvent servir de « *prototype au rapport de forces entre l'Orient et l'Occident et au discours sur l'Orient que* [ce rapport de forces] *a permis* ». L'orientalisme implique bien « *volonté de savoir et connaissance* », mais cela est gâté par le fait qu'il est « *tout agression, activité, jugement* ».

Si Flaubert, malgré sa prétention à vouloir par son art « *ramener l'Orient à la vie* », reste malgré tout, comme Nerval, un « *écrivain de génie* », il est aussi « *l'incorrigible créateur d'un Orient imaginaire* » et sa vision est « *négative* ». Avant eux, Dante a eu le tort, dans l'*Enfer*, d'infliger un « *châtiment (...) particulièrement répugnant* » au prophète « *Maometto* », « *sans fin fendu en deux du menton à l'anus* » *pour avoir été* « *seminator di scandalo e di scisma* ». Après eux, Kissinger a commis l'erreur de diviser la planète entre des sociétés occidentales « newtoniennes » et un tiers-monde qui, selon l'ancien secrétaire d'Etat américain, n'a pas admis que l'univers réel soit extérieur et non pas intérieur à l'observateur.

Ensuite, Edward Saïd place sur la sellette Chateaubriand, à « *l'esprit de vengeance chrétien* » et qui, sans vergogne, « *s'approprie* (l'Orient), *le représente et parle pour lui* » ; mais l'auteur de *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem* a plus de chance que Lamartine, « *Chateaubriand de basse époque* », compromis par un *Voyage* « impérialiste » au Levant... Goethe, Byron et Hugo ne voient tous trois dans l'Orient qu'un « *lieu d'occasions originales* » pour rimer.

Même Marx...

Michelet dit « *exactement le contraire de ce qu'il faut dire* » sur cette partie du monde. L'Anglais Lane, auteur de *Manners and Customs of the Modern Egyptians*, réédité plusieurs fois depuis 1836 et encore en 1978, traduit sa « *mauvaise foi* » en se déguisant en mahométan. Le réalisme de Renan est « *raciste* ». Marx lui-même, que l'on s'étonne de rencontrer dans ces allées bourgeoises, est épinglé pour avoir émis des idées « *romantiques et même messianiques* » sur l'Orient. Massignon, enfin, le grand Massignon (1883-1962), a bien laissé des « *interprétations d'une intelligence presque écrasante* », mais son Orient « *hors du commun* » est « *un peu bizarre* ».

L'une des principales faiblesses de la thèse d'Edward Saïd est d'avoir mis sur le même plan les créations littéraires inspirées par l'Orient à des écrivains non orientalistes, dont l'art a nécessairement transformé la réalité, et l'orientalisme purement scientifique, le vrai. C'est du reste au sein de celui-ci que quelques rares noms trouvent grâce à ses yeux : l'Anglais Norman Daniel (2) et les Français Jacques Berque, Maxime Rodinson, Yves Lacoste, Roger Arnaldez.

En revanche un nom comme celui de Vincent Monteil, à l'œuvre si ample, si généreuse sur le monde musulman, n'est même pas cité une fois ! Pas plus que ceux d'autres spécialistes contemporains comme Régis Blachère, Henri Corbin, Henri Laoust, Louis Gardet, Robert Mantran, René Raymond, le Père Jacques Jomier, etc. C'est le cas aussi du baron de Slane, qui, au siècle dernier, rappela pourtant au monde l'existence cinq siècles plus tôt d'Ibn Khaldoun, inventeur de la sociologie.

Quelle lacune enfin de ne pas même mentionner l'arabisant Antoine Galland, qui, sous Louis XIV, sauva de l'oubli ce monument de la culture arabe que sont *les Mille et Une Nuits*, dont la future publication complète en arabe devait être en partie traduite du français !

Quant à Champollion, le temps n'est pas encore venu de lui chercher querelle pour avoir déchiffré les hiéroglyphes, mais son maître, Silvestre de Sacy, « *père de l'orientalisme* », n'est au fond qu'un compilateur « *cérémonieusement didactique* ». Et les « *savants* » qui acceptèrent de suivre Bonaparte en Egypte ont droit à des guillemets, car ils inaugurent une période où « *la spécialité de l'orientaliste* (sera) *mise directement au service de la conquête coloniale* ». Ce qu'Edward Saïd ne dit pas — mais le sait-il ? — c'est que cent quatre-vingts ans après cette expédition, on discute encore au Caire pour savoir s'il ne serait pas impie de traduire *in extenso* dans la langue du Coran, car ils sont consacrés à des « *idoles* », les trente-trois volumes monumentaux de la *Description de l'Egypte*, publiés en France de 1803 à 1828 et que l'auteur de *l'Orientalisme* ravale au rang de « *grande appropriation collective d'un pays par un autre* ».

Rejeter Ibn Khaldoun ?

Même si tous les orientalistes — qu'il faut désormais appeler des « *spécialistes d'aire culturelle...* » — avaient été des auxiliaires de la colonisation, ce qui n'est pas le cas, il crève les yeux qu'il resterait quand même d'eux un énorme apport scientifique pour une meilleure connaissance des sociétés orientales. Si cet apport doit être refusé à cause de son utilisation passée ou actuelle à des fins politiques ou en raison des positions personnelles dépassées de certains orientalistes, il faut brûler également maints voyageurs arabes du Moyen Age ou le Père Huc et ses pérégrinations sino-tibétaines, les premiers pensant à islamiser, le second à évangéliser ; il convient même de rejeter Ibn Khaldoun à cause de son colonialisme arabe, de sa dureté à l'égard des minoritaires chrétiens et de son racisme à l'endroit des Noirs...

En réalité, même s'il s'en défend, Edward Saïd, bien qu'il soit d'origine chrétienne et de formation américaine, participe — sans nuance, ce qui est grave de la part d'un intellectuel — au grand refus musulman (3) qui, de Fès à Lahore, tente aujourd'hui de faire échapper l'islam tant à l'influence occidentale qu'au regard étranger. Surtout à ce regard.

Au cri sophistiqué de l'universitaire arabe de New-York, accentué encore par la blessure palestinienne, répond le prône du vendredi de n'importe quelle mosquée du Caire en 1980 : « *Les incroyants n'ont pas le droit de venir voir comment nous vivons, comment nous traitons nos femmes, comment nous gouvernons notre patrie islamique...* »

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ.

★ Edward Saïd : L'ORIENTALISME (L'ORIENT CREE PAR L'OCCIDENT), traduit de l'américain par Catherine Malamoud, le Seuil, 395 pages. Environ 75 F.

(1) L'orientalisme *stricto sensu* peut englober l'Asie entière et l'Afrique arabisée, mais Edward Saïd s'est essentiellement consacré à l'orientalisme arabisant.

(2) Auteur d'*Islam and the West*, il vit aujourd'hui avec sa femme chez les dominicains du Caire.

(3) Edward Saïd relève que Massignon — prémonitoirement ? — se représente « *l'islam* [comme] *une religion sans cesse impliquée dans des refus* ».

Les Sarrasins en Provence

L'AN 732 est, avec 1515, l'une des dates les plus populaires de l'histoire de France, mémorisée par des générations d'écoliers, attentifs ou distraits, têtes de classe ou amateurs de radiateurs. Alors Charles Martel arrête l'invasion arabe, à la bataille de Poitiers : alors cesse le péril musulman. Comme toutes les « dates-tournants », celle-ci est, bien sûr, aussi inexacte que symbolique. C'est ce que démontre *Musulmans et Sarrasins*, étude érudite et brillante de Philippe Sénac.

La dernière offensive arabe atteint, en 849, la ville de Narbonne. Surtout, à la fin du neuvième siècle, des pirates sarrasins venus d'Espagne s'installent dans l'actuel massif des Maures, qu'ils colonisent véritablement, donnant à la région son premier peuplement et sa première agriculture. Ils s'y maintiennent jusque vers 975, terrorisant par leurs razzias le monde chrétien jusqu'à la Suisse actuelle. Philippe Sénac prouve de façon convaincante que le fort sarrasin de La Garde-Freinet, seul vestige archéologique notable de cette épopée, n'était que le centre d'une zone de domination plus vaste.

L'originalité de sa méthode est de proposer une vision double du phénomène : il utilise simultanément les témoignages des chroniqueurs chrétiens et ceux des géographes arabes. Pour Ibn Hawkal, le Djabal-al-Kilal (notre massif des Maures) est une île musulmane, au large des côtes de France, occupée par des combattants de la foi. Les neuvième et dixième siècles constituent l'un de ces rares moments historiques où s'équilibrent les forces de deux civilisations. De cet équilibre naît la possibilité d'une réelle objectivité historique.

EMMANUEL TODD.

★ MUSULMANS ET SARRASINS DANS LE SUD DE LA GAULE DU VIII[e] au XI[e] SIECLE, de Philippe Sénac, le Sycomore, 145 p. Environ 49 F.

avec l'Islam

Des Européens fascinés

DANS l'introduction à *la Fascination de l'islam*, petit livre fait de la réunion de deux textes de 1968 et 1976, Maxime Rodinson engage à lire *l'Orientalisme* d'E. Saïd. Il nous dit qu'en dépit des erreurs de cet auteur il a jugé son ouvrage « intelligent, sagace ». M. Rodinson ajoute toutefois : « *Le danger (...) serait que, en poussant à la limite certaines analyses (...) d'E. Saïd, on tombe dans une doctrine toute semblable à la théorie jdanovienne des deux sciences.* » Or une telle théorie « *poussée à l'extrême (...) donne des Lyssenko* ».

Sur cet avertissement, au reste amicalement formulé, l'auteur de *Mahomet* nous livre en moins de cent cinquante pages, pas toujours très enlevées, mais denses et souvent brillantes, sa vision de l'orientalisme, cette expression intellectuelle de la fascination — admirative ou effrayée — que l'islam exerce, depuis qu'il existe, sur l'Occident.

Il était utile de rappeler que le Moyen Age, de Pierre le Vénérable à l'arabophile Frédéric II de Hohenstauffen, en passant par le philosophe Abélard (celui d'Héloïse) et les admirateurs anonymes du sultan Saladin qui, en pleine croisade, donnèrent son nom à leurs enfants, ne fut pas aussi « moyenâgeux » qu'on le prétend à l'égard de l'islamisme. Là où Saïd fustige Dante pour son *Mahomet* voué à la géhenne, M. Rodinson relève que *la Divine Comédie* place Avicenne, Averroès et Saladin « *seuls parmi les modernes à côté des héros et des sages de l'Antiquité* ».

C'est pourtant le Siècle des Lumières qui « *regarda vraiment l'Orient musulman avec des yeux fraternels et compréhensifs* ». M. Rodinson décèle même en Voltaire « *un admirateur de la civilisation musulmane* », fermant ainsi les yeux sur sa pièce de 1741, *le Fanatisme ou Mahomet le prophète,* dont le titre seul résume l'esprit... Dans le Voyage *en Syrie et en Egypte* (1787), de Volney, bréviaire de Bonaparte au pays du Nil et où M. Rodinson voit « *un chef-d'œuvre d'analyse scrupuleuse* », Saïd trouve seulement des « *opinions (...) canoniquement hostiles à l'islam* ».

Une nécessité impérieuse

Les deux essayistes ne se retrouvent véritablement que pour condamner le dix-neuvième siècle, « *plein de mépris pour les autres civilisations* », mais M. Rodinson rend quand même justice à Silvestre de Sacy, « *prudent à l'extrême dans ses conclusions* ». Audacieusement, il va jusqu'à saluer l'exotisme de Pierre Loti, facteur de « *compréhension (...) des aspirations* » ; en revanche, il ne note pas que l' « *impérialisme* » du siècle dernier, malgré les conseils que lui prodiguèrent maints orientalistes, est finalement passé, ou peu s'en faut, sur la personnalité islamique, comme l'eau sur le plumage d'un canard.

L'euro-centrisme rejeté, comment se comportent les spécialistes post-coloniaux du monde arabo-musulman ? Certains voulant voir à tout prix dans l'islam une force « *progressive* » s'y convertissent, comme le fit avant eux, pour des raisons philosophiques, le Français René Guénon (1886-1951). « *La gauche anticolonialiste (...) passe ainsi souvent à une sacralisation de l'islam (...), tombant d'un extrémisme dans un autre (...). Norman Daniel (1) en vient à ranger dans les conceptions imprégnées d'esprit (...) impérialiste toute critique de l'attitude morale du prophète (...). On passe de la compréhension à l'apologétique pure et simple* », écrit M. Rodinson dans l'une des pages les plus neuves de son essai (2).

Il y a presque toujours un stade où celui qui détient le pouvoir de fasciner met à merci son contemplateur. Pour empêcher une telle issue, qui signifierait la fin en Occident de toute connaissance de l'Orient arabe, lequel actuellement interprète toute critique comme un signe d'hostilité, que préconise M. Rodinson ? Il déplace un peu le problème : si l'orientalisme veut demeurer une science, il doit multiplier avec les autres disciplines des contacts qui, « *de luxe qu'ils étaient* », sont devenus « *une nécessité impérieuse* ». Sa conclusion, qui frise la prédiction, est optimiste : « *Les progrès qui s'annoncent sont impressionnants.* »

J.-P. P.H.

(1) Orientaliste anglais contemporain qu'admire E. Saïd.

(2) A l'heure du débat sur l'orientalisme, il faut signaler la véritable somme passée inaperçue en France que sont *les Recherches sur la pensée chrétienne et l'islam dans les temps modernes et à l'époque contemporaine*. Cet ouvrage en français, de 612 pages, publié en 1977 à Beyrouth par l'Université libanaise, est l'œuvre du Père Youakim Moubarak.

★ LA FASCINATION DE L'ISLAM, de Maxime Rodinson. « Petite collection Maspéro », 160 p. Environ 28 F.

Les « protégés »

● *Le sort des minorités dans le monde musulman.*

BAT YEOR est une universitaire israélienne d'origine égyptienne, connue en France pour avoir écrit dans *les Temps modernes ;* elle a publié à Paris un ouvrage de plus trois cents pages intitulé *le Dhimmi* — en arabe : le protégé, — dont le sous-titre : *Profil de l'opprimé en Orient et en Afrique du Nord depuis la conquête arabe.* paraît d'autant plus agressif qu'il prend le contrepied d'une mode actuelle tendant à présenter l'islam comme le carrefour de toutes les tolérances, face à un Occident naguère encore impitoyable pour les minoritaires.

Bat Yeor, pourtant, n'a pas voulu écrire un pamphlet antimusulman comme il s'en publiait en Israël avant la paix avec l'Egypte. Près des deux tiers de son livre — ce qui en fait un ouvrage de référence sans équivalent en ce domaine — sont constitués par des textes de légistes islamiques relatifs aux « gens du Livre » (israélites et chrétiens) et par des témoignages de chroniqueurs de toutes origines. Du traité signé en 653 entre les chrétiens de Tiflis, « *s'ils reconnaissent leur humiliation* », et les envahisseurs musulmans de leur pays, jusqu'à l'acte d'accusation du tribunal islamique de Téhéran, en 1979, contre un juif iranien, en passant par l'excellent Ibn Khaldoun qui, dans ses *Prolégomènes,* à la fin du quatorzième siècle se laisse aller à écrire : « *Nous n'avons pas à discuter* (avec les chrétiens) ; *nous n'avons qu'à leur donner le choix de l'islamisme, de la capitation ou de la mort* », près d'une centaine de documents ou d'ouvrages sont cités.

Il en ressort que, si sous plusieurs califes de la Mésopotamie abbaside de l'Egypte fatimide et de l'Espagne omeyyade (sans oublier à l'époque contemporaine la politique libérale des Alaouites qui fait en 1980 du Maroc le seul pays arabe ayant conservé une minorité juive organisée, forte de 20 000 personnes), les sujets chrétiens ou juifs connurent des périodes de tranquillité et de prospérité. Ils furent le reste du temps (pour les quelque 3 000 derniers israélites syriens cela, à certains égards, dure encore) soumis à cent contraintes vestimentaires, physiques, sociales ou fiscales rappelant le statut des citoyens *minuto jure* de l'Empire romain, quand ils ne faisaient pas les frais des guerres étrangères ou civiles, des successions difficiles ou du mécontentement populaire.

Les défenseurs de l'islam soulignent à juste titre que l'Europe médiévale ne laissa aux non-chrétiens que le *choix* entre l'exil, la conversion ou le bûcher. Mais si les musulmans permirent à leurs « *protégés* » de survivre, ils les cantonnèrent trop fréquemment en contrepartie dans une situation d'infériorité qui choque nos conceptions actuelles des droits de l'homme.

A cet égard, la seule chose que Bat Yeor ne dit pas, et on peut le regretter, c'est que le million de Palestiniens (sans parler des « Arabes israéliens ») qui vivent aujourd'hui sous l'occupation israélienne, même s'ils sont souvent dans une position économique décente, font irrésistiblement penser, par l'interdiction qui leur est faite d'exercer leurs droits politiques ou nationaux, aux minoritaires vivant jadis sous le joug de l'islam mamelouk ou ottoman.

J.-P. P.-H.

* LE DHIMMI, de Bat Yeor. Anthropos. 330 pages. Environ 78 F.



histoire

LE SIÈCLE LE PLUS LONG

● ***Jean Favier nous plonge dans la guerre de Cent Ans.***

TOUT avait commencé à cause d'une femme intelligente et volontaire, Aliénor d'Aquitaine, dont le divorce *et le remariage allaient mettre* l'Occident à feu et à sang ; tout s'est achevé, ou presque, grâce à une femme, Jeanne d'Arc, intelligente et volontaire ; mais la guerre de Cent Ans de nos manuels s'engage seulement après la grande peste noire de 1348 pour prendre fin vers 1450 : le *siècle le plus long de notre histoire.*

Pourquoi dit-on « la » guerre de Cent Ans ? C'est dix, c'est vingt *guerres qu'on découvre en* contrepoint d'un affrontement franco-anglais compliqué par des alliances familiales sans cesse nouées et défaites : guerres de conquête, et voyageant de Normandie aux Flandres, de Gascogne en Bretagne ; guerres entre oncles, neveux et cousins français, *anglais* et *bourguignons*, qui s'étripent à qui mieux mieux ; guerre religieuse, l'Eglise divisée par le schisme, avec ses deux papes, celui de Rome et celui d'Avignon ; et il y en eut même trois, à l'heure du premier Jean XXIII : émeutes populaires des « maillotins » et des écorcheurs cabochiens ; guerres politiques qui se ramifient au loin, jusqu'à Naples et en Sicile. Quel vacarme !

Les années passent. Le conflit change de nature, les moyens également. D'abord successoral, appuyé sur une hiérarchie féodale, il devient national en même temps que s'architecture la monarchie, et, après le temps des archers, vient celui des canons. Le bruit qui s'élève de l'époque ressemble à ceux qu'on imagine accompagnant les grands bouleversements géologiques de notre globe et de ce *magma sort en effet un univers* nouveau, le Moyen Age accouche de la Renaissance.

De quelle manière aborder une période d'une telle décisive envergure ? Le temps de l'historien — *le temps long* — *indique* les lignes de force, causes, évolution, conséquences. Le temps court, celui des hommes, est une suite d'événements plus ou moins graves ou minces, perçus directement (quand les gens sont au cœur d'une bataille, par malchance) ou indirectement, le plus *souvent. Trembler de crainte* pour sa récolte ou pour ce que mangeront les enfants demain, voir grimper les prix, ne plus savoir à quel saint se vouer puisque l'Eglise, elle-même, l'ignore, être victime, dans sa chair, des bandes de brigands qui pillent campagnes et villages, mourir d'inquiétude aux on-dit que suscite l'excitation collective, c'est cela aussi « la » guerre de Cent Ans, sans compter la dégringolade démographique, les lents bouleversements de la famille, de l'économie, de la société.

Pour nous donner cette synthèse, lumineuse parce qu'étayée par de fines analyses, Jean Favier s'est situé à la fois dans Sirius et au niveau des pâquerettes. Ubiquiste — c'est l'avan*tage de l'historien, quand* il connaît son métier, que de pouvoir regarder par les trous de serrure partout où il se passe quelque chose, fût-ce à des kilomètres de distance — il est aussi sans idées préconçues, ce qui n'est pas le cas de tous les historiens. Ainsi débarbouille-t-il certains visages des mauvaisetés excessivement peintes sur eux par les traditions (c'est le cas, par exemple, de Charles le Mau*vais ou de Cauchon,* auquel *son* patronyme a joué de méchants tours) ; ainsi remet-il à leur exacte place des personnages légendaires comme Du Guesclin et Jeanne d'Arc.

Ce gros livre ne s'avale pas en une soirée ; on s'en délecte page après page, tout heureux de comprendre mieux ce qu'on croyait savoir. Il en va de même avec celui de Micheline Dupuy, d'une élégante écriture et aussi *clair que possible concernant* le détail du règne de Charles VI, l'épisode le plus douloureux, le plus confus aussi, de cette guerre.

C'est entre 1380 et 1422, en effet, que se trouve le point d'exaspération maximale entre Armagnacs et Bourguignons. Le règne de Charles VII, jusqu'en 1435, est la suite de ces luttes, une suite où le destin hésite avant que ne se forge l'unité nationale vers laquelle, sans *l'apercevoir*, à coups de drames, la « France » marchait.

Le pays, peu à peu, prenait *sa figure* actuelle. Le hasard fait paraître, au bon moment, deux biographies du Roi René, le plus loyal des serviteurs de la cause royale, personnage si attachant, si original qu'il est devenu quasi mythique, ce qui veut dire qu'on le connaît assez mal. Homme des temps qui s'achèvent par sa date de naissance, *homme du* temps qui vient par sa culture et son goût, c'est aussi une intelligence politique, comme le prouve le *testament* par lequel il *savait*, défavorisant son petit-fils, donner à court terme, au roi Louis XI, avec le duché d'Anjou qui revenait à la couronne, ce comté de Provence qui fortifiait les frontières du royaume et lui offrait une large ouverture sur la Méditerranée.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ **LA GUERRE DE CENT ANS, de Jean Favier, Fayard, 674 p. Environ 79 F.**

★ **LA CHAOS D'OU SORTIT LA FRANCE, de *Micheline Dupuy*, Librairie Académique Perrin, 440 p. Environ 90 F.**

★ **LE ROI RENE OU LES HASARDS DU DESTIN, du Dr R.L. Mouliérac, Aubanel, 170 p. Environ 95 F.**

★ **LE ROI RENE 1409-1480, de Marie-Louyse des Garets, la Table *Ronde, 320 p. Environ 68 F.***

Quand l'Église était féministe

PERSONNE ne songerait aujourd'hui à ranger l'Eglise catholique parmi les forces qui luttent pour la libération de la femme. Or Régine Pernoud *montre, dans son* dernier livre, *la Femme au temps des cathédrales,* que le christianisme fit preuve, à l'origine, d'un féminisme militant, durant le Bas-Empire (romain) et le Haut Moyen Age particulièrement. Le sujet est important, l'ouvrage plein de faits et d'anecdotes peu ou mal connus, d'abbesses aussi progressistes que médiévales, d'évêques sympathiques et anti-esclavagistes. L'Eglise *était alors, incontestablement*, la principale force de gauche du monde occidental.

Cette interprétation n'est pas aussi neuve qu'elle paraît. On la trouve clairement exprimée, par exemple, dans l'*Histoire sociale de l'Occident médiéval* de Robert Fossier (1). D'une façon générale, Régine Pernoud passe un peu facilement sur le travail de ses prédécesseurs. N'écrit-elle pas que le problème de la disparition de l'esclavage « semble avoir quelque peu échappé aux historiens ». De quoi faire sursauter tous les étudiants de seconde année de licence d'his*toire qui, conformément à la tra*dition, planchent sur ce sujet aussi important qu'impossible à traiter de façon satisfaisante.

L'information fait la *richesse* de ce livre, même si elle est présentée de façon un peu décousue. Quant à l'idée maîtresse — le christianisme libérateur de la femme, — elle simplifie abusivement l'histoire sociale du Bas-Empire. Un mouvement d'émancipation féminine était largement amorcé plusieurs siècles avant la venue de Jésus-Christ. Le système de parenté romain, qui n'a jamais été de *type méditerranéen et machiste,* comme le reconnaît Régine Pernoud, évolue, dès le deuxième siècle avant notre ère, dans le sens d'une reconnaissance des droits de la femme et de l'importance de la cellule conjugale, transformation sensible dans le domaine de la législation privée (2). Le féminisme chrétien ne fut *peut-être* que l'une des expressions de l'attitude nouvelle de la société romaine à l'époque impériale.

E. T.

(1) Armand Colin, 1973.
(2) *Le Droit privé romain*, de Jean Gaudemet, Armand Colin.

★ **LA FEMME AU TEMPS DES CATHEDRALES, de *Régine* Pernoud, Stock, 300 p., environ 59 F.**

Les fantômes d'Héloïse et d'Abélard

« *JE voudrais qu'on lise mon livre en rêvant, en peinant, en s'émerveillant !* », écrit Pierre Boudot, poète lâché en liberté dans la philosophie. Sans effort et sans une enfantine capacité au rêve et à l'émerveillement, il serait en effet bien difficile de savourer pleinement ce livre, dont l'ambition est grande : chanter la vie secrète des ruines de l'abbaye de Cluny, ce que Boudot traduit par : « *Prendre appui sur les fondations du Temple disparu et m'élancer vers la hauteur à laquelle sont lisibles les signes.* » Commencée en 1792, la destruction de « *la plus belle basilique romane du monde (...), lumière étincelante du Moyen Age, absence prodigieuse des temps modernes* », s'est achevée en 1825.

Il ne reste plus maintenant qu'un champ de ruines éparses à l'image même, selon Boudot, de l'Eglise d'aujourd'hui. Mais de ces ruines comme de cette Eglise sourd un murmure spirituel que notre époque doit déchiffrer pour survivre. « *Le désert avance* », affirmait Nietzsche, dont Boudot, d'autre part, est un des meilleurs exégètes, mais c'est de ce désert que doivent naître les sources nouvelles. Au-dessus des pierres mortes, planent deux ombres emmêlées, celles d'Héloïse et d'Abélard.

Leur amour n'a pu s'accomplir sur la terre, il en devient par là même le symbole puissant d'un monde à reconstruire, d'un *monde* où *le logos ne* serait plus séparé de sa source originelle qui est l'*eros*, le désir de Dieu. Ainsi la sensualité brûlante d'Héloïse serait, à nouveau, fécondée par le Verbe.

On le devine aisément, ce livre à la langue prophétique, aux images audacieuses, ce *chant inspiré* où se *mêlent* la sensualité et la théologie est fait pour fouailler l'âme du lecteur. N'est-ce pas là justement fonction de poète ?

OLIVIER GERMAIN-THOMAS.

★ **AU COMMENCEMENT ETAIT LE VERBE, de Pierre Boudot, Grasset, 187 pages. Environ 38 F.**

histoire

Le rêve du Moyen Age

(Suite de la page 17.)

A l'instant même de sa naissance, guettée et redoutée par toutes les cours d'Occident, il est l'héritier présomptif d'un immense empire qui s'étend de Stettin à Syracuse. Nouveau coup de théâtre : quatre ans plus tard, après les morts successives de son père et de sa mère, il a tout perdu ou presque : son royaume de Sicile, dépecé par une bande de barons pillards, et son titre impérial, récupéré par son oncle, Philippe de Souabe, puis confisqué par son pire ennemi, le Guelfe Otton de Brunswick.

Il ne lui reste plus que Palerme, « la ville dont le prince est un enfant », où il vivote abandonné à lui-même, sans soutien, sans conseil. « Ma vie est intolérable, écrit le petit prince humilié, je suis environné de périls comme un agneau parmi les loups. » Heureusement, il y a Palerme, ville grecque, musulmane, normande, sicilienne, faubourg de l'Orient et de l'Occident, avec ses deux-cent-cinquante églises et ses trois cents mosquées. Cet enfant à l'esprit vif est pris en charge par les notables et les érudits de la communauté arabe, au contact desquels il apprend toutes les langues de la Méditerranée, ainsi que l'algèbre, la logique... Une éducation — avant la lettre — de prince de la Renaissance.

En une décennie, de 1209 à 1220, grâce à son intelligence politique et son audace, et aussi à la faveur de prodigieux retournements de situation, celui que l'on appelait avec dédain le « freluquet des Pouilles » retrouve, une à une, toutes les pièces de son héritage. Il réussit, d'abord, sa prise du pouvoir en Sicile, dès sa majorité légale — à quatorze ans, — en faisant rendre gorge aux dévots hypocrites, aux brigands et aux aigrefins — prélats romains, barons allemands et nobles siciliens — qui avaient mis l'Italie du Sud en coupe réglée. Côté Empire, il exploite à fond une volte-face du pape Innocent III, qui s'alarme des appétits territoriaux de l'empereur Otton de Brunswick et joue, par un beau mouvement pendulaire, la carte gibeline en poussant le jeune Frédéric à déloger Otton qu'il vient d'excommunier.

Poursuivi par la haine des papes

Avec une poignée de fidèles, Frédéric accomplit un extraordinaire périple en Italie du Nord et en Allemagne, de Rome à Haguenau, déjouant les pièges et les embuscades, reprenant possession de ses « bonnes villes » le sourire aux lèvres, grossissant son escorte au fur et à mesure. L'appui du pape et du roi de France Philippe Auguste, autrement dit l'excommunication du « taureau » Otton et les besants d'argent du roi de France, font merveille. La bataille de Bouvines enfin, qui consacre la défaite de l'empereur déchu Otton, lui laisse le champ libre en Allemagne. Les succès rapides de Frédéric — il est solennellement couronné à Aix-la-Chapelle en 1215 et sacré à Rome en novembre 1220 — s'expliquent aussi par sa perspicacité : ce prince de la jeunesse, qui est accompagné de savants, de poètes et accessoirement de danseuses mauresques, au lieu de se présenter avec une nuée d'hommes d'armes, se veut un empereur de la paix, un restaurateur de la concorde du monde chrétien, respectueux des particularismes et des traditions de chacun de ses Etats. Il savait qu'on « ne gouvernait pas les hommes à Naples et à Palerme comme on les gouverne à Augsbourg et à Mayence ».

En Allemagne, il pratique une politique « fédéraliste », confirmant les libertés des cités impériales, luttant contre l'émiettement féodal pour favoriser le développement d'entités provinciales. En Italie du Sud et en Sicile, il ressuscite l'Etat centralisé créé par les Normands, mettant au pas la noblesse locale ; il se donne les moyens humains de ses ambitions politiques en créant, à Naples, une université d'Etat, pépinière de « fonctionnaires » dont l'entretien et les études étaient payés par le roi à condition qu'ils s'engagent à servir dans l'administration royale... Pour ce qui est de sa vie privée, il se montre, en revanche, tout à fait rétrograde, cloîtrant ses épouses successives dans des châteaux où elles étaient gardées par des eunuques.

Devenu le maître d'une bonne partie de l'Occident, Frédéric II inquiéta à son tour la papauté. Depuis les années 1226, jusqu'à sa mort, en 1250, Frédéric fut impitoyablement poursuivi par la haine des papes qui se succédèrent sur le trône de Saint-Pierre. Ce croisé — il avait promis, lors de son couronnement, d'aller délivrer les Lieux Saints — qui conquiert Jérusalem sans verser une goutte de sang et y instaure la liberté de tous les cultes, ce prince chrétien qui s'entoure de conseillers et de gardes arabes et recherche l'amitié des puissances musulmanes, ce roi qui préfère la compagnie des savants à celle des guerriers et pose d'étranges questions sur la religion aux grands esprits de son temps, ce monarque sent le fagot. Et, pendant plus de vingt ans, la papauté emploiera tous les moyens — y compris les tentatives d'assassinat — pour faire disparaître cet empereur pas très catholique, qu'elle identifie à la bête de l'Apocalypse. En vain. Mais à la mort de Frédéric II, déchaînant tous les appétits et toutes les convoitises, la papauté s'acharnera sur la lignée des Hohenstaufen. Comment écrire un mauvais livre avec un tel sujet ? La monumentale biographie de Benoist-Méchin nous donne un livre passionnant, bourré de détails et d'anecdotes, qui fait revivre au jour le jour cette histoire pleine de bruit, de soleil et de fureur.

ANDRÉ ZYSBERG.

★ FREDERIC DE HOHENSTAUFEN OU LE REVE EXCOMMUNIE, de Jacques Benoist-Méchin. Librairie académique Perrin, 720 pages relié, 516 pages broché. Illustrations.

classiques

Voltaire international

par ROLAND DESNÉ

L'exceptionnelle entreprise d'Oxford

PREPAREE par René Pomeau, une nouvelle édition critique de *Candide* vient de paraître à *Oxford. Le premier* des grands textes de Voltaire à prendre place — et pour la première fois par les soins d'un Français — dans l'édition des *Œuvres complètes* en cours de publication. Les éditions d'œuvres complètes de Voltaire n'ont pas manqué. On en compte vingt-sept depuis la mort du patriarche. La *dernière, la fameuse édition* Moland, publiée chez Garnier (cinquante-deux volumes, 1877-1883), demeure encore l'inévitable édition de référence bien *qu'elle soit* dépassée depuis longtemps. L'édition d'Oxford sera probablement *la seule édition complète* du vingtième siècle, l'édition de référence pour le vingt et unième siècle. Une aventure qui mérite d'être contée.

L'initiative, dès l'origine, est britannique. Deux universitaires, William Barber et Owen Taylor, se proposent, dans les années 60, de publier un nouveau « Moland » qui offrirait un *corpus* plus riche et plus sûr mais sans appareil critique. Divers éditeurs sont sollicités. *En vain. Au deuxième* congrès international sur les Lumières (Saint-Andrews, 1967), Théodore Besterman accepte le projet à la double condition que l'édition soit pleinement critique et qu'elle inclue une réédition de la *Correspondance*.

Personnage hors du commun, Besterman apparaissait une fois de plus comme le bon génie des études voltairiennes. Installé à Genève, dans la maison même de Voltaire, « Les Délices », transformée par lui en institut et musée Voltaire en 1952, il avait lancé en 1955 la collection bilingue des *Studies on Voltaire and the 18th Century* (dont on va publier cet hiver le... deux centième volume !) et édite, de 1953 à 1965, cent sept volumes de la *Correspondance générale* de *Voltaire — plus* de vingt mille lettres. En 1963 il organisait à Genève le premier congrès international sur les Lumières, point de départ pour le développement et l'organisation des échanges entre dix-huitiémistes de tous les pays.

La bibliothèque Taylor.

A Saint-Andrew, les choses sont menées rondement. Avant la fin du congrès, un comité international pour l'édition des œuvres complètes est constitué. Dès 1968 paraît le premier volume d'une nouvelle édition de la *Correspondance* — dite « Besterman Definitive » — enrichie d'un bon millier de lettres, tandis qu'on commence à préparer les autres *volumes* des œuvres. En 1971, Besterman transfère son entreprise près d'Oxford, dans un manoir qui sera son Ferney. Il y crée la Voltaire Foundation et favorise, en 1974, l'installation de la Voltaire Room dans la plus belle salle de la bibliothèque Taylor, au centre d'Oxford. Inaugurée en janvier 1975, cette salle, avec ses rayons pouvant contenir neuf mille volumes, est ouverte à tous les chercheurs. Besterman meurt en 1976, léguant la Fondation Voltaire à l'université d'Oxford.

La Taylor Institution (qui a Giles Barber pour conservateur en chef) est alors confirmée dans sa vocation voltairienne. *Sous ses auspices*, les *Studies* (dirigées par Haydn Mason) et les *Œuvres complètes* (dirigées par William Barber) prennent un nouveau départ.

Une édition bilingue

Sur les cent trente-sept volumes d'œuvres prévus (auxquels s'ajoutent plusieurs volumes de tables et d'index), soixante ont paru, dont les cinquante et un épais volumes de la *Correspondance « définitive »*, qui forme un tout à part. Pour le reste, l'édition rompt avec la division en genres — le théâtre et la poésie, genres nobles venant en tête — qui prévalait jusqu'ici. Le plan est strictement chronologique, ce qui permet de saisir dans son développement l'étonnante diversité du génie voltairien.

Tout en situant chaque ouvrage à la date où il a été conçu et rédigé, ou esquissé pour la première fois, les éditeurs reproduisent le dernier état de l'œuvre *publié par Voltaire*, bien entendu en langue originale. Toutes les variantes souhaitables sont données. Les préfaces mettent l'accent sur l'histoire de la composition et de la publication du texte et comportent une description bibliographique des éditions. L'annotation vise à élucider les références et les allusions, à identifier les citations et les sources précises. Préfaces et notes sont, elles, soit en anglais, soit en français. Bref, un monument de savoir construit au bénéfice de tout lecteur cultivé par *des spécialistes chevronnés*. Ils sont nombreux. Autre nouveauté de cette édition : plus de cent vingt collaborateurs appartenant à treize pays (dont trente-quatre Français, qui forment le groupe « national » le plus nombreux).

On dira — et ce sera justice — l'édition Besterman comme on dit l'édition Moland. Mais avec un sentiment particulier de reconnaissance envers le créateur de la Fondation Voltaire et ses successeurs qui ont fait de l'édition de Voltaire une entreprise collective sous le signe du « cosmopolitisme » des Lumières et d'Oxford — où vient de s'installer, en 1980, à la même « Foundation », le secrétariat technique de la Société internationale d'étude du dix-huitième siècle — un lieu de travail, de rencontres et d'émulation.

★ En France, les éditions de la Voltaire Foundation sont en dépôt exclusif à la librairie Touzot, 38, rue Saint-Sulpice, 75006 Paris.



Portrait de Jean Huber.

Dans les marges de Leningrad

UN voyageur anglais en visite chez Voltaire en 1777 observait : « *La plus grande partie de son temps est employée à l'étude, et soit qu'il lise lui-même ou qu'il se fasse lire, il a toujours la plume à la main pour faire des notes ou des remarques.* » Sur le dos de la couverture des livres, sur les feuilles de garde, la page de titre, sur des papillons, le plus souvent dans la marge, Voltaire multipliait les notes, mots, phrases, traits ou croix à l'encre, au crayon, voire avec son ongle. Près de deux mille ouvrages, sur les trois mille huit cent soixante-*trois conservés dans* sa bibliothèque portent ainsi la trace des réactions du lecteur Voltaire.

Cette bibliothèque, achetée par Catherine II en 1778, transportée à l'Ermitage dès 1779, est *depuis longtemps dans la* bibliothèque publique Saltykov-Chtchédrine de Leningrad. Les chercheurs soviétiques l'ont étudiée dès les années 30 et en ont établi le catalogue en 1961. Restait alors à *publier le corpus* de toutes les notes marginales, le seul ensemble de textes qui demeurât inédit.

Le premier volume a paru en 1979. En ses 694 pages, sous une somptueuse reliure rouge, il embrasse 283 titres classés dans l'ordre alphabétique des auteurs (soit pour ce volume les lettres A et B où on remarque, entre autres d'Alembert, Bayle, Boileau, *Buffon*).

Publication étonnante ! D'abord dans sa réalisation : préparé par des rédacteurs soviétiques, l'ouvrage est imprimé en R.D.A., édité par l'Académie des Sciences de Berlin — ce qui nous vaut une introduction (impeccable) en trois versions : russe, française et allemande — et diffusé à l'Ouest par la Fondation d'Oxford. Ensuite par sa conception : sont reproduits largement tous les passages ayant retenu l'attention de Voltaire et, en marge, les notes de celui-ci qu'elles soient muettes (traits, croix, etc.) ou « écrites » — et dans ce cas imprimées en gras. Comme il est fort bien dit dans l'introduction « la présente publication est la première qui embrasse la totalité des signes de lectures laissés par Voltaire ». Elle nous étonne enfin par son contenu même.

C'est Voltaire en robe de chambre qu'on entend s'exclamer. Il approuve : « *bonnes raisons* », « *neuf et plaisant* », « *bravo* » et, en marge d'un argument de Beccaria contre la torture, « *admirable* ». Il s'indigne : « *quelle extravagance !* » « *Chimères* ». « *Ces sottises me mettraient en colère. Je ne peux plus te lire.* » Il s'amuse : lit-il dans une plate tragédie, cette indication de scène « *Gabrielle, tombant dans un fauteuil* », qu'il écrit : « *Ah ! c'est la pièce qui tombe.* »

L'homme qui se révèle ici réagit à chaud sans souci de censure ni de publicité, mais n'en faisait pas moins provision de faits, d'idées, de mots pour ses propres œuvres. Un seul exemple, en *marge du traité d'apologétique* d'Abbadie, il note « *fou* », « *fou* », et on retrouvera « *ce fou d'Abbadie* » dans le conte du *Taureau blanc*. L'annotation (en français) qui accompagne ce premier tome signale les nombreux échos de ces notes dans les textes de Voltaire.

Huit à dix volumes, au total, sont prévus. On espère le prochain pour 1981 et les autres devraient suivre au rythme d'un tous les deux ans. N'ira-t-on pas plus vite ? Certes, nos voltairiens *font œuvre* durable et travaillent pour le vingt et unième siècle. Ce n'est pas une raison pour nous *faire attendre* de lire Voltaire jusqu'à l'an 2000.

★ CORPUS DES NOTES *MARGINALES* DE VOLTAIRE. Académie Verlag, Berlin. En vente à la librairie Touzot.

Lire la plume à la main

Mgr DE BEAUVAIS, « Oraison funèbre de Louis XV » (1774) :

« Entre tous les peuples de l'univers, est-il un meilleur peuple [que les Français] ? Non, il n'est point un peuple aussi digne de l'amour de ses souverains. »

Et ce peuple a assassiné Henri IV, Henri III, Louis XV (1) et a fait la Saint-Barthélemy

CHARLES BONNET, « Contemplation de la nature » (1774) :

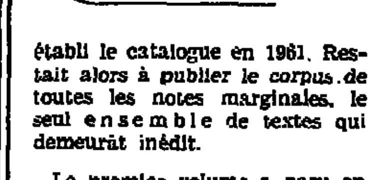
« Il n'y a point dans l'univers de *Mal absolu* (2), parce qu'il ne renferme rien qui ne puisse être l'effet ou la cause de quelque Bien [...]. »

Va, je te souhaite la goutte et la pierre, tu verras.

BUFFON, « Histoire naturelle » (t. IV) :

« [...] Que chacun réfléchisse sur ses rêves et tâche à reconnaître pourquoi les parties en sont si mal liées et les *événements si bizarres* ; [c'est] parce qu'ils ne roulent que sur des sensations et point du tout sur des *idées (2)*. »

Eh ! morbleu ! j'ay fait des vers en songe et beaucoup.



(1) Allusion à l'attentat de Damiens (1757).
(2) Mot souligné par Voltaire.

Candide vu par René Pomeau

VOICI la quatrième édition *critique de Candide* (la première datant de 1913), la meilleure contribution à la connaissance d'une œuvre qu'on ne se lasse pas d'examiner : quelque cent cinquante travaux sont cités dans la bibliographie (sur le fameux mot de la fin « *Il faut cultiver notre jardin* », treize études en une quinzaine d'années...). *Ce qui aurait bien* étonné l'inspecteur de la librairie qui signalait ainsi, sur le journal de police, l'apparition du livre : « *Mauvaise plaisanterie sur tous les pays et tous les usages qui est indigne de l'auteur.* »

La « *mauvaise plaisanterie* » fut pourtant, dès 1759, un *foudroyant succès de librairie clandestine* : une vingtaine d'éditions pour cette seule première année, totalisant probablement au moins 20 000 exemplaires. Un record pour l'époque. Voltaire s'était employé à dérouter les polices en faisant surgir son livre simultanément à Paris, à Amsterdam, à Londres, à Genève (lieu de l'édition originale). *Et les militaires*, alors engagés dans la guerre de Sept Ans, ne sont pas *les derniers à lire Candide*, imprimé aussi à Liège, près du théâtre d'opérations.

Voltaire a mis plus d'un an à rédiger son conte. La comparaison entre le texte édité et le seul manuscrit conservé (retrouvé en 1957) permet d'observer le travail de l'écrivain, particulièrement sensible dans les *versions successives du chapitre* le plus long (« Ce qui arriva en France à Candide et à Martin »), qui *révèlent la difficulté éprouvée à composer* l'épisode parisien. Episode dont R. Pomeau éclaire le dernier remaniement (1761) par un rapprochement inattendu et convaincant : stimulé par la lecture de *la Nouvelle Héloïse*, Voltaire a voulu refaire la scène du jeune étranger en visite chez les « catins », donnant ainsi une leçon, d'écriture romanesque cette fois, à Jean-Jacques.

Toute une vision voltairienne du monde, avec sa part de jeu, de fantaisie et de rêve, tient dans *Candide*. Avec aussi l'expérience des hommes et des choses. On a trop souvent oublié que le héros, grâce aux diamants rapportés d'Eldorado, « *atteint la maturité de quiconque est sûr de ne jamais manquer* ». En sa « *petite terre* » sur les rives du Bosphore, il acquiert, pour finir, une aisance « *qui fait écho à la réussite du fils du notaire Arouet* ».

On est surpris de constater que le chef-d'œuvre de Voltaire apparaisse si tard dans les collections de textes scolaires ; la première édition séparée, en France (« Nouveaux Classiques » Larousse) « *porte, par une coïncidence significative, la date de mai 1968* ». Ce n'est encore qu'une édition abrégée. En 1969 paraît chez Bordas le premier *Candide complet*, en « *Petit* Classique ».

★ CANDIDE OU L'OPTIMISME, publié par R. Pomeau (vol. 48 des Œuvres complètes de Voltaire), 288 pages. En vente à la librairie Touzot. Environ 290 francs.



INDUSTRIE. QUI EST GAGNANT ?

Quels sont les secteurs leaders ? Les fonctions qui montent ? Les métiers qui paient ? Le dossier 80 des Salaires de l'Industrie répond à ces questions.

Avec une objectivité totale.

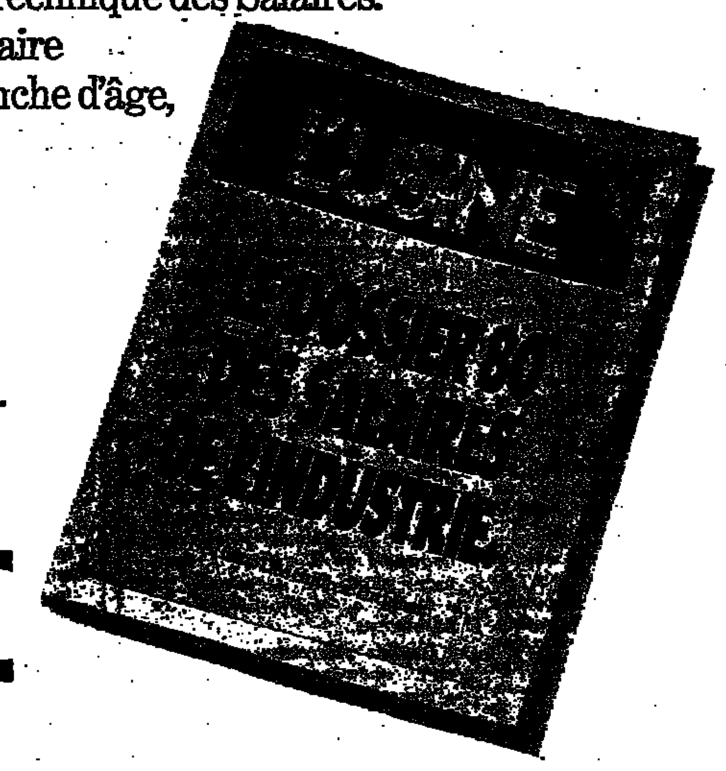
Les chiffres résultent d'une enquête sans équivalent en France, portant sur près de 100 000 feuilles de paie. Ils sont garantis par l'Institut Technique des Salaires.

Vous trouverez tous les éléments pour comparer votre salaire à ceux de votre métier, de votre secteur industriel, de votre tranche d'âge, de votre lieu de travail.

Vous constaterez la progression des agents de maîtrise et des ouvriers, la stagnation relative des ingénieurs et des cadres, la stabilité des techniciens.

Vous découvrirez la géographie des salaires industriels et les écarts de rémunération pour un même emploi.

Vous percevrez aussi les mutations de l'industrie française d'aujourd'hui à travers l'évolution des métiers et des politiques de rémunération.



L'USINE NOUVELLE

LE DOSSIER 80 DES SALAIRES DE L'INDUSTRIE.

Des faits. Des chiffres. Un bilan.

L'Usine Nouvelle N° 43. Dossier Salaires de l'Industrie.
En vente en kiosque à partir du jeudi 23 octobre.

Le Monde

culture

THÉATRE

« LA RÉVOLTE », de Villiers de l'Isle-Adam

Un sommet de l'art

Au Théâtre du Petit-Odéon est joué actuellement un chef-d'œuvre, beau, clair, haut, public : *la Révolte*, de Villiers de l'Isle-Adam.

C'est le face-à-face d'une femme et de son mari : la femme explique à l'homme pourquoi elle le quitte. Pourquoi elle s'en va. Ce faisant, elle exprime la situation entière de la femme dans la société.

La pièce a été écrite il y a juste cent dix ans, quelques semaines avant la guerre de 1870. Cela est écrit, conçu avec un tel génie, une telle pureté d'âme et et de cœur que ce dialogue, pourtant strictement « factuel », concret, prend les dimensions d'un texte éternel : c'est aussi beau que tel passage du livre de Job, de saint Jean.

Une actrice du Théâtre-Français, Christine Fersen, se révèle dans ce rôle une très grande comédienne. Se révèle est peut-être trop dire, car le jeu de Christine Fersen nous était connu déjà, elle avait par exemple été admirable dans la *Mademoiselle Julie* revue par Jean-Pierre Bisson. Mais depuis plusieurs années, cette actrice s'est trouvée sous-employée à la Comédie-Française.

Dans le rôle d'Elisabeth de *la Révolte*, rôle « en or » tant il est beau, mais très difficile à jouer sans faille, Christine Fersen manifeste un feu interne, un calme, une intelligence de l'âme et du corps d'une telle force que c'est comme si elle portait ici, avec dignité et folie, témoignage pour toutes les femmes. Il est sûr qu'elle fait, à chaque représentation, le don d'elle-même. Elle se met en fait, en quelques minutes, au-delà d'elle-même. L'art du théâtre, irremplaçable, c'est cela : la présence charnelle et spirituelle de l'actrice, « donatrice » d'un grand poème qui est un acte civique.

Claude Giraud tient le rôle du mari, d'une façon plus ordinaire, mais ce n'est pas grave.

Mention doit être faite du décor de Serge Marzolff et Jean Percet. Cet « échange » entre une épouse et un mari bourgeois français de 1870, bien socialement situés à Paris dans le salon d'un banquier aurait perdu de sa dimension si le décor avait été une image naturaliste de cette époque.

Marzolff et Percet ont indiqué, par touches vives, comme aurait pu le faire un Pierre Bonnard, les signes d'un foyer, un départ de rampe d'escalier, la perspective d'un tapis rouge, une enfilade de portes, et il y a dans ce petit décor une perspective « vécue » étonnante, mais le coup de génie a été de construire au premier plan un espace d'une autre nature, d'une autre lumière, qui pourrait être une fantaisie d'architecture néo-romaine comme on en faisait alors, espace d'un théâtre de l'esprit dans lequel le texte de Villiers de l'Isle-Adam respire, s'envole, se bat à mort, de toute l'envergure de ses ailes terrestres et aériennes. Une merveille de décor, et c'est cela aussi le théâtre : la célébration d'un mystère fraternel par la magie d'une image.

Tout a été fait ici pour donner cours libre et entier à une grande parole. Que le metteur en scène, Alain Halle-Halle, en soit chaudement remercié.

MICHEL COURNOT.

★ Petit Odéon, 18 h. 30.

DANSE

Oscar Araiz à Genève

La vie rêvée

Ancien adjoint de Rolf Lieberman à l'Opéra de Paris, Hugues Gall, aujourd'hui directeur général du Grand Théâtre de Genève, a appelé à la tête du ballet, le chorégraphe argentin Oscar Araïz. Ce n'est pas un choix neutre. Oscar Araïz fait partie d'une génération née après 1940 et formée indistinctement aux techniques de danse classiques et modernes. Il a beaucoup de points communs avec un Louis Falco, un Lar Lubovitch ou un John Neumeier, très libérés dans leurs moyens d'expression.

Ainsi, après la période de « prêt-à-porter balanchinien » instaurée par Patricia Naery et le néo-clacissisme sans concession de Peter Van Dyk, le public genevois se voit-il confronté à une danse encore adolescente, résolument contemporaine, à laquelle il semble prendre plaisir.

Oscar Araïz est d'apparence frêle et timide ; on le distingue parmi ses danseurs à son long profil sinueux et sensible, à sa bouche gourmande et à une invraisemblable casquette qui lui donne un air gavroche. Reconstituer les grands ballets du répertoire ne l'intéresse pas. Cela ne signifie pas pour autant qu'il dédaigne la pointe et l'entrechat : « J'ai acquis une solide formation classique au théâtre argentin de La Plata et auprès d'Elise Locardi, dit-il. Mais d'autres influences ont traversé ma vie, celle de José Limon et surtout la rencontre avec Dore Hoyer, disciple de Mary Wigman. Elle est venue danser à Buenos-Aires et m'a fasciné par son intensité dramatique ».

Pour ce jeune chorégraphe, la danse est avant tout une forme théâtrale qu'il enrichit de toutes les expériences — jazz compris — en un langage polyphonique riche, mais parfois heurté. Sa carrière l'a mené au Joffrey Ballet de New-York, puis dans les capitales d'Europe. Son passage à l'Opéra de Paris en 1977 laissa une impression mitigée. Timidité ou fatigue ? Il ne s'y était pas épanoui ; son ballet sur les « Chants du compagnon errant » de Mahler où il juxtaposait plusieurs formes de danse parut indécis, non maîtrisé.

La compagnie genevoise manque peut-être encore d'homogénéité, mais elle est efficace et attachante. Elle comporte des Argentins en rupture de patrie, des anciens « mudristes », des Suisses, des Français, dont Robert Thomas, transfuge du Ballet du Rhin, et une majorité d'Américains fortement entraînés : « Mes danseurs ont une qualité en commun, dit Araïz. Ils savent jouer. Ils sont tous capables d'interpréter des œuvres de styles totalement différents ; tous subissent un double entraînement classique et moderne. Pour moi, Genève est un havre dans une vie errante. J'espère y trouver le temps de me concentrer, de mûrir quelques idées. J'ai dans la tête un projet, un ballet d'une soirée entière consacré au destin de l'Argentine vu à travers le tango. »

L'acidité et le mordant

Les trois ballets présentés pour l'ouverture de la saison témoignent des différentes directions dans lesquelles Oscar Araïz entend travailler. « Le Songe d'une nuit d'été » conjugue la comédie de Shakespeare et la musique de Mendelssohn. C'est une sorte de souple enlacement des corps sur le thème contrasté de la vie réelle et de la vie rêvée. Le décor de Carlos Cytrynowski tombe progressivement des cintres au fur et à mesure du déroulement de l'action. « Scènes de famille », inspiré de l'expressionnisme allemand, suggère les rapports non avoués entre les êtres. La gestuelle, précise, exacerbée, est plaquée sur le « Concerto en ré mineur » de Poulenc dont on découvre soudain l'acidité et le mordant. « Pulcinella », création en hommage à Stravinski, est une suite d'entrée sans canevas mais nullement abstraite. Il y a toujours des rapports tendres ou cocasses entre les exécutants. La danse y est fluide, changeante et fugitive comme la vie.

MARCELLE MICHEL.

MUSIQUE

« LE FREISCHUTZ », de Weber à Lyon

Une musicalité exemplaire

Une salle comble pour le Freischütz de Weber, cet opéra si rarement joué en France, des abonnements pour la plupart clos longtemps à l'avance, une saison qu is'achèvera par la Tétralogie intégrale, tout cela prouve une nouvelle fois le travail en profondeur fait par Louis Erlo et son équipe, la confiance qu'on leur accorde, et la faveur dont jouit le théâtre lyrique aussi bien en province qu'à Paris.

Ce qui caractérise cette représentation du Freischütz, c'est la simplicité, le soin et la conviction. Le metteur en scène, Ferruccio Soleri, du Piccolo Teatro de Milan, n'a pas cherché à « réinterpréter » l'œuvre, conscient qu'il fallait avant tout lui garder sa fraîcheur, sa naïveté de romantisme naissant, qui fait le charme du livret et surtout d'une musique pleine d'élan qui ignore tous les poncifs, fière de son nouveau pouvoir à l'aube du romantisme. Aussi les décors de Jacques Rapp et les costumes de Sartoria Tirelli sont-ils semblables à d'innocentes vignettes sur fond de hautes montagnes brumeuses dans le goût de Guillaume Tell, et la mise en scène vive, spontanée, un peu gesticulante par moments à la manière italienne (peut-être pour mieux faire comprendre l'action et les dialogues parlés en allemand), mais très précisément ordonnée, s'accorde parfaitement avec cette musique disposée classiquement où mille sentiments nouveaux se font jour, pour atteinde à de frissonnantes évocations fantastiques.

Mais le spectacle est surtout exemplaire au point de vue musical, sous la direction ample et lyrique de Maurizio Arena qui enveloppe l'Orchestre de Lyon, lui donne confiance, attise son brio, fait jaillir la couleur et charpente fortement l'action autour d'une distribution excellente. Le Suédois Erland Hagegard est sans doute un ténor mozartien de grand avenir avec cette voix dépouillée et prenante, incarnée dans un personnage auquel il donne une haute stature, ce Max, chasseur malheureux, objet d'une incompréhensible malédiction, qui accepte d'utiliser des balles maudites pour préserver son amour très pur. Pas un de ses gestes qui ne soit juste et vrai.

Etrangers également, Ilie Baciu, Kuno paternel et chaleureux, une sorte de Hans Sachs, Siegfried Vogel, formidable chasseur maudit, malgré une surabondance de jeux de scène bien inutiles pour un chanteur de ce format, et Paul Suter, Samiel effrayant qui n'a que le tort d'être habillé comme un Méphisto d'opérette.

Mais les autres chanteurs sont français et excellents, ce qui constitue une belle surprise. Michèle Lagrange en particulier a fait d'imenses progrès pour devenir cette Agathe à la voix pleine, lumineuse, aux exquises demi-teintes, d'une sûreté technique remarquable dans un rôle hérissé de difficultés ; un rien trop tendre par le trac au début, elle s'est épanouie avec une poésie et un élan qui rayonnaient de l'intérieur. Auprès d'elle, Colette Alliot-Lugaz dessinait une Annette toute de grâce, subtile et délicieuse dans ce rôle souvent joué avec quelque niaiserie. Mais elles devront soigner leur prononciation allemande, comme Pierre-Yves Le Maigat qui par ailleurs flotte un peu dans les vêtements trop larges de l'imposant prince Ottokar. En revanche, François Le Roux a confirmé ses dons dans le personnage virevoltant de Kilian, le chasseur heureux, tandis que Frantz Petri composait avec son brio habituel l'impressionnant ermite grâce auquel ce drame fantastique se termine joyeusement. On n'oubliera pas de citer les chœurs fort bien préparés par Dominique Debart et bien intégrés au jeu scénique.

Un seul regret dans ce spectacle de grande qualité, la faiblesse de la scène centrale, celle, admirable, de la Gorge aux loups où Kaspar fond les balles maléfiques avec l'aide du diable, qui pose toujours des problèmes redoutables. A suivre trop minutieusement le livret, on obtient ce défilé de fantômes encombrants, plus risibles que terrifiants. Mais c'est surtout l'horizontalité du décor qui me paraît néfaste, là où il faudrait une « gorge », un entonnoir vertical communiquant avec les enfers, et un style romantique grandiose à la manière de Gustave Doré, où l'écho des hurlements de Kaspar se répercuterait à l'infini.

Toute cette représentation était cependant d'une telle intensité musicale qu'elle a été justement accueillie avec enthousiasme.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations les 24, 26, 29 octobre et 1er novembre.

EXPOSITIONS

Broderies islamiques à Beyrouth

De notre correspondant

Beyrouth. — Beyrouth est décidément la ville de tous les paradoxes. La guerre y est à ce point présente, depuis quatre ans qu'elle est censée être terminée, que même la presse locale ne mentionne plus les combats nocturnes du centre ville, à moins qu'ils ne dépassent un certain rythme. Et la question n'est pas de savoir si on se bat, mais où on se bat et qui se bat contre qui. Elle partage, avec Berlin et Nicosie, le triste privilège d'être une ville divisée ; mais rien n'est plus facile que de s'y déplacer d'un secteur à l'autre — des milliers de personnes le font chaque jour — à condition de connaître une multitude de règles tacites et de prendre le risque d'y laisser sa peau.

C'est aussi dans cette ville, et dans elle seule, au sein du monde arabe, que vous pouvez assister à un film de Bergman, écouter un concert de musique médiévale, voir une exposition du peintre chilien Contreras ou, comme c'est le cas depuis le 20 octobre, découvrir une collection unique de broderies d'art islamique (1). A l'heure de la réaffirmation de l'islam, c'est ainsi, dans le seul pays arabe où la chrétienté est vivace, que se tient cette exposition, première du genre. Elle doit d'ailleurs migrer du Beyrouth-Ouest musulman où elle s'est ouverte à l'université du Saint-Esprit, à Kaslik, secteur chrétien, qui l'accueillera à partir de décembre. Image d'un pays qui ne se résigne pas à sa division.

Trente-sept pièces des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles y sont présentées. Réunies par Mme Carla Chehab et destinées à devenir le noyau d'une exposition permanente, ces pièces sont d'origine ottomane, égyptienne, syrienne et hongroise (du temps où la Hongrie faisait partie de l'Empire ottoman). Elles ont été retrouvées parfois au Liban et dans le monde arabe, mais également en Europe, dans des familles ayant, il est vrai, des racines orientales. Somptueuses, et en même temps tout en finesse, elles ont servi d'étendards ou de tentures ; certaines sont des fragments de la « kiswa », tissu sacré dont est recouverte la « kaaba », pierre noire de La Mecque.

Dessins géométriques s'ordonnant souvent autour de la « tourra » ottomane, scènes de la vie animale, calligraphies savantes s'y mêlant dans des entrelacs harmonieux. Les fils sont de soie, d'or ou d'argent. L'agencement est l'œuvre d'artistes délicats ; et le temps passé à exécuter ces chefs-d'œuvre méconnus de l'art islamique a dû être infini.

LUCIEN GEORGE.

(1) Coraline, hôtel Summerland.

PETITES NOUVELLES

■ Le Théâtre Quotidien de Montpellier présente, jusqu'au 16 novembre, « la Tour d'Einstein », de Christian Liger, dans une mise en scène de Stuart Seide.

■ Le cinquième Festival international du théâtre universitaire, à Lyon, a pris le nom de Théâtrales 80. Il déborde cette année du cadre universitaire et a invité des troupes professionnelles. Le festival dure jusqu'au 30 octobre. Renseignements : 842-04-49.

■ La compagnie théâtrale « la Tripe de Caen » présente « les Fourberies de Scapin », au Théâtre de Caen, le 25 octobre à 20 h. 30, le 26 à 17 h., les 27 et 28 à 14 h. 30.

■ Le bureau national de l'A.J.T (Action pour le jeune théâtre) a donné sa démission pour protester contre les insuffisances et les options du budget proposé par le ministre de la culture et de la communication, et pour « mettre publiquement un terme à la parodie de concertation » qu'il avait suscitée.

■ « Le Rêve de Debs », d'après Jack London, mis en scène par Alain Colombani, avec les Spectacles de la vallée du Rhône, commence le 23 octobre, à Romans, une tournée qui continuera jusqu'au 16 décembre dans la région.

■ ERRATUM. — Dans l'entretien avec Stanley Kubrick, par Patricia Moraz (« le Monde des arts et des spectacles » du 23 octobre), la phrase qui commençait par : « Quant à « 2001 », il a été jugé dans un journal new-yorkais... », aurait dû être : « Quant à « 2001 », il a été jugé dans le « Newyorker » comme totalement dépourvu d'imagination. »

JAZZ

Count Basie à Pleyel

Le retour du vieux leader

Lundi, c'était Abbey Lincoln, mardi, Archie Shepp, tous deux au Petit Forum des Halles ; mardi encore, Dexter Gordon à l'excellente Maison des arts de Créteil. Mercredi, enfin, Count Basie, à la bonne Salle Pleyel. Et cela va continuer, un peu partout. Avec Tania Maria, Jimmy Witherspoon, Tony Scott, Humair, Jeanneau, Texier, Chico Freeman, Sam Rivers, Urtreger, Lee Konitz. Consultez le programme.

Une demande, parmi d'autres, s'est manifestée cette saison aux guichets de Pleyel de manière plus pressante qu'à l'ordinaire pour l'un des doubles concerts de Basie en Europe. C'est que le vieux leader se fait rare, ménageant ses forces avec raison. On affichait complet depuis dix jours. Il en irm de même dans les grandes villes allemandes, dans les capitales scandinaves, à Genève, à Vienne, à Zurich.

L'orchestre a pu renouveler, au fil des ans, son personnel sans rien perdre de sa puissance de choc — preuve en fut donnée, une fois de plus, cette semaine — parce que le style Basie est dans la tête et dans les doigts de tous les jazzmen de collectifs disciplinés. Il leur suffit de s'asseoir derrière les pupitres pour savoir ce qu'il faut faire, pour donner aux arrangements la couleur, le balancement typiques en vue desquels ils ont été conçus.

On se rend à des concerts de ce genre comme à des concerts classiques, à des concerts de répertoire, à cette différence près qu'une sonorité et une pulsation spécifiques sont recherchées prioritairement par les interprètes à propos d'un texte ou d'une trame et ne sont trouvées, atteintes, exprimées par eux, sans doute, que grâce à la présence, sur scène ou en coulisse, de Basie lui-même. Cette présence n'équivaut pas seulement à une sorte de signature des œuvres, à l'inscription d'un sceau ou d'une marque d'authencité : elle rend possible le fait que les musiciens veulent ce qu'ils jouent et y croient.

Norman Granz, qui a quelquefois des idées heureuses, cultive aussi de terribles manies. Infliger Joe Pass, tout seul, en premièere partie à ceux qui sont venus, avant tout, pour prendre de plein fouet, les rafales de Big Band comme on s'expose au vent du large, fut une grande cruauté, car l'aimable soliste est l'exemple même du virtuose qui, de temps en temps, s'écoute un peu jouer et, en ces circonstances, ne manque pas de tomber dans le discours parfaitement rasant.

Ne nous plaignons pas trop : la seconde partie, merveilleuse, fut plus longue que l'autre, et nous avons eu confirmation de la bonne nouvelle : l'orchestre de Basie, et Basie lui-même, remettront ça, le 18 novembre, au Palais des congrès, à Paris.

LUCIEN MALSON.

★ Vient de paraître : Count Basie : *Kansas City Shout* (1980), disques Pablo D 231 0859. La grande formation d'aujourd'hui et deux invités, deux familiers : Big Joe Turner et Eddie Vinson.

ROCK

Dead Kennedys et Pat Benatar

Le rêve américain, toujours

Evidemment, quand un groupe choisit pour nom les Dead Kennedys, on peut s'attendre que les titres de ses chansons soient un peu morbides et empreints de cynisme. De fait, *Vacances au Cambodge*, *Tuer les pauvres*, *California Uber Alles*, *Je tue les enfants*, ne s'embarrassent pas de scrupules et n'épargnent aucune provocation. L'*american way of life* est directement visé, ses institutions soigneusement ridiculisées par une satire corrosive et délibérément menée pour attirer le scandale. En écrivant des textes comme *Je tue les enfants, j'adore les voir mourir et faire pleurer leurs mamans*, ou en comparant le régime américain à un régime fasciste, les Dead Kennedys ont tôt fait d'atteindre leur but en défrayant la chronique ou en se faisant frapper d'interdits. Toutefois, quand le chanteur Jello Biafra, celui qui écrit les textes, déclare que, malgré tout, il vit dans un pays où la liberté d'expression est réelle et qu'il n'existe pas de groupes punks en Argentine ou en Iran, on est en droit de trouver cela un peu dérisoire, et l'on s'aperçoit à quel point le rêve américain est profondément ancré dans la mentalité des citoyens, quels qu'ils soient, de ce beau pays.

Les 20 et 21 octobre, on refusait du monde devant l'entrée des Bains-Douches. Tous les punks parisiens s'étaient donné rendez-vous avec les uniformes de rigueur, et l'on eut même droit à quelques bagarres de circonstance. Cela aussi, c'est dérisoire. On espérait au moins des punks qu'ils ne se conduiraient pas un jour en anciens combattants.

Les Dead Kennedys sont un groupe de San-Francisco, et plus de dix ans après, les musiciens, là-bas, sont encore sous le coup du *flower-power*, complètement débranchés de l'actualité. Ils viennent juste de découvrir le punk-rock et s'amusent avec, comme le feraient des gamins d'un nouveau jouet, au premier degré, sans recherche.

En se dépêchant, on pouvait ensuite se rendre à l'Hippodrome de Paris pour assister à la fin du concert de Pat Benatar, juste le temps de vérifier à quel point sa musique est dénuée de substance. On finit par être fatigué de ces produits préfabriqués à l'américaine qui utilisent tous les poncifs du rock depuis une décennie dans le seul dessein de faire de l'argent. Que Pat Benatar soit belle, on l'excuse, elle ne l'a pas fait exprès, mais lorsque cela devient le seul prétexte pour se produire en public, c'est insupportable, car si elle ne sait pas un instant tenir une scène, si elle est absente de tous sentiments, si sa musique est profondément vulgaire et inexistante, elle en porte l'entière responsabilité. A moins que cette responsabilité n'incombe à ses producteurs, ce qui serait encore pire. Triste soirée.

ALAIN WAIS.

★ Discographie : Dead Kennedys chez Virgin ; Pat Benatar chez R.C.A.

VENTES

Drouot et l'automne japonais à Paris

Plus de cent cinquante estampes japonaises et chinoises seront mises en vente aux enchères au Nouveau Drouot, le 24 octobre. Cette vente, la deuxième des trois vacations prévues par l'étude Ader, Picard, Tajan pour la dispersion de la collection Le Véel (la première avait eu lieu en novembre dernier, « le Monde » du 21 novembre 1979), comporte, comme la première, des pièces signées par les plus grands noms de l'estampe japonaise : quatorze sont d'Utamaro, quinze d'Hokusai et vingt-huit d'Iroshige.

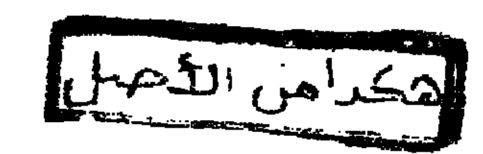
Ernest Le Véel, amateur d'art devenu marchand, avait constitué cette collection de quelque cinq cents estampes à une époque où il était encore possible d'en acquérir de grande qualité sans trop de concurrence. Les pièces les plus rares de la vente du 24 octobre — l'épreuve de la série Pièces choisies, d'Utamaro (vers 1795), celle d'une des Trente-six vues du Mont Fuji, d'Hokusai — pourraient atteindre 120 000 ou 150 000 francs.

La collection André-Meyer

La vente aux enchères de la collection du financier André Meyer, composée de trente-deux tableaux et de dix sculptures, a rapporté mardi 16 463 500 dollars, alors que les galeries Sotheby-Parke-Bernet, de New-York, n'espéraient réaliser que 10 millions environ (« le Monde » du 21 octobre).

Deux gouaches, l'une de Degas, « la Famille Mante », l'autre de Picasso, « le Jeune homme rose au col blanc », ont atteint, et même légèrement dépassé, le million de dollars : 1 million pour le premier, 1 050 000 dollars pour le second. C'est « la Petite Bohémienne », peinture de Renoir, qui a crevé tous les plafonds avec 1,6 million de dollars, devançant, mais de peu, « le Pont à Trinquetaille », de Van Gogh (1,5 million de dollars), et le « Portrait de Valabrègue, de Cézanne (1,3 million de dollars). Daumier a dépassé ses propres records avec 250 000 dollars pour ses « Deux acteurs ».

« L'Autoportrait », de Picasso, a réalisé 300 000 dollars, son « Violon », 600 000 dollars, et le grand « Portrait de Petronella Buys », de Rembrandt, a presque triplé sa mise à prix avec 900 000 dollars.



SPECTACLES

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 23 octobre

théâtres

SPECTACLES NOUVEAUX

Théâtre de Sartrouville (914-23-68), 21 h. : Framboisier, sorte de ronce.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. 30 : J'tiens debout parce que c'est la mode, par Didier Kaminka.
Hébertot (387-23-23), 20 h. 30 : Ta bouche (reprise).
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : l'Os et la Conférence des oiseaux, par le C.I.C.T. : Peter Brook.
Théâtre des Amandiers, Nanterre (721-18-81), 20 h. 30 : Vichy Fictions, deuxième partie ; Convois, de Michel Deutsch, par le T.N.S.

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h. 30 : Dardanus.
Salle Favart (296-12-20), 20 h. : Vive Offenbach.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : la Révolte.
T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : Films.
Petit T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : Comment ça va, Zanni ?
Centre Pompidou (277-12-33), débats, 18 h. 30 : Magie et culture. — Cinéma, 18 h. : Télématique.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h. 30 : Carrés musicaux d'Ivry Gitlis.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Catherine Ribeiro.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 19 h. : J. du Soleil ; 20 h. 30 : l'Homme couché ; 22 h. : A la rencontre de Marcel Proust.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : Potiche.
Astelle-Théâtre du XIXe (202-34-31), 20 h. 30 : les Bonnes.
Atelier (606-49-24), 21 h. : les Trois Jeanne.
Athénée (742-67-27), 21 h. : Cher menteur.
Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. 30 : En r'venant de l'expo. — Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h. 30 : le Prince heureux.
Centre culturel du XVIIe (227-68-81), 20 h. 45 : le Monte-Plats.
Centre Mandapa (589-01-60), 20 h. 45 : les Aventures de l'archer Yi.
Cité internationale universitaire (589-38-69), Resserre, 20 h. 30 : l'Anniversaire. — Galerie, 20 h. 30 : Chacun sa vérité. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : l'An mil.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : les Exploits d'Arlequin.
Comédie des Champs-Elysées (723-37-21), 20 h. 45 : Madame est sortie.
Comédie-Italienne (321-22-22), 21 h. : la Locandiera.
Comédie de Paris (281-00-11), 22 h. 30 : Art scénique en vieilles dentelles.
Daunou (261-69-14), 21 h. : l'Homme, la Bête et la Vertu.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : Deburau.
Essaïon (278-46-42), I, 18 h. 30 : The Time Piece ; 20 h. 30 : Utinam ; 21 h. 30 : Histoires vraies. — II, 20 h. 30 : la Princesse de Babylone ; 22 h. : Flagrants délires.
Fondation Deutsch-de-la-Meurthe (589-43-39), 21 h. : George Dandin.
Fontaine (874-74-40), 22 h. : Essayez donc nos pédalos.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 22 h. : Rufus.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 21 h. : En pleine mer.
Huchette (326-28-99), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : Couleur du temps ; 20 h. 30 : Rude journée en perspective ; 22 h. 15 : Nuits blanches. — Théâtre rouge, 19 h. : Molly Bloom ; 20 h. 30 : l'Edifice ; 22 h. 15 : Ficelles. — III, 18 h. 15 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 18 h. : F. Chopin.
Maison Heinrich-Heine (589-53-93), 21 h. : Ne nous faites pas honte.
Marais (278-03-53), 20 h. 30 : le Pique-Assiette.
Marigny (256-04-41), 21 h. : la Bonne Soupe.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : Proust.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Michodière (742-95-23), 20 h. 30 : l'Habilleur.
Moderne (280-09-30), 20 h. 30 : Grugru II.
Montparnasse (320-89-90), 20 h. 30 : la Cage aux folles. — Petite salle, 20 h. 30 : Exercices de style ; 22 h. : André Valardy.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Palais des sports (828-40-48), 20 h. 30 : les Misérables.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Joyeuses Pâques.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Retrouvailles.

---

nouveau drouot

compagnie des commissaires priseurs de paris
hôtel des ventes - 9, rue drouot - 75009 paris
téléphone : 246-17-11 - télex : drouot 642260

sauf indications particulières
les expositions auront lieu la veille des ventes, de 11 à 18 heures.

SAMEDI 25 OCTOBRE (Exposition vendredi 24)

S. 9. - Rares plantes vertes : bonzaïs, orchidées, papillons, Mes Pescheteau, Pescheteau Badin.

LUNDI 27 OCTOBRE (Exposition samedi 25)

S. 3. - Collection d'un amateur. Eventail, objets de vitrine principalement des XVIIIe et XIXe s. Mes Ader, Picard, Tajan, Mme J. Daniel, MM. A. et P. Boutemy, R. Déchaut.

S. 4. - Bons meubles. Mes Ader, Picard, Tajan.

S. 5-6. - Mbles et objets d'art XVIIIe et XIXe s. Tapis, tapisseries. Mes Couturier, Nicolay, MM. Lefuel et Praquin.

S. 7. - Souvenirs histor. Objets d'art. Mobilier provt du château Thorey Lyautey. Mes Neret, Minet.

S. 11. - Tableaux, bibelots, mobil. Mes Oger, Dumont.

MARDI 28 OCTOBRE (Exposition lundi 27)

S. 8. - Bijoux, argent. ancienne et mod. Mes Godeau, Solanet, Audap.
S. 9. - Bijoux, meubles de style, tapis. Me Bondu.

MERCREDI 29 OCTOBRE (Exposition mardi 28)

S. 1. - Salon Daragnès livres, illustr. modernes. Mes Couturier, Nicolay.
S. 3. - Orient. Mes Boisgirard, de Heeckeren, Mme Kevorkian.
S. 6. - Estampes. Mes Ader, Picard, Tajan, Mlle Rousseau.
S. 10. - Tableaux anc. et XIXe s. Bijoux. Me Renaud.
S. 11. - Ameublt. Mes Boisgirard, de Heeckeren.
S. 13. - Bon mobil. Mes Neret, Minet.

JEUDI 30 OCTOBRE (Exposition mercredi 29)

S. 8. - Armes et souvenirs historiques. Mes Ader, Picard, Tajan.

JEUDI 30 OCTOBRE

S. 11. - Fourr., bijoux. Me Le Blanc.

JEUDI 30 OCTOBRE à 16 heures (Exposition de 11 à 16 h.)

S. 16. - Tapis d'Orient. Mes Ader, Picard, Tajan. M. J. Berthéol.

VENDREDI 31 OCTOBRE (Exposition jeudi 30)

S. 1. - Tableaux anc., bijoux, art. déco., mbles d'ép. Me Morelle, MM. Camard, Boutemy, Canet, Lebel, Sanson.
S. 2. - Mobil., objets de vitrine. Mes Pescheteau, Badin.
S. 3. - Coll. de mouchoirs, argent, mobilier anc. Mes Oger, Dumont.
S. 6. - Aquarelles, dessins, gouaches, pastels. Mes Ader, Picard, Tajan, MM. Pacitti, Maréchaux, Jeannelle.
S. 9. - Bijoux, argent. Mes Boisgirard, de Heeckeren, MM. Pommervaul, Monnaie, Serret.
S. 14. - Armes, objets et mobil. Napoléon III. Mes Laurin, Guilloux, Buffetaud, Tailleur. MM. Johnson, Lefuel, Praquin.

Etudes annonçant les ventes de la semaine

ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75002), 261-80-07.
AUDAP, GODEAU, SOLANET, 32, rue Drouot (75009), 770-15-53 - 770-67-68 - 523-17-33.
LE BLANC, 32, avenue de l'Opéra (75002), 266-24-48.
BOISGIRARD, DE HEECKEREN, 2, rue de Provence (75009), 770-81-36.
BONDU, 17, rue Drouot (75009), 770-36-16.
COUTURIER, NICOLAY, 51, rue de Bellechasse (75007), 555-85-44.
DUMONT, 22, rue Drouot (75009), 246-96-95.
LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR (anciennement RHEIMS-LAURIN), 15, rue Drouot (75009), 246-61-16.
MORELLE, 50, rue Sainte-Anne (75002), 296-69-22.
NERET, MINET, 31, rue Le Peletier (75009), 770-07-79.
OGER, 22, rue Drouot (75009), 523-39-66.
PESCHETEAU, PESCHETEAU-BADIN, 16, rue de la Grange-Batelière (75009), 770-88-38.
RENAUD, 6, rue de la Grange-Batelière (75009), 770-48-95.

Salle Pleyel - Mardi 28 Octobre - 20 h. 30

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE VIENNE

Direction Wolfgang **SAWALLISCH**

G. von Einem - Mozart - Brahms

Radio France

Prix des places : 30 à 120 F

Loc. : salle, Radio France et agences



C'est beau, c'est splendide du début à la fin. — C. Godard LE MONDE
Une des plus convaincantes réussites du groupe TSE. — P. Marcabru LE FIGARO
Un feu d'artifice d'idées... courez-y. — M. Boué HUMANITE-DIMANCHE
D'inimitables acteurs. — G. Dumur LE NOUVEL OBSERVATEUR
Des images fortes. — J.-M. Térone LIBERATION

THEATRE GERARD PHILIPE ST-DENIS
59, bd Jules-Guesde - tél. 243.00.59 location théâtre - Fnac - Copar - Agences

---

FESTIVAL D'AUTOMNE A PARIS

THÉÂTRE

3 octobre - 8 novembre
Théâtre de la Tempête / Cartoucherie
Une visite
d'après Kafka
adaptation et mise en scène de Philippe Adrien
production du Groupe Acteurs

14 octobre - 30 novembre
Théâtre de l'Aquarium / Cartoucherie
Woyzeck
de Georg Büchner
mise en scène Jean-Louis Hourdin
production du G.R.A.T.

22 octobre - 30 novembre
Théâtre Gérard-Philipe, Saint-Denis
Cage
écrit et mis en scène par Jacques Kraemer
production du T.P.L.

28 octobre - 4 novembre
Maison de la Culture de la Seine-Saint-Denis, Bobigny
L'Orestie
Trilogie d'Eschyle
présentée par la Schaubühne am Halleschen Ufer
mise en scène Peter Stein
coréalisation Maison de la Culture de la Seine-St-Denis

MUSIQUE

22 - 25 octobre
Centre Georges Pompidou
Robert Ashley
Perfect Lives (Private Parts)
coréalisation Centre Georges Pompidou

EXPOSITIONS

Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris
Stravinsky

Petit Palais
Regard sur la photographie au XIXe siècle

Location aux théâtres
Fnac Montparnasse tél. 222.98.41
Festival d'Automne tél. 296.12.27

GAUMONT CHAMPS-ÉLYSÉES, v.o. - **HAUTEFEUILLE**, v.o.
GAUMONT LES HALLES, v.o. - **MAYFAIR**, v.o. - **QUINTETTE**, v.o. - **FRANÇAIS**, v.f.
GAUMONT RICHELIEU, v.f. - **MONTPARNASSE PATHÉ**, v.f. - **3 NATION**, v.f.
GAUMONT SUD, v.f. **CLICHY PATHÉ**
CYRANO Versailles - **BELLE-ÉPINE** Thiais - **PATHÉ** Champigny - **TRICYCLE** Asnières
UGC Poissy - **3 VINCENNES**
FRANÇAIS Enghien, v.o. - **GAUMONT** Evry **VÉLIZY 2** - **ARIEL** Rueil

Orange Mécanique... Barry Lyndon... et maintenant, la terreur selon Stanley Kubrick...



SHINING

UN FILM DE STANLEY KUBRICK
avec JACK NICHOLSON SHELLEY DUVALL "SHINING" avec SCATMAN CROTHERS DANNY LLOYD
d'après le livre de STEPHEN KING — scénario de STANLEY KUBRICK & DIANE JOHNSON — produit et réalisé par STANLEY KUBRICK — producteur exécutif JAN HARLAN
produit en association avec THE PRODUCER CIRCLE CO.
DISTRIBUÉ PAR WARNER-COLUMBIA FILM
INTERDIT AUX MOINS DE 13 ANS

Pour les salles, voir lignes programmes.

ANDRÉ DUSSOLLIER - GÉRARD LANVIN
CHRISTINE BOISSON
EXTERIEUR, NUIT
JACQUES BRAL
parrainé par la FONDATION PHILIP MORRIS

MERCREDI 29

GAUMONT et PATRICK GRANDPERRET présentent
JEAN-PIERRE SENTIER • JEAN-FRANÇOIS STEVENIN
CATHERINE LACHENS

DEUX LIONS AU SOLEIL

un film de CLAUDE FARALDO



avec la participation de MICHEL ROBIN • MARTINE SARCEY • ALAIN DOUTEY • VALERIE KLING • JEAN-PIERRE TAILHADE
une coproduction BASTA FILMS et FR 3
INTERDIT AUX MOINS DE 13 ANS

SPECTACLES

Poche-Montparnasse (548-92-07), 21 h. : le Premier.
Potinière (261-44-16), 21 h. : Maison rouge.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Rosmerholm. — II, 20 h. 30 : le Médecin malgré lui.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : *le Cœur sur la main.*
Studio Fortune, 21 h. : T'en fais pas un peu trop, mec ?
Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : Huis clos ; Haute surveillance.
T.A.I.-Théâtre d'Essai (274-11-51), l'Ecume des jours.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. : Fish out water ; 21 h. : les Jumelles.
Théâtre des Deux-Portes (361-49-92), 20 h. 30 : les Femmes savantes.
Théâtre 18 (226-47-47), 18 h. 30 : Il ne faut pas avoir peur du noir ; 21 h. : Play Strindberg.
Théâtre de Paris (281-09-30), 20 h. 30 : *le Mariage de Figaro.*
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 19 h. : l'Incroyable et Triste Histoire du général Penazola et de l'exilé Mateluna ; 20 h. 30 : Huis clos.
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : l'Impromptu de Versailles ; la Noce chez les petits-bourgeois.
Théâtre Sagor (797-03-39), 20 h. 30 : le Malade imaginaire.
Théâtre Saint-Georges (878-74-37), 20 h. 30 : le Loup-Garou.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Du canard au sang pour Mylord.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. 15 : la Voix humaine ; 21 h. 15 : la Collection ; 22 h. 30 : la Revanche de Nana.
Bistrot Beaubourg (271-33-17), *20 h. 30 : Vignol's Band Rock* ; 21 h. 45 : Naphtaline ; 23 h. 15 : E. Sarda Generation Hollywood.
Blancs-Manteaux (887-16-70), 20 h. 15 : Areuh = MC2; 21 h. 30 : G. Cuvier; 22 h. 30 : Et vous trouvez ça drôle ? — II, 20 h. 15 : Tribulations sexuelles à Chicago ; 21 h. 30 : les Belges ; 22 h. 30 : les Voyageurs de Carton ; 23 h. 30 : B. Joyet.
Café d'Edgar (320-75-11), I. 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchent frères siamois ; 21 h. 30 : Sueur, cravate et tricot de peau. — II. 22 h. 15 : Bruant superstar.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : la Transatlantide ; 22 h. 30 : *le Bastringue.*
Cafessaïon (278-46-42), 22 h. : Jacques Charby.
Le Connétable (277-41-40), 20 h. 30 : J. Rigaux ; 21 h. 30 : R. Tabra, M.-H. Baudin ; 22 h. 30 : Y. Lacouture ; 24 h. : Happy and the go Lucky.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 21 h. 30 : Ma chère Sophie ; 23 h. : Bagdad Connection.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 15 : Dan Ar Bras ; 21 h. 30 : Ivres pour vivre ; 22 h. 40 : les Rois de la communale.
Croq'Diamants (272-20-06), 19 h. 30 : Petits bonheurs, petits malheurs à la lueur d'en face ; 20 h. 30 : Soir de grève ; 21 h. 45 : la Voix humaine.
L'Echaudoir (240-58-27), 21 h. 30 : J. Debronckart.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : Chiche, si on leur parlait ; 22 h. : le Gardien de tombeau ; P. Moulinat.
Le Fanal (233-91-17), 20 h. : La chasse est ouverte ; 21 h. 15 : le Président.
Fer-Play (707-96-99), 20 h. 30 : les *Zazous ; 22 h. 30 : L'une mange, l'autre boit.*
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd. — II, 20 h. 45 : Si la concierge savait ; 21 h. 45 : Suzanne, ouvre-moi.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Tranches de vie ; 21 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. 45 : Raymond.
Sélenite (354-53-14), 21 h. : Les lions oui, mais les panthères pas ; 22 h. : Two men chauds. — II, 21 h. : le Concile des fous ; 22 h. 30 : A. Nizet.
Soupap (278-27-54), *20 h. : Machinerie* ; 21 h. 30 : la Chasse au snark.
Splendid (887-33-82), 21 h. : Elle voit des nains partout.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Un polichinelle dans le tiroir ; 21 h. 30 : Ma vie est un navet ; 22 h. 30 : Refrains.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (320-39-69), 20 h. 30 : le Plus Beau Métier du monde ; 21 h. 30 : *Bonjour les monstres* ; 22 h. 30 : l'Amour en visite.
La Vieille-Grille (707-60-93), 21 h. : A. Tome.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Heureux ceux qui n'attendent rien car ils n'auront pas plus.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Quand les ânes voteront.

Comédies musicales

Bataclan (700-30-12), 20 h. 30 : Ba-ta-clan.
Bouffes-Parisiens (296-97-03), 21 h. : Phi-Phi.
Elysée-Montmartre (606-38-79), 18 h. 45 : l'Ile heureuse.
Théâtre de la Porte-Saint-Martin (607-37-53), 20 h. 45 : Harlem Swing.

Les music-halls

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : les Quilapayun.
Crypte Sainte-Agnès (296-88-32), 22 h. 30 : F. Camarroque.
Fontaine (874-74-40), 20 h. 30 : R. Magdane.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 30 : Coluche.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Gilbert Bécaud.
Opéra-Night (296-89-88), 21 h. 30 : Warner Show.
Palais des congrès (758-22-56), 21 h. : Julien Clerc.
Pigall's (526-04-43), 22 h. : les Années noires (chansons de 1936 à 1945).
Salle Martin-Luther-King, 14e, 20 h. 30 : Garcia Zarate.

La danse

Galerie A. Gudin (271-83-65), 20 h. 30 : Danse solo « Peone ».

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 30 : Ensemble Diferencias (musique espagnole et latino-américaine) ; 21 h. : H. El Masri (musique traditionnelle égyptienne).
Musée d'art moderne, 18 h. 30 et 19 h. 30 : Groupe Atem.
Eglise Saint-Louis des Invalides, 20 h. 30 : Chorale et Orchestre de chambre J. von Websky (Bach).
Radio-France, studio 106, 18 h. 15 : Blandine Verlet (Sweelinck, Froberger, Couperin, Nerula, Rameau, Scarlatti). — Grand auditorium, 20 h. 30 : J. Mills, Quartet of London (Weiss, Bach, Tedesco, Généraux, Smith-Brindle). R. Aussel.
Salle Cortot, 20 h. 45 : L. Dumont (Liszt, Schubert, Haydn).
American Center, 21 h. : J. Eastman, E. Bogosian.
Eglise suédoise, 20 h. 45 : Chœur des jeunes d'Alavieska (musique sacrée et chansons populaires de Finlande).
Eglise réformée d'Auteuil, 20 h. 45 : S. Milliot, Ch. Sandre (Bach, Kodaly, Messiaen, Stallaert).

Jazz, pop, rock, folk

Bofinger (272-87-82), 22 h. : Trio Humair, Jeanneau, Texier.
Café d'Edgar (322-11-02), 18 h. 30 : J. Tresse ; 22 h. 30 : M. Mason.
Caveau de la Huchette (326-65-02), 21 h. 30 : Dany Doriz Sextet.
Dreher (233-48-44), 22 h. : Glenn Ferrys Quintet.
Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : Quartet G. Marais.
Espace Cardin (266-17-30), 20 h. 30 : Zool Fleischer Oregon.
Flap (589-69-15), 21 h. : Bœuf Mode.
Forum des Halles (297-53-47), 20 h. : Chico Freeman Quartet.
Gibus (700-78-88), 22 h. : les Avions.
Palace (246-10-87), 20 h. 30 : Kid Creole and the Coconuts.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Tania Maria.
Patio-Méridien (758-12-30), 21 h. 30 : Jimmy Witherspoon.
Petit-Journal (326-28-59), 21 h. 30 : *Wild Bill Davis.*
Petit-Opportun (236-01-36), 21 h. 30 : J.-P. Mas, C. Alvim, J.-L. Chautemps, P. Lajao.
Riverbop (325-93-71), 21 h. 30 : Jerry Brown Quartet.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : Claude Luter.
Théâtre des Champs-Elysées (225-44-36), 21 h. : Astor Piazzolla.
Théâtre Noir (797-15-16), 21 h. : *Sacy Perere.*

FESTIVAL D'AUTOMNE
(296-12-27)
THEATRE
Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h. 30 : Une visite.
Théâtre de l'Aquarium (374-99-61), 20 h. 30 : Woyzeck.
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe (243-00-59), 20 h. 30 : Cage.
MUSIQUE
Centre G.-Pompidou (278-79-95), 20 h. 30 : Robert Ashley, Perfect Lives.
EXPOSITION
Musée d'art moderne (723-61-27) : Stravinski.
Petit Palais, de 10 h. à 17 h. 40 : Regards sur la photographie au dix-neuvième siècle.

Dans la région parisienne

Boulogne, T.B.B. (603-60-44), 20 h. 30 : Faut pas payer.
Bures-sur-Yvette, M.J.C. (907-74-40), 21 h. : la Bonne Ame de Se-Tchouan.
Cergy-Pontoise, Théâtre des Louvrais *(030-46-01), 21 h. : Y. Duteil.*
Chelles, C.C. (421-20-36), 20 h. 45 : la Tempête.
Clamart, C.C. J.-Arp (645-11-87), 20 h. 30 : Ballet Glegolski.
Créteil, Maison André-Malraux (899-94-50), 20 h. 30 : Albert.
Gennevilliers, Théâtre (793-26-30), 20 h. 45 : Nous irons tous à Capella.
Ivry, Théâtre (672-37-43), 20 h. 30 : Pourquoi *Benerdji s'est-il suicidé ?*
Nanterre, Théâtre Par-le-Bas (775-91-64) : l'Ivre de Rabelais.
Palaiseau, Ecole polytechnique (941-82-00), 20 h. 30 : Tchouck Tchouck Nougah.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 19 h. 30 : les Jumeaux vénitiens.
Le Vésinet, CAL (976-32-75), 21 h. : Chants et danses d'Albanie.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74), 21 h. : A fleur de sang. — II, 21 h. : Si jamais je te pince.

cinémas

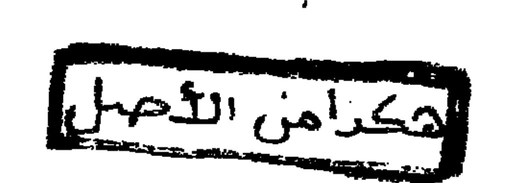
(Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 15 h. : Five Finger Exercice, de D. Mann ; 19 h. : le Détachement féminin rouge, de Sié Kin ; 21 h. : la Pureté du cœur, de R. Van Ackeren.
Beaubourg (278-35-57), 15 h. : la Ragazza, de L. Comencini ; 17 h. : l'Ange ivre, d'A. Kurosawa ; 19 h. : Changements au village, de L.-J. Perles.

Les exclusivités

ANTHRACITE (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
APOCALYPSE NOW (A., v.f.) (*) : Haussmann, 9e (770-47-55).
ATLANTIC CITY (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LA BANQUIERE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Montparnasse-Pathé 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
BIENVENUE M. CHANCE (A., v.o.) : *U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45)* ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
BREAKING GLASS (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
CALIGULA (It.-Ang., version Angl.) (**) Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32); Maxéville, 9e (770-72-86).
LA CHASSE (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, *6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71)* ; Magic-Convention, 15e (828-20-64). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LES CHEMINS DANS LA NUIT (Pol, v.o.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74); U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : *U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).*
LE CHEVAL D'ORGUEIL (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
CHER VOISIN (Hong., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Olympic, 14e (542-67-42) H. sp.
LE COUP DU PARAPLUIE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96) ; Wepler, 18e (387-50-70).
DE LA VIE DES MARIONNETTES (All., v.o.) (*) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; *Studio des Ursulines, 5e (354-39-19)* ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-*Huchette, 5e (633-79-38) ; Quintette*, 5e (354-35-40) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96); 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e *(522-46-01) ; Gaumont-Gambetta,* 20e (636-10-96) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
DON GIOVANNI (Fr.-It.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
EXTERIEUR-NUIT (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
FAME (A., v.o.) : Movies-Ciné, 1er (236-71-72) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Mistral, 14e (539-52-43); Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
GIMME SHELTER, The Rolling Stones (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
HEART BEAT (A., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
L'ILE SANGLANTE (A., v.o.) (*) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; *Clichy-Pathé, 18e* (522-46-01).
IMMACOLATA E CONCETTA (It., v.o.) : Studio Logos, 5e (534-26-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Forum-Cinéma, 1er (297-53-74) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e



SPECTACLES

(589-68-42). — V.f. : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Français, 9e (770-33-88).

LOULOU (Fr.) (*) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Ternes, 17e (380-10-41).

MA BRILLANTE CARRIERE (Aust., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18).

MANHATTAN (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

MOURIR A TUE-TETE (Can.) (**) : Marais, 4e (278-47-86) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

NIJINSKY (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

PASTORALE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80)

LES PETITES CHERIES (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

PILE OU FACE (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44)

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77)

RADIO ON (Brit., v.o.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Epée-de-Bois, 5e (337-57-47)

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) H. sp

SAUVE QUI PEUT, LA VIE (Fr.-Suis.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02)

LES SOUS-DOUES (Fr.) : Balzac, 8e (561-10-60)

LES TEMPS SONT DURS POUR DRACULA (A., v.f.) : Français, 9e (770-33-88)

THE ROSE (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50), Balzac, 8e (561-10-60)

LE TROU NOIR (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Marignan 8e (359-92-82), Quintette, 5e (354-35-40). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), Berlitz, 2e (742-60-33), Bretagne 6e (222-57-97), Gobelins, 13e (336-23-44), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (651-99-75), Wepler, 18e (387-50-70), Normandie, 8e (359-41-18)

LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

TUEURS DE FLICS (A., v.f.) (**) : Miramar (320-89-52), Tourelles, 20e (364-51-98)

ARMEE D'AMOUR (All., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), Olympic, 14e (542-67-42)

UN MAUVAIS FILS (Fr.), Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33)

URBAN COW-BOY (Am., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf 8e (225-18-45).

LA VEUVE MONTIEL (Chil., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43)

LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12)

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (Am., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) — V.f. : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LES FILMS NOUVEAUX

THEATRE, film français de J.-A. Fieschi : Action-République, 11e (805-51-33).

HE, TU M'ENTENDS? film français de R. Victor : Marais, 4e (278-47-86) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Olympic, 14e (542-67-42).

CHA-CHA, film hollandais de H. Curiel (v.o.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Opéra-Night, 2e (296-62-56) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

SHINING, film britannique de Stanley Kubrick (*) (v.o.) : Quintette (354-35-40) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Richelieu, 2e (244-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

XANADU, film américain de R. Greenwald (v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; J.-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount-City, 8e (562-4576). — V.f. : Murat, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)

T'INQUIETEZ PAS, ÇA SE SOIGNE, film français d'E. Matalon : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)

CHERCHEZ L'ERREUR, film français de S. Korber : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LA NUIT DE LA MORT, film français de R. Delpard (**) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94).

LA GUERRE DES ABIMES, film américain de J. Jameson : Les Halles, 1er (297-49-70) ; (70 mm) ; (v.f.) : Gaumont U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LE COMPLOT DIABOLIQUE DE FU MANCHU, film américain de P. Haggard (v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Movies Halles, 1er (236-71-72) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

QUATRE CONTES GALANTS DE J. DE LA FONTAINE, film français de José Benazeraf (**) : Capri, 2e (508-11-69) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).



RADIO-TÉLÉVISION

VU

L'Algérie des occasions manquées

Au fond, c'est vrai, pourquoi, au lendemain de l'indépendance, cette panique, la valise ou le cercueil ? Pourquoi cet exode massif, brutal, ce sauve-qui-peut, ce million de « pieds-noirs » affolés, dévalant vers le port ? Le colonel Boumediène avait pourtant l'air de les considérer comme des enfants de la patrie algérienne. Ils auraient peut-être pu risquer le coup, essayer de reconstruire avec leurs frères musulmans ce qu'ils avaient tant contribué à détruire.

Dans son dernier livre, *Autopsie d'une guerre*, M. Ferhat Abbas pose ingénument la question. Une question explosive, évidemment sujette à controverses passionnées. On pensait pourtant qu'elle serait au cœur du débat, mercredi, sur TF 1. A l'affiche de « la Rage de lire », des bouquins sur ce thème, justement. L'ancien président du G.P.R.A. était là, souriant, souverain, dominant, du haut de ses quatre-vingt-un ans, près d'un siècle d'histoire.

Il n'en a pas soufflé mot. C'est M. Pierre Laffont, pilier de ce genre de discussions, qui a levé le lièvre. Il aurait bien voulu rester, lui. Pas moyen. Alors ? Evidemment, *lui* a répondu l'autre, vous tout seul ! Si vous aviez été six cent mille à refuser de déguerpir, ç'aurait été différent. Ça a été tout. On n'en a plus reparlé. On a déploré, en revanche, la carence criminelle de la France « tutélaire », qui s'est bien gardée de former ne serait-ce qu'une poignée de cadres. Elle interdisait systématiquement aux élèves, même brillants, l'accès des grandes écoles. Elle les tolérait médecins ou instituteurs, elle les préférait fellahs ou fatmas, et ne pensait qu'à *faire* suer le burnous. D'habitude, quand on dit ça à la télé, ça fait hurler. Là, non, pas une protestation. Tout le monde était d'accord.

Les petits chefs

D'accord aussi pour *regretter* les erreurs commises après le départ des Français par des dirigeants analphabètes, fascistes, je cite, des sultans autoritaires, enivrés de pouvoir. M. Ferhat Abbas leur a cependant accordé les circonstances atténuantes. Ces petits chefs, on ne leur avait pas tellement *donné* l'occasion de se cultiver, soyons justes ! A un moment, M. Pierre Laffont — encore lui — faisait *remarquer*, pas gêné, qu'en métropole les travailleurs immigrés ne pouvaient aspirer qu'à être balayeurs de rues. Evidemment, ajoutait-il, ces gens-là n'ont *pas* atteint *notre* degré de civilisation. Là, tout de même, coup de gueule de son interlocuteur. Il lui demandait bien pardon, mais, bien que la France ait tout fait pour établir et maintenir cette prétendue supériorité du colon sur l'indigène, aucun Bédouin, aucun montagnard n'a jamais souffert du moindre complexe d'infériorité à notre égard.

Passons sur le petit jeu des si. Si le rapport de Jules Ferry avait été suivi d'effet, si le projet Blum-Violette était *passé*, si les Français avaient compris qu'un régime *provisoire* ne peut le rester définitivement... Oui, refermons l'interminable catalogue des occasions manquées pour conclure, avec Lyautey, que, de toute façon, l'Algérie, un jour, aurait secoué *son* joug.

Le mot de la fin, c'est à Jules Roy qu'il faut le laisser. On avait vu, en *début* de soirée, le premier épisode des *Chevaux du soleil*, énorme feuilleton, saga familiale, allant de la conquête à la libération. Il avouait avoir eu autrefois une mentalité de croisé, avoir souffert de lourds préjugés, et trouvé normal de désavouer une jeune fille *qui*, bravant les interdits, avait épousé un « tronc de figuier ». Il évoquait le fleuve de sang répandu entre les deux communautés. Malgré ça, cette tragique histoire est une histoire d'amour à ses yeux, l'histoire d'une passion réciproque où la raison n'avait pas de *part*. A présent, il est temps d'oublier, renchérissait M. Ferhat Abbas, de tourner la page et de regarder enfin l'avenir d'un œil serein.

CLAUDE SARRAUTE.

Jeudi 23 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 45 Avis de recherche.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Fini le gaspillage, on récupère le verre mais aussi les annuaires.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Les chevaux du soleil.
Une femme au nom d'étoile. Réalisation F. Villiers, avec M. Barrier, G. Fontanel, J. Franta, D. Manuel.
21 h 35 Magazine : L'événement.
— Au sommaire : l'Iran en guerre ; le pompage du Tasso ; Le train à grande vitesse ; Une interview de Mme M.-F. Garraud.
22 h 25 Anatomie d'un chef-d'œuvre.
Les Ambassadeurs (Holbein).
22 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les grands partis politiques.
L'opposition
20 h Journal.
20 h 35 Le grand échiquier.
La Comédie-Française
Trois cents ans après la création de la Comédie-Française, Jacques Chancel, installé dans la Maison de Molière, célèbre en direct cet anniversaire avec Jacques Toja, le nouvel administrateur général, et tous les comédiens du Français, qui joueront plusieurs extraits d'œuvres, dont l'Avare, George Dandin, Dom Juan, Partage de midi, Britannicus, la Villégiature, la Mouette, la Célestine, En attendant Godot...

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
La ronde des sabots : la Haute-Provence ; Ki Ke Koi : le camp romain.
18 h 55 Tribune libre.
Mouvement des radicaux de gauche
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Hector et Victor
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma (cycle Y. Montand) : « la Menace ».
Film français d'A. Corneau (1977), avec Y. Montand, C. Laure, M. Dubois, J.-P. Balmet, M. Eyraud, R. Muni, J. Rispal.
Un homme veut rompre avec sa maîtresse, riche propriétaire du Médoc, pour épouser une jeune Canadienne. Celle-ci étant soupçonnée du meurtre de l'autre qui s'est suicidée, il organise toute une machination pour l'innocenter et vivre avec elle.
Excellent exercice de style à la manière du roman noir américain façon Dashiell Hammett : action, événements, aucune explication psychologique. Sûreté de la mise en scène et interprétation remarquable d'Yves Montand.
22 h 20 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Le Comte de Monte-Cristo, d'après A. Dumas
19 h. 25, Jazz à l'ancienne.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : La pathologie des migrants.
20 h., La lignée des Mercant : La Révolution et l'Empire, de R. Leenhardt.
21 h., Science et conscience : Colloque international de Cordoue : L'imagination créatrice, la conscience et la finalité d'être.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Objets inanimés.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 30, Concert en direct de l'Auditorium 106 : Récital de clavecin Scott Ross ; 20 h., Concours international de guitare.
20 h. 30, Concert : Perspectives du vingtième siècle. Soirée Jean Barraqué : « Sonate pour piano », « Sequence », « Concerto pour clarinette et vibraphone », « Au-delà du hasard », par l'Ensemble 2E-2M, dir. Paul Mefano.
22 h. 30, Ouvert la nuit : Le Lied schubertien, « La solitude » (III). 23 h., Les compositeurs composent et proposent : Claude Ballif.

Vendredi 24 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
14 h 5 Emission du C.N.D.P.
A la recherche de Jean Ango.
18 h TF 4.
18 h 30 Un, rue Sésame.
18 h 45 Avis de recherche.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Nous ne faisons pas assez confiance aux femmes.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 35 Documentaire : Orange est vert.
Réalisation P. Moreuil, avec les pilotes d'une patrouille de Mirage-F1 de la 5e escadre de chasse à Orange.
21 h 40 Théâtre : Audience et vernissage.
Spectacles enregistrés au Théâtre de l'Atelier.
De V. Havel, texte français de S. Meldegg et M. Aymonin, mise en scène de S. Meldegg.
L'Audience : avec P. Arditi, V. Garrivier ;
Vernissage : avec P. Arditi, C. Rich, B. Murat
23 h 35 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années folles.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Maigrir à tous prix.
15 h Série : Drôles de dames.
Une enquête musclée.
16 h Magazine : Quatre saisons.
17 h La télévision des téléspectateurs.
17 h 20 Fenêtre sur...
Musiques modernes. Odeurs.
17 h 50 Récré A 2.
Casper et ses amis : les paladins de France ; Goldorak
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Papa poule.
N° 2 : Une sacrée journée de Papa poule. Réal. S. Kahane. Avec S. Rebbot, C. Huguin, G. Villa, B. Schacher, S. Legrand...
Bernard Chalette s'est retrouvé un beau matin avec la charge de ses quatre enfants, issus de ses deux mariages successifs. Il s'organise.
21 h 35 Apostrophes.
Les coulisses de la politique, avec MM. S. Cohen (les Conseillers du président), *A. Duhamel* (la République giscardienne), *J. Fauvet* (C'est reparti), *A. Laurens* (le Métier politique ou la conquête du pouvoir), et *Mme C. Nay* (la Double Méprise).
22 h 55 Journal.
23 h Ciné-club (cycle francs-tireurs) : « les Doigts dans la tête ».
Film français de J. Doillon (1974), avec C. Soto, O. Bousquet, A. Zacharias, R. Vuillaume, M. Trevières, P. Fabien, G. Bernard (N.)
Injustement renvoyé par son patron, un apprenti boulanger se retranche dans la chambre de bonne où il était logé, avec un copain et deux filles.
La jeunesse, le travail, l'amour, la prise de conscience en milieu ouvrier dans un film d'une belle liberté d'inspiration et d'écriture qui a révélé Jacques Doillon.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les contes du folklore japonais : *le Renard et la loutre*. Des livres pour nous : *Eugénie Grandet*
18 h 55 Tribune libre.
Confédération générale des cadres.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Hector et Victor.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Stars en campagne.
Une émission de J.-M. Cavada et M. Thoulouze ; Réal. : C. Druhot.
Dans dix jours a lieu l'élection présidentielle américaine. Aux Etats-Unis les vedettes du « show-business » ne répugnent pas à faire campagne. On sait que Frank Sinatra et Dean Martin soutiennent Reagan et que Paul Newman appuie Anderson. On verra aussi Ginger Rogers, Peter Fonda, Robert Stack, Lionel Hampton...
21 h 30 Ballet : « la Jeune Fille et le Soldat ».
D'après R.-M. Rilke ; Réal. : B. Maigrot ; Musique : G. Mahler ; Chorégraphie : M. Sparemblek. Avec C. Andrieu, A. Gorki, M. Boulay, P. Renaudo, E. Paturel et les danseurs de l'Opéra de Lyon.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.
Le départ de la course La Baule-Dakar

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : La circulation des grains (le Moyen Age) ; à 8 h. 32, Les moines agronomes : La charte de charité.
8 h. 50, Echec au hasard.
9 h. 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h. 45, Le texte et la marge.
11 h. 2, Musiques de Noël à Nancy.
12 h. 5, Nous tous chacun.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Soliste : A. Terrasse, piano (« Petites scènes familières », de C. Terrasse).
14 h., Sons : Balles et ballons.
14 h. 5, Un livre, des voix : « La parole est aux fantômes », d'A. Fabre-Luce.
14 h. 47, Un homme, une ville : G. Apollinaire à Paris et à Nice
15 h. 50, Contact
16 h., Pouvoirs de la musique.
18 h. 30, Le Comte de Monte-Cristo, d'après A. Dumas.
19 h. 25, Jazz à l'ancienne.
19h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : L'état de l'ordre intermédiaire.
20 h., La lignée des Mercant : L'Institut et Montmartre, de R. Leenhardt.
21 h., Science et conscience : Colloque international de Cordoue. Du silence de la pensée au nouveau paradigme.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h. 2, Quotidien Musique (Offenbach, Franck, Beethoven, Schubert) : L'intégrale de la semaine (Mozart) ; 7 h. 40, Actualité du disque ; 8 h. 30, Informations.
9 h. 2, Le Matin des Musiciens, Brahms à Vienne, autour du « Quintette avec clarinette opus 115 », avec A. Boskowsky et les membres de l'Octuor de Vienne.
12 h., Musique de table : Musique légère (Kodaly, Dvorak) ; 12 h. 35, Jazz classique (J. Teagarden) ; 13 h., Actualité lyrique.
14 h., Musiques : Les chants de la terre ; 14 h. 30, Les Enfants d'Orphée ; 15 h., Piano : Robert Casadesus interprète Beethoven, Debussy et Satie ; 16 h., L'Opéra de la semaine : « Doktor Faust », de F. Busoni (livret P. Jarnach), par l'Orchestre radio-symphonique de la Radio Bavaroise, dir. : F. Leitner, avec D. Fischer-Dieskau, K.-Ch. Kohn, W. Cochran, A. de Ridder...
18 h. 2, Six-Huit : Jazz time ; 18 h. 30, Magazine de D. Lemery ; 20 h., Actualité lyrique : hommage à Claude Dormoy (Debussy, Mozart, Gounod, Donizetti).
20 h. 20, Concert (cycle d'échanges franco-allemands) : « Symphonie n° 4 en fa mineur » (Tchaïkovski) ; « Medea », monologue dramatique (Krenek) ; « Trois questions avec deux réponses, pour orchestre » (Dallapiccola), par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebrück, dir. Zoltan Pesco, avec Rose Wagemann, soliste soprano.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches, avec P. Devoyon, piano (Ravel) ; 23 h. 5, Vieilles cires : cycle F. von Weingartner (Brahms) ; 0 h. 5, Jazz Forum

TRIBUNES ET DEBATS

JEUDI 23 OCTOBRE

— Une interview de l'imam *Khomeiny* est diffusée au cours du magazine « L'événement », sur TF 1, à 21 h. 35.

— *Mme Monique Pelletier*, ministre déléguée à la condition féminine, répond aux auditeurs à propos de « l'éducation sexuelle à l'école » dans l'émission « Le téléphone sonne », sur France-Inter, à 19 h. 15.

— *Le P.C.F.* a décidé de « céder aux défenseurs de Manufrance son quart d'heure d'antenne » dans l'émission réservée aux grands partis politiques, sur Antenne 2, à 19 h. 45.

— *M. François Ceyrac*, président du C.N.P.F., est l'invité de l'émission « Soir 3 », sur FR 3, à 22 heures.

HISTOIRE

Le message de paix d'Edmond Michelet

Il y a dix ans, le 9 octobre 1970, Edmond Michelet mourait à Marcillac, en Corrèze. Pour célébrer cet anniversaire, ses amis ont organisé, les 11 et 12 octobre à Brive-la-Gaillarde, un colloque national, placé sous le triple patronage du C.N.R.S., de la Fondation nationale des sciences politiques et de la Fraternité Edmond-Michelet, présidée par M. Pierre Marthelot.

En fait l'objet de cette rencontre était double, puisqu'il s'agissait, d'une part, d'étudier les origines de la Résistance (dans le Bas-Limousin en particulier) et, d'autre part, de retracer l'itinéraire intellectuel de l'ancien ministre du général de Gaulle, chrétien engagé qui fut l'un des premiers à poursuivre la lutte contre l'occupant.

Tout naturellement d'ailleurs, les problèmes religieux ont tenu une large place au cours des débats et, dès la première séance, Mme Renée Bédarida a montré le rôle capital joué, avant guerre, dans la dénonciation de l'idéologie fasciste par tout un courant du catholicisme français qui s'exprimait à travers des mouvements comme l'A.C.J.F. ou les Semaines sociales et des périodiques liés aux dominicains : *Sept*, *Temps présent* et *la Vie intellectuelle*. C'est là qu'une véritable prise de conscience du danger totalitaire s'est réalisée, alors que dans d'autres secteurs de l'opinion la menace était trop souvent sous-estimée. Autour d'hommes venus *d'horizons très divers* — tels Jacques Maritain, le Père Maydieu ou Georges Hourdin, — il s'est formé, dans ces différentes structures, un état d'esprit qui prédisposait ceux qui y adhéraient à refuser l'inacceptable, à préférer les *raisons de vivre* à la vie.

Mais, bien avant le conflit, beaucoup passèrent de la réflexion à l'action, n'hésitant pas, ainsi que l'a souligné M. Joseph Rovan, à venir en aide aux réfugiés espagnols, allemands ou autrichiens : Edmond Michelet fut de ce petit nombre, et le professeur Baldwin Schwartz, qui trouva protection auprès de lui après avoir été exilé par Hitler en 1933, l'a rappelé de *manière particulièrement émouvante*.

L'influence du Sillon

Au-delà de cette évocation des *prémices de la Résistance*, c'est cependant la personnalité très attachante du successeur d'André Malraux aux affaires culturelles qui a été au centre des travaux. Fidèlement reconstitué par MM. Jean-Paul Cointet, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris, et Gilles Le Beguec, maître-assistant à l'université de Limoges, le *cheminement spirituel* et politique de ce catholique convaincu permit de mieux comprendre les raisons de son attitude intransigeante en 1940. Adepte des valeurs traditionnelles, lecteur de Paul Bourget, Edmond Michelet aurait pu en effet verser dans le conservatisme le plus étroit et, sur le plan religieux, dans ce que l'on appelle maintenant l'intégrisme.

Très tôt, pourtant, l'influence qu'exerçait sur lui l'Action française fut contrebalancée par celle du Sillon : soucieux de continuité, ce disciple de Péguy était également préoccupé par les questions *sociales et* possédait par-dessus tout le sens de la « primauté du spirituel ». D'où sa rupture avec un mouvement qui ne voyait dans l'Eglise qu'un gendarme au service de l'ordre établi. D'où aussi son ralliement *immédiat à de Gaulle, dont* l'évolution fut similaire, puisque, après avoir été un temps sensible à la doctrine du « nationalisme intégral », le futur chef de la *France* libre fut l'abonné numéro 7 de *Temps présent*.

Cette passion de la justice, cette attention aux humbles, cette charité authentique qui émerveillaient ses compagnons d'infortune à Dachau, tous ses amis, *connus et inconnus, en ont témoigné*. Ceux de Brive d'abord : M. Antoine Meyrignac, le docteur Lauble, le colonel Georges, l'abbé Glasberg, Pierre Maigne, animateur à ses côtés d'une de ces équipes sociales lancées par Robert Garric. Ceux de la famille gaulliste ensuite : Louis Terrenoire et Léo Hamon. Ceux enfin dont la route s'écarta *parfois de la sienne* : Jean Letourneau et Etienne Borne, qui sut employer les mots justes pour faire revivre une amitié que les divergences politiques ne parvinrent pas à disloquer.

M. René Rémond, tirant les *conclusions du colloque*, mit lui aussi l'accent sur la dimension spirituelle de la figure d'Edmond Michelet, sur cette notion de fidélité qui résume son existence, sur cette foi qui lui donna la force de survivre aux pires heures de la déportation. Se gardant de tout rapprochement aventuré entre deux époques très dissemblables, l'ancien président de l'université de Nanterre émit néanmoins le vœu de voir cette leçon de courage et de générosité inspirer les jeunes au moment où réapparaît la haine raciale. En écho, M. Jean Charbonnel, maire de Brive, lui *répondait, déclarant notamment* : « *L'exemple de tolérance qu'il n'a cessé de donner nous rappelle aussi qu'on ne combat pas le racisme en développant un contre-racisme, mais en utilisant les seules armes de la justice et de la vérité.* »

Cette tragique actualité de sa lutte contre le fanatisme, Edmond Michelet aurait été certainement le premier à la déplorer. Mais le fait qu'une fois encore on fasse référence à lui prouve en tout *cas son exceptionnel rayonnement*. Acharné à « *faire communier des différences* », selon l'heureuse expression d'Etienne Borne, il fut avant tout un homme de réconciliation : c'est un message de paix qu'il nous a laissé.

ÉRIC ROUSSEL.

Aux Invalides
« LA DROLE DE GUERRE »

Comment traduire, pour qui ne l'a pas vécue, cette curieuse période séparant septembre 1939 et *mai 1940*, qu'on a nommée « drôle de guerre » ? Une exposition, installée au Musée des *deux guerres mondiales* (cour des Invalides), tente cet impossible pari.

« *J'ai honte en vérité de faire croire que je suis en guerre* », écrivait le Père Bruckberger, mobilisé sur le front de l'Est, c'est-à-dire, théoriquement, à l'endroit le plus stratégique du conflit déclaré entre la France et l'Allemagne nazie et où s'égrenaient, pratiquement, des journées interminables sanctionnées par des communiqués militaires laconiques : R.A.S. (rien à signaler).

Jeunes peintres sous l'uni*forme, Yves Brayer, Roger Be*zombes, Lucien Fontanarosa, Maurice Brianchon, traduisent dans leurs dessins et aquarelles cette vie de routine : la corvée de vaisselle, l'arrivée de la « roulante », la messe célébrée dans le petit bois de sapins, etc

Et à l'arrière, comment était-ce ? Les signes les plus sensibles de la drôle de guerre, à Paris comme ailleurs, sont les sacs de sable autour des monuments publics, les « blancs » (censure) dans les journaux, l'apparition des femmes à de nombreux postes de travail, les *consignes de camouflage* des éclairages à observer le soir, les affiches recommandant la pru*dence (« Méfiez-vous, les oreilles ennemies vous écoutent ! »)* ou appelant à l'effort national *(« Souscrivez aux bons d'armement. »)*.

A la radio, Jean Giraudoux, commissaire général à l'information, fait régulièrement le point de la situation, tandis que chaque soir, le « traître de Stuttgart », Paul Ferdonnet, s'adresse aussi aux Français pour leur vanter les intentions pacifiques de la « Grande Allemagne ». Les avions à croix de fer lancent des tracts sur les villes françaises pour saper le moral des populations...

Qu'importe : « *Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts* », comme on le répétait à l'époque... — C. D.

★ Jusqu'au 7 décembre, cours des Invalides.

CORRESPONDANCE

LES FUSILLÉS DE CHATEAUBRIANT

Un hommage a été rendu dimanche 19 octobre aux vingt-sept personnes fusillées le 22 octobre 1941 par les troupes nazies à Châteaubriant (Loire-Atlantique). A propos de l'appartenance politique des victimes, M. Robert Deloche, qui fut interné à Châteaubriant (août 1941 - mai 1942), nous a apporté les précisions suivantes :

Michel Bourhis n'était ni communiste ni trotskiste. Il appartenait à la tendance majoritaire du syndicat des instituteurs, dont il était un militant responsable dans le Finistère. Il *m'avait souvent entretenu*, avant sa mort, de ce courant « pacifiste », sur lequel il s'interrogeait.

Pierre Gueguen (et non Guyen), très populaire à Concarneau, avait été exclu, dans des conditions arbitraires, du P.C., sous l'accusation vague de « déviationnisme trotskiste », ce qui ne l'avait pas empêché d'être arrêté comme communiste. Gueguen, en particulier, refusait d'accepter le pacte germano-soviétique.

Malgré une sorte de quarantaine où nous le tenions (hélas !), son comportement devant la mort *fut, comme pour tous* les autres, plein de courage et de dignité. Il avait été enfermé, quelques jours durant, dans la baraque des « otages », isolée, entourée de barbelés et de gendarmes, avec le député Charles Michels, Jean-Pierre Timbaud, le secrétaire des métaux et une douzaine d'autres, qui, tous, furent fusillés, soit le 22 octobre, soit le 15 décembre.

Leurs rapports, dans cette baraque, étaient devenus amicaux et fraternels.

Un autre parmi les *vingt-sept* n'était pas communiste : l'étudiant Lalay, jeune encore, mais déjà marié. Lui aussi mourut courageusement.

Enfin, et surtout, le maire-adjoint socialiste de Nantes, *Fourny, n'a jamais été interné* à Châteaubriant, et ne pouvait donc figurer parmi les vingt-sept du 22 octobre. Il faisait partie de la vingtaine d'otages (vingt-deux, je crois), dont certains pris parmi les « notables » de la ville, qui furent fusillés, dans le même moment, à Nantes.

Le prétexte de ce massacre, typiquement nazi, était la mort du chef de la kommandantur de Nantes, abattu le 19 octobre par la *Résistance*.

Il y eut encore neuf fusillés à Châteaubriant le 15 décembre, et quatre en deux fois en 1942, jusqu'à la suppression du camp début mai 1942, et le transfert des internés dans d'autres camps. Au total, quarante fusillés dans ce sinistre camp.

Témoignage

ENFANT DE DÉPORTÉ

par JACQUELINE DEMORNEX

Je ne sais pas comment cela se passait chez les autres enfants de *déportés. Mais chez nous, on n'en* parlait jamais. Sauf au début, pendant ces quelques jours du prin*temps 45 où mon père*, en pyjama rayé, avait montré aux hommes du village ses jambes tachées de noir — traces du typhus et des crocs des chiens, — en racontant des histoires que je n'étais pas censée entendre. J'avais cinq ans.

SS. Schlague. Dogues. Kapos. J'enfermai dans ma tête un monde d'ogres *et de sous-ogres*, où dominait la figure de Fernandel (1), officier SS aux longues dents, qui au Struthof, d'un coup de pied faisait éclater le foie d'un détenu, tuait un vieillard *d'un revers de savate*, et lâchait les chiens contre les « parties » d'un kapo, trop indulgent, qui se roulait sur *la glace violette*, en se tenant le bas-ventre, hurlant. Résultat : les théories sur la prétendue cruauté des contes de fées m'ont toujours fait bien *rigoler*, et j'ai failli vomir à *Portier de nuit*.

Mais après, plus un mot. Je savais que dans la mémoire de mon père existait une horreur, entourée de silence comme de barbelés. Un silence de trente-cinq ans que nous venons de rompre le week-end dernier, au cours de ce que certains appellent, avec un peu de dédain ennuyé : « une réunion d'anciens combattants ».

C'était le congrès annuel des anciens déportés du Struthof. Pour la première fois, il avait lieu non pas à Paris, mais à Dijon. Pour la première et pour la dernière fois mon père a décidé d'y aller. Avant il ne pouvait pas (son travail). Bientôt il ne pourra plus : sa santé, son cœur malade.

On voyait bien qu'il n'avait pas l'habitude de fréquenter l'Amicale. Ça n'arrêtait pas de s'embrasser. *Mon père, un peu à l'écart, les* regardait, incrédule : « *Tu as vu ces déportés comme ils se portent bien ?* » Lui-même, qui n'a pas à se plaindre avec sa silhouette de nounours en pardessus gris, ne reconnaît qu'une seule tête : celle du commandant Faure, pour une raison qu'il comprend vite : le commandant est chauve, complètement. Il est le seul à avoir gardé le même crâne...

A part Eugène Mariot, organisateur du congrès, et son ami, personne ne le reconnaît. Quelquefois on le prend pour un autre.

« *Ce n'est pas toi le petit gros qui travaillait comme* schubeditz (« valet de chambre »)...

— *Non*, proteste mon père, *qui devait faire à ce moment-là dans les quarante kilos.* »

Au cours de la journée, tout naturellement, il cessera d'être l'inconnu de la fête et reprendra sa place au milieu des autres. Il parle et on lui parle : « *Ah ! c'est toi qui, oui, c'est moi.* » Et suivent des histoires qui n'ont rien à voir avec l'horreur aseptisée *d'Holocauste*. Un seul exemple.

C'est dans la merde qu'est née son amitié pour le « camarade Mariot ». Ils se sont rencontrés à Dachau dans la chambre aux chiasseux. « *Une espèce de mouroir*, dit mon père. *On y rassemblait tous ceux qui étaient pris de dysenterie. Ça chiait de partout. Même la nuit, ça nous coulait dessus. On transportait des bassines pleines de la merde de pauvres types qui finissaient de se vider là et claquaient. Moi, au bout de deux jours, j'étais guéri. Mariot m'a pris sous sa protection et m'a conseillé de rester dans le « bon coin », c'est-à-dire le coin le plus puant, le plus dégoulinant, où jamais un SS n'aurait mis les pieds. Je suis resté là avec lui plus d'un mois, et, effectivement, cette marée de merde nous a sauvés.* »

L'assemblée générale, présidée par Bob Sheppard (2), a une solennité *particulière. On procède au vote d'une* motion contre la « *recrudescence des violences nazies et fascistes* ». Motion rédigée, précisons-le, avant Copernic. Les déportés supplient : « *Ne laissez pas s'accomplir l'irréparable...* »

En dehors de la motion que peuvent-ils faire ? Aller dans les écoles ? Faire circuler des livres sur l'Etat nazi ? Une idée proposée par Henri Bailly, le représentant de leur ministre, les met tous d'accord. « *Vous êtes le dernier carré*, leur dit-il. *Les derniers survivants. Après vous, les historiens écriront ce qu'ils voudront. Si chacun de vous enregistrait sur cassette ce qu'il a vu, ce qu'il a vécu, avec ses mots à lui ? Vos voix resteraient.* »

Mais comment ? Rien n'est plus difficile que de s'enregistrer soi-même ! Ce sont les questions des *autres qui vous font avancer*. Je n'ai pas peur pour Eugène Mariot, qui est journaliste, ni pour Bob Sheppard, qui a déjà *dans la tête* un livre de souvenirs tout structuré. Mais que feront tous ceux qui n'ont pas l'habitude de parler ?

Pourquoi leurs enfants, les amis *de leurs enfants* ou des intéressés tout simplement ne les aideraient-ils pas à recueillir cette mémoire pendant *qu'il* est encore temps ?

En tout cas, moi je vais *préparer* mon magnétophone, et les questions que je retiens depuis trente-cinq ans.

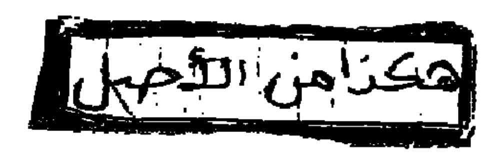
(1) De son vrai nom Hermanstraut.
(2) Président du Comité international de Mathausen.



LE MOIS DE LA MAISON JUSQU'AU 31 OCTOBRE



هكذا من الأصل



Communiqué et financé par l'Association des Anciens Elèves de l'I.S.G., 9/11 avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris.

ONT ETE ADMIS A L'I.S.G. sessions de 1980 :

ORIGINE DES CANDIDATS aux concours nationaux par filière : (1) Ingénieur (2) Maîtrise, IEP, Agro, Pharmacie, Médecine... (3) Licence en 3 ans, DUT, BTS (3') DEUG (4) 1er Cycle Universitaire (4*) Prépa. par dérogation (5) Prépa. haut enseignement commercial

3e CYCLE

AGBENYA S. (2) - AUSSAGE P. (2) - BARBAROUX M. (2) - de BATZ P. (1) - BERTHOD F. (1) - BOUDIER T. (1) - BOULAMA-YACOUBA S. (2) - BUSSAC (2) - CASINI E. (2) - CHAPLAIN C. (2) - CHEVALLIER A.L. (1) - CHOUILLET (2) - COUPY B. (2) - CUSIN P. (2) - DELAIR F. (1) - DESMOULINS J.F. (1) - DROUET (2) - DUPRE B. (1) - FANTUZ S. (1) - FERRIA N. (2) - FONTERAY J. (2) - de FOSSEUX (1) - FROGER (2) - FURON G. (2) - GERARD F. (2) - GERMON A. (1) - GHESTEM A. (1) - GWEND (2) - HAMMANN J.M. (1) - HUC P. (2) - IBOKLENE H. (2) - KELLER S. (1) - KUSSELING M. (2) - LAEUFFER J. (1) - LAMOUR DE CASLOU G. (2) - LEDUC F. (1) - de LEISSEGUES-ROZAVEN A. (2) - de LIPSKI X. (2) - LITTAYE F. (2) - MABIALA M. - MAKOMI R. (2) - MALETRAS A. (2) - MALTETE C.J. (2) - MAMAN L. (2) - MARCHAIS R. (1) - MELEDO N. (2) - du MESNILDOT (2) - MOMO V. (2) - MONTHE P. (2) - MOUTENET P. (2) - NESONSON J.D. (2) - PARIS (1) - PLANCHUT L. (2) - POL P. (2) - ROUZEAU J. (2) - SEKULA (2) - SOUBROUILLARD B. (2) - SPALMACIN-ROMA S. - VALLE C. (1) - VIALLATTE (1) - VIGNON X. (2) - VOLNY-ANNE P. (2) - WANE I. (2) - WERTHAUER J.P. (2)

2e CYCLE - classique - enseignement alterné

ABBOUD N. (4) - ABERTURAS A. (3) - ACHACHE (3') - ADIL M. (4*) - ADOTEY (3') - AILLARD J.M. (3) - ALAZARD F. (4) - ALEXANDROWICZ R. (5) - ALIMI B. (5) - ALLAND H. (3) - ALVERGNAT V. (3') - AMON L. (3') - ANDREAU T. (5) - ANDRIANTSEHENOHARINALA J. (4) - ANTAU D. (3) - ARCHAMBAULT G. (5) - ARIGOT P. (3) - ARLIER I. (3') - ARMAND J. (5) - ARMROUGUIAN M. (3) - ARON M. (3) - ASSAH H. (5) - ASSERO J.F. (3) - ATTALI (3) - AUDIC de QUERNENT T. (4) - AUGER F. (5) - AVRIL L. (5) - BACHOT D. (5) - BACHOT S. (4) - BACHMANN F. (5) - BALLAS G. (5) - BARBE F. (5) - BARBIER D. (4) - BARLIER J. (3') - BAYER A. (5) - BEAUCHAMPS E. (5) - BEBIN (4) - BECQUET de MEGILLE J. (4) - BELLAHEM (4) - BELON P. (5) - BELUD J.P. (4) - BENDAYAN D. (3) - BENICHOU J.J. (5) - BENNAVAIL J.C. (3') - BENOIST (4) - BENOIT G. (3) - BENZHA K. (5) - BERGERAT (3) - BIENFAIT (3) - BIGOURDAN P. (4) - BLANCHET I. (3') - BOCH L. (3') - BOISSIERE P.L. (5) - BOLZE P. (5) - BOLZINGER A. (4) - BONDOUX (3') - BONDUELLE X. (5) - BORE C. (4) - BORNE E. (5) - BORRE C. (3') - BOSC D. (4) - BOUBEL N. (5) - BOUETTE (3') - BOULANGER P. (5) - BOULOT E. (5) - de BOURGOING F. (4) - BOUTINET J. (4) - BREUT P. (4) - BRICOUT (3) - de BRONAC de VAZELHES J. (3) - BRONNEC J.M. (4) - de BUOR J. (3') - BURET (3) - CADIOU C. (5) - de CANECAUDE B. (5) - CANTAU D. (3) - CARLE Y. (4) - CASTEL G. (5) - CAUX (3) - CHENIN C. (3) - CHOISY D. (5) - CHOLET J.F. (5) - COCHET-GRASSET C. (5) - COHEN E. (4) - COHEN M. (4) - COLLON G. (5) - COQUILLAT S. (3') - COSTE (4) - COURNET P. (5) - COURTINE F. (4) - COUTURIER (4) - CUNY M.F. (3') - CZARNECKI S. (5) - DELACQUIS A. (3') - DELAGE M.H. (4*) - DELAHAYE P. (3') - DELRIEU J.M. (4) - DENAVAUT J. (3) - DENIAU B. (5) - DENIS C. (3) - DENIS du PEAGE A. (5) - DEPOMEREU (4) - DEROBERT P. (5) - DERUELLE I. (4) - DESFORGES C. (4*) - DESINDES P. (5) - DESMAREST H. (5) - DESSELAS B. (4) - DESSELAS E. (3) - DESTEL (3) - DEVIANNE V. (4) - DEZERT C. (4) - DOYEN G. (3) - DUBAN N. (5) - DUBUISSON P. (3) - DUHAUTBOUT (3') - DUPARC (3') - DUPEYRON F. (4) - DURAND (3) - DURVILLE P. (3) - EPANYA D. (3') - ERULIN (4) - ESPARBET C. (3') - ESQUERRE F. (4) - EUSTACHE S. (3') - FADIL M. (4*) - FALCONNET J.B. (5) - FALK J. (5) - FASSERO J.F. (3) - FAVRE M. (5) - FAVREAU P. (4) - du FAYET de la TOUR C. (5) - FEVRIER C. (5) - FOLY E. (4) - FOUCAULT J.C. (4) - FROMENT V. (4) - FROUIN M. (3') - FURET N. (3) - GAILLARD J.M. (3) - GAILLEDREAU F. (5) - GALEA B. (5) - GALLAND H. (3) - GALLERIE J.M. (5) - GAMBERT (3) - GARMROUGHIAN M. (3) - GARNIER E. (5) - GARRIGUE P. (4) - GAUDIN P. (4) - GAUTHIER J. (5) - GERAY (4) - GIRARD D. (4) - GIRSZOWICZ H. (5) - GIUDICELLI A. (4) - GLEYZE E. (4) - GRAMBERT J.M. (3') - GREFFIER A. (4) - GREVET (3) - GUIGUI B. (3) - GUILBAUT (3') - GUILLOT (3) - GUINOT D. (3) - HAINGUERLOT B. (5) - HAMON L. (3') - HASAGE Z. (4) - HASSAN (3) - de HEERE J. (3') - HEINRICH R. (5) - HEMONO S. (5) - HIRSCH F. (4) - de HORN B. (5) - HOUSSAIS Y M. (4) - HUEBER H. (4) - HUSAREK (5) - IVOY J.F. (4) - JAUSSAUD C. (5) - JEAN BAPTISTE J. (3) - JEANSON P. (3') - JEANSON X. (3') - JOUFFREY Y. (4) - JOURDAN P. (4) - JOZAN R. (3) - JUNIK E. (3) - KARMIN P. (3') - KASBI (4) - KIRSCHNER (3) - KORADY (4) - KUSSELING M. (3') - LABALLETTE B. (4) - de LAGABBE B. (4) - LAIGNEL X. (4) - LALLEMAND (3) - LARE C. (4) - LASSIAILLE R. (5) - LAUDRIN G. (4) - LAVAL M. (4) - de LAVIGNE - Le BOULANGER F. (5) - Le DAIN (3) - LEGOND A. (4) - Le GRELLE O. (4) - LEMAIRE (4) - Le MEUR P. (5) - LEPROUX (3') - LERMOYEZ P. (5) - Le TRIEU (3') - LETRILLIART T. (3') - LORRAIN (3) - LUCAS B. (3) - MACHTINGER P. (3') - MADERS H.P. (3') - MAHAUT (3') - MAHE (3) - MARANI V. (5) - MARGAIN (3) - MARGERIT A. (5) - MASSOBRE S. (3) - MATHERON C. (3') - MATHIEU D. (3') - MATHIEU P. (4) - de MAUBEUGE C. (5) - MAURER P. (5) - MAYOU S. (4) - M' BENGUE (4) - MEILLAN F. (5) - MELEKIAN A. (4) - MEMAIN C. (5) - MEMOLI R. (3) - MESNIER F. (5) - MIGNOTTE (4) - MILAN F. (5) - MILON B. (4*) - MINGASSON O. (4) - MOLERES C. (4) - MOUGEOLLE D. (3') - MOUY (3) - MUNIER (4) - MUNIER JOLAIN B. (4) - NADAUD F. (3) - NEFUSSY A.F. (5) - NEVEUX E. (4) - NICAISE C. (3) - NIEROZ C. (5) - OGER T. (3) - OVALDE (4) - PAGNERRE (3') - PARIS F.X. (3) - de PARSEVAL L. (3') - PATAS D'ILLIERS S. (4) - PATRIER M. (3) - PAUTHIER P. (5) - PERONNET S. (5) - PERONNET (4) - PERRIER G. (3) - PETER B. (4) - PETIT P. (4) - PEZERT (4) - PHILIPPE E. (4) - PHILIPPE M. (4) - PHUNG W. (4) - PIERREL (3') - PIKETTY P. - PIPO V. (5) - du PLESSIS (3) - POIDATZ J.J. (5) - POLLET L. (4) - PONS V. (4) - de PONTBRIAND Y. (3') - PROUTEAU P. (3') - PROY D. (4) - PUJO de LAFITOLE (3') - QUINAT O. (4) - RAGOUCY S. (4) - RAMDELINTOALAMA (3') - RANDEZ P. (3') - RICCI (3) - ROBERT V. (5) - ROBERT de SAINT VINCENT P. (5) - ROCHEFORT S. (5) - ROCHEREAU Y. (3') - RODI P. (3') - ROLLAND J. (3) - ROMMEL H. (5) - ROQUEFEUIL (de) (4) - ROZIER de LINAGE G. (4) - de la RUEE Y. (4) - SAGNE (4) - SALVADOR H. (3) - SAMSON J. (5) - SANCHIS C. (5) - SAUMON H.D. (5) - SAUNAL (3) - SAUVAGE A. (5) - SAYEGH S. (5) - SCHAEGIS (3') - SCHILLING F. (5) - SCHUTZ B. (4) - SEBELLIN T. (4) - SEGOT O. (4) - SEMAH D. (5) - SIEGEL J.M. (3) - SPYRAKOFF D. (3') - STALIN (3) - SYLVESTRE (3) - TAQUIN (3) - TASTET M. (5) - THIBAUT de MENONVILLE T. (4) - THOMAZEAU O. (5) - THUDOT (3') - THUREL B. (5) - TREILLE A. (5) - TRESSOL N. (5) - TURBAT P. (3') - URANGA HARISMENDY I. (5) - VANDERBERGHE P. (3) - VANDERPOOTEN D. (5) - VAULEON (3) - VAUTIER (3) - VEIL D.F. (5) - VERGAHEGUE M.O. (4) - VESCO G. (5) - VIDAL de LAUSUN B. (5) - VIGIER (3') - VIGNACQ G. (3) - VIGNERON (3') - VILLETTE G. (4) - VIQUERAT T. (5) - VISSEAUX P. (3) - WEINTRAUB J.L. (4) - WEYDERT J.C. (3) - WOLFF J.L. (3') - YVERNAULT P. (3') - ZIMMER B. (3')

Intégration en 1981 après leur service national

ANGLEYS O. (5) - ARNAUD E. (3) - AUBAULT C. (3) - AUGER J. (4) - BELHOMME P. (5) - BERNARD J.C. (1) - BIZDIKIAN T. (5) - BOLEA P. (4) - BONDUELLE L. (3') - BOSSARD F. (4) - BOUTELOUP H. (1) - BRAX J. (4) - CAFFARD E. (4) - CALMES C. (4) - CANTARD M. (3) - CELLIER P. (3') - CHABLOZ M. (5) - CHAPRON P. (5) - CHARNEAU P. (5) - CONSIGNY T. (5) - DARAKDJIAN G. (5) - DAVID T. (5) - DAYRAS S. (4) - DECAMP A. (4) - DELETAVE O. (3) - DELTERAL J.L. (5) - DEROUCK J.C. (4) - DESERABLE X. (5) - DESEVEDAVY H. (5) - DIAZ L. (5) - DILIGEART J. (5) - DURDILLY C. (5) - DURET L. (3) - FERRAND M. (5) - FERRO J.P. (5) - FLORET N. (3') - FOUCAULT L. (3) - FOUGERES L. (3') - FOULQUIE J.M. (3') - GASPARETTO H. (5) - GAUTHIER P. (4*) - GAVARRY M. (4) - GEFFROY T. (4*) - GENIN P. (4) - de GEYER d'ORTH J.M. (3) - GIRARD J.E. (4) - GRANIER O. (3) - GRANZOTTO P. (2) - GRARD C. (4) - HAAG D. (5) - HAMADOUCHE P. (1) - HELAS A. (3') - HENRI P. (2) - HOYEAU E. (3) - JADE J.P. (5) - KERVELLA M. (5) - KORADY A. (4) - LADOEUIL E. (3) - LAFARGE L. (4) - LAGACHE P.E. (3') - LAUBIE C. (3) - LECUYER L. (3') - LIGEARD P. (1) - MARTIN C. (5) - MARZLOFF O. (5) - MIGNOTTE Y. (4) - MIRAULT F. (5) - MISSIOUX H. (3) - MONNIER P. (3) - MOREL C. (5) - MOREL H. (2) - MORIN G. (4) - MORISSON R. (3) - NICOLLE P. (3') - NOYER F. (5) - OBERMAN A. (3') - PESSIOT J.C. (4) - PETIT D. (3) - PEYRARD P. (3) - PHELINE D. (4) - PIEAU J.L. (3) - du PLESSIX E. (3) - QUERRE B. (5) - RANIERI E. (4) - RIVET P. (4) - ROHRLICH H.J. (5) - ROUEAU M. (5) - SARRUT H. (3) - THEVE V. (5) - TISNE R. (4) - TRAPERO L. (5) - TRONC P. (1) - VANDERBOSSCHE M. (2) - de VANNOISE P. (3) - VAN ROBAIS H. (3) - VAUTHIER C. (1) - VELEZ P.F. (5) - VERNE P. (1) -

Sessions 1980

1406 candidats pour le 2e cycle
1799 candidats et postulants pour les 2e cycles en alternance et le 3e cycle

Accords bilatéraux

avec :

- Université Paris VII, Universités européennes et nord américaines : Munich - San Diego Californie : MBA en 11 mois.
- Membre associé du Conference Board. University Research Institute.
- **Voyages d'études intégrés :** Chine, Amérique du Sud, Afrique, Europe en 80-81.

Implantation nationale

CANDIDATS : 52 % Province - 45 % Paris - 3 % Etranger

ADMIS : 50 % Province - 47 % Paris - 3 % Etranger

FINANCEMENT

Le Crédit Lyonnais accorde des prêts d'honneur aux étudiants de l'I.S.G. Le Groupe M.C.A. (Mutuelle Centrale d'Assurances) a mis en place un système de caution par assurance mutualiste qui permet de bénéficier de ce financement.
L'I.S.G. prend à sa charge les primes qui assurent les « crédits étudiants ».

AGRÉMENT

au titre du Ministère des Universités

Insertion de salariés au 2e cycle alternance de l'I.S.G. au titre du congé formation

Journal Officiel du 24.8.80

En 1980 :

1341 stages et emplois intégrés aux cycles d'études

100 %
de plein emploi

ONT OBTENU EN JUIN 1980 LE DIPLÔME I.S.G.

Visé par le Ministère des Universités

ALBERTO L. - ANCEAUX G. - ANDRE B. ANTONI E. AUBIN M. - AVRANE A. - BALU R. - BATTAGLIA D. - BATTISTUTTA J.L. - BAZELAIRE de F. BEAULIEU de O. - BEGIN C. - BELLIN S. - BERAUD P. - BERCHE J.S. - BERNERON B. - BILLAM C. BILLAUD P. - BLANC C. - BLANC O. - BOUTEILLE A. - BOUTET D. - BRULON J. - BRUNEAU I. - BUISSIERE J.L. - BRUTUILLE H. - CALAIS P. - CANAL D. - CARADEC P. - CARPENTIER L. - CASSOU M. - CAU J.C. CHASTEL B. - CHEVALIER P. - CHEVALIER H. - CHOLLET D. - CONO O. - CORIAT G.M. COURIAUT Y. COUTEN C. - CROQUETTE S. - DECROIX O. - DEFORGE F. DEGOURSI A.V. - DELACROIX J.E. DESCAMPS C. - DESCOLLONGES J.M. - DEVOS C. - DIAMANKA A. - DOMERGUE O - DUBOIS D. - DUBUS J.P. - DUC A.F. - DUCROS P. - DU GAIGNEAU DE CH L. - DULAAR F. DUROUSSEAUD J. - DUVAL J.F. - EKOUME D. - FAUGIER V. - FAURE D. - FENIOU L. - FERLIN D. FLORET B. FOUBERT J.L. - FOULON D. - FOURNIER FOCH L. - FRISTCH J.C. - GALBERT de H. GALLAND D. - GARD B. - GARIDEL THORON de C. - GEOFFRAY O. - GESTIN N. - GIFFARD P. - GODONOU I. GROULT B. - HENRIOT D. - HERBERE C. - JUHLE C. - KAMMERER F. - KASSAR S. - KECHILAVA de W. - KEITA M. KERMOYSAN de L. - LAMARQUE E. - LASSALE Y. - LAUNAY de B. - LEBRUN G. - LECLERC P. - LECT F. - LEFRERE S. - LEGRIS O. - LE MOING B. - LEONARD D. LEONARD P. - LEPOUTRE H. LEVESQUE B. - LEVY J. LONJON J. MAHERAULT F. - MAKEMBE KINGUE F. - MALLARD DE LA VARENDE H. - MALLEVILLE B. - MANSOUR C. - MANTEAU M. MARTIN Fra. MARTIN Fre. - MECHET M. - MENAT P. - METAYER R. MICHAUD SORET J.L. - MICHEL M.O. - MILAN G. - MILIOTTIS P. - MOGNETTI J.F. - MONFRAY A. MONTMAYEUR M. MORAND DE JOUFFREY R. MULLENDER C. MUSNIER J.C. - NENTA C. - NERRAND F.N. - NEYRAND P. - NOGUEROL I. - OLLIER M.H. - PELISSOLO F. - PELLIZZA D. - PENEGRE F. - PERROT F. PEYSSON E. PICARD J. PINTO G. PIRIOU S. - PLANCHER C. PLESSIER V. - PLUCHET S. - POCHEZ J.P. - PREVOST O. - RADENAC X. - REYNAUD A. - RICAUD S. - ROBERT M. ROUX M. SALENGRO M. SALOMON L. SARNER J.C. - SAUNIER P. - SCHMEER O. - SEVAISTRE R. - SICAUD Y. - TASSON R.M. - TENENBAUM M.A. - THIERON de MONCLIN H. - THOMAS J.L. THORAL N. TRIBOUILLET G. VALLANZASCA M. VALLES B. VAN ROBAIS A. - VIAL D. - VIGUIER T. - VINCENT D. - WARCHOLAK F. - WAROCQUIER C. - WEIL J.C. - ZIMMER F.

Salaire moyen 1er emploi

71 à 81.000 F
(Source A.A.E.I.S.G. au 10-5-80)

—•—

"L'Expansion" Juin 1980 :
2e Cycles Alternés
78.000 F

L'I.S.G. : L'enseignement supérieur intégré à la vie associative. L'expérience de la réussite professionnelle.

INFORMATION SUR L'I.S.G.

- ELEVES des classes préparatoires : exclusivement par leur établissement.
- Autres ETUDIANTS : par leur université, leur école, leur IUT, les C.I.O. ou :

CENTRE D'ORIENTATION ET D'INFORMATION DE L'I.S.G.
45 rue Spontini, 75116 Paris - 553-60-27

L'I.S.G. EN QUELQUES CHIFFRES

931 ELEVES (Association des élèves - 704-37-89)

132 ENSEIGNANTS et CONFERENCIERS

37 ASSOCIATIONS LIEES à l'I.S.G.

3200 m² 8 rue de Lota, 16 et 45 rue Spontini - PARIS

1300 Entreprises, chambres de commerce ou organismes répartiteurs versent des subventions au titre de la taxe d'apprentissage et/ou collaborent avec I.S.G. entreprises"
Tél. 553 TAXE ou 553.82.93

RESPONSABLES D'ENTREPRISES :

l'I.S.G. vous concerne !

— Formation permanente
— I.S.G. entreprises : conseils et assistance, études quantitatives et qualitatives

Contactez 704-69-04

Président du Conseil Permanent : Jack FORGET

I.S.G. ENTREPRISES Formation permanente

FORUM GESTION diffusion NMPP **ÉDITION S.A.**

I.S.G. RECHERCHE Centre de Recherche et d'Expérimentation Economique et Sociale

GROUPE INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION

La vie associative

...
I.S.G. Avenir
I.S.G. Création d'Entreprises
I.S.G. Europe Etudiants Entreprises
I.S.G. Conférence
I.S.G. Tiers-Monde
I.S.G. Journées Régionales
I.S.G. Débats
I.S.G. Contacts Entreprises
I.S.G. Création Publicitaire Junior...

A.E.I.S.G.* Association des élèves
A.P.I.S.G.* Association des professeurs
A.A.E.I.S.G.* Association des Anciens

*Membres fondateurs de l'I.S.G. association sans but lucratif reconnue par l'Etat.

INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION

Etablissement libre d'enseignement supérieur - Reconnu par l'Etat (J. O. du 10-9-71)
Directeur : Pierre GUILLAUD

3e CYCLE	2e CYCLE ALTERNANCE	2e CYCLE ALTERNANCE LONG	2e CYCLE CLASSIQUE
Ingénieurs, Maîtrise I.E.P. Pharmacie Médecine...	D.E.U.G. - D.U.T. B.T.S. Licence en 3 ans	Classes préparatoires scientifiques, 1 année d'enseignement supérieur	Classes préparatoires au haut enseignement commercial
Nombre d'élèves admis par filière :			
50	90	90	100
Cursus :			
7 mois de plein temps pédagogique	3 MOIS STAGIAIRE	4 MOIS STAGIAIRE	1re ANNÉE Plein temps pédagogique
9 MOIS SALARIÉ avec formation intensive et pratique internationale (session en université américaine...)	12 mois de plein temps pédagogique	20 mois de plein temps pédagogique	2e ANNEE Plein temps pédagogique et études thématiques
	18 MOIS SALARIÉ avec formation intensive	18 MOIS SALARIÉ avec formation intensive	3e ANNÉE vie professionnelle avec formation intensive

Diplôme I.S.G. visé par le ministère des Universités

Réalisation Imp. Pallas, Malakoff Création et maquette : M. Duthilleul et J. P. Forget

INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION

Association sans but lucratif Président : Guy des CLOSIERES - Délégué général : Pierre A. DUMAS

8 rue de Lota, 75116 PARIS
553-87-46

INFORMATIONS « SERVICES »

IMMOBILIER

Maisons individuelles : pour éviter les mauvaises surprises

La construction d'une maison individuelle représente, pour beaucoup de Français, un rêve qui se réalise parfois au prix d'un gros investissement (1). Le particulier qui entreprend ce projet, et qui devient ainsi « maître d'ouvrage », est remarquablement bien protégé par la loi du 16 juillet 1971 qui a instauré le contrat de construction. Ce type de contrat est proposé par la plupart des entreprises spécialisées, et il est obligatoire dès lors que l'entrepreneur s'engage à fournir lui-même les plans de la construction à édifier.

Le contrat de construction a une double originalité : tout d'abord, il oblige le constructeur à s'engager de façon très précise dès la signature du contrat ; d'autre part, il est strictement réglementé par la loi, qui offre au maître d'ouvrage un maximum de garanties et la certitude de ne pouvoir être abusé par un constructeur indélicat.

● *La signature du contrat :*

C'est un acte très important puisque maître d'ouvrage et constructeur s'engagent d'une façon définitive, sauf si le constructeur a inséré dans le contrat une clause d'annulation unilatérale dans le délai d'un mois, ce qui en pratique est assez rare.

Dans le cadre du contrat de construction, le constructeur s'oblige :

1) A exécuter dans un délai déterminé la construction, dont une définition très complète doit être donnée au maître d'ouvrage par des plans et une notice descriptive annexés au contrat ;

2) A fixer un prix forfaitaire, mais éventuellement révisable en cours de travaux à l'occasion d'échéances qui sont prévues par la loi et qui correspondent à l'état d'avancement du chantier. La révision peut s'effectuer en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction, ou en fonction de l'index national tous corps d'état bâtiment publié par le ministère de l'environnement et du cadre de vie ;

3) A estimer, dès la signature du contrat, et à exécuter, si le maître de l'ouvrage le réclame dans un délai de trois mois, tous les travaux d'équipement intérieur ou extérieur qui sont indispensables à l'implantation, à l'utilisation de la maison et qui ne sont pas compris dans le prix. Cette obligation est très importante, car elle permet au maître d'ouvrage de connaître très exactement la somme totale qu'il devra dépenser pour habiter effectivement sa maison, en évitant les mauvaises surprises des travaux complémentaires, non compris dans le contrat (ex. : travaux de desserte).

Ces travaux doivent donc être chiffrés par le constructeur, et le client pourra soit traiter avec un autre entrepreneur à des conditions plus avantageuses, soit confier leur exécution au prix convenu avec le constructeur d'origine ;

4) A ne réclamer à la signature du contrat que 3 % du coût total de la construction, ou 5 % si le constructeur peut justifier d'une caution bancaire garantissant la livraison de la maison. Le constructeur procède ensuite à des appels de fonds en cours de chantier, selon un échéancier fixé par la loi et rappelé dans le contrat.

● *Les garanties*

La loi prévoit deux types de garanties :

1) La garantie de remboursement :

Il arrive malheureusement trop souvent que l'administration refuse le permis de construire que le constructeur aura demandé au nom du maître de l'ouvrage. Dans cette hypothèse, le constructeur doit obligatoirement et immédiatement rembourser le maître d'ouvrage de la somme qu'il aura encaissée à la signature du contrat et qui ne peut être supérieure à 3 % ou à 5 % du montant des travaux.

A cet effet, la loi précise que cette somme devra être consignée, ainsi le constructeur n'en a pas la libre disposition et l'éventuelle restitution peut s'opérer plus facilement.

Cette consignation n'est pas obligatoire si le constructeur est bénéficiaire d'une convention de cautionnement par laquelle une banque s'engage, comme le constructeur, à rembourser la somme déjà versée par le maître d'ouvrage en cas de non-obtention du permis de construire ;

2) Garantie de livraison :

Il s'agit d'une garantie essentielle qui assure au maître d'ouvrage que la construction promise lui sera livrée telle que prévue au contrat, sans aucune augmentation de prix à sa charge. Cette garantie couvre notamment le risque le plus grave, qui est celui d'un dépôt de bilan du constructeur.

Cette garantie résulte d'une caution bancaire par laquelle un établissement financier s'engage, en cas de défaillance de l'entreprise, à verser les sommes excédant le prix convenu qui sont nécessaires à la terminaison de l'ouvrage. Toutefois, la garantie n'est pas totale, dans la mesure où elle ne peut être mise en œuvre, que si le dépassement de prix est supérieur à 5 % du montant des travaux.

Mais cette caution bancaire n'est pas obligatoire et les constructeurs en sont dispensés dès lors qu'ils respectent un échéancier de paiement fixé par la loi, très favorable au maître d'ouvrage. Cette échelle de paiement permettra au client de disposer de fonds suffisants en cas de défaillance du constructeur qu'il faut alors remplacer. C'est la raison pour laquelle, à la signature du contrat, les constructeurs non cautionnés ne peuvent exiger qu'un versement de 3 % du montant total des travaux, puis 20 % à l'achèvement des fondations, 45 % à la mise hors d'eau et 75 % à l'achèvement des travaux d'équipement, le solde étant payable à la réception sans réserve de l'ouvrage.

Ces différentes garanties ne peuvent, en aucun cas, être refusées par le constructeur à son client. En effet, la loi du 16 juillet 1971 est une loi d'ordre public, ce qui signifie que personne ne peut y déroger.

JACQUES CHEVALIER,
Avocat à la Cour.

(1) Des consultations gratuites sur cette question sont données par des avocats spécialisés au Salon de la maison individuelle organisé du 18 au 25 octobre, au Palais des Congrès, à Paris.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 24 OCTOBRE

« L'église Saint-Etienne-du-Mont et le Panthéon », 14 h. 30, devant l'église, Mme Allaz.

« La manufacture des Gobelins », 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Zujovic.

« Marly et Louis XIV », 15 h., gare de Marly-le-Roi, Mme Bouquet des Chaux.

« Le faubourg Saint-Antoine, le cimetière de Picpus », 15 h., angle rue de Picpus et avenue de Saint-Mandé, Mme Legrégeois.

« Les enseignes parisiennes au musée Carnavalet », 15 h., 23, rue de Sévigné, Mme Meyniel.

« L'univers de Vauban au musée des plans en relief et les ateliers de restauration », 15 h., métro Varenne, Mme Oswald (Caisse nationale des monuments historiques).

« Tombes célèbres au cimetière de Montmartre », 15 h., entrée principale avenue Rachel (Approche de l'art).

« Cryptes de Saint-Sulpice », 15 h., entrée de l'église Saint-Sulpice, Mme Camus.

« L'église Saint-Julien-le-Pauvre, maisons et caves curieuses », 15 h., façade de l'église, M. de La Roche.

« Rues médiévales du quartier des Halles », 15 h., façade de l'église Saint-Eustache (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels, églises et ruelles du Marais », 15 h., métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Vieilles rues, les deux plus vieilles maisons de Paris, l'abbaye Saint-Martin-des-Champs », 15 h., métro Etienne-Marcel (le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

14 h. 30, musée Nissim de Camondo, 63, rue de Monceau, Mme Laffargue : « Le costume : un patrimoine vivant » (Union centrale des arts décoratifs).

14 h. 45, 23, quai Conti, « Séance publique des cinq Académies » (Académie des sciences morales et politiques).

19 h. 30, 1, rue Victor-Cousin, amphithéâtre Bachelard, M. Tavernier : « Comprendre, c'est aimer » (Université populaire de Paris).

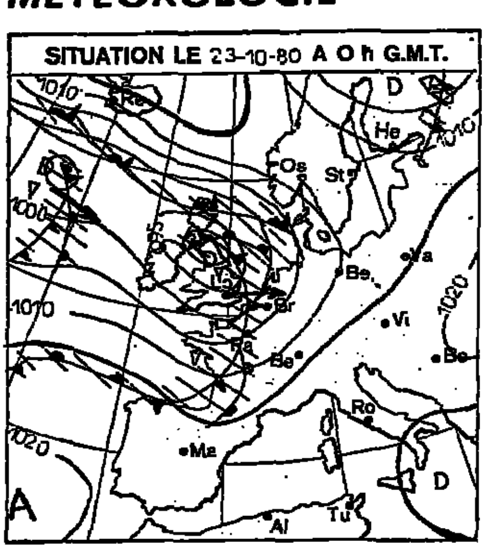
20 h. et 21 h. 30, 6, rue Albert-de-Lapparent, M. Random : « Les arts martiaux au Japon » (film) (Nouvelle Acropole).

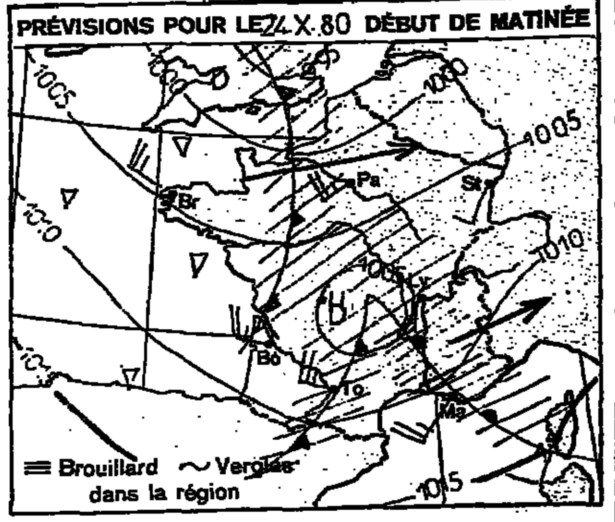
20 h. 15, 27, rue Copernic, studio Bory, M. R. Emmanuel : « L'ésotérisme des contes de fées » (Centre GRACE)

20 h. 15, 11 bis, rue Keppler : « Qu'y a-t-il de divin dans l'homme ? » (Loge unie des théosophes).

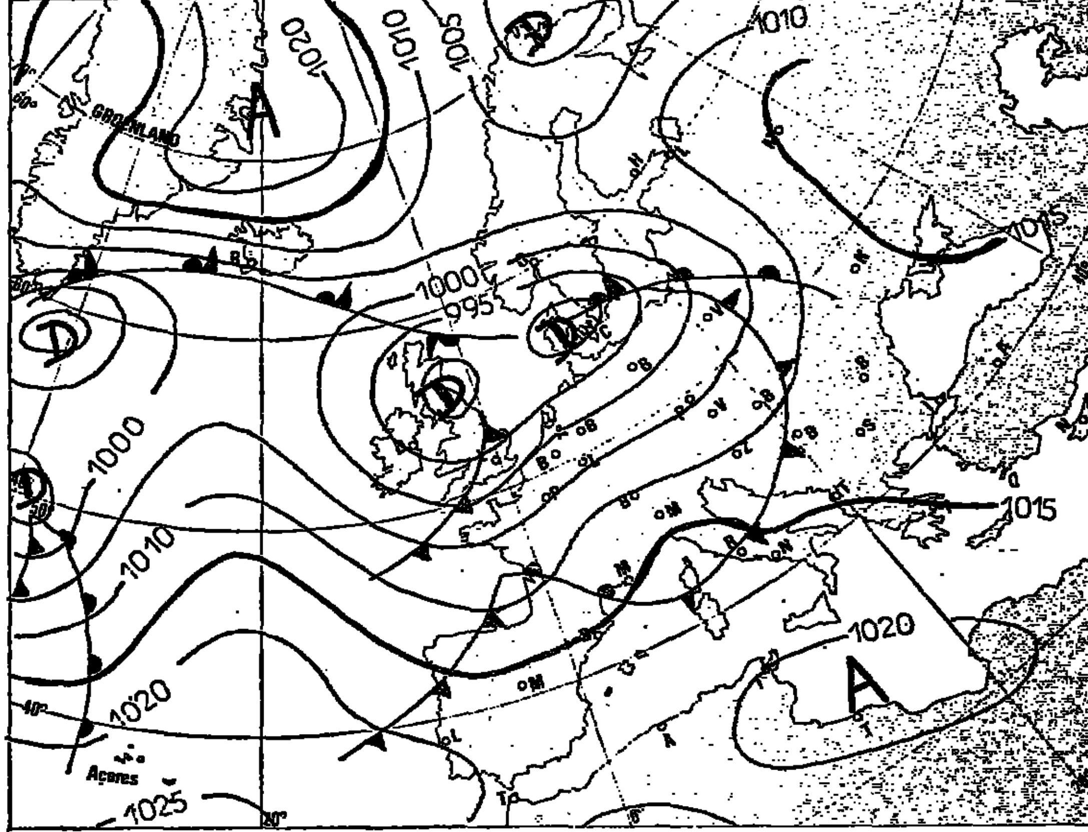
20 h. 30, 26, rue Bergère, M. Werlings : « Introduction à l'étude des conditions multiples de l'être » (L'Homme et la Connaissance).

MÉTÉOROLOGIE





PRÉVISIONS POUR LE 24 OCTOBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



——— Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige ▽ Averses Orages ≡ Brouillard Verglas

Flèche indiquant la direction d'où vient le vent Force du vent : 5 nœuds 10 nœuds 50 nœuds

Sens de la marche des fronts Front chaud Front froid Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 23 octobre à 0 heure et le vendredi 24 octobre à 24 heures :

Le courant perturbé qui s'est établi de l'océan Atlantique à l'Europe occidentale persistera avec le passage sur notre pays, dans la journée de vendredi, d'une nouvelle zone pluvieuse. Cette dernière, qui sera plus active sur la moitié sud, et en particulier sur les versants ouest des montagnes, sera suivie par l'ouest de masses d'air plus frais et instable.

Vendredi matin, la zone pluvieuse précitée affectera principalement les régions s'étendant de la Manche orientale aux Pyrénées et au golfe du Lion. Le soir, ayant progressé vers l'est, elle se situera des Vosges et des Alpes au pourtour méditerranéen. Les précipitations seront parfois abondantes dans le Midi, surtout sur les versants ouest du Massif Central, puis des Alpes. Le type de temps plus changeant qui s'établira après le passage pluvieux comportera des éclaircies et des averses. Il atteindra le soir les régions comprises entre la Manche, la frontière belge et les Pyrénées.

Ce passage pluvieux sera accompagné d'un nouveau renforcement des vents, surtout dans le Midi et sur les côtes. Les températures maximales seront en baisse sur la moitié nord-ouest de la France.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 22 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 22 au 23) : Ajaccio, 19 et 6 degrés ; Biarritz, 22 et 14 ; Bordeaux, 21 et 11 ; Bourges, 18 et 11 ; Brest, 14 et 9 ; Caen, 13 et 10 ; Cherbourg, 14 et 10 ; Clermont-Ferrand, 20 et 10 ; Dijon, 15 et 9 ; Grenoble, 17 et 3 ; Lille, 13 et 12 ; Lyon, 17 et 10 ; Marseille, 18 et 13 ; Nancy, 15 et 10 ; Nantes, 17 et 10 ; Nice, 19 et 10 ; Paris-Le Bourget, 13 et 12 ; Pau, 22 et 12 ; Perpignan, 17 et 8 ; Rennes, 15 et 9 ; Strasbourg, 14 et 6 ; Tours, 18 et 11 ; Toulouse, 19 et 11 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 21 et 7 degrés ; Amsterdam, 14 et 12 ; Athènes, 21 et 14 ; Berlin, 14 et 6 ; Bonn, 18 et 10 ; Bruxelles, 17 et 12 ; Le Caire, 32 et 19 ; îles Canaries, 25 et 20 ; Copenhague, 10 et 8 ; Genève, 14 et 3 ; Lisbonne, 22 et 17 ; Londres, 15 et 8 ; Madrid, 21 et 10 ; Moscou, 4 et 1 ; Nairobi, 28 et 20 ; New-York, 13 et 7 ; Palma-de-Majorque, 20 et 11 ; Rome, 20 et 6 ; Stockholm, 6 et — 6.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 23 octobre, à 7 heures, de 1 003,1 millibars, soit 752,4 millimètres de mercure.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 23 octobre 1980 :

UN DECRET

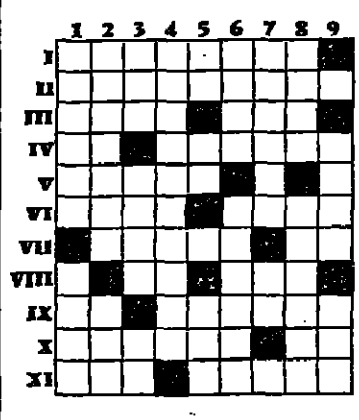
● Modifiant le décret du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré.

UN ARRETE

● Fixant les quantités maxima de carburants admises à l'importation en franchise des droits et taxes dans les réservoirs normaux des véhicules automobiles commerciaux utilisés pour le transport en commun des personnes ou le transport des marchandises.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2785



HORIZONTALEMENT

I. Nom qu'on peut donner à tout ce qui garnit. — II. Permet une bonne distribution de l'essence. — III. Exprima sa mauvaise humeur ; Peut donner envie de se jeter à l'eau. — IV. Pronom ; Ses fumées peuvent enivrer. — V. Rend moins sévère. — VI. Possessif ; Aime généralement les légumes. — VII. N'incite pas à la gaieté ; Pronom. — VIII. Prend tout son temps ; Fit preuve d'attachement. — IX. Fleuve côtier ; Prépare un poulet par exemple. — X. Qu'on trouvera donc à l'intérieur ; Résidence pour des princes. — XI. Pour lancer la balle ; Qualifie une matière précieuse.

VERTICALEMENT

1. Quand ils sont nouveaux sont souvent mordus ; Est pris à la gorge. — 2. Peut nous prendre dans le vestibule ; A beaucoup à apprendre — 3. Ras quand on en a assez ; Mit au courant ; Pronom. — 4. Comme un musée pour Malraux. — 5. Mesure ; Largeur de crêpe ; Ne représente qu'un petit effort. — 6. Est traversé par l'Oglio ; Se lancer dans les grandes réalisations — 7. Roi de Thèbes ; Romains pour Henri. — 8. Manifester une désapprobation ; Utilisée pour un échange. — 9. Rejoint la mer du Nord ; Dun auxiliaire.

Solution du problème n° 2784

Horizontalement

I. Arbalètes. — II. Malheurs. — III. Mou ; Prêts. — IV. Out ; Remué. — V. Ptôse ; Pas. — VI. Io ; Lei. — VII. Ivre ; Atre. — VIII. Lô ; Usité. — IX. Etire ; Est. — X. Sensés. — XI. SO ; Sauce.

Verticalement

1. Ammophiles. — 2. Raout ; Votes — 3. Blutoir ; Ino. — 4. Au ; Sœurs. — 5. Lèpre ; Sées. — 6. Eure ; Lai ; Sa. — 7. Trempette. — 8. Estuaires. — 9. Ses ; — Tue.

GUY BROUTY.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DES ORCHIDEES

TIRAGE N° 56 DU 22 OCTOBRE 1980

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER
		F.
1	251	500
	6 521	1 000
	9 461	1 000
	1 881	5 000
	8 091	5 000
	7 041	10 000
	156 941	500 000
2	4 132	1 000
	4 262	1 000
	9 152	1 000
	4 372	5 000
3	néant	néant
4	4	70
	14	220
	264	570
	1 514	1 220
	98 644	100 070
5	675	500

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER
		F.
6	76	150
	5 916	5 000
	0 396	10 000
7	7 977	1 000
	71 667	50 000
8	8	70
	308	570
	7 698	1 070
	9 388	5 070
9	59	150
	3 389	5 000
	367 129	3 000 000
0	60	150
	590	500
	680	500
	1 330	1 000
	2 400	1 000

PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DE LA FORTUNE LE 29 OCTOBRE 1980 A CHENOVE Côte-d'Or

LOTO TIRAGE N° 43 : 6 36 39 41 46 48 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 23

PROCHAIN TIRAGE LE 29 OCTOBRE 1980 — VALIDATION JUSQU'AU 28 OCTOBRE APRES-MIDI

CARNET

Réceptions

— Le nonce apostolique a donné une réception mercredi à l'occasion du deuxième anniversaire du couronnement de Jean-Paul II.

Naissances

— Le sénateur Philippe MACHEFER et Mme, Roland et Karine ont la *joie de faire* part de l'arrivée dans leur foyer de

Elizabeth Mylène Mareva,

née le 24 septembre 1980 à Papeete (Tahiti).

Mariages

— Philippe CHAMANT
et
Yane VAYSSIE

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité familiale le 17 octobre 1980.

49-57, boulevard d'Inkermann, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Décès

— Jean François ADAM

a choisi de nous quitter le 14 octobre 1980.

Nicolas et Marie, ses enfants,
Yvonne et Marcel Adam, ses parents,
Sabine Haudepin,
Martine et Philippe Bizot,
Et tous ceux qui l'aimaient l'ont accompagné jusqu'à Seine-Port, où il repose.

« Eh bien ! Mon travail à moi, j'y risque ma vie et ma raison... mais que veux-tu ? »
Vincent Van Gogh.

« Toi qui m'as fait tant voir de maux et de détresse, tu reviendras me faire vivre, tu reviendras me tirer des abîmes de la terre. »
Psaume 71.

(Le Monde des 18 et 19 octobre.)

— M. et Mme Louis Amar,
Le général (C.P.N.) Henri Amar, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur d'annoncer le décès de leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

Mme veuve Maxime AMAR,
née Marie-Louise Gregy,

survenu à son domicile, le 13 octobre, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Les obsèques ont eu lieu le 15 octobre à Nice, dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Pierre Rozan,
M. et Mme Jean-Claude Balaceanu,
M. et Mme André Ulmann,
Mlle Françoise Rozan,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-dixième *année, de*

Mme Adolphe BALACEANU,
née Blanche Gamezon,

survenu le 19 octobre 1980.

Ses obsèques ont eu lieu le 22 octobre dans la plus stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

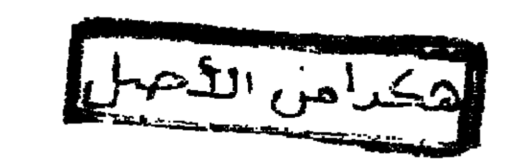
106, avenue Foch,
94120 Fontenay-sous-Bois.
4, *place* Wagram, 75017 Paris.

— Mme Eugénie Boujenah,
Le docteur Lucien Boujenah, Elisabeth et leur fille Laurence,
Charles Boujenah et son fils Raphaël,
Les familles Boujenah, Hayat, Maruani, Turiana, Naïm,
ont la douleur de faire part du décès de leur mari, père, grand-père et parent, le

docteur Henri BOUJENAH.

L'inhumation aura lieu le 24 octobre, à 10 heures, au cimetière de Pantin.

VENTE AUX ENCHÈRES



CARNET

— Châtelguyon, Clermont-Ferrand, Limoges, Paris.
Mme Pierre Croisille, née Alice Bougnol,
M. et Mme Jean-Michel Croisille, Jean-Pierre et Marie-Hélène,
Mlle Gabrielle Croisille,
Mme Albert Croisille et ses enfants,
M. et Mme Alfred Jacquemain et leurs enfants,
Mme Marguerite Bougnol et ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 19 octobre 1980, à l'âge de soixante-treize ans, de

M. Pierre CROISILLE,
ancien professeur agrégé d'anglais, au lycée Blaise-Pascal, inspecteur d'académie honoraire, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, commandeur de l'ordre des Palmes académiques, croix de guerre 1939-1945.

Les obsèques civiles ont eu lieu dans l'intimité familiale le mardi 21 octobre au cimetière de Châtelguyon.
Woodbine, 6, rue de la Paix, 63140 Châtelguyon.
3, rue Nadaud, 63000 Clermont-Ferrand.

— Le comte et la comtesse Jean d'Estienne d'Orves, sa fille et son gendre, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Thuret, son fils et sa belle-fille, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Robert Delmas, son frère et sa belle-sœur,
La marquise douairière de Benusson d'Hauteville, sa sœur,
Ainsi que tous les membres de sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Raymonde DELMAS-THURET,
survenu le mardi 21 octobre dans sa quatre-vingt-cinquième année.
La famille se réunira au monastère des Bénédictines missionnaires, prieuré Sainte-Bathilde, 7, rue d'Issy, 92170 Vanves (tél. 642-46-20), métro Corentin-Celton, le lundi 27 octobre 1980, où une messe sera dite à son intention à 18 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Grandclaude et ses enfants,
M. et Mme Léon-Paul Lierman et leurs enfants,
M. et Mme Desneux et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès, le 12 octobre 1980, de

Mme la générale DESNEUX,
née Gertrude Altiéri,

qui a été inhumée le 17 octobre en son village natal de Balogna, en Corse.
Une messe à sa mémoire sera célébrée le vendredi 24 octobre 1980, à 9 h. 30, à Paris, en l'église Saint-Augustin, chapelle de la Vierge.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Odette Ehrhard,
Michel et Anne-Marie Ennesser,
Le docteur Thierry Ehrhard et Marie-Jo Ehrhard,
Lionel Ehrhard,
Giulio et Christiane Innocenti,
Jean-Louis et Claire Champel,
Isabelle Ehrhard,
Et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Ferdinand EHRHARD,
docteur en droit, magistrat, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945, médaillé de la Résistance,

survenu le 18 octobre 1980 à l'âge de soixante-douze ans, 3, rue A.-Clément, à Vals-les-Bains (Ardèche).
Les obsèques ont eu lieu le 20 octobre 1980 à Vals-les-Bains.

— M. Guy Falcon de Longevialle,
Mlle Corinne Falcon de Longevialle,
Le capitaine de corvette et Mme Hugues Falcon de Longevialle et leurs enfants,
Mme Georges Roux de Bézieux et ses enfants,
Le lieutenant-colonel (honoraire) et Mme Yves de Lamarzelle et leurs enfants,
M. et Mme Maurice Falcon de Longevialle et leurs enfants,
Mr Walter B. Dean et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Guy FALCON de LONGEVIALLE,
née Monique de Seze,

leur épouse, mère, grand-mère, belle-sœur et tante, endormie dans le Seigneur le 14 septembre 1980, à l'âge de soixante et onze ans.
Les obsèques ont eu lieu à Langeac (Haute-Loire), dans la plus stricte intimité.
Une messe sera célébrée le jeudi 30 octobre 1980, à midi, en la chapelle de l'Ecole militaire, 13, place Joffre.

— Mme Jeanne Gerson, née Marx,
Les familles Gerson et Marx,
ont la douleur d'annoncer le décès, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, de
M. Jack GERSON,
survenu le 18 octobre.
Les funérailles ont eu lieu dans l'intimité.
Londres, Calais, Genève.

— M. et Mme Georges Jauson,
Mme Guy Dondinot de la Boissière,
M. et Mme René Bétrémieux,
leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, de

Mme Marcel JAUSON,
née Germaine Brulé,

survenu le 16 octobre 1980 à Versailles, 23, rue Edouard-Charton.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité le 20 octobre 1980 au cimetière de Saint-Lô.
8, rue Berteaux-Dumas, 92200 Neuilly-sur-Seine.
11, rue Monticelli, 75014 Paris.
47, rue des Sables, 78330 Fontenay-le-Fleury.

— Avec tous ceux qui l'ont connu et aimé, la famille et les amis de

Francis LASSERRE

partagent leur chagrin.
Francis est décédé accidentellement à trente-cinq ans, le 25 septembre, aux îles Abebas d'Oran.
Les obsèques ont eu lieu vendredi 3 octobre à Tonneins (47).

— Mme Pierre Quarré,
Bernard et Kari Quarré et leurs enfants,
François et Véronique Quarré,
Chantal et Alain Delahaye et leurs enfants,
Dominique et Catherine Quarré et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre QUARRÉ,
conservateur en chef honoraire des musées de Dijon, officier de la Légion d'honneur.

Ses obsèques auront lieu en l'église Saint-Bernard de Dijon le vendredi 24 octobre, à 14 h. 15.

[Pierre Quarré (qui était né en 1909) avait fait toute sa carrière de conservateur à Dijon, ayant refusé de venir à Paris. C'était d'abord un médiéviste. Il connaissait admirablement la sculpture du Moyen Age et de la Renaissance A Dijon, où il avait de quoi alimenter sa passion, il avait étudié Sluter, la sculpture au temps des ducs de Bourgogne et son rayonnement. Conservateur en chef honoraire de tous les musées de Dijon, Pierre Quarré continuait de diriger un gros travail sur la région : exploration et inventaire du patrimoine dans plusieurs cantons.]

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 20 octobre 1980, à l'âge de cinquante ans, de

M. Dominique REVERCHON,
président-directeur général de la Société Reverchon-Rocaphane à Vienne, et président de la Fédération européenne des emballages et sacs, vice-président du Syndicat des fabricants de sacs en papier.
69260 Charbonnières.

— Mme Maximin Tron, son épouse,
M. et Mme Pierre Delmotte et leurs enfants,
M. et Mme Daniel Bédin, leurs enfants et petite-fille,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petite-fille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maxime TRON,

survenu le 22 octobre 1980 dans sa quatre-vingt-quatrième année.
La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 25 octobre 1980, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame-du-Thil, à Beauvais.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
83, rue de Calais, 60000 Beauvais.

— Mme Bernard Vallancien,
Solange Real del Sarte,
Marie-Françoise et Jean-Claude Schreder,
Philippe et Françoise Vallancien,
Daniel et Isabelle Vallancien,
Guy et Anne Vallancien,
Bertrand et Marie-Aude Vallancien,
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Bernard VALLANCIEN,
professeur associé à l'université Paris-III,

survenu le 21 octobre 1980.
Les obsèques auront lieu le 25 octobre 1980, à 10 h. 30, en la chapelle Saint-Honoré d'Eylau, 66, avenue Raymond-Poincaré, Paris (16e).
18, rue Spontini, 75116 Paris.

Remerciements

— Dole, Saint-Pierre (Mathenay).
Mme Bernard Lagnien et ses enfants,
Mme Paul Lagnien,
Et toute sa famille,
remerciant très sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie lors du décès de
Me Bernard LAGNIEN
et les prient de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

— Dimitri Ghiulamila,
Alexandre Ghiulamila et sa famille, très touchés des marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de
Sanda GHIULAMILA,
priant tous ceux qui se sont associés à leur grande peine de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

Messes anniversaires

— Le comité fondateur du Maxim's Business Club convie tous ses membres à participer, par leur présence ou en union de prière, à la messe qui sera célébrée le mercredi 29 octobre, à 10 heures, à l'abbaye bénédictine, 3, rue de la Source, 75016 Paris (métro Jasmin), pour le premier anniversaire du décès tragique de

M. Guy BURRUS,
Mme Bernard PENEGRE,
M. Bernard PENEGRE,
la comtesse Rigo Von PLAUEN,
Mme Jean-Pierre TSCHANZ,
M. Jean-Pierre TSCHANZ,
Mme Eric Van GALEN,
M. Jacques WASHER,
survenu accidentellement à Athènes le 7 octobre 1979.

Services religieux

— L'association Les ailes brisées prie d'assister au service religieux qu'elle fera célébrer le samedi 25 octobre 1980, à 10 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, à la mémoire des membres du personnel navigant de l'aéronautique civile et militaire et des parachutistes tombés en service aérien.

Soutenances de thèses

Doctorat d'Etat

— Université des sciences sociales de Toulouse, vendredi 24 octobre, à 16 heures, salle des thèses, Mme Blanca Lizzeth Rivera-Paz : « Les libertés publiques au Honduras ».

— Université de Paris-I, vendredi 24 octobre, à 15 heures, salle des Commissions, Centre Panthéon, M. Ali Handjani : « Firmes multinationales et indépendance de l'Iran ».

— Université de Paris-I, vendredi 24 octobre, à 15 heures, amphithéâtre Richelieu, M. Pierre Bruyelle : « L'organisation urbaine de la région du Nord-Pas-de-Calais ».

— Université de Paris-IV, samedi 25 octobre, à 14 heures, amphithéâtre dant l'entre-deux-guerres ». Descartes, M. Yves Le Gallo : « Prêtres et prélats du diocèse de Quimper de la fin de dix-huitième siècle à 1830 ».

— Université de Paris-II, lundi 27 octobre, à 15 heures, salle des Commissions, Mlle Vida Azimi : « La composition sociologique du Sénat de 1800 à 1815 en France ».

— Université de Paris-I, lundi 27 octobre, à 14 heures, amphithéâtre Centre Mahler, M. Pawel Korzec : « La question juive en Pologne pendant l'entre-deux guerres ».

— Université de Paris-I, lundi 27 octobre, à 16 h. 30, salle 314, Centre Sorbonne, M. Philippe Guttinger : « Une richesse de l'humanité : les institutions de la coopération internationale dans les sciences océaniques ».

— Université de Paris-X, lundi 27 octobre, à 15 heures, salle des Actes (bât. F), Mme Meite Vazoumana : « La politique africaine de la Côte-d'Ivoire ».

— Université de Paris-IV, lundi 27 octobre, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Pierre Gondret : « Les pronoms et déterminatifs indéfinis dans les phrases négatives en français, du douzième au seizième siècle ».

— Université de Paris-VIII, lundi 27 octobre, à 14 h. 30, salle B 028, M. Hervé Huitric : « Contribution aux techniques de production et de traitement par ordinateur d'images digitales colorées à des fins plastiques ».

— Université de Paris-X, mardi 28 octobre, à 15 heures, salle des Actes (bât. F), M. Patrice Buffotot : « La politique militaire du parti socialiste S.F.I.O. (1944-1969) ».

— Ecole des hautes études en sciences sociales, mardi 28 octobre, à 9 heures, salle 524, M. Eugène Enriquez : « Pouvoir et lien social ».

— Université de Paris-VIII, mardi 28 octobre, à 14 h. 30, salle F 288, Mme Marie-Claire Wuilleumier-Ropars : « Recherches sur l'écriture filmique et sur l'extension du concept de montage à la constitution du texte ».

— Université de Paris-II, mardi 28 octobre, à 18 heures, cabinet n° 1, M. Bernard Hemery : « L'autonomie de la volonté dans le règlement juridictionnel en droit administratif français ».

— Université de Paris-I, mercredi 29 octobre, à 14 h. 30, salle Louis-Liard, M. André Michaux : « L'aide de l'Etat aux grandes entreprises américaines, de 1945 à 1976 ».

Communications diverses

— Samedi 25 octobre, à 20 h. 45, en l'auditorium du Groupe Drouot à Marly-le-Roi (78), concert avec l'orchestre Pro Musica de Paris, dirigé par Trajan Popesco, avec en soliste Pierre Amoyal. Au programme Bach, Mozart, Schubert. Prix des places : 30, 50 et 60 F. Location : 958-48-54.

Les deux SCHWEPPES, l'un se retourne, l'autre pas.



SPORTS

FOOTBALL

EN COUPE D'EUROPE

L'Inter de Milan fidèle à sa légende

Des trois clubs français encore engagés dans les Coupes d'Europe de football, c'est l'A.S. Saint-Etienne qui a les meilleures chances de franchir le cap du deuxième *tour* après les matches aller disputés mercredi soir 22 octobre. Les « verts » ont en effet obtenu le nul (0 à 0) face aux Ecossais de Saint-Mirren. Ils aborderont donc le match retour à Geoffroy-Guichard sans handicap. Ce n'est pas le cas de Sochaux qui devra se déplacer à Porto après un nul moins favorable (2 à 2) ni, « a fortiori », du F.C. Nantes qui a rendu les armes sur son terrain (1 à 2) à la « machine de guerre » qu'est l'Inter de Milan.

De notre envoyé spécial

Nantes. — Helenio Herrera, l'entraîneur argentin qui s'enorgueillissait d'avoir *« inventé la plus belle machine de guerre que le football ait jamais connue »* en conduisant l'Inter de Milan au succès en Coupe européenne des clubs champions et en Coupe intercontinentale en 1964 et 1965, serait sans doute fier de ses successeurs. Assiégés devant leurs buts par l'équipe nantaise durant une heure et demie, ils ont donné une belle preuve de leur réalisme en l'emportant par 2 à 1 après avoir sollicité trois fois dans toute la rencontre le gardien de but adverse.

Alors que le football a beaucoup évolué en quinze ans, on pourrait s'étonner que l'Inter de Milan veuille rester fidèle à sa légende au moment où il ambitionne de redevenir un grand d'Europe. Ce serait oublier que Sandro Mazzola, aujourd'hui « conseiller délégué » du club avec les pleins pouvoirs dans le domaine sportif, était à vingt-deux ans le buteur vedette de l'équipe d'Helenio Herrera.

Le « mage »

Difficile à cet âge de ne pas avoir été impressionné par celui que les Italiens appelaient *« le mage »*. Entraîneur de Barcelone, Herrera avait déjà été le premier à faire chuter le Real de Madrid en Coupe d'Europe. Mais c'est à Milan qu'il allait donner sa pleine mesure avec l'appui financier de son richissime président, le pétrolier Angelo Moratti.

Helenio Herrera régnait en effet en dictateur sur Appiano Gentile, un complexe sportif de 10 hectares construit à sa demande à 30 kilomètres de Milan, avec terrains de football, courts de tennis, hôtel, restaurant, infirmerie et salle de jeux. Tous les célibataires de l'équipe devaient y résider. Les joueurs mariés ne pouvaient coucher chez eux que deux fois par semaine. Pour occuper leurs loisirs, ils disposaient de professeurs de judo, de yoga et d'échecs. Les jeux de cartes étaient interdits, tout comme les journaux, qui ont longtemps raillé les méthodes du *« mage »*.

Dans les vestiaires, le gymnase ou la salle de restaurant, Helenio Herrera faisait apposer des affichettes pour sensibiliser en permanence les joueurs à ses convictions : *« Celui qui renonce est un traître »* ; *« Rappelle-toi qu'un match est fait pour être gagné »* ; *« Si tu as la foi, tu ne peux pas perdre »*, etc. Il ne se contentait pas de donner confiance à ses joueurs, mais leur insufflait un véritable esprit de commando.

Au niveau d'un sport collectif comme le football, l'entraîneur argentin fut le premier à appliquer la philosophie du judoka, qui profite de l'attaque de son adversaire pour le déséquilibrer et le battre. Ainsi l'Inter de Milan s'appuyait-il sur des défenseurs en surnombre pour contenir des adversaires qui avaient le champ libre pour dominer. Forts de leur apparente supériorité, ces derniers se laissaient de plus en plus aller à leurs élans offensifs, jusqu'au moment où l'Espagnol Luis Suarez, la plaque tournante de l'équipe, transmettait le ballon à ses deux attaquants de pointe, le Brésilien Jair et Sandro Mazzola, le plus souvent confrontés à une défense dégarnie. Tous les moyens licites ou illicites — dégagement dans les tribunes, passe redoublée au gardien de but, coup franc — étaient alors bons pour préserver un avantage.

Bagarres

Il est curieux de constater que trois ans après la prise de ses nouvelles fonctions, Sandro Mazzola ne s'est pas contenté de faire appliquer les mêmes principes, mais qu'il a également trouvé aux postes-clés des joueurs ressemblant étrangement à leurs prédécesseurs. Ainsi l'Autrichien Herbert Prohaska, recruté cette saison, rappelle-t-il par sa maîtrise technique, sa vision du jeu et la précision de ses passes longues, Luis Suarez. C'est sur l'une de ses ouvertures que Sandro Altobelli, un jeune avant-centre aussi efflanqué et opportuniste que l'était Sandro Mazzola au même âge, a ouvert le score à la treizième minute, alors que Jean-Paul Bertrand-Demanes, le gardien de but nantais, n'avait pas encore touché le ballon.

Déjà privés d'un avant-centre de métier par les indisponibilités d'Eric Pécout et du Danois Henrik Agerbeck, désavantagés de surcroît pour leur jeu de passes redoublées par une pelouse rendue très glissante par une pluie incessante, les Nantais n'avaient pas besoin de ce nouveau coup du sort. Moins cyniques que leurs prédécesseurs, les défenseurs milanais ont accumulé les corners — dix contre zéro en première mi-temps, — les irritantes passes en retrait à leur gardien, provoquant ainsi indirectement dans une tribune une violente bagarre entre supporters, à coups de couteau et de tesson de bouteille qui a fait quelques blessés avant l'intervention de la police.

Revenus sur le terrain après la mi-temps avec un bel esprit de révolte, les Nantais créeront bien quelques situations confuses devant les buts milanais, obtenant même un penalty transformé par Patrice Rio à la soixante-huitième minute, mais la réussite n'était pas avec eux, notamment sur deux tirs repoussés par la barre transversale et par le poteau.

C'est encore au moment où les Nantais exerçaient une pression effrénée pour tenter de s'assurer au moins un but d'avance qu'Herbert Prohaska a profité d'un contre à six minutes de la fin du match pour donner la victoire à son équipe.

Une fois de plus, c'est sur leur terrain où en dix-neuf matches de Coupe d'Europe ils n'ont obtenu que six victoires pour six résultats nuls et sept défaites, que les Nantais ne se sont pas montrés assez efficaces pour forcer la qualification. Comment dès lors pourraient-ils l'obtenir le 5 novembre à Milan ?

GÉRARD ALBOUY.

RÉSULTATS

COUPE DES CLUBS CHAMPIONS (huitièmes de finale aller)

Inter Milan (It.) b. *Nantes (Fr.)	2-1
*C.S.K.A. Sofia (Bulg.) b. Szombierski (Pol.)	4-0
*Banik Ostrava (Tch.) et Dynamo Berlin (R.D.A.)	0-0
*Spartak Moscou (U.R.S.S.) b. Esbjerg (Dan.)	3-0
Liverpool (Ang.) b. *Aberdeen (Ecosse)	1-0
*Bayern Munich (R.F.A.) b. Ajax (P.-B.)	5-1
*Bâle (Suisse) b. Etoile rouge (Youg.)	1-0
*Real Madrid (Esp.) b. Honved Budapest (Hongrie)	1-0

COUPE DES VAINQUEURS DE COUPE (huitièmes de finale aller)

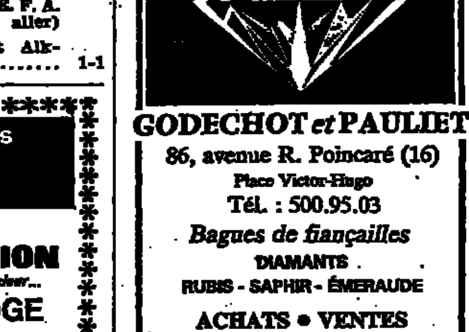
*Hangar (Norv. et Newport (Galles)	0-0
Dynamo Tbilissi (U.R.S.S.) b. *Waterford (Eire)	1-0
*Sparta Prague (Tch.) b. Slavia Sofia (Bulg.)	2-0
*Malmoe (Suède) b. Benfica (Port.)	1-0
Feyenoord (P.-B.) b. *Hvidovre (Dan.)	2-1
*West Ham (Ang.) b. Pol. Timisoara (Roum.)	4-0
*C.Z. Iéna (R.D.A.) b. Valence (Esp.)	3-1
*Waterschei (Belg.) et Düsseldorf (R.F.A.)	0-0

COUPE DE L'U.E.F.A. (seizièmes de finale aller)

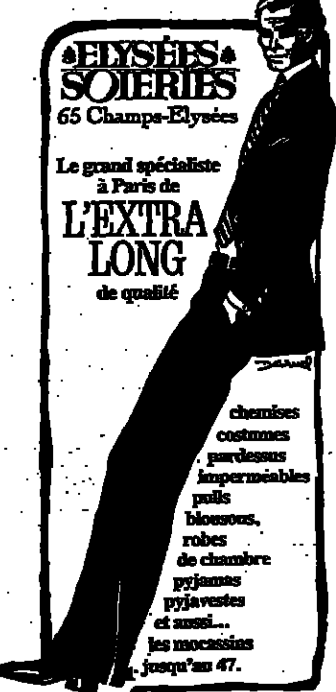
*Levski Sofia (Bulg.) et Alkmar (P.-B.)	1-1
*Sochaux (Fr.) et Boavista (Port.)	2-2
*Saint-Mirren (Ecosse) et Saint-Etienne (Fr.)	0-0
Radnicki Nis (Youg.) b. *Beroe (Bulg.)	1-0
*Zbrojovka Brno (Tch.) et Real Sociedad (Esp.)	1-1
Lodz (Pol.) b. *Juventus (It.)	3-1
*P.S.V. Eindhoven (P.-B.) et Hambourg (R.F.A.)	1-1
Ipswick (Ang.) b. *Bohemians Prague (Tch.)	3-0
Barcelone (Esp.) b. *Cologne (R.F.A.)	1-0
*Dundee (Ecosse) et Lokeren (Belg.)	1-1
Utrecht (P.-B.) b. *Francfort (R.F.A.)	2-1
*Standard Liège (Belg.) b. Kaiserslautern (R.F.A.)	2-1
*Twente (P.-B.) et Dynamo Dresde (R.D.A.)	1-1
*Torino (It.) b. Magdebourg (R.D.A.)	3-1
*Stuttgart (R.F.A.) b. Vorwaerts (R.D.A.)	5-1
*Porto (Port.) b. Grasshoppers (Suisse)	2-0

Les matches retour auront lieu le 5 novembre.









	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33.00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8.00	9.40
IMMOBILIER	25.00	29.40
AUTOMOBILES	25.00	29.40
AGENDA	25,00	29,40

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS



Groupement Français de Conseils — 350, rue de Vaugirard 75015 Paris

direction grands projets
péri-informatique
140/160.000 Fan

L'une des principales sociétés de péri-informatique, élargissant sa gamme de produits et son implantation géographique, recherche *deux chefs de projets d'envergure.*
Leurs responsabilités iront des relations avec les clients et la Direction Commerciale (définition en avant-vente des spécifications des systèmes) à la mise en œuvre des projets, *avec la responsabilité technique et budgétaire* de leur réalisation.
Ces postes, à pourvoir en *Région Parisienne,* impliquent des capacités *d'animateur d'équipe,* et offrent des possibilités d'évolution à la mesure des responsabilités offertes à des candidats ayant déjà plusieurs années d'expérience dans le domaine des *réseaux* et de la *gestion transactionnelle.* Ils nécessitent de courts et fréquents déplacements.
L'un des postes (pour lequel la connaissance de l'allemand serait utile) donnera l'occasion de contacts à l'étranger.
Envoyez votre CV sous *référence* M 848 AK aux consultants de GFC chargés de cette recherche. Discrétion absolue et réponse assurée.

ingénieur logiciel confirmé *HF*
110/130.000 Fan

Ingénieur Informaticien, vous avez une connaissance du langage d'assemblage sur systèmes temps réel et éventuellement une pratique des réseaux de télécommunication.
Avant de prendre la responsabilité complète de projets importants, et malgré vos 2/3 années d'expérience, vous avez besoin de développer vos compétences pendant 1 ou 2 ans en animant la réalisation de logiciels d'application.
Nous vous proposons de mettre à profit et de parachever votre expérience chez un constructeur en fort développement.
Un poste de chef de projet vous attend par la suite ...
Si ce poste à pourvoir en ***Banlieue Parisienne Sud*** vous intéresse, envoyez votre CV sous référence M 792 AK aux consultants de GFC chargés de cette recherche.
Discrétion absolue et réponse assurée.

SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE EN MATÉRIEL ELECTRONIQUE

recherche

1 ÉLECTRONICIEN

pour étude et contrôle

Le poste conviendrait à un titulaire du B.T.S.
Dégagé O.M.
Avantages sociaux.
Gratification et horaire individuel.

Adresser C.V. et prétentions au Service du Personnel
I.C.E.
41, rue Crozatier. 75012 PARIS.

BANQUE INTERNATIONALE
CHAMPS-ÉLYSÉES
recherche son

CHEF DES OPÉRATIONS DOCUMENTAIRES
POSTE DE HAUT NIVEAU

pour lequel nous demandons des qualifications approfondies

- Cadre confirmé (minimum classe V), ayant au moins 10 années d'expérience bancaire dont 6 minimum dans la fonction documentaire avec des responsabilités étendues.
- Niveau de technicité documentaire élevé.
- Bonne pratique de l'anglais lu et parlé.

Toute candidature ne remplissant pas *l'ensemble de ces exigences* ne pourra être retenue.

Le niveau de rémunération sera fonction des qualifications présentées et pourra être élevé pour des candidats présentant des qualifications exceptionnelles.

Discrétion absolue assurée. Les dossiers non retenus seront retournés.

Envoyer curriculum vitae avec lettre d'accompagnement manuscrite sous le n° 7.253, *le Monde* Publicité, 5, rue des Italiens - 75009 PARIS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
recrute sur concours

5 ATTACHÉS ADMINISTRATIFS

Les candidats doivent être âgés de 21 à 35 ans au 1-1-81 (prorogations susceptibles), titulaires du D.E.J.G. ou DEUG, DUT ou équivalent, et remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique.

ÉCRIRE :
O.P.H.L.M.V.P.
49, rue du Cardinal-Lemoine, 75231 PARIS CEDEX 05.

Clôt. des inscript. : 17-11-80.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
recrute sur concours

1 Attaché Administratif affecté au traitement automatisé de l'information

Les candidats doivent être âgés de 21 à 35 ans au 1-1-81 (prorogations susceptibles), diplômes exigés : soit DEJG, DEUG, DUT ou équivalent ou diplômes du 2ᵉ cycle d'études supérieures en informatique.

ECRIRE :
O.P.H.L.M.V.P.
49, rue du Cardinal-Lemoine 75231 PARIS CEDEX 05.

Clôt. des inscript. : 1-12-80.



emplois régionaux

INGENIEUR D'AFFAIRES

recherché par entreprise de premier plan leader national sur son marché, secteur RHONE-ALPES
Diplômé de grande école, de formation métallurgiste de préférence, possédant une complète maîtrise de la vente directe aux grands utilisateurs industriels, le candidat se verra confier la stratégie commerciale d'une entreprise faisant 350 millions de CA dont 50 % à l'étranger.
Il sera rattaché directement au Directeur Général Adjoint.
Il devra parler l'allemand et l'anglais. Il lui sera offert une situation de premier plan.

Adresser lettre manuscrite, CV à n° 10363
EMPLOIS ET ENTREPRISES
18, rue Volney 75002 PARIS

LA VILLE DE RENNES (35)
recherche
UN INGÉNIEUR INFORMATICIEN débutant
(formation type INSA)
Renseignements et dépôt des candidatures avec C.V., photo et prétentions à :
MAIRIE DE RENNES
Date limite de dépôt des candidatures : 31 octobre

MOTOBÉCANE
recherche
DEUX INGÉNIEURS
(de préférence anciens A.M.)
Pour prendre la direction, soit du planning, soit du service méthodes de son unité de fabrication de cyclomoteurs et de bicyclettes à SAINT-QUENTIN.
Quelques années d'expérience en fabrication indispensables.
Adresser curriculum vitae et prétentions au
SERVICE DU PERSONNEL
16, rue Lesault, 93502 PANTIN.



emplois internationaux

IMPORTANTE ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS
RECHERCHE D'URGENCE
POUR CHANTIER NIGERIA

CHEF COMPTABLE EXPÉRIMENTÉ

Anglais indispensable

Ecrire sous réf. T 022.991 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

Pour R.F.A. et Brésil
TECHNIC. ou INGÉN.
ÉLECTRONICIENS
Maintenance. Expérience sur émetteurs/récepteurs et engins. Ecrire SOPRAS, 100, boulevard Voltaire-11ᵉ ou tél. 355-36-69.

CENTRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT
recrute

un ingénieur spécialiste des problèmes de suspension

tous véhicules légers et lourds.

Il lui sera confié des études, des enquêtes et des réalisations de prototypes en vue de la promotion de conceptions et de procédés techniques nouveaux.
Lieu de travail : proche banlieue Paris.

Adresser lettre manuscrite, CV à n° 10364
EMPLOIS ET ENTREPRISES
18, rue Volney 75002 PARIS

BANQUE PRIVÉE
spécialisée dans crédit consommation
recherche
ATTACHÉ COMMERCIAL
pour promouvoir crédit et leasing automobile
Ecrire avec C.V., photo et prétentions à
A. Champsaur, 53, rue Condorcet - 75009 PARIS.

« ACCROCHER » et « CONCLURE »
Ce sont les qualités que nous vous demandons pour vous confier le poste de

PROSPECTRICE

au service des Annonces classées d'un IMPORTANT MAGAZINE hebdomadaire de grande notoriété à diffusion nationale

Chargée de la promotion de nos rubriques auprès de nos clients actuels et potentiels, vous aimez convaincre, vous êtes tenace et enthousiaste, vous avez la volonté de réussir ce que vous entreprenez.
Vous avez une voix agréable et vous considérez le téléphone comme un moyen privilégié de communication.

ALORS, VOUS ÊTES CELLE QUE NOUS RECHERCHONS !

Et, en échange, nous vous offrirons :
- un excellent support ;
- un salaire fixe + prime ;
- une formation et une motivation permanente au sein d'une équipe jeune et dynamique.

Téléphone : 562-19-68 (Poste 157)

Important cabinet d'avocats Paris 8ᵉ
recherche
pour rédaction d'actes de stés
JURISTE
Niv. min. capacité + 4 ans d'expérience droit des stés. Dactylo, anglais souhaité.
Disponible rapidement.
Adr. C.V. manuscrit, réf. et prét. à Mᵐᵉ Renault, 26, cours Albert-Iᵉʳ, 75008 PARIS.

Centre Paul-Besson - Les Quatre-Chemins, 91150 Étampes
T. : 494-50-36, propose un poste
d'ÉDUCATEUR (TRICE)
Travail en équipe auprès d'hommes en difficulté d'insertion sociale. Expér. souhaitée.

SOCIÉTÉ QUARTIER SAINT-LAZARE
recherche
LIQUIDATRICES
(préparation et saisie de décomptes de prestations).
BAC GI ou niveau.
Débutantes acceptées.
NOUS OFFRONS :
- horaires variables,
- restaurant d'entreprise,
- rémun. s. 13 mois 1/2.
- avantages sociaux.

Adresser lettre de candidature manuscrite C.V. et prétentions sous réf. 2496 à SWEERTS B.P. 289, 75424 PARIS Cedex 09.

PARIS-16ᵉ. QUARTIER PASSY

LA SOCIÉTÉ SEPHORA
filiale, établie en France d'une chaîne internation. de magasins, (5 magasins spécialisés en parfumerie et produits de beauté) 150 personnes environ, cherche

Chef du Personnel

Responsable de la gestion administrative du PERSONNEL du recrutement et des SERVICES GÉNÉRAUX.

LE POSTE SUPPOSE :
- De très bonnes connaissances en droit du travail.
- Du niveau maîtrise.
- Une expérience d'environ 2 à 3 ans dans un poste similaire.

SALAIRE ANNUEL DE DÉPART 80.000 F et +

Écrire avec C.V. et prétentions à Mᵐᵉ D'ORNANT, FIDAL PARIS, 18 bis, rue de Villiers, 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Importante Société NEUILLY
recherche

pour développement d'applications de gestion sur deux grands systèmes BURROUGHS B 6900 (Cobol et Algol)

UN ANALYSTE
diplômé Grande Ecole ou équivalent
2 à 3 ans expérience minimum connaissant télétraitement et bases de données

UN PROGRAMMEUR
Formation I.U.T
2 à 3 ans expérience minimum.

Adresser C.V. et prétentions : SACEM, Service du Personnel, 225, av. Charles-de-Gaulle, 92521 NEUILLY CEDEX ou tél 747-56-50, poste 2385.

Société Distribution Produits Chimiques recherche pour
- REGION PARISIENNE
- NORMANDIE

COLLABORATEURS TECHNICO-CCIAUX
Tél. : 621-31-60, ou écrire Produits Chimiques Billancourt 203-205, bd Jean-Jaurès, 92100 BOULOGNE.

JEUNE DIRECTEUR CCIAL,

domicile souhaité Paris, banlieue Nord rech. ADJOINT volontaire *et ambitieux. Je préfère courage* et enthousiasme à dipl. ou réf. Je garantis situation intéressante et bien payée si collaboration admise. Ecr. s/réf. 8.118 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02 qui transmettra.

Wanted one bilingual French-English-French translator. Salary French Francs 4.000-5.000 per month. Apply to. Informat. Serv. Embassy of India, 15, rue Alfred-Dehodencq, Paris-16ᵉ.

INGÉNIEURS
POSITIONS 1 ET 2
Mécanique générale. 790-40-30.

Importante Société Paris (15ᵉ) recherche personne connaissant impérativement la papeterie (fournitures et fournisseurs) pour chiffraison commandes.
Ecr. n° 49.223, Havas Contact, 156, bd Haussmann, PARIS-8ᵉ.

LABO INDUSTRIE
recherche
pour son NOUVEAU DÉPARTEMENT SYNTHÈSE et COMMERCIALISATION produits chimiques spéciaux

AGENT TECHN.-COMM.
POUR VENTE ET SUIVRE
en clientèle de
- Bactéricides,
- Algicides,
- Produits anti-corrosion.

Le candidat devra avoir obligat. une format. de CHIMISTE. Une expérience de la vente de ce genre de produit est souhaitée.
DISCRÉTION ASSURÉE
Ecrire avec C.V. et photo à :
LABO INDUSTRIE
Département VALLUY
1, rue Lavoisier,
92026 NANTERRE CEDEX.

GROUPE INTERNATIONAL PNEUMATIQUE

CHEFS DE PROJETS
Grandes Ecoles ou équivalent
135.000 F/an

INGÉNIEURS SYSTÈME
Grandes Ecoles ou équivalent ayant un an d'expérience
SYSTÈMES OS - IBM
117.000 F/an

ANALYSTES-PROGRAMM.
DUT + 2 ans COBOL S/OS
110.000 F/an

PROGRAMMEURS
DUT + 1 an COBOL IBM
72.000 F/an

INFORMATIS CONSEILS
26, r. Daubenton-5ᵉ. 337-99-22.

Important service documentation photo, intégré à un grand quotidien parisien
recherche

DOCUMENTALISTE PHOTO
avec expérience
pour poste à responsabilités. Ecr. avec C.V. et prétentions, à Thierry Devoust, 25, avenue Michelet. 94300 SAINT-OUEN.

GESTION 2000
Pour engineering pétrolier
INGÉNIEUR
Machines tournantes. Pompes. Compresseurs. *Expér. exigées.*
TÉLÉPHONE : 264-42-01

INGÉNIEURS POS. 2
Électroniciens - 733-20-46.

GESTION 2000
Pour société pétro-chimie
JEUNE INGÉNIEUR
Etudes dossiers OFFSHORE, béton armé et géo-technique
Tél. : 246-42-01.

---

secrétaires

Recherché
SECRETAIRE TELEXISTE
parfaitement bilingue français-anglais, se présenter vendredi 24 oct., 14 à 18 h. SITAM, 11, rue Auber PARIS 9ᵉ.

Important organisme profess. recherche
UNE SECRÉTAIRE
formation juridique
(niveau DEUG), libre rapidement pour secrétariat et documentation juridique.
Adresser lettre + C.V. + prétentions à C.N.O.A. :
78, av. R.-Poincaré, 75016 Paris

---

formation professionnelle

POUR ASSURER LA DIRECTION DE SON DÉPARTEMENT
FORMATION
(3 personnes)
Sté produits de beauté rech.
RESPONSABLE FORMATRICE
ayant exp. animation de groupes CAP esthétique indispensable, langues étrangères souhaitées. Envoyer curriculum vitae et prétentions à ADEP, B.P. 39-08, 75362 PARIS CEDEX 08, qui transmettra.

PROMOCA
FORMATION DE SALARIÉS D'ARCHITECTES
Encore quelques places pour les administratifs.
Critères d'entrée :
26 ans min., 6 ans expér. prof.
Durée de la formation :
le samedi durant 2 ans.
PROMOCA, 2, avenue de Paris. 78000 Versailles.
Téléphone : 950-56-40.

information divers

EMPLOIS outre-mer, étranger
MIGRATIONS
EN VENTE A VOTRE KIOSQUE

Pour mieux choisir votre métier
FRANCE-CARRIÈRES
en vente à votre kiosque.

occasions

MOQUETTE A BAS PRIX
pure laine
60 F le m2, T.T.C.
Beau velours synthétique
20 F le m2, T.T.C.
Téléphone : 658-81-12.

cours et leçons

Cours de français, histoire, géo par dame, professeur lettre. Tél. de 8 à 11 h. - 327-74-87.

Italien, cours accélérés méthode directe pour dirigeants de société soit à domicile, soit lieu de trav. Téléphone : 548-49-28.

traduction demande

ANGLAIS-ALLEMAND-ESPAGN. TECHN. COMM. JURID. LITTÉR. Tél. 296-59-99 ou 272-66-47.

travaux à façon

ENTREPRISE. Sérieuses références, effectue rapidement travaux peint., décor., coordinat. ts corps d'État. Devis gratuit. Tél. 368-47-84 et 893-30-02.

capitaux propositions commerciales

GROUPEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
offre collaboration à
COMMISSAIRES INSCRITS ou MÉMORIALISTES
Position cadre
Résidences *LILLE,* NANCY, NANTES, PARIS, TOURS
Écrire s/n° 7.238 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens 75009 Paris.

Laboratoire produits cosmétiques cherche
DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS
secteurs : Midi - Côte d'Azur, Ouest et Bretagne, Est, clientèle existante, conviendrait à cadre licencié possédant capital. *Gros rapport pour personne* dynamique pouvant voyager. Stage de formation assuré. Inscription R.C. obligatoire. Ecrire : Publicité BAHRY, 11, r. des Fêtes, 75019 PARIS.

SOCIÉTÉ GESTION RECHERCHE CAPITAUX POUR CLIENTS.
Tél. : 541-37-43.

automobiles ventes

de 5 à 7 C.V.

RARE - PART. VEND PEUGEOT 104 ZS SPÉCIALE
Transformée moteur et carrosserie (spoiler, élargisseurs de roues...) par usine. Rouge, vitres teintées. 21.000 km. Excellent état. 30.000 F.
Téléphone bur. : 233-44-21 (Poste 317)
Domicile : 602-36-87.

VDS GS Club, modèle 1977, excell. état, équipement radio. 13.000 F. Tél. bur. M. Labastie au 788-22-96.

R5 TL blanche - Année 1979. 5.000 km. Parf. état. 19.000 F. *Téléphone :* 726-66-08 le soir.

divers

B.M.W. OCCASIONS
320-323-520-525-528-728
Mod. 80 peu roulé, garanties Auto Paris XV - 533-69-95. 63, *r.* Desnouettes, Paris-15ᵉ.

DEMANDES D'EMPLOIS

EXPORTATION - SCANDINAVIE
R.F.A. ET LES PAYS DE L'EUROPE DE L'EST

Homme d'affaires 48 ans, danois, domicile à Copenhague, cherche poste directeur exportation, éventuellement en vue association.

12 ans expérience de gestion moderne des sociétés internationales dans les domaines ventes, marketing, exportation, importation.

Langues de négociation : anglais, allemand, français, suédois, norvégien, danois.
Formation : technique/commerciale.

Connaissance profonde des marchés de marchandises de consommation et de producteurs.

Ecrire à : J.J. PRODUCT-CONSULT
Monsieur A. K. Jonsson, Boîte postale 39
DK - 3070 Snekkersten, Danemark

FEMME, 40 ans, COMPTABLE MÉCANOGRAPHE, 15 ans expér. comptabilité générale, clients, fournisseurs, ch. emploi stable. Écrire s/n° 6.010 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens 75009 Paris.

Psychologue clinicienne, 35 ans, form. analytique, exp. éducatr. 12 ans milieu pénitent., rech. pl. tps Paris ou 100 km. plus part. en milieu enfants ou maternité. Étudierait toute proposition. Écrire s/n° 6.983 *le Monde* Pub., *5, rue des Italiens 75009 Paris.*

Fondateur d'une
ACTIVITÉ UNIQUE EN FRANCE
qui est
OPÉRATIONNELLE
Suis à disposition de société commerciale de niveau national.
J'apporte savoir-faire, animation et marge.
Ecr. s/n° T023015M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. F., CADRE célibataire, 37 ans, triling. angl., esp., assez bon connaissance All., Lic. et maîtrise angl. Diplôme traducteur E.S.I.T. (2ᵉ cycle) Formation interprète de conférence simult. et consécutive, 11 ans expérience édition. (Traduct., rédact., secrétariat de rédaction) cherche poste à responsabilités, sérieuses référ. professionnelles. Etudierai toutes propositions en rapport avec compétence.
Ecr. s/n° T022774M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Chauffeur de direction, garde du corps, 28 ans, ch. pl. sérieuse, (89) 59-13-02.

Dame bonne présentation et références, connaissance anglais excellente tous points, espagnol, cherche emploi intéressant secrétariat ou autre
Ecr. s/n° T022971M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. F., 22 a., maîtrise Droit privé apt. notariale, 3 mois stage dans office notariale, cherche emploi Paris et rég. paris. Ét. ttes prop. Ecr. s/n° T023050M, R.-Presse, *85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.*

JEUNE FILLE, 29 ANS
DESS. Transport,
licence anglais-espagnol, recherche poste préférence commerciale mais étudierait toutes propositions.
Ecr. s/n° M023045T, R.-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

JEUNE FEMME, 28 ans
LICENCIÉE ANGLAIS
parfaitement bilingue, expérience pédagogique et commerciale recherche emploi stable.
Ecrire Mlle LALLMENT, 75, av. J.-Lolive, 93500 Pantin.

Diplômé Beaux-Arts
28 ans, 7 ans expérience pédag. arts plastique, éducation nationale, étudie toutes propositions sérieuses, rapports Arts graphiques, animation plastique sur Paris. Proche banlieue.
Ecr. s/n° T023000M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Femme, 41 ans, compt. et administr., grande expér., licence AES, niveau DECS comptabilité générale, bilan, déclarat. fisc., soc., trésorerie, budget, gestion du personnel, connaiss. comptabil. informatisée. Dispon. rapidem. 100.000 F par an.
Ecr. s/n° 6.008 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

---

les annonces classées du **Monde**
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 à 12 h. 30, de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

L'immobilier

A la Rosière (Savoie)
station hiver-été (1850-2300 m), à l'ensoleillement maximal, au domaine skiable bientôt relié à la station italienne de Val Rutor.

LES BALCONS DE TARENTAISE

Studios, 2 et 3 pièces avec ou sans mezzanine.
Prix à partir de 7.900 F le m²

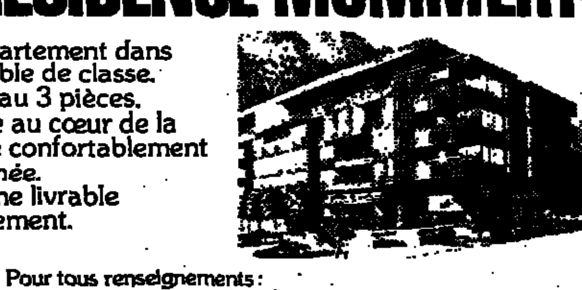
COL DU PETIT ST BERNARD — LA ROSIÈRE — TIGNES — BOURG ST MAURICE — LES ARCS — ALBERTVILLE — MOUTIERS — CHAMBERY

Pour tous renseignements :
FOUILLOUD BUYAT IMMOBILIER
74, cours Lafayette - 69003 Lyon - Tél. (7) 860.26.51

En plein centre de **Chamonix**

LA RESIDENCE MUMMERY

Votre appartement dans un immeuble de classe.
du studio au 3 pièces.
pour vivre au cœur de la montagne confortablement toute l'année.
Programme livrable immédiatement.



Pour tous renseignements :
FOUILLOUD BUYAT IMMOBILIER
74, cours Lafayette - 69003 Lyon - Tél. (7) 860.26.51

appartements vente

1er arrdt

Palais-Royal. part. vend studio, cuis., dche, w.-c., tél., 5e ss asc. 21 m², coq.; soleil. 240.000 F. Téléphoner le soir 015-16-01 (éventuellement 296-99-97).

(PRÈS) **TUILERIES DUPLEX** 78 m², belle rénovation tt confort. Sur place vendredi, samedi de 11 h. à 16 heures. 8, rue de la SOURDIÈRE (ou téléph. au 359-01-49).

3e arrdt

Beaubourg. imm. Pierre de T. 2 P. tt cft. soleil. 4e sans asc. Téléphone 274-51-29.

4e arrdt

Place des VOSGES (près) HOTEL CLASSÉ 1er ét. 210 m² sur jardin. 3e ét. 75 m² exceptionnel. GARBI. Téléph. 567-22-88.

5e arrdt

Broca-Censier - 354-95-10 Séj. + 2 chbres, 80 m². Soleil. **TERRASSE, 65 m²**

Vue exception. sur PANTHÉON. Imm. XVIIe, original duplex 95 m² env., soleil, calme. 325-41-04.

PANTHÉON beau 3/4 pces, s. de bns, w.-c., cuis. amén., reft nf, calme, ensoleillé, P. de T. 21, r. des Fossés-St-Jacques. Samedi de 10 h à 18 h

6e arrdt

CŒUR du 6e. Dans imm. caract., 4-5 p., 110 m². En excell. état. Px 1.350.000 F - 705-31-13.

Partic. vend 3 Pces, cft, 48, rue Vavin, 6e. 4e gauche. 700.000 F. Téléphone : 633-40-32.

7e arrdt

CHAMP-DE-MARS BEAU DUPLEX, 95 m², tt cft, vendredi 16/17 hres. 3e gauche. 4, AVENUE FRÉDÉRIC-LE-PLAY.

R. VALADON, R. d. C. beau studio, cuisine, bains. GARBI. Téléphone 567-22-88.

8e arrdt

Chps-Élysées. Part. vd 42 m² ét. élevé, luxe, soleil, ref. neuf. 600.000 F. Tél. : 562-43-55.

PRÈS ÉLYSÉE, bel appart. récept., 3 chambres, 2 bains. Impeccable. Tél. 359-56-96.

9e arrdt

9e dans hôtel particulier restauré pour investissement, studio aménagé, cft. Gestion et location garantie, net d'impôt 5 ans. PROPRIÉTAIRE. T. 555-92-72.

9e imm. pierre de taille restauré avec soin, liv. + 2 chbres (sur rue et cour) 2e ét. aménagé à la carte ou vendu en l'état. PROPRIÉTAIRE. T. 555-92-72.

10e arrdt

Très beau 3 P., cft 72 m² (près rue LA FAYETTE) impecc. 430.000 F. 577.91.49.

11e arrdt

PARIS (11e) Dans immeuble bon standing au 1er étage Appartement à rénover 2 pièces coin cuisine. BELLE AFFAIRE. PX 129.000 F. CAB. CAMY 936-21-76.

NATION bel appt original 80 m², 2 loggias, belle cheminée, soleil, calme — 589-49-34.

12e arrdt

Près PLACE DAUMESNIL dans immeuble neuf de standing encore 2-3 p. au 2e ét: 76 m² avec jardin suspendu de 45 m² + balcon, cave et parking 762.000 F chaque + studette avec balcon au 4e ét. 156.000 F. Visite cette semaine tous les après-midi et le samedi 60/64, rue Claude-Decaen, Paris-12e. AZED S.A. 25-27, boul. Richard-Lenoir, Paris-12e - 365-35-34.

PRÈS BOIS DE VINCENNES Studio, gd standg. Imm. récent. Park. 350.000 F - 325-48-82.

13e arrdt

GALAXIE Place d'Italie 5 Pces 105 m², cft. Parkg. Vue. 840.000 F - 331-89-46.

Petit Pavillon indépendant sur 3 niveaux, 122 m², proximité place d'Italie. Prix 850.000 F. Tél. : 589-05-83 - 574-27-26.

14e arrdt

BOBINO, dans imm. de standing rénové (asc., interphone, vidéo, cheminée) GD STUDIO ÉQUIPÉ excellent placement gestion et location garantie net d'impôt. LE PROPRIÉTAIRE. 555-92-72.

GAITÉ-MONTPARNASSE direct dans luxueuse rénovation, duplex de caractère très grand confort dernier étage avec asc. EUROVIM Pptaire. 555-92-72.

15e arrdt

PASTEUR - 4 p. cft, 100 m², terrasse 14 m², 7e, ascenseur. 950.000 F - 735-70-87.

UNESCO MIOLLIS imm. anc. petit 3 P. ss confort 1er étage. P. 425.000 F. Cotimo Téléphone : 783-62-74

16e arrdt

Muette hôtel particulier verdure **470 m²** 3 réceptions 10 chambres luxe, asc. calme — 354-95-10.

16e NORD AMBIANCE RIVE GAUCHE TRÈS JOLI 7 PIÈCES D'ANGLE, PLEIN SOLEIL 2.700.000 F - 704-43-43.

RAYNOUARD, étage élevé, vue dégagée, balcon, belle décoration, boiseries, 6 pièces, parking. Téléphone 359-56-96.

PARIS-16e 23, r. DESBORDES-VALMORE, appartem. 140 m², 3e étage. 1.200.000 F. S/pl. VENDREDI 14 à 17 h. EFIMO. 660-45-96.

TROCADÉRO DUPLEX 130 m² à rén., bel imm. 1.350.000 F. Tél. : 222-70-63.

RUE MARBEAU Imm. Pierre de taille, 5e étage, 4 P., tout confort. 104 m², libre. Px 1.000.000 de francs. Visite par notaire. - Tél. : 555-07-64.

Bd MONTMORENCY, rare 95 m² dble liv. + 3 chbres tout confort, chbre serv., park. 1.100.000 F. LA LOGERIE. T. : 548-76-25.

17e arrdt

MAILLOT - PEREIRE URGENT 70 m² à rénover. Poss. séj., 2 ch., cuis., salle de bains. Visite : 144, bd Pereire, merc., jeudi, vend. 754-17-17.

MALESHERBES Part. vd 5 P., 125 m² + ch. de serv. 1.150.000 F. 763-62-17.

19e arrdt

Living + 2 chambres, loggia, 10e ét., asc., tt cft. Park., cave. Immeuble 1974. Libre 1er mars. Prix : 300.000 F. 585-41-20.

VEND 7 LOFTS ateliers d'artiste Triplex, Saint-Gervais Pré. Buttes-Chaumont, verrière, jard. intérieur. 3.500 F. le m². Téléphone : 328-65-22.

92 Hauts-de-Seine

PUTEAUX DÉFENSE 5.600 F le m2 à 5' de l'Etoile en RER 3 P. 70 m² 390.000 F. Part. Tél. heures bureaux 506-05-61.

Asnières, 8 mn Paris-St-Lazare, stud. rén. prox. P. des Congrès et Défense. 15 m², kitch. éq., dche w.-c. 80.000 F. Fouchier, 6, les Olympiques, 34400 LUNEL. Téléphone : (67) 71-08-59.

CENTRE SCEAUX Près métro. Séjour, 3 chambres, parking sous-sol. Prix 700.000 F. EFIMO - 660-45-96.

VAUCRESSON, résidence grand stand. clair, 3 pièces 70 m², cuis. équip., tt conft, gar. 338.000 F. Téléphone : 387-27-60.

93 Seine-Saint-Denis

A VENDRE. résid. La Favorite, Drancy, appart. F 3, 4e ét. ss asc., tt cft. cuis. amén., terr. mur., bar. placards. Chf. cent. indiv., volets, cave, parking. Prix : 200.000 F. Téléphonez le soir au 830-51-15.

94 Val-de-Marne

LE PERREUX 100 mètres R.E.R. Petit **2 P.** totalement tt confort rénové 137.000 F. Sur place ce jour de 14 heures à 18 heures. 20, RUE DU CANAL.

VINCENNES (Mo Bérault) proche bois - Particulier vend récent 3 pièces, 68 m², balcon 14 m², 4e étage, calme, sur jardin intérieur. Prix 645.000 F. 007-05-72. H. B. 374-30-12.

95- Val-d'Oise

Appart. 3 P., 75 m². Rés., pisc., tenn. Montmorency. 330.000 F. T. s. (76) 54-27-35. RUSSEL.

province

Ski en Haute-Savoie CHATEL dans petit chalet, studio 4 pers., 26 m² av. 40.000 F comptant + crédit. 2 pièces, 35 m² avec 60.000 F comptant + crédit. Location assurée. G.R.G., rue du Lac, CORZENT, 74200 THONON Téléphone : (50) 71-76-48.

LA BAULE Vends La Baule, les Pins Blvd Océan, bel appartement, plein sud, face baie, r.-de-ch. surélevé. 103 m², ch. ind. r. de jardin 11 m² + terrasse 25 m². Accès direct privatif sur boulev. Colmant, St-Cloud, 771-67-82

NICE URGENT Particulier vend 2 pces tt conft, calme, 50 m promen. et centre. 320.000 F Tél. 285-22-14, h. b. Domicile apr. 19 h., 579-07-44.

locations non meublées offres

Paris

PARIS EST 93-BAGNOLET SANS COMMISSION

3 Pièces 67 m², loyer de 1.415 F à 1.447 F, charges 596 F.
4 Pièces 78 m², loyer de 1.474 F à 1.873 F, charges 696 F.
5 Pièces 96 m², loyer de 1.685 F à 1.797 F, charges 875 F.
Parkings sous immeuble inclus. S'adr., de 9 à 12 h. au bureau de gérance, lundi au vendredi LES PARCS DE LA NOUE 1 à 13, rue de la Noue, Bagnolet. - Tél. 858-02-31. Mo Gallieni. Bus 76 et 101 N.

MONTPARNASSE, 6e, asc., gd studio tt confort, téléph. Libre. Px 1.600 F - 633-38-94 matin.

1.250 F 18e, STUDIO, 37 m², cuisine, bains, tout confort moderne. Téléphone : 874-74-07.

1.200 F ROME, 32 m², tél., 2 pièces. cuisine, bains, préférence couple fonctionnaire. Tél. : 874-74-07.

3.500 F Grands Boulevards, téléphone, grand 4 pièces, cuisine, bains, 90 m², poss. habit. et prof. libérale. Téléphone : 874-63-99.

Montsouris 1.400 F. Tél. beau 2 pièces, cuisine, douche, tél. 874-74-07.

1.600 F 14e. PLAISANCE, beau studio, 42 m², cuis., bains, tél., balcon, garage voiture. Tél. 874-74-07.

Région parisienne

NEUILLY BD BINEAU, imm. récent, beau 2 pces 80 m², box, tél., balcon, plein sud - 3.550 F tout compris. S.A. LE CLAIR, 359-69-36.

NEUILLY Bois, boulevard des Sablons, gd stand., tr. beau 4 p., ling., office, chbre de serv., impeccable, 10.000 F + 10 % charges. 603-75-09.

NEUILLY-MAILLOT, stand. charmant pied-à-terre, tout équipé, loyer 2.000 F + charges. Tél. : 603-75-09.

1.500 F Mairie St-Ouen, beau 3 pièces cuisine, bains, jardinet. Téléphone : 874-74-07.

locations non meublées demandes

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée : 2 à 6 ans - 283-40-73.

Province

Universitaire rech. location à l'année, maison en moyenne montagne avec confort. Région indifférente mais isolement indisp. Tél. : (58) 74-03-74.

locations meublées offres

Paris

A louer jusqu'au 1er août 81, libre imméd., studio 40 m², meublé, tt conf., tél., près place Monge. 1.500 F par mois, ch. compr. Garanties et cautions exigées. Ecr. s/no 6.011 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

890 F LOUIS-BLANC Gentil studio, cuisine, grande cuisine (douche) Téléphone : 526-78-16.

1.150 F PORTE DES LILAS 2 pièces, cuisine, douche pour couple ss enfant. Téléphone : 526-78-16.

Province

Part. loue 2 P. meubl. avec gde terr., cft, const. neuve, situé Cap-Martin - Roquebrune - Menton, face mer. 16 (71) 20-50-42.

locations meublées demandes

Paris

EMBASSY-SERVICE recherche pour LOCATION ou ACHAT du studio au 5 pièces Paris, et villa en banlieue Ouest. 8, av. Messine-8e - 562-78-99.

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction, beaux appartem. de standing, 4 pièces et plus - 285-11-08.

immeubles

TROCADERO Vends imm. 565 m² pour cabinet médical ou association 1901, 2/3 libér. 1/3 occol. Téléphone : 337-51-68.

POUR INVESTISSEUR COURBEVOIE PLACE HEROLD Immeuble 1956, 8 locataires + 3 comm. rapport 140.000 F. COGESCO : 293-42-56.

MARCHÉ DES NOTAIRES Bd Ménilmontant (20e), 5 niv. sur cave sur 380 m² comprenant 15 appart., 2 bout., 1 atelier. F. Fay, notaire, 260-36-19.

MARCHÉ DES NOTAIRES Bd Brune (14e) sur 184 m² env. de 8 niv. sur cave, 1 local com., 12 appts, 8 chambres de serv. P. de Ridder, notaire, 260-39-24.

MARCHÉ DES NOTAIRES AUBERVILLIERS, rue Heurtault. Ensemble de 4 niveaux sur cave, en pavillon, hangar-atelier Saintville notaire 833-39-75.

PLACEMENT D'AVENIR Bel immeuble, murs hôtel, ascenceur, chauffage central, 68 chambres, 1.400 m². Utiles. Renseignements : 260-30-15.

immobilier information — immobilier information

Achat d'un appartement ?

Logez-vous ce nom dans la tête INFORMATION LOGEMENT

Information Logement :
- Dispose de renseignements sur des milliers d'appartements et de pavillons neufs à l'achat en région parisienne.
- Vous permet de sélectionner, au cours d'un entretien avec un conseiller, les programmes correspondant à vos désirs comme à vos moyens.

INFORMATION LOGEMENT 525.25.25 Un service gratuit, sur rendez-vous

Centre Etoile 49, avenue Kléber 75116 PARIS **Centre Nation** 45, cours de Vincennes 75020 PARIS

Information Logement, service gratuit créé par la Compagnie Bancaire et auquel la BNP, le Crédit Lyonnais, le Crédit du Nord, la Caisse Centrale des Banques Populaires, la Chambre Syndicale des Promoteurs-Constructeurs de l'Ile de France, la Fédération Parisienne du Bâtiment, la Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'Etat, la MGEN, la Mutuelle Générale des PTT, l'Association pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, apportent leur concours.

Publiscope

appartements achats

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet 15e, 566-00-75 rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts, ttes surfaces et imm. Paiem. compt.

RECH. STUDIO PARIS, BON QUARTIER, PAIE COMPT. Mme FAURE : 261-39-78.

ACHÈTE CPT. PARIS BON QUARTIER, URGENT 2-4 pièces - Tél. : 873-20-67.

RECH. appts 1 à 2 pièces, Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e, 4e, 12e, avec ou sans travaux. PAIEM. COMPT. CHEZ NOTAIRE. Tél. 873-23-55, même le soir.

URGENT, ACHÈTE CPT. PARIS STUDIO, 2 à 3 p., même avec travaux. Mme FAURE 261-39-78 ou le soir 900-84-25.

URGENT, PAIE COMPTANT CHEZ NOTAIRE, 2 à 3 pièces, PARIS, avec ou sans travaux. Mme LEULIER : 261-68-81 ou le soir : 900-84-25.

constructions neuves

LES TERRASSES DE LA MARNE A JOINVILLE (R.E.R. 200 m)
12 APPARTEMENTS DE STANDING
3 et 4 pièces
Livraison 1981
Prix fermes et définitifs
Sur place du samedi au lundi de 11 h. à 18 h. 15, quai de la Marne ou tél. 763-86-85.

hôtels particuliers

NEUILLY-SUR-SEINE (dans voie privée) charmant hôtel particulier Séjour, 6 chambres, parfait état. GARBI, 567-22-88.

VILLA MONTMORENCY 16e, 9 P. princip., beau jardin STRAUSS. Tél. 527-50-25.

locaux commerciaux

BUREAUX CENTRE PARIS équipés av. permanence courrier, téléphones et télex, domiciliations commerciales, bureaux au mois ou à long terme, petites ou grandes surfaces Prix très étudiés. INTERNEGOTIA 20, rue du Pont-Neuf 75001 Paris. Tél. 233-56-96.

ATELIER A VENDRE 30 m² - Prix 150.000 F 149, rue de Belleville 75014 PARIS Tél. après 20 h, Mme WICART, au 020-22-04.

boutiques

LE PERREUX Bout de 35 m². tous commerces, impeccable, en toute propriété + logement de 2 pièces tout confort. Prix 265.000 F. Voir s/place ce jour 14-18 h, 20 r. du Canal, ou tél. au propr. 534-19-52.

bureaux

VOTRE SIÈGE A PARIS de 80 à 250 F par mois CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS GEICA 56 bis, r. du Louvre, PARIS-2e. Téléphone : 296-41-12 +.

CONSTITUTION de SOCIÉTÉS — télex-secrétariat tous services — ASPAC PARIS 8e 293.60.50+ — votre SIÈGE SOCIAL délais rapides - prix compétitifs

8e - PROPRIÉTAIRE LOUE un ou plusieurs bureaux ds imm. bon stand. 563-17-27.

usines

MARCHÉ DES NOTAIRES AUBERVILLIERS, rue du Pilier. Construction sur 3.450 m² à usage de bureaux, laboratoire, ateliers magasins. Notaire : J.-C. CLARY - Tél. 274-20-60.

pavillons

92 kilomètres PARIS-SUD **LOIRET** FERRIÈRES-EN-GATINAIS Sur 3.875 m², pav. récent Grd séj., poutres, 3 chbres tt cft + combles amén. gar. 2 voit., vu URGENCE PRIX EXCEPTIONNEL Téléphone 566-02-95.

VILLENEUVE-LE-ROI Terr. 500 m². Prix 770.000 F. Pavillon meulière, 220 m² habitable, état impecc., sous-sol habitable, gde entrée, gde cuis. équipée, toilette, w.-c., salle de bns, 8 pces, chauffage mazout. Gar. 2 voit. Tél. : 597-47-94.

villas

MONTMORENCY Belle VILLA 1962, sous-sol, séjour double, cheminée, gde cuis., 3 ch., bns, + toilette, conf., 2 garages, jardin 500 m². Impeccable - Prix : 745.000 F. PLACOR - 989-60-60.

95 MONTSOULT, près forêt Part. vd villa neuve 218 m² gr. sz., jard. 930 m². 1.230.000 F. Tél. 473-92-06 après 19 heures.

SAINT-CYR-L'ÉCOLE CENTRE - Belle villa pierre sur 700 m², beau jardin. Séjour double, cheminée, bureau, grande cuis. équipée, office, 3 chambres, bains, grenier 70 m² aménagé, s/sol total. Chauff. gaz. Garage. Prix 1.050.000 F. 954-68-00.

LE VÉSINET VILLA MODERNE, séjour 45 m² + 4 chambres, 2 bains, très beau jardin 1.250 m², Prix : 1.380.000 F. BARTHEL S.A. - 976-16-00.

Part. à part. vds r.-de-ch. villa, 100 m² av. 300 m² jard. privat., quart. rés., tr. calme. 700.000 F. Thuan C., 89, r. Tilleuls, 83700 St-Raphaël. 16 (94) 52-17-86.

ST-GERMAIN-en-L., 10' RER Ville 220 m² habit. (5 chbres) sur 650 m² de beau jardin. 1.830.000 F - Tél. 960-14-60.

ST-GERMAIN, prox. R.E.R., maison XVIIIe, 200 m² habit., jardin 800 m². 451-28-02.

terrains

SAINT-RÉMY-L'HONORÉ 7 km MONTFORT-L'AMAURY Secteur très résidentiel dans cadre de prestige BEAUX TERRAINS A BATIR 10.000 à 14.000 m² pr constr. individuelle de bon standing. RENS. et PRIX, tél. 936-21-76. Pour visiter, sur rendez-vous : téléphone 487-84-68.

78 - Le Pecq, 1120 m² Prix : 600.000 F

78 - St-Nom-la-Bretèche. golf 2.600 m². Prix : 480.000 F

78 — Fourqueux-Saint-Germain proximité R.E.R. 2.500 m². Prix : 550.000 F

78 — Le-Mesnil-le-Roi 10 minutes du R.E.R. 1.170 m². Prix : 450.000 F.

Tél. 758-12-40. Poste 310. Le soir. 443-96-74.

78-LA CELLE-SAINT-CLOUD 1.200 m², 600.000 F.

78-SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE Golf, 2.580 m². 480.000 F.

78-LE PECQ 1.120 m², 600.000 F.

78-FOURQUEUX 2.500 m², 650.000 F.

78-LE MESNIL-LE-ROI 1.120 m², 450.000 F.

G.F.C.I., 758-12-40, p. 310.

Vend superbe terrain à bâtir 9.683 m², Maine-et-Loire. 90.000 F. Tél. 668-30-46.

PERPIGNAN Partic. vend terrain camping ★★★ N.N. 215 places, piscine, tennis, plage 800 m. Téléphone : (68) 86-12-60.

Corbeil-E., part. vd 2 terr. à bât. Quart. rés., 703 m², 280.000 F ; 684 m², 260.000 F. BERGER. - Tél. : 989-79-28.

viagers

Recherche pour clientèle appt, pav., imm. libre ou occupé. ÉTUDE LODEL, 35, bd Voltaire (11e) - 355-61-58. Expérience, discrétion, conseils.

maisons de campagne

Particulier vend 95 km Paris Sud, maison 7 pièces, grange, sur 580 m² clos. 220.000 F. Téléphoner : (6) 490-24-26.

A SAISIR ce w.-end 30' AIX-EN-PROVENCE SUD LUBERON sur 2.000 m² de praine vallonnée avec petite rivière en bordure. Charmante petite maison de week-end, habitable immédiatement. Expos. sud. séjour, chambre, cuisine, s. de bains + 1 gde pièce avec mezzanine. Aménagement intérieur à terminer, eau, groupe électrogène, chauff. Calme, village à 5 minutes. Px 280.000 F avec 30.000 F le jour de la réservat. CATRY - Tél. ce jour pour r.-v. 16 (94) 70-63-38. Jours suivants 16 (42) 26-73-61 le soir ou 16 (91) 54-92-93 h.b.

PROVENCE Proximité Vaison-la-Romaine, ruine sur jardin arboré. Site fantastique. Prix : 85.000 F. CATRY. Tél. 16 (75) 27-13-62 ou 16 (91) 54-92-93.

EURE 150 km Paris maison normande séj. (poutres, cheminée authentique), bureau, cuis., s. de bs, W.-C., 3 chambres, grenier aménageable, dépend., garage, eau, électricité, tél., chauffage cent. Terrain planté 3.500 m². Prix 450.000 F avec 90.000 F. Tél. : (32) 44-55-83.

Particulier vend, 110 km Sud, DOMAINE DES CLAIRIS 15 tennis, piscine, équitation, golf, etc., ranch : 4 chbres, 3 s. de bains, gd living cheminée, cuis. équipée, s/2.300 m². Prix : 550.000 FRANCS Tél. : 808-08-52 de 9 h à 19 h 30, et 741-66-45 ap. 20 h.

Vds SOISSONS RÉSIDENTIEL Mais. trad. 6 P. à rénov., s/terr. 540 m² occ. loi 48, 1 pers. 83 a. Tél. : (23) 67-41-13 (repas).

RARE Dans un site magnifique, 35 km nord de Lyon, 800 m village, très belle ferme avec vastes dépendances + terrain, division possible. 650.000 F. Tél. 18-20 h : (74) 65-08-46.

Haut-Var, Cotignac, 15' sortie autoroute Bastide, dans petit hameau, maison pierres, toiture tuiles rondes du pays, 7/8 pièces en bon état, habitables de suite. Avec 1.000 m² de terrain plat, (mûriers, cerisiers, vignes) expo. sud, vue dégagée sur tours sarrazines. Eau, électricité, possibilité de téléphone. Proche sortie autoroute BRIGNOLES. Prix 380.000 F. Avec 76.000 F le jour de la réservation. CATRY Tél. (94) 70-63-38.

L'AFFAIRE DU WEEK-END

ROUERGUE Près de Villefranche, moins de 2 hres de TOULOUSE JOLIE FERME DE HAMEAU avec 4.000 m² de terrain boisé, cour, pigeonnier, four à pain, eau, électricité. Prix : 139.000 F avec 28.000 F à la réservation. CATRY, Cabinet LALLEMAND, 19, boulevard Gambetta, 30700 UZÈS. T. 16 (66) 22-43-44, hres bur., ou 22-50-30, heures repas.

fermettes

SUD SARTHE, à vendre FERMETTE rénovée Style d'origine, 3 P., C., s. d'eau, w.-c., garage, terrain et bois. Superficie totale : 7.200 m². Me LECOQ, notaire, Luché-Pringé, 72800 Le Lude Téléphone : (43) 94-43-09.

LYONS-LA-FORÊT Village proche, vue sur forêt domaniale, fermette normande restaurée, hall, séj. 65 m², poutres, chem., cuis. équipée, 4 chbres, gd confort, chf cent., dépend., 2 gar., atel., bûcher / 4.000 m², terrain paysagé. Prix : 528.000 F, gros crédits. **AVIS** 8, fg Cappeville GISORS Tél. : 16 (32) 55-14-05.

PARTIC. vend en PICARDIE magnifique fermette entièrement restaurée, poutres, cheminée, 250 m² habit., sur jardin implanté 4.000 m². Calme, détente assurés. - Prix : 550.000 F. Téléphone : (22) 92-04-63 ou (22) 77-26-73.

domaines

ENTRE AVIGNON ET NIMES gentilhommière XVIIe-XVIIIe. Gde maison de maître. Maison de gardiens. Importants communs aménageables. Rez-de-chaussée entièrement voûté. Très beau parc : 4 ha 50. Petite rivière. Nombreuses sources. Tennis. Etude Jean Privat, 12, rue de la République, 30700 UZÈS.

propriétés

PRIX TOTAL : 330.000 F. Limite Yonne, Ppté de caractère, anc. PRESBYTÈRE indép., habit. de suite. Compren. : 10 pièces + cuisine, cheminées, sanitaires, grenier, bûcher, cave, garage. Sur jardin arborisé 1.350 m² clos. Tél. : 16 (26) 42-51-49.

ONSE-EN-BRAI, près BEAUVAIS très grande maison 10 pièces dans propriété de 3 ha + maison de gardien sur cour, plusieurs dépendances s/vaste parc, équitation dans forêt domaniale. Prix : 1.200.000 F Téléphone : 567-64-88.

Pr. GISORS B. VUE, mais. de CAMPAGNE Entr., séj., cuis., 3 ch., s. eau. b. terr. clos 2.500 m², 250.000 F. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2, Fg Cappeville, à GISORS. Téléphone : (16-32) 55-06-20.

TOURAINE Non isolée, agréable DEMEURE ancienne. 9 p., 2 ha ombragés. Cab. CHATET, 37150 Francueil.

VÉSINET Très résidentiel PPTÉ DÉBUT DE SIÈCLE. parf. état, récept. 5 ch., 2 bains, Pav. gardien, 3 p. + garage, beau jard. 1.600 m². Exclusiv. AGENCE DE LA TERRASSE LE VÉSINET - Tél. : 976-05-90.

EXCEPTIONNEL **VIROFLAY, 12 km PARIS** Ppté 390 m² + 1.160 de terrain. 14 p., 3 w.-c., 3 s. bains, 3 cab. de toil. Chff. centr. CONSTRUCTION. MEULIÈRE. Très bon état. 2.400.000 F - Tél. : 528-24-59.

Très belle propriété à Cannes (Mougins) 400 m² dont 6 chbres, s. de bns. Conciergerie. Piscine. 5.000 m² parc, à louer à l'année. Ecr. s/no 7.264 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

40 km Ouest, Rég. NEAUPHLE DEMEURE ILE-DE-FRANCE Grande réception, 7 chbres, 5 bains. Maison amis et garde. 32 hectares. MICHEL & 265-90-05 **REYL**

45 minutes Est Paris, splendide propriété, décoration raffinée, grande réception, séjour 80 m², jardin d'hiver 70 m², bibliothèque, 6 chbres, 2 bains, parc boisé 2 ha, piscine chauffée et régénérée, tennis. 2.800.000 F. Tél. : 325-88-70.

LE PARC-SAINT-MAUR Belle ppté, 10 pièces avec parc de 1.800 m², réception 70 m², 7 chambres, 340 m² habitables. Prix justifié. BAILLOT - 883-51-48.

LUBERON EXCLUSIVITÉS s/MÉNERBES De 3.500 m², MAISON de campagne vieilles pierres, 3 ch., s. de b., tt cft, pisc. Px 850.000 F. MAS à l'état pur, 2 ha, cour int., 3 ch., gd atel., 2 s. de b., séj. voûté, ch. c., tél. 1.500.000 F. T.B. TERR. 3.500 m² en espalier, tr. b. envir. CU Prix 150.000 F. Pr BELLES PROPR., ns consult. AGENCE SAINT-PEYRE 84560 MÉNERBES Téléphone : (90) 72-22-81.

MONTFORT-L'AMAURY 12 km, belle demeure longue, basse, 1939, excellent état, composée : salon 55 m² (poutres, cheminée), s. à manger, cuis., bureau, 4 chbres, biblioth. 55 m², 2 bains, 2 w.-c., agréable, jardin bien clos 1.074 m², gros bourg et gare. Prix 880.000 F. La Petite Agence - 487-24-62, matin : (37) 38-81-95 soirée.

Particulier vend maison de 230 m², 725 m² de jardin clos, 5 chbres, 3 s. de bains, gd séjour, garage 2 voitures, sur domaine privé avec tennis et piscine. Prix : 840.000 F. Visite sur place samedi, dimanche, de 14 h 30 à 17 h 30. 3, rue Gustave-Courbet, Domaine des Gâtines, 78380 Plaisir, ou tél. le matin : 741-91-18.

LE VAUDREUIL, 95 km OUEST Bord de l'Eure - MAISON XVIIe, living, 4 chbres, 3 bns, 5.000 m². MICHEL & 265-90-05. **REYL**

VAUCRESSON Luxueuse VILLA Calme. Parfait état. 450 m² habitables s/2 niveaux. Garage 3 voitures, s/2.000 m² jardin. Tél. : 566-41-38 (le matin).

VENDS maison Sud FINISTÈRE, 100 m mer, 2 ét., salon, s. à manger, cuis., 3 chbres, s. de bains, 2 ch. mans. Grenier., cave, garage, jard. 900 + dép. 1.600.000 F. T. (47) 54-46-18.

LUBERON Dans 3.500 m² pinède, tr. belle mais. vieilles pierres, 3 ch., 1 s. bains, cab. toil. Gd gar., dépen. Chff. centr., tél., piscine 15 × 7. Prix : 850.000 F DS VILLAGE, mais., jdin, beaucp de charme, 4 ch., 3 bns. Tt cft. Prix : 950.000 F

ALPILLES TRES BELLE PPTE dans 8 ha. 5 ch., 3 bns, tt conft, pisc. chff. Prix : 2.000.000 F Pr BEL. PPTES, nous consulter Ag. St-Peyre, 84560 Menerbes (90) 72-22-81.

Le Monde

régions

A PROPOS DE...

La condamnation d'une commune de l'Essonne

Promoteurs et municipalités

La municipalité de Quincy-sous-Sénart dans l'Essonne, une commune de 7 000 habitants, est dans une situation apparemment inextriquable et en tout cas peu ordinaire. En effet, au terme d'un litige qui l'oppose depuis plusieurs années à un promoteur immobilier, elle se voit sévèrement condamnée par un arrêt du Conseil d'Etat statuant en appel. Bel exemple des relations souvent difficiles entre « privés » et « publics ».

En 1968, la société H.L.M. Le moulin vert dépose une demande de permis de construire pour quatre-vingt-dix-neuf logements locatifs à édifier sur un terrain qu'elle a acquis à Quincy-sous-Sénart. Parallèlement, ainsi que cela se fait fréquemment pour ce genre d'opération, une garantie d'emprunt est réclamée à la commune, qui, après avoir *quelque peu hésité, en accepte* le principe. Une convention est signée en ce sens le 3 juillet 1968, le promoteur s'engageant, notamment, à reverser à la collectivité locale 2 000 francs par logement et à assurer la viabilité d'une route.

Le permis de construire accordé en 1969 n'ayant pas été mis à exécution dans les délais requis est prorogé jusqu'au 17 novembre 1971. En conséquence, *la société Le moulin* vert sollicite dès le mois d'avril de la même année une confirmation de la garantie d'emprunt auprès du maire élu quelques semaines auparavant, M. Pierre Courtois (sans étiquette).

L'équipe municipale, partiellement renouvelée à l'occasion de l'élection du nouveau maire, tarde à répondre. Elle considère que la loi d'orientation foncière récemment mise en application *implique pour le moins la modification* des termes de la convention passée avec le promoteur.

Finalement, dans une délibé*ration du 8 octobre 1971, le* conseil municipal de Quincy-sous-Sénart concède un réengagement, à la seule condition que le promoteur puisse se prévaloir simultanément d'une garantie départementale.

Cette clause était-elle trop tardive et trop draconienne ? Toujours est-il que le programme de logement est quasiment abandonné, la société H.L.M. entamant une procédure en dommages et intérêts devant le tribunal administratif de Versailles dès 1972. Le 29 septembre 1976, un jugement reconnaît effectivement la commune comme « *responsable pour moitié des conséquences dommageables* ». Or le Conseil d'Etat, saisi en appel, a été encore plus loin. « *La commune a méconnu ses obligations contractuelles* », indiquent les magistrats dans leurs attendus, et cela dans la *mesure où les termes de la* convention initiale « *ont eu pour effet de lui conférer le caractère d'un contrat de travaux publics* ».

Il reste maintenant au tribunal administratif à fixer, vraisemblablement après expertise, le montant exact des préjudices. Mais *à Quincy, où les chiffres les plus* alarmants et les plus fantaisistes circulent, on n'est guère rassuré. Tout laisse supposer que les finances communales auront bien des difficultés pour assurer cette charge supplémentaire, aussi inattendue que malvenue. De surcroît, cette affaire est le prétexte à de vives controverses politiques. Le premier adjoint, M. Dubrowsky, R.P.R., mettant à profit les circonstances, évidem*ment très particulières, réclame* tapageusement la démission du maire. Cela, explique-t-il, « *pour essayer d'apporter un élément prouvant notre bonne volonté dans le règlement de cette affaire* ».

De son côté, le préfet de l'Essonne, M. Perillat, qu'on dit surtout préoccupé par une éventuelle élection partielle, souligne qu' « *il n'a pas à s'immiscer dans un domaine strictement municipal* ». Quant à M. Pierre Courtois, il ne cache pas sa surprise. « *Peut-être aurait-on pu nous reprocher un retard d'une année dans les travaux,* confie-t-il, *mais vraiment je ne comprends pas cette sévérité du Conseil d'Etat, que rien ne pouvait laisser prévoir.* »

STÉPHANE BUGAT.

Ile-de-France

UNE CONTRE-PROPOSITION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

La S.N.C.F. va-t-elle abandonner son projet de liaison Ermont-Invalides ?

***La S.N.C.F. renoncera-t-elle à établir,* comme elle le prévoyait, une nouvelle liaison entre Ermont, dans le Val-d'Oise, et la gare des Invalides ? Rien n'est moins sûr. Le 29 septembre dernier, soit trois jours avant de quitter le ministère des transports, M. Joël Le Theule a adressé à M. Jacques Pelissier, président du *conseil d'administration de la S.N.C.F.*, une lettre lui demandant d'étudier la possibilité de scinder le projet en deux : d'une part une liaison directe entre Ermont et la gare Saint-Lazare ; de l'autre, une liaison entre Pont-Cardinet, sur l'actuelle ligne de « petite ceinture », et *la gare des Invalides* sur la « transversale rive gauche ».**

Demander de nouvelles études pour un projet auquel l'Etat et l'établissement public régional ont attribué près de 400 millions de francs d'autorisation de programme depuis 1979, n'est-ce pas une façon de l'enterrer ?

La création d'une ligne Ermont - Invalides n'a, en fait, jamais été vue d'un très bon œil par l'administration. Lors de la préparation du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme en 1965, les services du ministère des transports auraient préféré que la priorité soit donnée à une liaison Ermont-La Défense-St-Quentin-en-Yvelines (ce projet figure toujours au nouveau schéma en cours de discussion). Ce sont les élus et, particulièrement, M. André Petit maire d'Eaubonne, député (U.D.F.-C.D.S.), soutenus alors par la S.N.C.F., qui ont imposé cette liaison directe Ermont-Rive gauche.

Intéressant un million cinq cent mille personnes, elle permet d'améliorer la desserte de la vallée de Montmorency, tout en *désengorgeant* les gares Saint-Lazare et du Nord. Pour l'instant, pour aller par les transports en commun d'Ermont à Saint-Lazare, il faut : soit gagner la gare du Nord par Enghien ou la gare Saint-Lazare par Argenteuil, soit rejoindre la ligne n° 13 du métro à Saint-Ouen-Garibaldi, terminus d'une ligne S.N.C.F. qui fonctionne encore au diesel...

Inquiétude aux Epinettes

Le projet de liaison Ermont-Invalides permettrait de relier le nord-ouest de l'agglomération parisienne à l'Ouest et au Sud-Est (grâce à la correspondance avec la ligne Versailles-Juvisy) : il il améliorait aussi la desserte de l'ouest de Paris. Mais le coût en était élevé ; en 1978 il avait été évalué à 650 millions de francs (à peine 3 kilomètres d'A 86 il est vrai). La décision politique fut prise, malgré cela, d'engager les dépenses pour la première partie de la ligne Ermont-Pereire.

L'Etat et la région votèrent chacun la part de crédit qui leur revenait, *30 % pour l'un comme* pour l'autre, plus un prêt de la seconde à la S.N.C.F. pour couvrir les 40 % restants à la charge de l'entreprise nationale. Mais l'établissement public régional prévoit déjà d'utiliser à d'autres fins 50 millions de crédits de paiement qu'il avait réservés pour ces travaux dans son budget de 1980.

Car *ce projet souleva de* vives inquiétudes chez les habitants de l'Est parisien. Ceux du quartier des Epinettes n'acceptaient pas de voir une voie ferrée passer *chez eux en tranchée ouverte*. Les riverains des boulevards Emile-Augier et Flandrin s'inquiétaient de l'augmentation du nombre de trains circulant sur l'ancienne petite ceinture. Tant et si bien que tous les élus du quartier, U.D.F. comme R.P.R., puis la mairie de Paris demandèrent des améliorations sensibles et particulièrement une couverture des tranchées. M. Le Theule, lui-même, alors ministre des transports, le vendredi 9 mai 1980, prit l'engagement d'améliorer les conditions du passage de la ligne aux Epinettes, et il se plaignit que « les techniciens n'aient pas informé complètement les élus ».

Le commissaire-enquêteur, après l'enquête d'utilité publique, pro*posa un passage en souterrain* sous la place Clichy. Le coût en aurait été de 116 millions, mais il était envisagé de vendre, pour 25 millions, les terrains ainsi *récupérés à la Ville de Paris*. De même, celle-ci aurait pu participer au surcoût entraîné par une couverture « lourde » des tranchées primitivement prévues à *l'air libre (70 millions)*.

Avec la réévaluation du coût des travaux, le projet est maintenant estimé à 1 milliard de *francs, dont près de la moitié* pour la jonction entre la ligne actuelle venant d'Ermont et la station Pereire. D'où la demande de M. Le Theule à M. Pélissier : « *Avant d'arrêter le contenu définitif de l'opération et ses modalités de réalisation, je souhaiterai disposer de quelques informations complémentaires d'ici la fin novembre.*

» *Tout d'abord, il conviendrait de s'assurer que la réalisation d'une liaison directe Ermont-Saint-Lazare, jointe à celle de la section sud de l'actuel projet entre Pont-Cardinet et Invalides, n'apporterait pas, pour un coût total similaire, des avantages comparables pour les usagers, tout en permettant une réalisation progressive de sections réellement fonctionnelles. L'évaluation de la rentabilité de cette variante devrait tenir compte des améliorations induites sur les autres liaisons de banlieue par la réalisation d'ouvrages communs, et des modifications d'exploitation des gares Saint-Lazare et du Nord apportées par les investissements en cours ou qui devraient être réalisés dans un proche avenir, comme l'interconnexion ouest.*

» *La réalisation en souterrain de la station de correspondance de la porte Clichy représente une part importante des travaux en souterrain envisagés. Etant donné que la nouvelle liaison Ermont-Invalides desservirait six autres lignes de métro, sa suppression ne devrait pas diminuer notablement l'intérêt global du projet pour les usagers. Je souhaiterai que ce point soit précisé et que les conséquences de tous ordres de cette suppression fassent l'objet d'une évaluation précise.* »

ERMONT EAUBONNE
Lignes de la S.N.C.F. en service
CONFLANS-St.HONORINE
ST-GRATIEN
ARGENTEUIL
ÉPINAY-SUR-SEINE
PARIS-NORD
ARGENTEUIL
SEINE
GENNEVILLIERS
COLOMBES
LES GRÉSILLONS
ASNIÈRES
ST-OUEN-GARIBALDI
MAIRIE DE ST-OUEN
PROJET
(Correspondance avec la ligne 13 du Métro : ST-DENIS-BASILIQUE - CHÂTILLON-MONTROUGE)
PORTE DE CLICHY
CERGY-PONTOISE, POISSY
PONT CARDINET
PEREIRE LEVALLOIS
SURESNES
ST LAZARE
AV. HENRI-MARTIN
PROJET
SEINE
PARIS
BOIS DE BOULOGNE
INVALIDES
CHAMP-DE-MARS
AUTEUIL
Maison de la Radio
JUVISY
BOULOGNE-BILLANCOURT
VANVES
VERSAILLES R.G.

Une promesse pour 1980

La proposition évoquée par l'ancien ministre des transports revient à électrifier la ligne Ermont-Argenteuil, à améliorer la liaison de cette dernière gare avec Saint-Lazare (il faut doubler le pont d'Argenteuil) et à assurer une continuité entre la « petite ceinture » et la « transversale rive gauche ». Cela est-il réaliste ? Dans l'état actuel des études, il apparaît que si la partie la plus « rentable » de la liaison Ermont-Invalides est son passage dans Paris, elle ne l'est que grâce à la continuité avec la banlieue nord-est.

Les élus accepteront-ils une remise en cause d'une liaison ferroviaire dont les travaux auraient dû commencer en 1980 ? Ce sera — de toute façon — au nouveau ministre de transports, M. Daniel Hoeffel, de régler ce délicat dossier.

THIERRY BRÉHIER.

Faits et projets

DES MESURES POUR LES VOSGES.

M. Raymond Barre a indiqué, le mardi 22 octobre à l'Assemblée nationale, que « *les deux mesures prévues dans le plan Vosges, pour inciter à la création de nouveaux emplois, seront reconduites jusqu'à la fin de 1981. Il s'agit, d'une part, du classement au taux maximum de la prise de développement régional pour un certain nombre de cantons du bassin textile. La carte des aides sera intégralement maintenue en 1981, telle qu'elle existe actuellement.*

» *La deuxième mesure, c'est l'octroi de subventions exceptionnelles et de prêts du F.D.E.S. pour les P.M.I. qui créent des emplois dans le bassin textile. Cette procédure sera maintenue en 1981 dans le cadre de l'enveloppe de 20 millions de francs de crédits de promotion industrielle et de 100 millions de francs de prêts du F.D.E.S., qui avait été définie en 1977 pour le bassin sidérurgique, puis en 1978 pour le bassin textile vosgien.* »

Le premier ministre répondait à une question posée par M. Philippe Seguin, député R.P.R. des Vosges.

L'AVENIR DES VILLES EUROPÉENNES.

Une campagne européenne pour la « renaissance de la cité » a été lancée à Londres, le mardi 21 octobre, à l'occasion de la cinquième conférence des ministres de l'aménagement du territoire. Plusieurs rencontres sont prévues en 1981 et un séminaire international sera réuni à Vienne en septembre prochain.

La lutte contre le bruit, la création d'espaces verts, l'amélioration de l'environnement urbain, la modernisation des bâtiments plutôt que leur démolition, le développement des transports publics, des emplois, des activités culturelles... figurent parmi les thèmes retenus pour la campagne, qui s'appuiera, dans chacun des dix-sept pays membres du Conseil de l'Europe, sur des expériences locales.

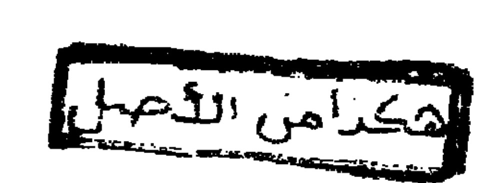
« Mieux vivre dans les villes » est le slogan retenu pour cette campagne qui fait suite à celle organisée en 1975 sur la sauvegarde du patrimoine : « Un avenir pour notre passé ».

LES PARISIENS RETROUVERONT - ILS LES ANNUAIRES PAR RUES ?

Dans une réponse à une question écrite de M. Edouard Frédéric-Dupont, député (app. R.P.R.) de Paris, le secrétaire d'Etat aux P.T.T. donne dans le « Journal officiel » du 20 octobre des précisions sur ses projets *concernant les annuaires*.

L'annuaire électronique : « Le terminal sera mis à la disposition des usagers sans supplément d'abonnement. La tarification définitive de la consultation est à l'étude et la décision dépendra pour une large part des résultats de l'expérience menée en Ille-et-Vilaine. »

L'annuaire par rues : la publication de l'annuaire par rues a été « provisoirement suspendue. Mais il s'agit là d'une mesure de circonstance qui n'implique aucune décision de principe quant à la suppression de ce produit dont les services des P.T.T. étudient pour une prochaine édition la périodicité et les modalités de distribution. »



Le Monde

économie

La crise de Manufrance suscite de nombreuses réactions

● DANS LES SYNDICATS. — Le bureau confédéral de la C.G.T. « n'accepte pas de s'incliner devant cette décision manifestement imposée par le pouvoir ». Il considère que le gouvernement « a renié ses engagements pour favoriser les convoitises privées ». La C.G.T. a décidé de riposter selon des modalités qu'elle devrait préciser dans les vingt-quatre heures.

Pour M. Bergeron, « on a trop longtemps raconté n'importe quoi ». « Ceux qui ont tout contesté, qui ont été à *l'origine du rejet des* plans successifs de redressement portent sans aucun doute une part des responsabilités », a poursuivi le secrétaire général de F.O., qui s'est déclaré préoccupé par le sort des salariés de Manufrance.

C'est de « consternation » que parle la C.G.C., qui adresse « une solennelle protestation au gouvernement, qui a laissé la situation se détériorer de jour en jour sans prendre en considération le grave problème de l'emploi qui existe dans le département de la Loire ».

De son côté, l'union départementale C.F.D.T. rend responsables « le gouvernement, les banques et les notables de droite du département qui n'ont jamais voulu que Manufrance *s'en sorte* ». Elle annonce des initiatives destinées à sauver l'entreprise.

La C.F.T.C. estime que « la politisation d'un problème d'emploi n'est jamais un élément positif de solution, qu'on n'a pas le droit de laisser se dégrader à ce point la situation d'une entreprise et que, enfin, il faut à tout prix trouver des emplois pour les travailleuses et les travailleurs de la Loire ».

● DANS LES PARTIS POLITIQUES. — Le P.C. a cédé un quart d'heure d'antenne télévisée aux « défenseurs » de Manufrance dans l'émission « Les partis politiques ont la parole », qui a lieu ce jeudi, à 19 h. 45, sur Antenne 2. Pour sa part, la fédération de la Loire du parti communiste appelle les travailleurs et la population à « réagir vivement sous les formes qu'ils décideront afin d'exiger qu'une solution positive intervienne ». « Il est inconcevable de laisser ajouter deux mille chômeurs supplémentaires dans la Loire, trois mille à quatre mille demain si l'on ajoute la sous-traitance », ajoute le P.C. dans un communiqué.

Le bureau exécutif du P.S. considère que « le gouvernement porte une écrasante responsabilité dans la situation ». Il indique que le P.S. « soutiendra toute initative dans le sens d'une solution industrielle et du maintien de l'emploi ».

De son côté, M. Michel Rocard a déclaré que Manufrance était « une entreprise assassinée par le capitalisme et son parasitisme (...) et qu'il fallait que les pouvors publics assument davantage leurs responsabilités, ce qu'ils se sont refusés à faire ».

● M. MONORY, ministre de l'économie, a

Le face-à-face de M. Tapie et de la municipalité

De notre correspondant régional

Saint-Etienne. — Il est toujours malaisé de mesurer les réactions de l'homme de la rue. Pourtant, à Saint-Etienne, la nouvelle mort de Manufrance ne semble pas avoir été ressentie d'une façon différente des autres villes de France. Les réactions sentimentales au nouveau naufrage d'une firme qui fait partie du patrimoine national sont toujours vives : « *J'ai appris à lire en feuilletant le catalogue.* » « *Manufrance ? Ah oui ! les vélos, les fusils... C'était les plus forts, et puis la politique...* » A ces deux réactions saisies au vol peuvent s'ajouter les commentaires — nombreux — sur les « responsabilités ». Dans le désordre : les patrons (surtout les anciens des « familles »); les syndicats (« trop politisés ») ; la municipalité (ancienne ou actuelle) ; l'Etat ou le gouvernement ; la presse, la « politique » ; les ouvriers eux-mêmes (« ils n'ont jamais travaillé »).

De toutes ces réactions émerge une constante indéniable : Manufrance ne laisse pas indifférent. Les ventes des journaux locaux ou nationaux sont en hausse de 20 % environ au moment des épisodes cruciaux du feuilleton Manufrance. C'est le pourcentage qui nous a été indiqué pour la ville de Saint-Etienne par des responsables de la diffusion des quotidiens et hebdomadaires. Dans les cafés et restaurants, Manufrance reste le seul sujet de conversation capable de rivaliser avec les succès européens des footballeurs de l'Association sportive de Saint-Etienne.

« *Pour marquer le coup* », selon l'expression d'un responsable de la C.F.D.T., l'entreprise occupée a été le cadre mercredi après-midi d'une curieuse « conférence de presse - meeting » avec des journalistes entourés par tout le personnel qui ont entendu cinq discours syndicaux dont trois cégétistes (UGICT et C.G.T.-Manufrance, Confédération nationale C.G.T.). Tonalité d'ensemble : la dénonciation de « campagnes de presse contre la société Manufrance » et l'attitude du gouvernement (qui a favorisé la « mascarade » de ces derniers jours selon la C.G.T., qui est coupable de « non-assistance à personne en danger » selon la C.G.C.). Seule la C.F.D.T., qui a insisté sur la nécessité d'une lutte menée « *avec et par les travailleurs* », a présenté une analyse plus globale. Sans omettre de citer M. Dumas : « *Qui a soutenu Dumas ? Qui l'a vraiment soutenu ? Lorsque nous le saurons nous mettrons en lumière des responsabilités politiques très importantes* », a déclaré M. Jean-Antoine Neyrand. « *Des* » responsabilités politiques : certains pluriels paraissent bien singuliers...

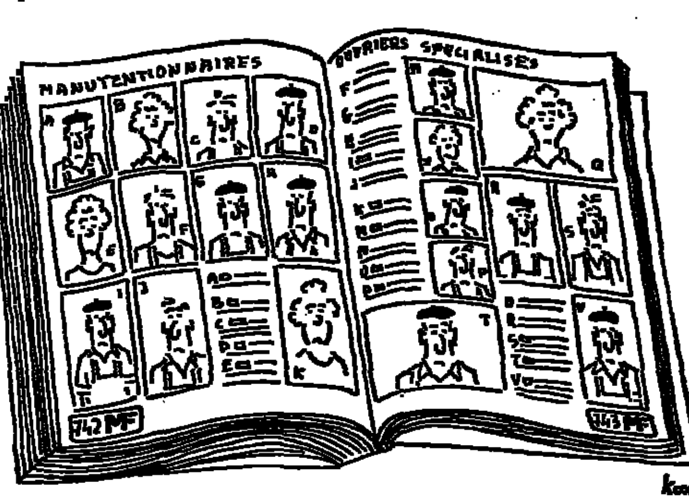
Devant la préfecture de la Loire, deux cents manifestants environ ont accompagné une délégation de l'intersyndicale en fin d'après-midi, mercredi. Les badges rouges de la C.G.T. accrochés au revers des vestes et des premiers manteaux de l'automne prouvaient une nouvelle fois que la C.G.T. entend rester « au premier rang de la lutte ». Même si ses analyses aussitôt après « l'annonce coup de massue » de la liquidation des biens n'ont été applaudies que par un cinquième des salariés occupants.

Manufrance demain ? On peut prévoir, sans grand risque de se tromper, une bataille autour de l'ancienne société Manufrance qui revient sur le devant de la scène. La municipalité reprendra son rôle d'actionnaire prépondérant — si, bien sûr, un « concordat » *est avalisé par le tribunal* de commerce de Saint-Etienne. Et elle se battra pour écarter le « président Tapie » et ses solutions douloureuses de filialisation, en remettant en cause les conditions de son élection à la tête de ce qui n'était *plus qu'un* conseil d'administration fantôme et en faisant monter la pression sur le terrain politique. Tapie égale Giscard : l'équation est admise une fois pour toutes.

La suite, ce sera aussi une cascade de procédures judiciaires. A commencer par une laborieuse tentative d'éclaircissement d'un problème relatif au paiement des indemnités de licenciement. Qui palera ? L'ancienne société ? La nouvelle ? Dans un premier temps ce sera un organisme tiers (un cabinet d'experts-comptables) qui avancera la somme « *pour qui de droit* . Et le droit sera dit ultérieurement par la Cour de cassation. Deuxième chapitre : les responsabilités pénales. Dans toute liquidation des poursuites (des dirigeants ou des actionnaires) sont envisageables. M. Dumas, qui n'a pas, et pour cause, touché de commission *sur* ses promesses non tenues, ne risque pas de tels désagréments.

Au fond, les seuls qui vont payer le salaire des erreurs des autres seront les salariés. Une *dure moralité pour un feuilleton* qui aura d'autres rebondissements avant l'échéance politique du printemps prochain.

CLAUDE RÉGENT.



(Dessin de KONK.)

Six ans de crise huit P.-D.G.

Voici les principales étapes de la crise de Manufrance :

1885. — Etienne Mimard crée la Manufacture d'armes et de cycles de Saint-Etienne.

1944. — Mort d'Etienne Mimard, qui cède à la municipalité les actions qu'il détenait (50 % du capital ramené progressivement à 30 % environ du fait des augmentations de capital).

1er AVRIL 1975. — M. Georges Deuret, quatrième P.-D.G. de la firme depuis sa création, part en retraite, M. André Blanc lui succède.

1977

MARS. — Une liste d'union de la gauche emmenée par M. Sanguedolce (P.C.) gagne les élections municipales.

AVRIL. — Le plan de redressement de M. Blanc est repoussé. Il démissionne.

21 MAI. — M. Henri Fontvieille *devient P.-D.G. Il quitte sa fonc*tion le 30 mai.

10 OCTOBRE. — M. Jacques Petit est nommé P.-D.G. Il donne sa démissionne le 4 février 1978. Du 4 au 12 février, M. Henri Fontvieille assure l'intérim. Du 12 au 28 février, M. Jean Hamon est administrateur provisoire.

1978

MARS. — M. François Gadot-Clet devient P.-D.G. Il présente un nouveau plan de restructuration prévoyant 1 300 licenciements (sur un effectif total de 2 600 personnes). Ce plan est rejeté. Le 23 janvier 1979, M. Gadot-Clet démissionne.

1979

23 JANVIER. — M. René Mestries succède à M. Gadot-Clet.

7 FEVRIER. — Manufrance est mis en règlement judiciaire.

9 MAI. — Présidée par M. René Mestries, la Société nouvelle Manufrance est *constituée* par la MACIF, le Comité d'expansion de la Loire et les sociétés Equitas et Fabis : 1 947 personnes sont reprises par la société, 609 emplois sont supprimés.

1980

12 MAI. — Mis en minorité par le conseil d'administration, M. René Mestries démissionne. M. Yvon Bernard, secrétaire général de la MACIF, le remplace. Une réforme des structures de Manufrance est envisagée.

2 JUILLET. — M. Yvon Bernard n'ayant pu obtenir les réformes de structures qu'il souhaitait, donne sa démission. Il la suspend jusqu'au résultat d'une mission d'information confiée à un homme d'affaires, M. Bernard Tapie. Ce dernier présente un plan de redressement le 23 juillet, puis renonce à intervenir.

30 JUILLET. — Le conseil d'administration a adopté un plan de redressement prévoyant notamment la vente des magasins de Manufrance, une filialisation des activités et quatre-vingt-dix mises en pré-retraite. M. de Saint-Just, auteur du plan, est nommé administrateur délégué. Une aide substantielle des pouvoirs publics est espérée.

12 AOUT. — Le ministère de l'économie annonce avant la réunion du conseil d'administration qu'il est prêt à apporter une aide de 150 millions de francs pour peu qu'un plan réaliste lui soit présenté et que s'engagent financièrement les actionnaires.

Le conseil d'administration demande que l'aide promise par l'Etat prenne la forme de subventions et refuse de nouveaux licenciements.

23 AOUT. — La MACIF, actionnaire prépondérant de la Société nouvelle Manufrance, décide de ne plus être représentée au conseil d'administration. Ses trois administrateurs se retirent.

27 AOUT. — Réduit à trois administrateurs, M. *Colte*, gérant de la société Fabis, ayant remplacé M. Garbolino, représentant d'Equitas, également démissionnaire, le conseil d'administration lance un ultimatum au gouvernement : faute de recevoir avant le 8 septembre une aide publique de 150 millions de francs, le bilan de la société sera déposé.

8 SEPTEMBRE. — Le gouvernement ayant opposé une fin de non-recevoir à cette mise en demeure, deux administrateurs de la S.N.M., MM. Mestries, P.-D.G., et Coltey démissionnent. M. de Saint-Just décide de convoquer une assemblée générale des actionnaires le 25 septembre.

10 SEPTEMBRE. — M. de Saint-Just démissionne à son tour, un administrateur provisoire est nommé pour expédier les affaires courantes jusqu'au 25 septembre.

25 SEPTEMBRE. — A l'occasion de l'assemblée générale de la S.N.M., un homme d'affaires bordelais, M. Jean-Claude Dumas, se présente comme un intermédiaire d'investisseurs disposant de capitaux en Suisse, il propose d'apporter 300 millions de francs à la S.N.M. Il exige en contrepartie que l'ancienne société s'engage à lui céder pour 100 millions de francs les actifs mobilier et immobilier de Manufrance.

30 SEPTEMBRE. — *Un protocole* d'accord est signé entre les actionnaires de la S.N.M. et M. Dumas. Ce dernier s'engage à verser 70 millions de francs le 18 octobre.

18 OCTOBRE. — Le P.C. et la C.G.T. organisent à Saint-Etienne une manifestation pour la défense de Manufrance marquée par des incidents avec les socialistes.

22 OCTOBRE. — M. Dumas n'ayant pu faire face à ses engagements, le tribunal de commerce de Saint-Etienne prononce la liquidation de biens de la S.N.M.

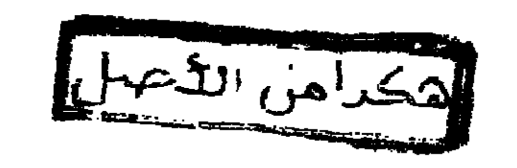
AGRICULTURE

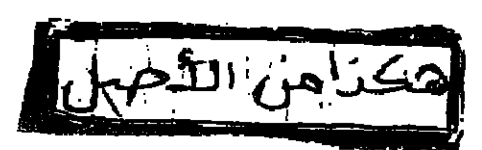
L'UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS MAINTIENT SES CONSIGNES DE BOYCOTTAGE DE LA VIANDE DE VEAU

« *Le maintien du boycottage* [de la viande de veau] *s'impose tant les contrôles et les sanctions ne seront pas effectifs et que tous les engagements ne seront pas tenus* », déclare l'Union fédérale des consommateurs dans un communiqué. L'U.F.C. souligne que les derniers contrôles pratiqué par les laboratoires confirment la présence d'une hormone réputée cancérigène sur 24 % des échantillons testés.

De fait, le laboratoire central d'hygiène alimentaire, dépendant du ministère de l'agriculture, a décelé sur des échantillons prélevés, en octobre, la présence d'hormones artificielles dans 55 échantillons sur un total de 223. Les échantillons provenaient de quatre abattoirs (sur quarante régulièrement suivis) et ils avaient été prélevés sur des carcasses de veaux « suspectés ». Les oestrogènes détectés proviennent d'implants effectué sur les veaux eux-mêmes.

Les résultats de ces contrôles effectués à la même époque que la publication de la « charte du veau » élaborée par les professionnels risquent de remettre en cause la validité de cette charte, qui est déjà largement contestée.





réactions

de son côté assuré, mercredi 22 octobre, que « la volonté du gouvernement de venir en aide à Saint-Etienne était grande. Manufrance est une affaire tout à fait dramatique, a-t-il ajouté, le gouvernement va tout mettre en œuvre dans la région pour limiter les conséquences sociales de la fin des activités de Manufrance en tentant d'y apporter des activités nouvelles ».

Se déclarant préoccupé et inquiet du sort des ouvriers, M. Monory a indiqué qu'il allait étudier avec le syndic et les représentants de l'ancienne société Manufrance les moyens de trouver, avec des responsables intéressés, des solutions activité par activité. « Nous accompagnerons financièrement toute proposition allant dans ce sens », a-t-il présicé, souhaitant enfin que « chacune des activités puisse redevenir dynamique en retrouvant des responsables qui fassent tourner les entreprises ».

D'autre part, le ministre du travail a confié à un haut fonctionnaire, M. Schuler, une « mission de coordination pour l'aide au reclassement des anciens salariés de Manufrance ». Celui-ci sera aidé dans sa mission par un groupe de travail composé des représentants des principaux services publics intéressés. Il lui appartiendra également, indique un communiqué du ministère, « de constituer auprès de lui un comité qui regroupera des personnalités qualifiées, dont les employeurs de la région, des syndicalistes et des représentants de l'administration ».

Éviter le pire

Nul ne saurait rester indifférent à l'effondrement de Manufrance et au sort de ses salariés ballottés depuis des mois entre l'espoir et la crainte. Certes, la crise aidant, bien des entreprises, sinon des secteurs entiers, ont fait naufrage ces dernières années. Il n'en reste pas moins que la lente agonie de la firme stéphanoise et sa fin trop prévisible laissent une impression de gâchis.

Comment en est-on arrivé là ? La question mérite d'autant plus d'être posée que Manufrance fut une affaire prospère et même en avance sur son temps, grâce à son fondateur, Eugène Mimard.

Le malheur a voulu que ses successeurs ne soient pas de la même étoffe, se contentant de vivre sur l'acquis en abandonnant peu à peu leurs pouvoirs à des syndicats d'autant plus puissants que la direction était inexistante. Epoque euphorisante, où la municipalité (actionnaire principal de la firme avec près du tiers du capital) peut « placer » ses « obligés », qui bénéficient de salaires élevés et de bien d'autres avantages. Le réveil va être brutal.

C'est en 1975 que, pour la première fois, des pertes apparaissent au bilan. Dès cette époque, il eût fallu prendre des mesures de redressement énergiques pour rétablir une situation déjà fort compromise et pour faire face à l'évolution de la distribution du marché et de la concurrence. Ces mesures, personne n'aura le courage de les prendre. Pire : quatre cents salariés supplémentaires sont embauchés avant les élections municipales de 1977, que va perdre M. Durafour.

Elu à la tête d'une liste d'union de la gauche, le nouveau maire, M. Sangueddoce est un communiste qui a fait campagne sur le thème : « Pas de démantèlement, pas de licenciement. » Engagement périlleux qu'il ne pourra tenir. Il n'existe pas de miracle pour redresser une firme : il faut de l'argent frais et un plan d'action. Or l'argent fuit Manufrance, les investisseurs privés se gardent bien d'intervenir dans une entreprise qui sent le soufre avec son actionnaire communiste. Quant aux plans de redressement proposés par les P.-D.G. qui se succèdent, ils sont repoussés par la municipalité et les syndicats car jugés inacceptables.

Le 7 février 1979, Manufrance est mis en règlement judiciaire. Le 9 mai de la même année, la Société nouvelle Manufrance présidée par M. René Mestries est constituée avec l'appui décisif de la MACIF (Mutuelle des artisans, commerçants et industriels de France) dont les sympathies sont à gauche. Les syndicats et la municipalité acceptent six cent neuf suppressions d'emplois.

Incohérence des pouvoirs publics

Cette tentative de renflouement, la plus sérieuse jamais engagée, va échouer. Les investisseurs tant espérés ne se manifestent pas ; les banques refusent leurs concours. Pour une entreprise commerciale comme Manufrance, c'est la condamnation. Le 12 mai 1980, M. Mestries est « démissionné » par son conseil d'administration à l'initiative de la MACIF qui craint à l'évidence d'être entraînée dans une aventure. Le maire de Saint-Etienne, les syndicats, mais surtout la C.G.T., bientôt relayés par le P.C. qui manifestement veut faire de Manufrance l'un de ses chevaux de bataille, vont dès lors n'avoir de cesse de contraindre les pouvoirs publics à aider massivement la firme stéphanoise. L'affaire, depuis longtemps politisée, devient essentiellement politique : le P.C. et la C.G.T. estiment que le gouvernement n'osera pas laisser mourir la « vieille dame » de Saint-Etienne. Ils se trompent.

A la vérité, cette « fermeté » des pouvoirs publics apparaît quelque peu suspecte. Soit qu'il ait été convaincu que le redressement de Manufrance était impossible, soit qu'il n'ait pas été fâché de se lancer dans une épreuve de force avec le P.C., le gouvernement a eu, dans cette affaire, une attitude bien peu cohérente. Comment expliquer en effet qu'il ait pu distiller au compte-goutte ses aides financières, puis annoncer, oh ! combien bruyamment, en août 1980, qu'il était prêt à apporter 150 millions de francs pour peu qu'on lui présente un plan ayant son agrément ? Comportement irresponsable qui ne pouvait que pousser le P.C. et la C.G.T. à durcir leur position.

L'affrontement n'a finalement fait que des vaincus et des victimes : les salariés. Que va-t-il se passer maintenant ? Après le tour de piste de M. Dumas, l'heure de M. Bernard Tapie a sonné. Nommé président de l'ancienne société Manufrance, l'homme d'affaires parisien n'a pas, c'est un euphémisme, la confiance des syndicats et de la municipalité. Saura-t-il par ses propositions désarmer l'hostilité dont il est l'objet ? Les pouvoirs publics ont là un rôle considérable à jouer. Il leur appartient, d'abord d'éviter que la liquidation de biens de la firme ne se transforme en curée, ensuite d'aider financièrement à sauver le maximum d'emplois, enfin de contribuer à en créer de nouveaux dans une région déjà fortement touchée par le chômage, bref, d'éviter le pire car Manufrance est une poudrière dont la mèche est allumée.

PHILIPPE LABARDE.

La colère de M. Sanguedolce

« Bonsoir messieurs. Je n'ai pas grand-chose à vous dire, aussi je ne vous propose même pas de chaise. » M. Sanguedolce, maire de Saint-Etienne, a tenu mercredi 22 octobre en début de soirée une bien curieuse conférence de presse, sous la forme d'une déclaration improvisée de trois minutes, à la suite de laquelle le premier magistrat a refusé de répondre aux questions des journalistes : « Cela vous évitera, a-t-il dit, de faire des interprétations. »

Curieuse conception de l'information, qui a, il est vrai, l'avantage de présenter sans risque de contradiction des arguments aussi usés que le dossier Manufrance lui-même : « La liquidation des biens, c'est la démonstration de la volonté de Giscard d'Estaing de porter un coup mortel à cette entreprise (...). Le président de la République a créé les conditions du blocage bancaire depuis quatre ans. » Au passage, une étrange formule sur « le soutien total du maire et de la majorité du conseil municipal aux travailleurs de Manufrance ». Majorité ? La municipalité d'union de la gauche nous avait plutôt habitués à l'unanimité. Il faut donc « interpréter ». Il devient presque difficile d'écrire que nous comprenons le maire lorsqu'il évoque « le seuil insupportable du chômage dans notre ville, les enfants qui ne mangent pas de viande, sauf dans les cantines scolaires, les chômeurs non secourus, les loyers non payés ».

Notre compréhension s'arrête là.

C. R.

M. Monory sanctionne pour entrave à la concurrence un groupement d'intérêt économique de Montélimar

Une entente entre fabricants de nougat, dans la région de Montélimar, vient d'être sanctionnée par la commission de la concurrence. M. Monory a condamné le groupement d'intérêt économique (1) *Inter-Nougat à payer une amende de 100 000 francs et à modifier son règlement intérieur pour entrave au* « libre exercice de la concurrence ». *Cette décision, publiée au* Bulletin officiel de la concurrence et de la consommation, *met une nouvelle fois en lumière le manque de concurrence de l'économie française.*

L'industrie de la fabrication du nougat représente l'une des activités essentielles de la région de Montélimar, mais la mise en service, en 1970, de l'autoroute A 7, avait entraîné une baisse des ventes de l'ordre de 90 % dès les premiers quinze jours. Afin de remédier à cette situation, les industriels du nougat de l'agglomération de Montélimar s'étaient réunis pour constituer le G.I.E. Inter-Nougat, qui avait conclu avec la Société française de promotion touristique et hôtelière, concessionnaire de l'aire de services d'Allan (Drôme), un contrat aux termes duquel le groupement disposait d'une concession d'exclusivité de vente de nougat et de miel sur la portion d'autoroute traversant le département. Cette convention avait même été conclue à l'incitation de l'administration.

Qu'est-il alors reproché au G.I.E. ? Inter-Nougat comprenait parmi ses membres le groupe Uni-Nougat. Par suite de la liquidation des actifs de ce groupe, le G.I.E. Inter-Nougat avait exprimé la volonté de racheter les marques exploitées par Uni-Nougat, à savoir : Arnaud Soubeyran, Rocher de Provence, l'Ours qui danse et le Nougat royal. Mais, mises aux enchères le 17 avril 1978, trois de ces quatre marques avaient été acquises par les établissements Brotte et Armenier, négociants en vin à Châteauneuf-du-Pape.

Dès le lendemain (18 avril 1978), une assemblée générale extraordinaire réunit les membres d'Inter-nougat, qui signent un accord aux termes duquel ils « *s'interdisent de fabriquer du nougat sous les marques Arnaud Soubeyran, Rocher de Provence, L'Ours qui danse et le Nougat royal, ou destiné à être vendu sous ces marques précitées* ». Cet accord avait été inséré dans le règlement intérieur du groupement par l'article 5 bis, adopté lors de l'assemblée générale du 31 mai 1978. D'après la commission de la concurrence, cet article 5 bis, « *obstacle réel à l'implantation* [sur l'aire d'Allan] *des établissements Brotte et Armenier, aurait même été de nature à justifier une transmission du dossier au parquet* » si le G.I.E. ne l'avait pas supprimé de son règlement intérieur au cours de l'assemblée générale du 27 juin 1980. En effet, dans les statuts d'Inter-nougat, il était bien précisé : « *Seuls sont admis à faire partie du groupement les fabricants de nougat ayant plus de trois ans d'activité et établis dans un rayon de 30 kilomètres autour de Montélimar (...) ; chaque membre du groupement n'est autorisé à vendre à celui-ci* [au G.I.E.] *qu'un certain quota de production fixé en fonction de son chiffre d'affaires (...) ; les prix d'achat par le G.I.E. aux fabricants sont uniformes, de même que les prix de vente au public.* »

De nouveaux rebondissements attendus

Pratiquement, le premier règlement empêche les établissements Brotte et Armenier de rentrer dans le G.I.E. et, par là, de vendre ses produits dans l'aire d'Allan, mais les deux autres règles empêchent de toute façon le libre exercice de la concurrence. Ce qui explique que, en plus de l'amende de 100 000 francs, la commission de la concurrence ait enjoint au groupement de modifier ses règles d'admission des nouveaux membres (en remplaçant la période de trois ans par une période d'un an et en supprimant toute exigence de localisation du siège social) et de redéfinir les quotas de production requis.

Inter-Nougat a donc modifié ses quotas et libéré les prix de vente. Le G.I.E. estime que cela fera monter les prix. Les établissements Brotte et Armenier, quant à eux, ne peuvent toujours pas vendre leur nougat dans la zone d'Allan. L'affaire risque de connaître encore des rebondissements.

(1) Le groupement d'intérêt économique (G.I.E.) est une formule juridique intermédiaire entre l'association à but non lucratifs et la société qui, elle, fait des bénéfices. Cette formule, créée par une ordonnance de septembre 1967, a surtout pour objet de permettre à plusieurs partenaires — industriels ou commerciaux — de se regrouper dans des actions communes.

COMMERCE INTERNATIONAL

Réuni à Genève

LE COMITÉ TEXTILE DU GATT DRESSE LE BILAN DU SECOND ACCORD MULTIFIBRE

Le comité textile du GATT est réuni depuis le 22 octobre à Genève afin de dresser le bilan du second arrangement multifibre (A.M.F.), accord qui régit le commerce mondial du textile, et qui arrivera à expiration à la fin 1981. Les experts réunis à Genève devraient également tenter de préparer les négociations en vue de la mise en place d'un troisième A.M.F., négociations qui ne devraient cependant pas entrer dans leur phase active avant le printemps de l'année prochaine.

En attendant l'ouverture des négociations internationales, qui devraient permettre de fixer de nouvelles règles de la concurrence entre les principaux pays producteurs, le gouvernement français tente de limiter l'impact de la crise qui affecte l'ensemble de la filière française. A défaut du plan textile réclamé par les professionnels, les pouvoirs publics ont décidé une série de mesures d'appui destinées notamment à soutenir l'investissement, dont le président de la République a révélé les grandes lignes au cours de son voyage dans le Nord. Mercredi 22 octobre, M. Monory a précisé, au cours d'un colloque organisé par le Crédit national, certaines de ces mesures. Il a ainsi expliqué que les critères d'accès aux prêts participatifs distribués par le CIDISE (un organisme public chargé de soutenir les entreprises par apport de fonds propres) seraient immédiatement assouplis pour les entreprises performantes du secteur textile.

● *Près de 27 0000 usines françaises* sont sous contrôle étranger, indique le ministre de l'économie, M. Monory, en réponse à une question écrite de M. Ansquer. Depuis 1970, 16 479 entreprises françaises ont fait l'objet de prises de participation équivalentes à au moins 20 % de leur capital. Un mouvement qui a tendance à s'accélérer puisque le nombre d'entreprises créées ou rachetées par des intérêts étrangers est passé de 1 251 en 1970, à 1 845 en 1974 et 2 403 en 1978. Ainsi, de 1970 à 1978, le nombre des entreprises sous contrôle étranger a doublé.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

C·M INDUSTRIES

Les actionnaires de C.M. Industries se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 21 octobre 1980 sous la présidence de M. Philippe Midy. Ils ont approuvé à l'unanimité la fusion C.M. Industries SANOFI qui va se traduire par la remise de sept actions SANOFI, jouissance 1er janvier 1980, pour cinq actions C.M Industries de même jouissance.

Les opérations matérielles d'échange des actions devraient commencer fin novembre, dès que l'admission à la Cote officielle des actions nouvelles SANOFI aura été prononcée. Il est rappelé qu'à cette occasion les actionnaires de C.M Industries qui le souhaiteraient auront la faculté d'échanger une partie des actions SANOFI à recevoir par eux contre des actions Poulain S.A., actuellement inscrites au hors cote de Nantes, dans les conditions annoncées le 7 octobre 1980 (une action SANOFI pour cinq actions Poulain S.A., à concurrence de 19 % au maximum des actions SANOFI leur revenant).

Dans son allocution, le président a souligné que les actionnaires de C.M Industries vont devenir, grâce à cette fusion avec SANOFI, actionnaires d'un nouvel ensemble se situant parmi les tout premiers groupes pharmaceutiques français. Il a par ailleurs apporté des précisions sur les perspectives du groupe Poulain pour l'exercice en cours. Il a notamment indiqué que l'activité des filiales Chocolat Poulain et Banania était satisfaisante, mais que le secteur Fruits Industriels, à travers la société GACI-Aptunion, continuerait à connaître des difficultés importantes. Les pertes de cette filiales devraient entraîner une baisse sensible du bénéfice net consolidé du groupe en 1980, et il est à prévoir que ses besoins de financement conduiront Poulain S.A. à faire appel à ses actionnaires pour renforcer ses capitaux permanents.



● APPROBATION DEFINITIVE DE L'ABSORPTION DE CM INDUSTRIES
● RESULTATS AU 30 JUIN 1980 ET PERSPECTIVES

Les actionnaires, réunis le 21 octobre 1980 en assemblée générale, sous la présidence de M. René Sautier, ont approuvé les résolutions qui leur étaient soumises, rendant ainsi définitive la fusion par absorption de la société C.M Industries.

Il est rappelé qu'en rémunération des apports effectués par C.M Industries SANOFI a augmenté son capital de 256 883 200 F pour le porter de 515 430 900 F à 772 314 100 F par émission de 2 568 832 actions nouvelles, portant jouissance au 1er janvier 1980 et destinées à être attribuées aux actionnaires de C.M. Industries, à raison de sept actions SANOFI pour cinq actions C.M. Industries.

La même assemblée générale a nommé administrateurs de SANOFI MM. Philippe Midy et Antoine Midy, précédemment respectivement président-directeur général et administrateur de C.M Industries, ainsi que M. Bruno Roger, associé-gérant de Lazard Frères. Elle a d'autre part décidé le transfert du siège social à Paris (8e), 40, avenue George-V, ainsi que la modification de la dénomination sociale pour ne plus conserver que la dénomination SANOFI.

Au cours de son allocution, M. René Sautier a porté à la connaissance de l'assemblée les résultats consolidés de SANOFI (non compris C.M Industries) pour le premier semestre 1980.

Pour un chiffre d'affaires en augmentation de 17 %, le bénéfice d'exploitation a atteint 157 millions de francs contre 128 millions de francs au premier semestre 1979 (+ 23 %). Le bénéfice net consolidé, part de SANOFI, s'est élevé à 69 millions de francs (contre 51 millions de francs à structure comparable d'intérêts minoritaires), ce qui représente une progression de 35 %.

En ce qui concerne le groupe, après fusion avec C.M. Industries, les prévisions pour l'exercice 1980 permettent d'escompter une progression du bénéfice net par action d'au moins 25 % par rapport à l'année 1979 pour laquelle il avait atteint 25,58 F.

Les perspectives pour 1981, telles qu'elles se dessinent, conduisent à prévoir un développement du chiffre d'affaires plus rapide que celui des marchés auxquels le groupe s'adresse, et une progression des résultats supérieure à celle de ce chiffre d'affaires.

Le président a en outre déclaré :

« Au-delà de cette perspective, il me paraît important de souligner que l'avenir à moyen et long terme de votre entreprise se trouve fondamentalement et favorablement modifié par l'opération qui vous est présentée.

» Par la taille atteinte (un C.A. total de 6 milliards de francs dont plus de 5 milliards consolidés), SANOFI disposera désormais d'un impact suffisant sur les marchés et d'une taille industrielle permettant de nouvelles optimisations de coûts ; nous nous serons donc dotés des moyens indispensables pour être compétitifs à l'égard de nos grands concurrents internationaux.

» Par la répartition des gammes de nos produits, nous serons désormais présents dans la plupart des classes thérapeutiques où la demande va être très soutenue ; par la complémentarité des implantations géographiques qui permettront une pénétration accrue sur les marchés importants, nous devons être en mesure de nous développer avec le maximum d'efficacité et de profitabilité. Nous répondrons ainsi en effet aux conditions économiques nouvelles qui gouvernent les activités liées à la santé et qui imposent à la fois la sélectivité des produits et l'élargissement des aires géographiques des marchés.

» De surcroît, appuyée sur un volume de chiffres d'affaires accru, la recherche devrait apparaître comme une chance supplémentaire donnée au groupe. Par la qualité de ses travaux, par l'importance de ses moyens, mais surtout grâce à ses orientations qui depuis plusieurs années ont fait une place importante à la biologie et à ses techniques nouvelles, le groupe paraît parfaitement armé pour affronter la mutation technologique et scientifique que connaît aujourd'hui notre industrie.

» L'organisation nouvelle qui doit permettre de tirer parti de ces facteurs favorables perd immédiatement mise en place.

» Elle sera conçue, une fois encore, selon le principe de la décentralisation maximale des centres de profit, et sur le maintien, au niveau central, d'une structure aussi légère que possible pour orienter la politique d'ensemble et contrôler l'action.

» La qualité des équipes et des hommes qui appartiennent à nos entreprises nous fait d'ailleurs un devoir de situer à leur juste niveau l'exercice de toutes les responsabilités. »

Ouverture d'un bureau de représentation de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE A ÉDIMBOURG

M. Marc Viénot, directeur général de la Société générale et M. Alexis Saint-Guily, directeur de département de la Société générale et M. Raymond Gely, directeur de la succursale de Londres de la Société générale ont inauguré, les 16 et 17 octobre, un bureau de représentation à Edimbourg.

Ce bureau de représentation renforce les moyens d'intervention de la Société générale en Grande-Bretagne où elle est déjà présente à Londres par sa succursale principale et en province par ses agences de Manchester, Birmingham, Bristol et Leeds. Elle dispose en outre dans ce pays de filiales spécialisées de banques d'affaires (Société générale Bank Ltd) et de crédit-bail (Socgen Lease Ltd).

Ainsi la Société générale est-elle désormais en mesure d'offrir à la clientèle écossaise, l'ensemble de ses services (concours bancaires traditionnels, change, financements internationaux, crédit-bail).

FININVEST

Rappelons que la Banque de l'Indochine et de Suez vient d'acquérir les 18,80 % du capital de Fininvest que détenait le Crédit foncier de France, au prix de 700 francs français par action Fininvest, société qu'elle contrôle désormais à hauteur des quatre cinquièmes du capital.

Dans le cadre de cette opération, la Banque de l'Indochine et de Suez s'est engagée vis-à-vis de la chambre syndicale des agents de change à se porter acquéreur jusqu'au 30 octobre 1980 inclus, au même prix de 700 francs français par action, de toutes les actions Fininvest qui seront présentées à la vente sur le marché hors cote de la Bourse de Paris où elles se négocient.

Cette faculté offerte aux actionnaires de Fininvest prend place dans le dispositif mis en œuvre parallèlement à la cession des immeubles — pour un prix global de 67 000 000 de francs français — que détenait Fininvest, rue Cambon à Paris.

Pour permettre de mieux apprécier les conditions d'achat proposées par la Banque de l'Indochine et de Suez, il est rappelé que cette cession immobilière entraînera pour Fininvest :

— d'une part, une charge fiscale de l'ordre de 10 millions de francs français, résultant de la plus-value dégagée, par rapport au prix de revient d'origine ;

— d'autre part, *la mise en réserve* du solde net de ladite plus-value, dont le caractère fiscal de plus-value à long terme implique qu'elle ne pourra être ni distribuée, ni capitalisée.

SADE

Le conseil d'administration vient d'arrêter les comptes du vingt-quatrième exercice social, clos le 30 juin dernier, et de « convoquer pour le 12 décembre prochain, à Strasbourg, l'assemblée générale de ses actionnaires ».

Durant l'exercice 1979-1980, la SADE a apporté, sous diverses formes, sa contribution au financement des investissements de cent cinquante-cinq entreprises alsaciennes — dont onze créations — pour un montant total de 269 000 000 millions de francs.

La recette nette de l'exercice a atteint 31 087 000 F et le bénéfice net après impôt 8 535 000 F, en progression l'un comme l'autre de + 35 % sur l'exercice précédent.

Proposition de dividende 11,75 F + 4,27 F d'avoir fiscal, soit 16,02 F par action (en hausse de plus de 15 %).

Le conseil d'administration proposera ainsi à l'assemblée générale le versement d'un dividende global de 5 045 000 F qui, tout en marquant un net accroissement, n'absorbera cependant que 59 % du bénéfice net de l'exercice. Rapporté au cours actuel, le rendement global (avoir fiscal compris) de l'action sera d'environ 9,7 %.

Rappelons que sur les cinq dernières années, le rendement financier moyen annuel de l'action SADE (dividende et plus-value compris) a atteint 16,7 %.

Envoi du prochain rapport SADR 1979-1980 sur simple demande à SADE, 4, allée de la Robertsau - 67084 Strasbourg.

MERLIN GERIN

Le chiffre d'affaires de la société pour les neuf premiers mois de 1980 s'est élevé à 1 720 millions de francs *en augmentation de près de 28 %* sur celui de la même période de 1979.





Résultats financiers du premier semestre 1980

Les ventes de produits pétroliers d'Esso S.A.F. au cours du premier semestre 1980 ont été de 8,4 millions de tonnes, en baisse de 6,7 % par rapport à celles du premier semestre 1979.

Cependant, en raison des hausses de prix des produits pétroliers consécutives aux augmentations très importantes des prix du pétrole brut, le chiffre d'affaires, hors taxes et transactions compensées, s'est élevé à 10 309 millions de francs, en augmentation de 46 % sur la période correspondante de 1979.

La marge brute d'autofinancement atteint 1 189 millions de francs dont *1 044 millions de francs proviennent* de l'augmentation de la valeur des stocks résultant de la hausse des prix du pétrole brut.

Le bilan au 30 juin 1980, publié au B.A.L.O., fait apparaître pour les six premiers mois de l'année un résultat net de 377 millions de francs après amortissement et provisions et après calcul de l'impôt sur les sociétés. Ce bénéfice comprend la totalité du dividende d'Esso Rep au titre de l'exercice 1979, soit 141 millions de francs.

Le bénéfice, ainsi que l'impôt sur les sociétés (297 millions de francs) sont chacun augmentés de 200 millions de francs environ, du fait de l'insuffisance des possibilités légales de dotation à la provision pour fluctuation des cours par rapport à l'augmentation de valeur des stocks.

Le résultat réel des opérations de raffinage - distribution, hors effet stock, reste donc très insuffisant, en raison de l'étroitesse des prix *autorisés pour* les principaux produits pétroliers, tandis que l'impôt, prélevé en majeure partie sur l'accroissement de la valeur des stocks, continue à être disproportionné par rapport au résultat réel.



RESULTAT AU 30 JUIN 1980

Au 30 juin 1980, le résultat avant impôt, provisions pour investissement et hausse des prix, est de 15,5 millions de francs contre 13 millions de francs au 30 juin 1979.

Aux mêmes dates, les chiffres d'affaires hors taxes étaient de 206,1 millions de francs contre 160,1 millions de francs.

Au 30 septembre 1980, le chiffre d'affaires hors taxes était de 308,9 millions de francs contre 240 millions de francs au 30 septembre 1979, soit une progression de 29 %. *Pendant la même période*, le montant hors taxes des commandes reçues s'est élevé à 452,2 millions de francs contre 358,3 millions de francs, soit une progression de 26 %. Au 30 septembre 1980, le carnet de *commandes* était de 478,6 millions de francs contre 379,4 millions de francs.

SOCIAL

Le rythme des licenciements de délégués syndicaux continue à s'accélérer

Une considérable accélération de la cadence des licenciements de délégués du personnel, délégués au comité d'entreprise et autres représentants syndicaux se confirme depuis 1974, début de la dépression économique. On en a compté quatre mille six cent cinquante-deux en 1978, contre trois mille sept cent deux en 1977, soit une augmentation de 25,6 % d'une année sur l'autre. Par rapport à 1974, où il y en avait eu un millier, la progression est de 465 %.

Les centrales ouvrières ne cessent de dénoncer la répression anti-syndicale. Le cas de M. Certano, dirigeant du syndicat C.G.T. de la régie Renault, dont les tribunaux ont confirmé le licenciement, il y a quelques semaines, au terme de deux ans de procédure, n'est-il pas, après tant d'autres, la démonstration de cette orientation ?

Les informations données par le ministère du travail avaient déjà montré que, entre 1974 et 1977, le nombre des licenciements avait quadruplé (*le Monde* du 5 août 1978).

Les statistiques que vient de publier ce même ministère montrent l'aggravation de cette tendance.

Portant sur les années 1976-1977-1978, le document officiel *fait la distinction entre les autorisations* données par les inspecteurs du travail et celles qui résultent du « recours hiérarchique », qui fait appel à l'arbitrage du ministre. Dans ces deux catégories, on fait apparaître celles qui sont motivées par des raisons économiques et celles qui ont été appuyées sur des motifs professionnels ou disciplinaires.

● *Les inspecteurs du travail*, en 1976, sur 9 361 demandes, ont donné 2 450 autorisations (3 459 sur 5 245 en 1977 ; 4 324 sur 6 422 en 1978). Pour cette dernière *année*, 3 877 *licenciements* (soit 89,6 %) s'expliquent par des causes économiques. Sur les 2 098 licenciements refusés, 1 609 (soit 76,6 %) étaient demandés pour raisons économiques et 489 pour d'autres motifs. Par comparaison aux effectifs des personnes qui, cette année-là, ont été privées de leur emploi, les représentants syndicaux représentent 1,33 %.

● *Le nombre des recours* adressés au ministre du travail a suivi une courbe parallèle, puisqu'il avoisine, grosso modo, le dixième des demandes présentées à l'inspection du travail. Il est passé de 370 (avec 164 autorisations) en 1976 à 515 (avec 243 autorisations) en 1977 et à 639 (avec 328 autorisations) en 1978.

En 1978, les autorisations accordées par le ministre pour des motifs économiques s'élèvent à 66 % du total des demandes.

Cependant, dans l'ensemble, les employeurs ont eu gain de cause une fois sur deux : dans 47 % des cas en 1977, 51 % en 1978 et 45 % en 1979. L'année dernière, sur 834 dossiers (un accroissement de 29 % par rapport à 1978), les licenciements pour d'autres motifs qu'économiques s'élevaient à 258, sur lesquels 40 % ont été ratifiés par le ministre.

Les résultats partiels de 1980 semblent traduire un fléchissement du nombre des recours adressés en haut lieu (354 pour le premier semestre contre 453 durant la même période, en 1979 (soit — *21,6 %*). Sur 225 cas visant des licenciements économiques, 128 ont été autorisés (56,8 %) ; pour les autres motifs, sur 139 cas, 47 ont reçu le feu vert (36,4 %).

Cette évolution, assure-t-on au ministère du travail, ne saurait être considérée comme une aggravation de la « police » des entreprises. Le nombre des représentants syndicaux licenciés (pour important qu'il soit en lui-même) est, on l'a vu, de l'ordre de 1,3 % par rapport aux effectifs des entreprises mises en cause ; on peut évaluer approximativement à 300 000 le nombre des porte-parole des travailleurs. Ils représentent ainsi environ 2,5 % du monde du travail salarié. Toutefois, les syndicats *estiment que les salariés* « protégés » sont moins nombreux, en raison des cumuls de responsabilité.

L'augmentation des renvois dit-on encore, est surtout due à un « *effet retard* ». En effet, lors des premiers « *dégraissages* » d'effectifs, le personnel « *protégé* » a été épargné. Mais il n'a pu l'être en raison de la persistance de la *crise économique* et des nouvelles vagues de compressions d'effectifs. D'ailleurs, les représentants syndicaux eux-mêmes n'auraient pas accepté un traitement de faveur.

Toutefois, la dernière période a été marquée par une recrudescence de l'action revendicative. Et, dans certains cas, ajoute-t-on, elle a débordé le *cadre de l'exercice normal* des fonctions syndicales ou sociales. Des délégués, par exemple, ont abusé des absences répétées. Leurs employeurs ont « *laissé courir* » avec plus ou moins de bonne foi, jusqu'au jour où ils ont pu en faire le motif d'un renvoi. Les mouvements revendicatifs plus contenus qu'autrefois par la crainte du chômage, peuvent en revanche, quand ils éclatent, prendre des formes exacerbées : dossiers et machines à écrire jetées par les fenêtres, patrons ou directeurs « *retenus* » *dans leurs bureaux. Sous le coup* de la colère soulevée par l'annonce de licenciements ou l'aggravation des conditions de travail, on malmène les petits chefs. Les téléguidages politiques — ceux du P.C.F notamment — accentuent cette propension.

Enfin la montée générale de la violence dans la société n'épargne pas les ateliers ou les bureaux, avec çà et là le chapardage ou diverses formes d'indélicatesse.

Tantôt accusés de trop épouser les thèses syndicales, tantôt soupçonnés du contraire, les inspecteurs du travail s'entourent de précautions contre l'arbitraire. Ils font surtout en sorte de rejeter les discriminations ou les provocations de la part des employeurs. Si ceux-ci se montrent de plus en plus hostiles à l'exercice du droit de grève, les inspecteurs s'efforcent de veiller à ce que le jeu ne soit pas délibérément faussé. Ils ne donnent pas le feu vert, par exemple, au licenciement d'un délégué, d'un employé depuis vingt ans dans la « boîte » qui a déclenché un arrêt de travail selon les critères bien établis et toujours respectés *jusqu'ici*. Plus d'un patron, surtout parmi les « petits », ne dissimule pas que toutes les occasions sont bonnes pour se débarrasser des gêneurs... Quitte à leur tendre un piège. Les inspecteurs ne l'ignorent pas, affirme-t-on au ministère.

Sections démantelées

La volonté systématique d'éliminer les porte-parole des travailleurs ne fait pas de doute pour les syndicats. La proportion des militants licenciés, par rapport aux *300 000* salariés — un peu plus, un peu moins — qui, pour chacune des trois dernières années, ont été envoyés au chômage, n'est pas significative. De plus, l'absence de représentation syndicale dans un grand nombre de petites et moyennes entreprises — 40 % — fausse les pourcentages globaux.

C'est au niveau qualitatif et *psychologique qu'il faut juger les* coupes sévères ouvertes dans les rangs des délégués syndicaux. Ce sont ceux qui remplissent le plus efficacement leur mission qui, souvent, mais de façon insidieuse, font partie des « charrettes ».

Si, en Allemagne ou en Belgique, les représentants syndicaux sont mieux protégés, en France, il n'y a guère que le délégué mineur dont il est établi qu'il part le dernier.

La disparition d'un militant suffit parfois à démanteler tout une section syndicale. En tout état de cause, l'amenuisement du nombre des délégués se traduit par un *affaiblissement* du rapport de force au détriment des travailleurs.

D'autres militants peuvent-ils prendre la relève ? Il faut du temps pour former un bon délégué. Et le climat qui règne dans les entreprises n'incite guère le syndicaliste « moyen » — sincère, dévoué, mais pas forcément héroïque — à risquer de devenir le point de mire de tirs diversement convergents.

Jamais, disent les centrales ouvrières, la protection du délégué n'est considérée comme un privilège par ses camarades. Elle est ressentie comme une garantie qui disparaît evac lui.

Sous quelles étiquettes syndicales se répartissent les représentants du personnel licenciés ? *En 1978, parmi les décisions prises* par les inspecteurs du travail, 54 % visent la C.G.T., 17 % les divers ; 14 % la C.F.D.T., 6,4 % la C.G.C., 6 % F.O et 1,13 % la C.F.T.C. Les autorisations données par le ministère visent la C.G.T. et les « divers » à 39 % chacun, la C.F.D.T. à 13,5 %, F.O. à 4,5 %, la C.G.C. à 2,1 % et la C.F.T.C à 1,2 %.

Si *le tribut payé par la C.G.T.* est le plus lourd, les militants non confédérés, médiocres adversaires du consensus, ne sont pas mieux traités. Ce qui tend à montrer que les représentants des travailleurs, même avec l'étiquette « *divers* », ne sont finalement pas mieux acceptés que les autres par certains employeurs.

« *Procès d'intention !* » se récrieront *les autres. Le ministère* du travail éviterait les suspicions s'il publiait plus fréquemment les statistiques et si, en outre, il indiquait en clair les motifs des décisions prises. Indépendamment des informations sur les licenciements de délégués, est-ce par hasard si aucune donnée n'a été publiée sur les infractions au droit du travail constatées par l'inspection du travail ni sur les sanctions infligées depuis celles qui remontent à 1976 ?

Le dialogue entre les syndicats et le *gouvernement* est pratiquement au point mort. Est-ce une raison pour jeter, sur certains bilans sociaux, le manteau de Noé ?

JOANINE ROY.

LA COUR D'APPEL D'ANGERS CONFIRME LA CONDAMNATION DU SYNDICAT C.G.T. DE L'USINE RENAULT DU MANS

La cour d'appel d'Angers a confirmé, mercredi 22 octobre, le jugement du tribunal du Mans qui, le 6 mars 1979, avait condamné, pour usage illicite du droit de grève, le syndicat C.G.T. de l'usine Renault du Mans à 1 F de *dommages* et intérêts. Elle a désigné un expert chargé de fixer le préjudice financier, que la Régie avait alors évalué à près de 30 millions de francs. La C.G.T. a décidé de se pourvoir en cassation.

En février-mars 1975, un conflit avait eu lieu à l'usine Renault du Mans à propos de la refonte de la grille des salaires. *Pour appuyer* leurs revendications, les ouvriers avaient choisi de faire une « grève de coulage », encore appelée « grève de l'enthousiasme », qui s'est traduite, a indiqué la cour d'appel d'Angers, par « *un ralentissement voulu de la production jusqu'à 50 % environ, malgré la présence de tout le personnel à son poste, personne ne se déclarant officiellement en grève* ».

La cour d'appel a estimé que, en travaillant ainsi au ralenti et dans des conditions « *volontairement défectueuses* », les ouvriers du Mans se sont placés « *en dehors du cadre du droit de grève, commettant ainsi une faute grave* ». Elle a jugé que le syndicat C.G.T de l'usine, qui nie être l'instigateur de ce mouvement, « *avait joué un rôle moteur et que son influence avait été déterminante* ».

Lors du procès en appel, le 1er octobre dernier, les avocats de la C.G.T. avaient fait valoir que, « *en droit français, la grève est une liberté publique individuelle* » et que le syndicat ne pouvait être tenu pour responsable de cette forme de grève observée par la base du personnel.

Après le jugement du 22 octobre, la C.G.T. et sa fédération des travailleurs de la métallurgie ont assuré qu'elles n'entendaient pas « *s'incliner devant une décision qui remet gravement en cause les libertés syndicales et le droit constitutionnel de grève* » et qu'« *en aucun cas les sommes réclamées ne seront payées* ».

● *L'usine Fusalp de Moutiers* (Savoie), spécialisée dans la fabrication de vêtements de sports d'hiver, est occupée depuis le 6 octobre par son personnel. Les quatre-vingts salariés s'opposent à la fermeture définitive de l'atelier de Moutiers, prévue pour le 30 novembre. La direction de la société Fusalp, qui est contrôlée par le groupe Empain-Schneider, a proposé à une quinzaine d'ouvrières un reclassement dans ses usines d'Albertville, de Saint-*Jean-de Maurienne*, d'Annecy et de Sillingy, qui emploient plus de sept cents personnes. La société souhaite éviter une trop grande dispersion de ses ateliers, répartis dans plusieurs vallées savoyardes. *(Corresp.)*

LE CHOMAGE TOUCHE PLUS DE SEPT MILLIONS DE PERSONNES DANS LA C.E.E.

« Pour la première fois, le nombre de chômeurs dans la C.E.E. a dépassé les sept millions : 7 092 000 demandeurs d'emploi à la fin de septembre, soit 105 000 chômeurs de plus qu'en août et 1 010 000 depuis mai. Le taux de chômage européen, par rapport à la population active civile, atteint aujourd'hui 6,5 %.

Globalement, le chômage a crû de 3 % d'août à septembre, avec de sensibles variations, en données observées, selon les pays : + 10,5 % en France, + 9,6 % au Luxembourg, + 4,5 % au Danemark, + 2,9 % aux Pays-Bas, + 2,3 % en Italie, + 2,2 % en Belgique, + 1,9 % au Royaume-Uni et + 0,4 % en Irlande. Seule la R.F.A. connaît une baisse du chômage : — 4,8 %.

L'Office statistique des Communautés européennes, qui publie ces chiffres, indique que cette « importante détérioration de la situation du marché du travail est confirmée par les données corrigées des variations saisonnières qui dépassent, elles aussi, les sept millions de chômeurs pour la première fois. »

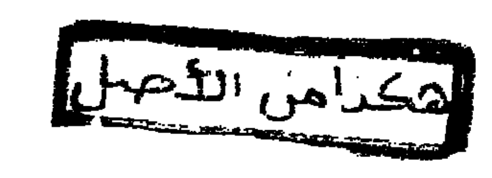
Par rapport à septembre 1979, le chômage a augmenté, dans la C.E.E., de 15,5 % en données brutes. Tous les Etats membres sont touchés par cette progression, mais plus ou moins gravement : + 46,2 % pour le Royaume-Uni, + 37,9 % pour le Danemark, + 27,8 % pour l'Irlande, + 26,6 % pour les Pays-Bas, + 12 % pour la Belgique, + 11,6 % pour la R.F.A., + 6,7 % pour la France, + 6,2 % pour l'Italie et + 5,6 % pour le Luxembourg.

LA CRISE DE

Les tergi… irritent

Le gouvernem… cherche à





ÉTRANGER

LA CRISE DE LA SIDÉRURGIE EUROPÉENNE

Les tergiversations de Bonn irritent fortement Paris

(Suite de la première page.)

Sans le plan anticrise, la Communauté ne peut agir pour enrayer la chute des cours qui menace gravement ses entreprises sidérurgiques. C'est pourquoi M. Thorn, tout en déplorant le blocage allemand, a estimé que le plus urgent était d'essayer d'éviter de laisser *se développer* une crise supplémentaire au sein des Neuf et a décidé de convoquer le conseil.

Mercredi soir, les Français, furieux à l'égard de Bonn, n'avaient pas encore donné leur accord à cette réunion. Cependant, ils ne peuvent pas faire grand-chose d'autre pour manifester leur mauvaise humeur que de retarder la session ou de s'y faire représenter par un secrétaire d'État plutôt que par M. Giraud. Les Français sont d'autant plus mécontents que le président de la République, lors de son récent voyage dans le Nord, avait annoncé que M. Schmidt lui avait garanti que la R.F.A. ne s'opposerait pas au plan anticrise.

La tempête sera-t-elle totalement apaisée samedi après-midi ? Rien n'est moins sûr, et les Allemands placent les enchères à un niveau élevé. Ils n'agissent pas du tout, actuellement du moins, comme s'ils souhaitaient un compromis. Mercredi, à Bonn, M. Grünewald, le porte-parole adjoint de la chancellerie, a tenu un langage très ferme, soulignant que la R.F.A. ne se laisserait pas imposer quelque chose d'inacceptable, et affirmant que le plan Davignon nouvelle manière entraînerait des licenciements supplémentaires dans les aciéries allemandes. De surcroît, l'union sacrée est en train de se réaliser en Allemagne sur ce thème : entre les deux partis de la coalition gouvernementale, la C.D.U. (chrétiens démocrates), les syndicats et le patronat, refusent les uns après les autres *« de se faire embrigader par Bruxelles »*. Double langage, au moins de la part de la sidérurgie allemande. Au départ, M. Davignon, commissaire chargé de la politique industrielle, était peu soucieux de faire appel à des mesures autoritaires. Car les industriels allemands lui ont répliqué pendant plusieurs semaines que le retour à un programme volontaire d'autolimitation de la production était impossible compte tenu de la méfiance régnant parmi les sidérurgistes. Maintenant, après avoir été morigénés par M. Lambsdorf, le ministre libéral de l'économie, ils considèrent au contraire qu'un arrangement privé est à la fois possible et préférable à un contingentement autoritaire.

Les Allemands, qui ont restructuré leur sidérurgie plus tôt que les pays partenaires redoutent que, de ce fait, les quotas soient calculés par la commission Davignon d'une manière qui leur soit défavorable (1). M. Davignon a indiqué à plusieurs reprises qu'il était bien décidé à tenir compte des efforts respectifs de restructuration au moment d'établir les quotas. *Mais il s'en est tenu là.*

La session de samedi, si l'esprit est à la conciliation, peut tourner à une discussion technique, en fait à un marchandage sur le calcul des quotas, autrement dit sur la répartition entre les États membres des sacrifices qui sont nécessaires pour rendre possible le redressement des prix. Mais, si *le débat n'évolue pas dans ce* sens, les Allemands pourront être tentés d'invoquer leur *« intérêt essentiel »* et opposer ainsi un veto au plan de contingentement autoritaire de la Commission. Ils feraient de la sorte usage de ce *« droit à l'unanimité »* que les Français ont revendiqué pour eux-mêmes en février 1966 à Luxembourg, à l'issue des six mois de la crise institutionnelle la plus sérieuse (période de la chaise vide) qu'a connue la Communauté. Au cours des semaines passées, des représentants allemands ont indiqué plus ou moins clairement que leur intention était d'éviter cette solution extrême. Mais il est vrai qu'ils ont *montré dans cette affaire* qu'ils n'en étaient pas à une contradiction près.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Les quotas seront établis produit par produit et pays par pays sur la base de la production enregistrée pendant la période de référence. La restructuration a pu avoir comme conséquence une réduction de la production, au moins pour certains produits. Si l'on utilisait les quotas de manière purement arithmétique, il y aurait effectivement le risque que ceux qui ont consenti le plus d'efforts pour redevenir compétitifs soient davantage pénalisés que ceux qui n'ont rien fait.

Le gouvernement ouest-allemand cherche à gagner du temps

De notre correspondant

Bonn. — Alors qu'il y a quelques jours l'affaire paraissait réglée, le cabinet fédéral ouest-allemand a de nouveau demandé, mercredi 22 octobre, une rencontre européenne au niveau ministériel sur la crise de la sidérurgie. Certes, il n'est toujours pas question, si on en croit les porte-parole, que la R.F.A. envisage d'utiliser son droit de veto pour faire échec au plan de Bruxelles *prévoyant une réglementation du* marché de l'acier au sein de la C.E.E. Mais les pressions en ce sens deviennent de plus en plus manifestes.

Non seulement l'ensemble de l'industrie, mais une partie au moins des syndicats ouvriers se dressent contre ce qui est considéré comme une victoire de la bureaucratie *bruxelloise* contre la liberté des entreprises.

Cette atmosphère explique que le cabinet ait cherché une fois encore à gagner du temps. Cela a permis au comte Lambsdorff de se rendre à Paris, puis à Londres, pour exposer une fois de plus les thèses ouest-allemandes. Il ne s'agit pas seulement d'obtenir pour les sidérurgistes de la R.F.A. des contingents plus favorables dans le cadre d'une production réglementée. Aux yeux des dirigeants le problème est beaucoup plus fondamental. On considère ici que le « système de Bruxelles » revient à pénaliser ceux qui, en acceptant des sacrifices très pénibles, ont durant ces dernières années amélioré leur position concurrentielle.

Pour les industriels comme pour les syndicats, la crise de l'acier met en cause les bases mêmes de la C.E.E. Elle fait apparaître que *« l'économie sociale de marché »* chère aux citoyens de la R.F.A. n'est pas compatible avec la *« politique de subvention »* des autres pays européens.

L'industrie ouest-allemande, en dépit d'une meilleure productivité qui a été très chèrement payée, devrait donc sacrifier ses avantages en faveur d'entreprises étatiques soutenues par les contribuables. Fait plus grave : si l'on s'engageait sur la voie proposée à Bruxelles, les contribuables ouest-allemands *seraient* contraints de subventionner les « usines démodées » des pays voisins. Alors que le fardeau financier du marché agricole devient chaque jour plus insupportable, les dirigeants et les citoyens de la R.F.A. éprouvent des hésitations très fortes lorsqu'on leur demande d'engager l'industrie européenne dans une direction qui leur paraît tout aussi désastreuse que celle qui a été suivie dans le domaine de l'agriculture.

JEAN WETZ.

RECTIFICATION. — Dans notre article sur le renforcement du mécanisme des emprunts communautaires publié dans *le Monde* du 22 octobre, il fallait lire dans le deuxième paragraphe : *« Le plafond (...) pourrait être porté à 7 milliards* (et non 10 milliards, comme il a été écrit) *d'ECU (principal seulement)... »*

MONNAIES

Baisse de l'or

Faiblesse persistante du deutschemark

L'or a continué de baisser sur le marché international de Londres où il a été, ce jeudi matin, coté par opposition 649,25 dollars l'once de 31,103 grammes (contre 660 dollars mercredi après-midi). Après le « fixing », les cours ont continué à glisser si bien qu'en fin de matinée on traitait l'once entre 644 et 646 dollars.

Plusieurs causes sont mises en avant pour expliquer ce mouvement. Le marché, dit-on, serait influencé par la perspective d'une prochaine libération par Téhéran des otages américains. Mais on signale que les Russes viennent de vendre à Zurich pour quelque 500 millions de dollars d'or. Les douanes helvétiques ont confirmé qu'au mois de septembre l'U.R.S.S. avait expédié en Suisse 25,105 tonnes de métal jaune (correspondant à 883 696 onces) dont la valeur correspond à peu près au chiffre cité ci-dessus. D'autre part, on fait état de certaines ventes qu'auraient effectuées plusieurs banques centrales.

Selon un courtier londonien, l'Iran aurait vendu 36,5 tonnes d'or, tandis que d'autres pays de l'OPEP et la Roumanie auraient aussi vendu du métal précieux. Les réserves métalliques de l'Espagne ont également un peu baissé. Les opérateurs se demandent si on se trouve en présence d'une réelle tendance à la baisse. Mais bornons-nous à remarquer que le marché est plus enclin à voir des mouvements de fonds dans des variations des derniers jours ou des dernières semaines. Le 23 septembre dernier, l'or avait atteint le cours de 720 dollars l'once.

Le dollar reste fort et le DM faible sur tous les marchés. A Francfort la devise américaine était cotée ce matin 1,86 DM tandis qu'elle valait à Paris 4,29 F, d'où il résultait un cours de 2,3050 F pour 1 DM. Dans son rapport annuel la fédération des banques de la R.F.A. déclare que la stabilité du mark et l'accroissement des investissements productifs doivent constituer « des objectifs prioritaires ». Elle ajoute qu'une dévaluation de la monnaie allemande présenterait des « inconvénients considérables ».

Signalons encore que la livre sterling reste très ferme à 2,44 dollars (10,46 F) et que le yen qui était jusqu'à ces derniers jours resté très ferme, malgré la hausse du dollar sur les places européennes, s'est encore affaibli jeudi. Le dollar était coté à Tokyo 210 yens.

Les taux d'intérêt sur l'eurodollar se sont légèrement raffermis. Selon toutes apparences M. Paul Volker, président du Système de réserve fédéral, est resté sourd aux nouvelles critiques que le secrétaire au Trésor, William Miller, vient encore d'adresser à l'Institut d'émission américain, lui reprochant de maintenir des taux d'intérêt trop élevés.

ÉNERGIE

La hausse des prix du pétrole

(Suite de la première page.)

Enfin, les « bruts » légers africains, qui se vendaient difficilement au prix officiel de 37 dollars le baril il y a six semaines, bénéficient désormais d'une prime de 1,75 dollar à 38,75 dollars par baril. Les cours du marché libre se rapprochent ainsi rapidement de leurs records de l'hiver 1979, quand les pétroles africains trouvaient preneurs à 40 dollars le baril.

Les prix des produits pétroliers *sur le marché de Rotterdam* ne sont pas en reste. Lors de la dernière semaine de septembre, ils avaient déjà augmenté de 23 points, selon les cotations officielles de la Commission européenne. Là encore, la hausse se poursuit. La tonne de gazole, qui se vendait 290 dollars le 9 octobre, a atteint 320 dollars le 22 octobre, et le naphta — produit de base de la chimie — est au même prix. Ces mouvements résultent notamment de rumeurs selon lesquelles l'Union soviétique aurait détourné vers l'Inde — un des pays les plus touchés dans ses approvisionnements par le conflit du Golfe — des exportations destinées au marché d'Europe du Nord et de l'Ouest.

Certes les transactions sur le marché libre restent très faibles et les gouvernements ont mieux qu'en 1979 « tenu » les compagnies (on ne voit pas de sociétés japonaises acheter à n'importe quel prix comme au moment de l'interruption des livraisons iraniennes). Mais cette évidente dégradation reflète bien l'inquiétude *provoquée par des informations alarmistes* et la prolongation du conflit.

Dans l'étude la plus complète publiée sur les destructions totales ou partielles, M. Pierre Terzian, dans *Le pétrole et le gaz arabes*, estime à quelque 9 milliards de dollars (39 milliards de francs), les pertes subies par les installations pétrolières, gazières et pétrochimiques d'Iran et d'Irak (calculées sur la base de leur coût de remplacement). Et il souligne que *« les installations de production proprement dites sur les gisements ont été moins sévèrement touchées que les unités de traitement, de transport et d'exploitation d'hydrocarbures »*.

Les experts américains qui connaissent bien les champs pétrolifères iraniens estiment, rapporte la revue spécialisée *Petroleum Intelligence Weekly*, qu'il faudra quatre ans pour que l'Iran retrouve une pleine production (du fait non seulement des destructions, mais surtout des difficultés provoquées par l'interruption de la production.

Et la liste des dommages s'accroît chaque jour.

La France, pays le plus touché par l'interruption des livraisons de pétrole irakien, tente discrètement de « réorienter » ses approvisionnements.

La Compagnie française des pétroles, qui recevait 1 million de tonnes de pétrole d'Irak chaque mois, a la chance de bénéficier pleinement depuis le début d'octobre d effets du contrat signé avec le Mexique (5 millions de tonnes par an) et pense obtenir bientôt une partie des 2,5 millions de tonnes supplémentaires offertes par les Émirats arabes unis. Enfin la C.F.P. vient d'acheter à la société belge Distrigaz 500 000 tonnes de brut saoudien.

Elf-Aquitaine, moins touchée que la C.F.P. (elle est privée de 2 millions de tonnes de brut irakien par trimestre), estime n'avoir pas encore besoin de modifier ses approvisionnements, mais s'intéresse discrètement au marché libre.

Les deux compagnies françaises — qui représentent près de 50 % du marché intérieur — espèrent surtout disposer d'une partie de la production supplémentaire de l'Arabie Saoudite. La Petromin leur rend directement 67 millions de tonnes de pétrole par an grâce à un contrat qui permet de tirer dès la fin de 1980 les quantités qui auraient dû être enlevées en 1981. Enfin, Elf et la C.F.P. étudient la suspension de leurs livraisons à tous leurs clients tiers (c'est-à-dire à leurs acheteurs qui ne sont pas filialisés).

Voilà qui permettra de tenir deux ou trois mois. Après...

BRUNO DETHOMAS.

BOURSE

A la suite d'une nouvelle alerte à la bombe

PAS DE COTATIONS A LA BOURSE DE PARIS

A la suite d'une nouvelle alerte à la bombe, la troisième depuis le début de la semaine, il n'y a pas de cotation ce jeudi 23 octobre à la Bourse de Paris. Compte tenu de cette nouvelle suspension des cotations, la séance de reprise des primes est reportée au vendredi 24 octobre, et la liquidation d'octobre aura lieu lundi 27. Une autre alerte à la bombe a eu lieu à l'Agence France Presse, place de la Bourse. Les locaux ont été évacués.

Les représentants de l'intersyndicale de la Bourse, qui avaient émis quelques réserves quant à la présence des vigiles pour assurer la sécurité de la Bourse, ont finalement accepté leur présence, et seront reçus lundi matin par les responsables du marché afin de discuter de l'éventuelle création d'un service de surveillance propre à la Chambre syndicale. L'accès au Palais Brongniart est en effet très sévèrement réglementé depuis mercredi.

Dans un communiqué publié dans la matinée de jeudi, la Chambre syndicale de la Compagnie des agents de change « confirme qu'en raison des alertes à la bombe survenue ces derniers jours, elle a décidé de limiter temporairement l'accès du palais de la Bourse aux seuls professionnels des banques et des charges d'agents de change ».

Les contrôles à l'entrée seront désormais exercés par une compagnie de gardiennage dont la chambre syndicale c'est assuré les services et dont le personnel sera assisté dans sa tâche par des membres du service du matériel de la chambre syndicale.

Sauf dérogation, les personnes étrangères à la Bourse, et, par conséquent, le public, ne seront plus autorisées, pour l'instant du moins, à pénétrer dans le sanctuaire.

Après avoir beaucoup hésité, la chambre syndicale s'est donc décidée à prendre des mesures. Mais au-delà de l'émoi très compréhensible causé par l'attentat manqué lundi 20 octobre, et de la véritable psychose de peur qui s'est emparée de tout le personnel de la Bourse et a poussé les représentants de l'Intersyndicale à exercer des pressions sur la Chambre syndicale pour l'amener à réglementer l'entrée du marché, on peut s'interroger sur la portée d'une telle décision.

Des vérifications minutieuses

Cette deuxième fausse alerte à la bombe, à la Bourse ce jeudi 23 octobre, qui suivait de près la découverte, le lundi 20 octobre aux abords de la « corbeille », de cinq kilos d'explosifs, a divisé les boursiers entre partisans de la répression et les adeptes de la prévention. « *Aujourd'hui à la Bourse,* dit un commis d'agent de change. *Demain dans les écoles et les hôpitaux : il faut frapper fort.* » Un autre, en revanche, souligne la nécessité d'adopter des mesures préventives : « *C'est seulement quand ça nous tombe dessus,* dit-il, *qu'on réagit.* » Et d'évoquer la possibilité prévue par la convention collective d'embaucher à nouveau des « gardes noirs » chargés de la sécurité. « *Il n'y en a,* explique-t-il, *plus que deux qui se contentent de transmettre les ordres à la corbeille.* »

Pour l'instant, la chambre syndicale des agents de change a embauché cinq vigiles d'une société de gardiennage qui surveillent le palais Brongniart depuis jeudi 7 heures du matin. L'absence de garde dans la nuit précédente explique que la chambre syndicale ait préféré, après la nouvelle alerte, suspendre les cotations, afin d'opérer, jusqu'à 15 heures, des vérifications minutieuses. Une mesure approuvée par la plupart des commis : « *Ma peau,* dit l'un, *vaut bien toutes les cotations du monde.* » L'intersyndicale, pour sa part, souhaiterait même d'autres mesures pour assurer la sécurité de la Bourse de Paris, la seule en Europe à être ouverte au public — et cela depuis un décret du 27 prairial an X.

« *Il faudrait,* explique un adhérent de la C.F.D.T., *que les particuliers ne soient pas mélangés aux professionnels et qu'une galerie soit aménagée à leur intention.* » Cette déclaration de principe entraîne les protestations d'un client, un retraité qui vient à la Bourse tous les jours :

« *Je ne pourrais pas,* dit-il opé*rer dans de telles conditions, surveiller mon portefeuille.* » « *Ne vous en faites pas,* lui réplique le syndicaliste, *on vous aménagera plusieurs écrans où vous pourrez suivre groupe par groupe l'évolution de vos actions.* » Le client ne semble pas vraiment convaincu.

Peu après 13 heures, la plupart des boursiers gagnaient comme chaque jour leurs restaurants habituels, « *le Vaudeville* » ou « *le Galopin* ». — N. B.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

INSTITUT MÉRIEUX. — Le résultat semestriel avant impôt s'élève à 32,96 millions de francs (contre 20,05 millions).

FRANCAREP. — Pour l'exercice 1980, le bénéfice devrait s'établir à 25 millions de francs, compte tenu d'une *plus-value de cession pour les* titres Peyto Oils (contre 13,5 millions en 1979). Cette progression du résultat devrait permettre une nouvelle amélioration du dividende.

SCHNEIDER. — Le résultat de l'exercice 1981 devrait être compris entre celui de 1978 (47,62 millions de francs) et celui de 1979 (51,72 millions de francs).

LABORATOIRE ROGER BELLON. — Au 30 juin 1980, le bénéfice après amortissements et provisions atteignait 24,95 millions de francs (contre 17,94 millions).

SADE. — Pour l'exercice clos au 30 juin 1980, la société enregistre un bénéfice net en progrès de 35 %. Le dividende proposé est de 11,75 F (+ 15 %).

UNITED TECHNOLOGIES. — Pour le troisième trimestre, le bénéfice par action s'élève à 1,81 dollar (+ 15 %).

S.E.B. — Pour l'exercice 1980, la société devrait enregistrer une progression modeste de son chiffre d'affaires (environ 5 %) et un sensible retrait de ses résultats.

DELALANDE. — Le résultat du premier semestre a été encore déficitaire, mais la société espère que pour l'ensemble de l'exercice l'équilibre des comptes sera atteint. Dans ce cas, elle pourrait reprendre le dividende.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	21 oct.	22 oct.
Valeurs françaises ..	112,4	Clos
Valeurs étrangères ..	124,7	—
Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)		
Indice général	115,4	—

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22/10	23/10
1 dollar (en yens)...	208 30	209 25

NEW-YORK

Stabilité

Après une séance de légère baisse, le marché est resté dans l'ensemble stable. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles gagne 0,68 point à 955,12.

Les investisseurs sont toujours hésitants. Ils ne savent quelle attitude prendre vis-à-vis des taux d'intérêt.

Aux pétroles, Exxon, qui annonce un résultat trimestriel en hausse de 18,3 %, cède 3/8 à 78 3/8. Standard Oil of Ohio, dont le bénéfice passe de 1,50 dollar par action à 1,77 dollar, perd 1/4 à 69 3/4. Firestone, qui va fermer une usine à Akron, gagne 1/2 à 9 1/2. Revlon est inchangé : le bénéfice de la société est en hausse de 13 %.

Le volume des échanges s'est réduit (43,22 contre 51,23 millions de titres). Les valeurs les plus actives ont été Norton, Simon et North West Airlines.

VALEURS	COURS 21/10	COURS 22/10
Alcoa	69 5/8	68 3/4
A.T.T.	50 ...	49 7/8
Boeing	35 5/8	35 3/4
Chase Manhattan Bank	41 7/8	41 3/4
Du Pont de Nemours	41 3/4	42 ...
Eastman Kodak	70 3/4	70 ...
Exxon	78 3/4	78 3/8
Ford	25 1/2	25 5/8
General Electric	53 3/4	53 5/8
General Foods	28 3/4	28 7/8
General Motors	49 3/4	50 1/4
Goodyear	16 1/8	16 1/2
I.B.M.	68 ...	67 3/4
I.T.T.	30 3/8	30 1/8
Kennecott	31 1/2	30 5/8
Mobil Oil	81 1/4	82 ...
Pfizer	44 ...	43 3/4
Schlumberger	115 ...	113 1/2
Texaco	46 ...	48 ...
U.A.L. Inc	18 5/8	20 ...
Union Carbide	47 3/4	47 3/8
U.S. Steel	22 1/8	22 7/8
Westinghouse	28 3/4	28 5/8
Xerox	64 1/2	64 ...

Taux du marché monétaire

Effets privés du 23/10 .... 11 %

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. —		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. —		SIX MOIS Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	4,2895	4,2920	— 125	— 90	— 185	— 145	— 315	— 245
$ can.	3,6700	3,6745	— 50	— 10	— 20	+ 15	— 25	+ 45
Yen (100).	2,0380	2,0425	+ 10	+ 40	+ 40	+ 75	+ 240	+ 295
DM	2,3060	2,3090	+ 40	+ 65	+ 90	+ 115	+ 375	+ 435
Florin ...	2,1275	2,1315	+ 25	+ 50	+ 60	+ 85	+ 265	+ 320
F.B. (100).	14,4150	14,4315	— 65	+ 55	— 130	+ 65	— 220	— 185
F.S.	2,5805	2,5845	+ 140	+ 170	+ 270	+ 310	+ 825	+ 890
L. (1 000).	4,8675	4,8750	— 440	— 350	— 760	— 680	—2410	—2175
£	10,4505	10,4595	— 550	— 465	— 960	— 855	—1515	—1335

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8 11/16	8 13/16	8 3/4	8 7/8	8 3/4	8 7/8	8 5/8	8 3/4
$ E.-U.	4 3/4	4 7/8	14 1/8	14 1/4	13 9/16	13 11/16	13 5/8	13 3/4
Florin ...	8 7/8	9 1/8	9 1/16	9 3/16	9 1/4	9 3/8	9 5/16	9 7/16
F.B. (100).	11 1/2	11 11/16	11 11/16	11 15/16	11 11/16	11 15/16	12 1/4	12 1/2
F.S	1/2	1	4 1/16	4 1/4	4 1/2	4 11/16	5 5/16	5 7/16
L. (1 000).	16	17	19 1/4	19 3/4	20	21	21	22
£	18 1/4	18 3/4	17 3/16	17 3/8	16 3/4	16 7/8	15 1/4	15 3/8
Fr franç..	11 1/4	11 1/2	11 1/8	11 3/8	11 7/16	11 11/16	12 1/8	12 3/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 23 octobre 1980 a été tiré à 550 024 exemplaires.

A B C D E F G

LES ATTENTATS ET LE ROLE DE LA POLICE

M. Bonnet évoque une tentative de « déstabilisation » de la France

Le ministre de l'intérieur a évoqué, mercredi 22 octobre, à l'Assemblée nationale puis à Europe 1, les polémiques en cours sur le rôle de la police et sur les attentats. A propos de la rue Copernic et des événements de la Bourse de Paris, il a affirmé qu'on était peut-être *en face d'une tentative* de « déstabilisation » de l'Etat français.

● *La « bavure » de Marseille.* — Interrogé, mercredi 22 octobre, à l'Assemblée nationale par M. Guy Hermier (P.C., Bouches-du-Rhône) sur la mort, samedi 18 octobre, à Marseille, d'un adolescent d'origine maghrébine tué par un C.R.S., M. Bonnet a déclaré : « *J'ai diligenté, pour procéder à une inspection, le chef de l'inspection générale de la police nationale, ce qui prouve l'importance que j'attache à cette affaire. J'attends les conclusions de son rapport pour en tirer sur le plan administratif les conséquences qui s'imposeront.* »

● *Les néo-nazis dans la police.* — M. Bonnet a notamment déclaré, mercredi 22 octobre, à Europe 1 : « *La police a très certainement été atteinte dans sa dignité, le corps s'est senti atteint dans son honneur par toutes les accusations qui ont été injustement déversées contre lui. Depuis quinze jours, des milliers de policiers de tous les grades se sont entendu dire, lorsqu'il rentraient chez eux le soir, par leurs enfants :* « Alors tu es faciste ? » *(...) C'est qu'une partie de l'opinion publique au moins avait cru les accusations portées, et portées curieusement de l'intérieur même du corps.* »

Il a rappelé que l'enquête de l'Inspection générale avait révélé que, sur les trois mille quatre cents noms figurant sur les documents saisis dans les milieux d'extrême droite, vingt et un noms de policiers avaient été repérés dont « *deux seulement étaient membres actifs de mouvements d'extrême droite* ». Précisant qu'ils étaient encore dans la police, il a ajouté : « *Leur dossier fait actuellement l'objet d'un examen très attentif pour voir s'ils ont contrevenu à la déontologie policière.* »

M. Bonnet a poursuivi : « *Il y a cent dix mille policiers en France, deux membres actifs de mouvements sont issus de la FANE. (...) Deux ! Mettons même qu'il y en ait quatre, mettons même qu'il y en ait six. Allez jusqu'à dix, si vous voulez : multipliez ce chiffre par cinq. Cela fait un policier sur dix mille. Un sur dix mille !* »

● *La lettre de M. Joly.* — Interrogé au sujet de la mise en cause, par M. Guy Joly, magistrat instructeur (*le Monde* du 16 octobre), des méthodes de la brigade criminelle à propos des enquêtes sur les néo-nazis, le ministre a répondu : « *Je n'ai pas à m'immiscer dans les rapports entre la justice et la police judiciaire. C'est le juge qui dirige l'enquête.* » Il a cependant rendu hommage au « dévouement » et à l'« efficacité » de la brigade criminelle.

● *Le terrorisme.* — « *Il n'y a pas de terrorisme de droite, il n'y a pas de terrorisme de gauche ; il n'y a pas, pour la police, de criminels de droite, il n'y a pas de criminels de gauche (...). Il est donc tout à fait inexact de prétendre que nous faisons une différence entre un terrorisme et l'autre.* »

Au sujet de l'attentat de la rue Copernic et de la « piste chypriote », M. Bonnet a indiqué : « *J'ignore si, en l'état actuel des informations du juge* [de la Cour de sûreté de l'Etat], *il est amené à retenir par priorité une piste. Mais on ne peut évidemment négliger l'hypothèse de ramifications internationales (...).* »

Le ministre a ajouté : « *On a tenté de déstabiliser un certain nombre d'Etats (...). S'il devait apparaître, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, que des attentats du type de celui, hélas ! réussi rue Copernic, ou Dieu merci évité à la Bourse, doivent se reproduire, il faudrait incontestablement parler de déstabilisation (...). J'ai le sentiment, et je veux croire que ce ne sont pas nos compatriotes, que ce ne sont pas des Français qui sont les instigateurs d'actes aussi repoussants.* »

● *L'affaire de Broglie.* — M. Bonnet a confirmé la déclaration « sur l'honneur » qu'il avait faite le 9 avril à l'Assemblée nationale et a ajouté : « *Tout ce que j'ai pu lire ou entendre depuis lors a achevé de me convaincre que M. Poniatowski n'a eu, avant le meurtre, aucune connaissance des menaces qui pesaient sur M. de Broglie. Et s'il apparaît que des contradictions peuvent exister entre certaines dépositions, étant donné qu'il y a eu réouverture du dossier, c'est au conseiller Chevalier (...) qu'il appartiendra d'apprécier.* »

Le ministre a indiqué : « *L'informateur qui avait donné quelques indications qui auraient pu laisser croire que la vie de M. de Broglie était menacée, ayant quelques mois plus tôt donné des indications qui étaient apparues dénuées de tout fondement, M. Ducret était parfaitement fondé à dire qu'il s'agissait, dans les centaines d'informations qu'il reçoit chaque jour, d'une information qui ne méritait pas d'être portée à la connaissance de la hiérarchie et du ministre.* »

[M. Bonnet persiste et signe. Pour excuser le comportement de M. Ducret, le ministre tire argument du fait que « les indications » données quelques mois plus tôt par l'inspecteur Roux « étaient dénuées de tout fondement ». Ces indications concernaient de faux bons du Trésor. Or, l'inspecteur Roux a toujours déclaré qu'il avait eu entre les mains des exemplaires de ces faux bons. Mais aussi et surtout, les supérieurs de ce policier ont toujours apprécié la qualité des informations fournies par cet inspecteur, qui ont permis d'opérer de nombreuses arrestations. Plus étonnant encore de la part d'un ministre de l'intérieur est le fait de justifier que M. Ducret n'ait pas transmis en haut lieu l'information faisant état des menaces pesant sur Jean de Broglie.

S'il est vrai qu'il n'est pas prouvé que M. Poniatowski était au courant du projet d'assassinat visant Jean de Broglie, il en a cependant été informé après, ainsi que les autorités policières. Or aucun d'eux n'en informera les autorités judiciaires. Et si un supplément d'information a été décidé, c'est bien grâce à la publication du rapport concernant les menaces pesant sur le député de l'Eure. — M. B.-R.]

M. DELTORN MAINTIENT SES ACCUSATIONS

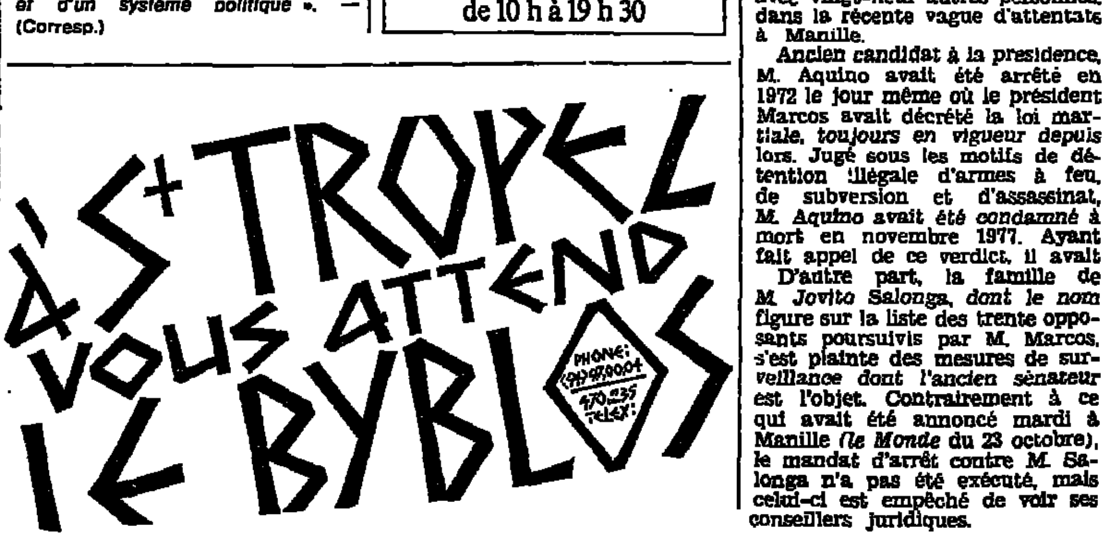
M. José Deltorn, secrétaire général du Syndicat national autonome des policiers en civil (S.N.A.P.C.) qui fait l'objet d'une plainte en diffamation déposée par M. Christian Bonnet, a affirmé, jeudi 23 octobre, au forum Radio-Monte-Carlo, presse quotidienne régionale : « *Je confirme que les informations qui sont en ma possession me permettent d'affirmer qu'il y avait sur les cent cinquante membres de la FANE trente policiers.* » M. Deltorn continue cependant à ne pas vouloir fournir les preuves de son accusation : « *Ce ne peut pas être notre propos de dénoncer des gens qui pouvaient être membres de la FANE en son temps mais qui ne sont pas comptables de la rue Copernic ou d'autres attentats. Jamais notre organisation, par ma voix, ne donnera le nom de ces gens-là. Ce serait les désigner à la vindicte de tel ou tel groupe d'autodéfense.* »

M. Bernard Deleplace, secrétaire général du Syndicat général de la police (S.G.P.), a précisé de son côté : « *Nous voulons que cette plainte de M. Bonnet serve finalement à un grand procès de la situation présente. Bien avant l'attentat de la rue Copernic, nous avions demandé la constitution d'une commission parlementaire d'enquête tant nous étions confrontés à l'impossibilité pour la police de mettre un terme à quelque trente-trois attentats revendiqués par des groupes fascistes ou néo-nazis.* »

M. MONATE : il existe un esprit fasciste.

Grenoble. — Intervenant mercredi au cours d'un forum organisé par le comité de ville du P.S. sur le thème « *libertés, police et justice* », l'ex-secrétaire national de la Fédération autonome des syndicats de police, M. Gérard Monate, a dénoncé le « *glissement inquiétant des mœurs policières* ». « *S'il n'y avait que trente policiers engagés dans un noyau fasciste, cela ne représenterait rien,* a dit M. Monate. *Mais le problème est qu'en dehors des gens engagés il existe un esprit fasciste. Nous constatons la renaissance de méthodes fascisantes dans certaines circonstances.* »

Selon M. Monate, la police est toujours le « *reflet exact d'un régime et d'un système politique* ». — (Corresp.)



AU CONSEIL DES MINISTRES

Convergence de vues et liberté d'appréciation

note M. Giscard d'Estaing à son retour de Chine

Au cours du conseil des ministres qui s'est réuni exceptionnellement jeudi 23 octobre M. Giscard d'Estaing a commenté son voyage officiel en Chine qui s'était terminé la veille. Le chef de l'Etat a notamment fait quatre remarques :

« *La Chine a donné la priorité au développement et elle s'engage sur la voie qui fera d'elle une grande puissance moderne. En raison des dimensions de son territoire elle se consacre à la mise en place d'un système économique original de développement.*

» *L'évolution de la Chine aura une influence considérable sur le monde à venir. La France estime qu'une Chine active, participant pleinement aux responsabilités internationales, constitue un facteur de paix et d'équilibre dans le monde.*

» *Il existe pour l'essentiel, entre la France et la Chine, une large convergence de vues sur les principes fondamentaux qui doivent procéder au règlement des problèmes actuels, et notamment à l'ensemble des situations de crise qui ont été passées en revue, même si chaque pays entend conserver sa liberté d'appréciation. La France et la Chine souhaitent que s'affirme l'existence d'un monde multipolaire où la Chine et l'Europe sont appelées à exercer un rôle croissant.*

» *Le chef de l'Etat a remarqué l'intérêt porté au cours des entretiens sur les relations bilatérales franco-chinoises ; sur le plan politique, c'est la décision d'instaurer un système de consultations politiques ; sur le plan économique, comme en témoigne la volonté de la Chine de confier à la France la construction de ses deux premières centrales nucléaires ; sur le plan culturel, scientifique et intellectuel, où notre coopération sera renforcée par la création d'un institut universitaire de technologie français à Shanghaï ainsi que par l'augmentation du nombre des étudiants chinois de haut niveau en France.* »

Les autres sujets traités au cours de ce conseil des ministres ont été notamment : l'évolution des dépenses hospitalières, l'amélioration des conditions d'installation des jeunes agriculteurs et la protection contre les feux de forêt.

Conduite par la C.G.T.

UNE DÉLÉGATION DES SALARIÉS DE MANUFRANCE SE REND A L'ÉLYSÉE

Une délégation des salariés de Manufrance conduite par les responsables C.G.T. a quitté Saint-Etienne jeudi 23 octobre pour manifester à Paris devant le palais de l'Elysée. Les manifestants espèrent être reçus par le président de la République.

LA FEN VEUT INTRODUIRE L'INFORMATIQUE A L'ÉCOLE

Quelque cent cinquante adhérents de la Fédération de l'éducation nationale sont réunis à Paris les 22 et 23 octobre pour un colloque intitulé « Informatique et éducation permanente ».

Ce colloque, destiné à convaincre les enseignants d'accepter l'introduction de l'informatique dans les établissements scolaires, sera conclu, ce jeudi, par le secrétaire général de la FEN, M. André Henry.

● *Le tribunal de Rennes* a ordonné, le 22 octobre, à l'agence rennaise du Pari mutuel urbain (P.M.U.), sous astreinte de 300 F par jour de retard, de réintégrer une vacataire, Mme Myrien Morellec, licenciée après sa désignation, le 6 juin 1980, comme déléguée syndicale C.F.D.T. Le P.M.U., qui devra assurer au moins neuf vacations par mois à Mme Morellec, a également été condamné à lui verser 300 F de dommages et intérêts en remboursement des frais de procédure. *(Corresp.)*

Au Liban

M. Chafic Wazzan est chargé de former un nouveau cabinet

De notre correspondant

Beyrouth. — Un nouveau chef de gouvernement, M. Chafic Wazzan, a été désigné, le mercredi 22 octobre, pour tenter de dénouer la crise ministérielle ouverte le 7 juin dernier par la démission du premier ministre, M. Selim El Hoss. Une précédente tentative en juillet-août avait échoué : nommé à cette fonction, M. Takieddine El Solh, avait dû se récuser alors qu'un cabinet de large regroupement national était virtuellement mis sur pied, à la suite d'un veto syrien qui avait entraîné des défections en chaîne parmi les ministres pressentis dans le camp islamo-progressiste.

Depuis lors, le Liban s'était installé dans la crise ministérielle et s'y était accoutumé. Finalement, démissionnaire ou pas, le gouvernement remplissait le même rôle puisque son autorité politique est quasi nulle et que sa fonction se limite à gérer les services publics. Mais, en même temps, il symbolise avec le chef de l'Etat et le Parlement, envers et contre tout, la survie des institutions et une fiction d'unité nationale. C'est à ce dernier titre surtout que la constitution d'un nouveau cabinet était devenue nécessaire.

Le président du conseil désigné, *M. Wazzan, musulman sunnite* modéré, ne devrait pas se heurter aux mêmes obstacles que son prédécesseur, notamment de la part *de Damas. La mission dont il est* chargé est moins ambitieuse puisqu'il est admis que le gouvernement qu'il va former sera « *apolitique* », même s'il doit être assez largement parlementaire. Les forces politiques agissantes sont en effet aujourd'hui à Beyrouth les milices armées et non les groupes de députés.

Dans le même temps, un raid aérien israélien à 20 kilomètres au sud de Beyrouth — le plus important depuis un an — est venu rappeler où se situent les vrais problèmes du Liban. Quatre Phantom israéliens ont bombardé une base aérienne à Ain-Drafil. Selon le chef de l'O.L.P., M. Arafat, le raid, qui aurait fait un mort et onze blessés, aurait *raté son objectif*.

Cette attaque a cependant provoqué une vive émotion, les appareils israéliens ayant survolé Beyrouth durant *toute leur opération*. Les défenses antiaériennes palestiniennes ont vivement riposté et l'aéroport a été fermé durant deux heures.

LUCIEN GEORGE.

En Espagne

UNE SOIXANTAINE D'ENFANTS TUÉS DANS L'EFFONDREMENT DE LEUR ÉCOLE

Ortuella (A.F.P.). — Une soixantaine d'enfants sont morts dans l'effondrement de leur école survenu ce jeudi 23 octobre à Ortuella, à 20 kilomètres de Bilbao, indiquent les premières estimations officielles. Quarante-sept cadavres ont été retirés des décombres pour l'instant.

Les enfants blessés se comptent par centaines, selon les témoignages de divers sauveteurs. Les murs de l'école restés debout menacent de s'effondrer sur les membres des équipes de secours et les hélicoptères envoyés sur place n'ont pas pu atterrir à proximité de l'établissement.

L'école était occupée par mille trois cents élèves quand une forte explosion de la chaudière du chauffage central, selon les premiers indices, a provoqué l'effondrement d'une partie du bâtiment.

Aux Philippines

LE GOUVERNEMENT DÉCIDE DE ROUVRIR LE PROCÈS CONTRE LE PRINCIPAL OPPOSANT AU RÉGIME

Manille (A.F.P., U.P.I.). — Le gouvernement philippin a décidé de rouvrir devant une cour militaire le procès de M. Benigno Aquino, *accusé d'être impliqué*, avec vingt-neuf autres personnes, dans la récente vague d'attentats à Manille.

Ancien candidat à la présidence, M. Aquino avait été arrêté en 1972 le jour même où le président Marcos avait décrété la loi martiale, *toujours en vigueur depuis* lors. Jugé sous les motifs de détention illégale d'armes à feu, de subversion et d'assassinat, *M. Aquino avait été condamné* à mort en novembre 1977. Ayant fait appel de ce verdict, il avait

D'autre part, la famille de *M. Jovito Salonga, dont le nom* figure sur la liste des trente opposants poursuivis par M. Marcos, s'est plainte des mesures de surveillance dont l'ancien sénateur est l'objet. Contrairement à ce qui avait été annoncé mardi à Manille (*le Monde* du 23 octobre), le mandat d'arrêt contre M. Salonga n'a pas été exécuté, mais celui-ci est empêché de voir ses conseillers juridiques.